

S O M M A I R E

<i>Avant-propos</i>	5
<i>Synthèse</i>	7
INTRODUCTION	17
I. LES FJT AUJOURD'HUI : UN ENJEU DE VISIBILITÉ DE LEUR FONCTION SOCIO-ÉDUCATIVE	17
II. MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	18
1. Le choix d'investiguer des contextes territoriaux très différents	18
2. Une enquête auprès de dix établissements représentatifs de la diversité des Fjt	19
3. Des entretiens semi-directifs auprès de 170 jeunes logés	20
L'ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE EN FJT : PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION	21
I. LES CONDITIONS D'ACCUEIL EN FJT : UN SUPPORT DU PROJET SOCIO-ÉDUCATIF	21
A. Un habitat semi-collectif assorti d'une gestion locative adaptée aux jeunes accueillis	21
1. Un logement à bas coût, « prêt à habiter »	22
2. Un cadre semi-collectif support d'échanges avec l'équipe et de rencontres entre jeunes autour du « vivre ensemble »	26
3. Des Fjt implantés dans un environnement plus ou moins attractif	28
B. Une mixité des publics réelle et recherchée	29
1. Une mixité sociale considérée comme un élément intrinsèque du « modèle » Fjt	29
2. Un modèle mis en tension par les évolutions sociales et institutionnelles	32
3. Une mixité qui prend des formes variables en fonction des besoins identifiés sur le territoire, du projet associatif et des partenariats noués	35
C. Les équipes en Fjt : composition et modalités d'organisation	42
1. Des équipes plurielles, présentes sur de larges amplitudes horaires	42
2. Des équipes socioéducatives composées de professionnels qualifiés	45
3. Une action socioéducatrice fondée sur la transversalité, qui mobilise toute l'équipe du Fjt	46

II. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF EN FJT : DES APPROCHES PLURIELLES ET COMPLÉMENTAIRES	52
A. Une combinaison unique d'accompagnement individualisé et d'actions collectives	52
1. Les étapes et supports de l'accompagnement individuel	52
2. Les supports de l'accompagnement collectif	58
3. Une complémentarité des approches individuelles et collectives à préserver	61
B. L'hébergement en FJT : un levier d'accompagnement multidimensionnel	62
1. Les thématiques de l'accompagnement	62
2. Une approche globale facilitée par la proximité de l'équipe avec les résidents	68
C. L'implication et la participation des résidents : un défi majeur des Fjt	75
1. Une intégration à la vie collective du Fjt qui passe avant tout par la participation aux « moments conviviaux » et aux activités proposées	73
2. Une participation des jeunes aux activités collectives encore difficile à susciter	74
3. Des instances et modalités de représentation des résidents à renouveler constamment	77
III. L'INSCRIPTION DES FJT DANS L'ENVIRONNEMENT PARTENARIAL ET LA RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRITOIRE	80
A. Une action socio-éducative étayée par le partenariat local	80
1. Des types de partenariats variés, souvent peu formalisés et à renouveler	80
2. Des Fjt diversement soutenus et outillés pour développer le partenariat	83
3. Une complémentarité des rôles et des fonctions à clarifier et renforcer avec les acteurs locaux de la jeunesse	85
B. Une relativement faible inscription du projet dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat	88
1. Un défaut global de coordination entre les politiques logement/hébergement et les politiques jeunesse	88
2. ... Et de lisibilité de ce que recouvre la fonction socio-éducative des Fjt et de sa plus-value	90
3. Les FJT comme levier du développement local ?	92
RÔLE ET FONCTION DU FJT DANS LE PARCOURS DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE	95
<hr/>	
I. UNE DIVERSITÉ DE PARCOURS ET DE PROFILS À L'ENTRÉE EN FJT	86
A. Formation et parcours professionnels : une insertion professionnelle encore fragile pour de nombreux jeunes rencontrés	96
B. Des parcours résidentiels parfois marqués par de multiples étapes	99

II. UNE FONCTION QUI S'ADAPTE À LA DIVERSITÉ DES PARCOURS ET DES ASPIRATIONS	101
A. Un recours au Fjt avant tout motivé par le caractère pratique et économique de cette solution de logement	101
B. Un mode de logement peu connu avant l'entrée dans les lieux, et qui pâtit parfois d'une image négative	103
C. Entre solution logement à bas coût, sécurisation d'un parcours et expérimentation : un rôle pluriel et positif du Fjt dans les parcours vers l'autonomie des jeunes	105
1. Une stabilité et un cadre sécurisant pour mener à bien sa formation ou son entrée dans la vie professionnelle, et se projeter dans l'avenir plus sereinement	106
2. Un premier pas vers l'autonomie résidentielle, pour apprendre à vivre et se « débrouiller » seul dans son logement, dans les démarches administratives et la gestion du budget	107
3. Un temps pour se tester, pour prendre confiance en soi et évoluer en tant qu'individu, devenir acteur de sa propre vie	110
4. Un lieu convivial où rencontrer d'autres jeunes, où découvrir d'autres horizons et se faire un réseau	110
5. Une solution de logement adaptée à une étape clé de la trajectoire résidentielle	112
D. Les projets à la sortie du Fjt : des aspirations diverses, des inquiétudes qui demeurent	113
1. Une aspiration au logement autonome...	113
2. ... contrariée par les difficultés d'accès au logement et au marché de l'emploi	115
3. Et des freins financiers et « psychologiques » à lever	116
E. Un équilibre à trouver entre réponse aux besoins immédiats et accompagnement vers l'autonomie	118
GLOSSAIRE	121
ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN - JEUNES LOGÉS	122

AVANT-PROPOS

La branche Famille de la Sécurité sociale s'emploie à favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes adultes à travers une palette d'interventions, et notamment, s'agissant de leur accès au logement, par le soutien accordé aux foyers de jeunes travailleurs (Fjt). Ces résidences sociales accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans, avec une dérogation pour les jeunes âgés de 25 à 30 ans.

Au moyen de la Prestation de service Fjt et de leurs fonds locaux, les Caisses d'Allocations Familiales (Caf) soutiennent ces structures qui mettent en œuvre, avec une équipe dédiée, un projet socio-éducatif combinant accompagnement individuel et collectif dont l'objet est l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes.

Les Caf sont aujourd'hui un des principaux financeurs de cet accompagnement socio-éducatif en Fjt. Elles soutiennent ces structures au moyen de la prestation de service (PS) Fjt depuis 2006. En 2017, 487 Fjt ont été soutenus par les Caf pour un total de 48 909 lits. Près de 200 000 jeunes y sont accueillis chaque année. En 2016, 28,3 millions d'euros ont été versés aux Fjt par les Caf par le biais de la PS Fjt. À ce montant s'ajoutent 9 millions d'euros d'aides des Caf sur fonds locaux (dont 3,4 millions d'euros d'aides au fonctionnement et 5,6 millions d'euros d'aides à l'investissement). Au total, la branche Famille de la Sécurité sociale consacre 37,3 millions d'euros par an au soutien des Fjt. Pour pouvoir bénéficier de cette PS, les Fjt doivent respecter un certain nombre de critères, parmi lesquels la mise à disposition d'une équipe socio-éducative qualifiée pour l'accompagnement des jeunes. Ils doivent également garantir la mixité sociale au sein des résidences.

Le développement de nouvelles solutions de logement transitoire pour les jeunes, l'évolution des profils des jeunes logés en Fjt et l'embauche de nouveaux types de professionnels dans les Fjt ont un impact sur la nature de l'accompagnement réalisé dans ces résidences sociales. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'État à la Cnaf pour 2013-2017 avait prévu la réalisation d'une évaluation des effets de l'accompagnement socio-éducatif en Fjt sur les jeunes, ce sujet n'ayant fait l'objet d'aucune étude récente. En 2017, une étude évaluative a été confiée au cabinet Fors-Recherche sociale par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) à l'issue d'un appel d'offres lancé par la Direction des Statistiques, des études et de la recherche (Dser). La Cnaf souhaitait ainsi remédier au déficit de travaux portant sur la nature de l'accompagnement réalisé en Fjt et sur l'impact de cet accompagnement sur les trajectoires des jeunes logés dans ces résidences sociales.

L'étude s'est déroulée au cours du premier semestre 2017 auprès de 10 foyers de jeunes travailleurs, représentatifs de la diversité des Fjt, dans quatre départements (deux départements franciliens, un département dynamique et attractif pour les jeunes, et un département rural). L'analyse a été réalisée à partir d'entretiens semi-directifs avec les directions et les équipes des Fjt, avec les acteurs institutionnels financeurs et/ou partenaires des Fjt aux échelles nationale, départementale et locale et, enfin, au moyen d'un questionnaire semi-directif passé auprès de 170 jeunes accueillis en Fjt.

Au total, cette étude permet d'avoir une vision plus précise à la fois du type d'accompagnement proposé en Fjt mais également de l'apport du Fjt sur les parcours d'accès à l'autonomie des jeunes.

Au-delà d'une offre de logement temporaire, les Fjt proposent en effet un accompagnement socio-éducatif personnalisé qui se veut adapté à la situation de chaque résident.e quant à son niveau d'autonomie et aux difficultés rencontrées. L'accompagnement peut être qualifié de global en ce sens qu'il prend en compte les différentes dimensions de la vie des résident.e.s. Cet accompagnement personnalisé et global peut être complété au besoin par l'intervention de partenaires dans leur champ de compétence propre.

Les résultats de l'étude s'inscrivent dans les travaux récents sur le logement des jeunes, sur leurs trajectoires d'autonomisation et sur leurs parcours, divers et réversibles, entre foyer familial et logement autonome. En partant du regard des jeunes et des professionnel.le.s des Fjt, cette étude évaluative fournit des éléments de connaissance, d'évaluation et de débat concernant l'accès des jeunes au logement qui viennent nourrir la réflexion de la branche Famille et des pouvoirs publics sur l'accompagnement socio-éducatif au logement et plus largement sur l'accompagnement à l'autonomisation des jeunes.

Clémence Helfter et Jeanne Moeneclae

Direction des Statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique

S Y N T H È S E

1. L'action socio-éducative en Fjt : principes et modalités d'intervention

Dans les Fjt, la fonction socio-éducative peut être appréhendée dans un système plus global qui fait intervenir :

- un « support » au projet socio-éducatif constitué d'un habitat collectif, d'une équipe et d'un public ;
- des modalités d'intervention qui recouvrent les pratiques d'accompagnement et d'animation mises en œuvre ;
- un contexte d'intervention qui renvoie à l'environnement partenarial avec lequel le Fjt interagit.

1.1 Les conditions d'accueil en Fjt : un support du projet socio-éducatif

Un habitat semi-collectif assorti d'une gestion locative adaptée aux jeunes accueillis

Caractérisée par un habitat semi-collectif visant à favoriser l'émergence d'une vie collective tout en permettant à chacun de vivre de manière autonome au sein de son logement, la conception architecturale des Fjt revêt une importance particulière en ce qu'elle participe de la mise en œuvre du projet social et de l'attractivité de la résidence auprès des jeunes.

La majorité des Fjt propose désormais une offre de logements meublés avec kitchenette et bloc sanitaire et assortie de services sous la forme de prestations obligatoires (comprises dans la quittance) ou facultatives - et donc « prêt à habiter ». La vocation temporaire ou transitoire des Fjt est formalisée dans un contrat de séjour contracté pour une durée de 1 à 6 mois renouvelable et qui établit que « la durée d'hébergement n'excèdera pas 24 mois ». Cette pratique, qui n'est pas encadrée juridiquement, est le reflet de la préoccupation des gestionnaires (et de leurs partenaires) de fluidifier les parcours et d'accompagner les jeunes vers l'accès à un logement autonome. Une fois le cadre posé, une souplesse est néanmoins accordée visant à s'adapter autant que possible à la réalité du parcours et des difficultés rencontrées par les jeunes¹.

Supports d'échanges avec l'équipe et d'animations collectives, les espaces collectifs font partie intégrante du « modèle » Fjt. *A minima*, les Fjt disposent d'une salle polyvalente qui peut être équipée d'une cuisine, d'une télévision, d'une bibliothèque, etc. L'investissement de ces espaces par les jeunes sera souvent dépendant de leur localisation, de leur configuration mais également des règles de fonctionnement. Faute d'espaces collectifs suffisamment attractifs, certaines équipes font également le choix d'utiliser d'autres types d'espace (halls, cuisine, etc.) pour amener les jeunes vers l'accompagnement. De même, la localisation du ou des bureaux de l'équipe au sein du Fjt dans un lieu de passage facilitera les occasions de rencontres et les contacts informels avec les jeunes.

Une mixité sociale considérée comme un élément intrinsèque du « modèle » Fjt, mis en tension par les évolutions sociales et institutionnelles

La Cnaf a réaffirmé, dans la circulaire de 2006, sa volonté de faire des Fjt des lieux de rencontre et de mixité sociale, avec le double objectif de :

¹ Sur certains territoires, l'enjeu d'attractivité auprès de publics spécifiques (en formation, etc.) a également conduit les gestionnaires à adapter leur politique locative en proposant par exemple des courts séjours et/ou des séjours fractionnés.

- favoriser la rencontre de jeunes issus d'horizons sociaux et culturels différents ;
- garantir la capacité des équipes à proposer un accompagnement d'intensité variable et adapté à la singularité du parcours et des besoins de chacun.

Les Fjt veillent à définir ou préciser des publics cible et adapter leur politique d'accueil en fonction des besoins identifiés sur les territoires : jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (Ase), apprentis, jeunes en situations de handicap, familles monoparentales, saisonniers, etc.

Ils doivent cependant aujourd'hui faire face à la pression de partenaires qui, conscients des contraintes économiques des Fjt, les incitent cependant à accueillir davantage de jeunes précarisés pour lesquels les réponses tendent à manquer (les Conseils Départementaux s'agissant des jeunes relevant de l'Ase par exemple).

« On a une pression des partenaires qui augmente pour qu'on accueille dans les Fjt des jeunes en grand difficulté, comme les publics Ase ou du SIAO², mais en même temps on fait face à une baisse des moyens humains et financiers. L'enjeu c'est de préserver la mixité dans les Fjt, c'est ce qui fait la réussite du projet. Sinon, on a des problèmes de solvabilité, de comportement... Et nos équipes ne sont pas formées pour gérer ces publics en grande difficulté ! » (un représentant d'une Urhaj)³

Le « recrutement » du Fjt se fait le plus souvent via des candidatures directes des jeunes, et parfois via l'orientation par certains acteurs du territoire pour les jeunes suivis dans le cadre d'un parcours institutionnel (ex/ Missions locales, Conseils Départementaux).

Sur les territoires les plus tendus, certains Fjt « alertent » sur l'évolution de leur peuplement dans le sens d'une plus grande précarité des publics accueillis.

Dans les territoires à dominante rurale, la mixité des publics accueillis dans les Fjt dépend quant à elle de l'attractivité et de l'image du Fjt auprès des jeunes en formation... Malgré des besoins qui se font de plus en plus pressants et la mise en place des SIAO, la reprise en main des contingents par les réservataires demeure à ce jour peu opérante (et contrainte par les délais de présentation des candidats) voire quasi inexistante sur les territoires les plus détendus.

Aussi, la plupart des Fjt disposent-ils donc encore d'une relative autonomie en matière d'attribution qui leur permet de maintenir un certain équilibre comme en témoignent les données issues des rapports d'activité des Fjt s'agissant des profils et parcours des jeunes accueillis.

Des équipes composées de professionnels qualifiés et présentes sur de larges amplitudes horaires

Les équipes des Fjt comprennent généralement des personnels d'encadrement et de direction (directeurs, directeurs adjoints et assistants de direction), des personnels socio-éducatifs (animateurs et travailleurs sociaux) et des personnels techniques (agents d'entretien, agents de maintenance, gardiens de nuit, etc.). Dans la majorité des Fjt les équipes socio-éducatives (animateurs et travailleurs sociaux) sont généralement présentes tout au long de la semaine dans des amplitudes horaires souvent larges (du matin jusqu'à 22 h voire 23 h). L'objectif visé est celui d'une disponibilité et d'une présence la plus large possible de ces équipes au sein des Fjt, afin de s'adapter au rythme de vie des résidents, qui pour la plupart sont peu présents en journée.

² Service Intégré d'Accueil et d'Orientation visant à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri, risquant de l'être ou mal logées.

³ Union régionale pour l'habitat des jeunes

1.2 L'accompagnement socio-éducatif en Fjt : des approches plurielles et complémentaires

L'accompagnement en Fjt : un travail d'équipe

Généralement répartie sur un binôme travailleur social / animateur – le premier étant chargé de l'accompagnement individualisé des résidents, le second ayant à charge la réalisation d'actions collectives et d'animation au sein de la résidence – l'action socio-éducatif mobilise en réalité toute l'équipe du Fjt. Le principe qui prédomine est celui de la polyvalence voire, dans certains Fjt, de la multifonctionnalité. Elle permet aux membres de l'équipe éducative d'être repérés par les jeunes comme des interlocuteurs pertinents quelles que soient leurs demandes mais aussi en fonction des affinités ressenties ou des liens de confiance établis avec une personne en particulier. L'accompagnement est « porté » à des degrés divers par l'ensemble des intervenants (agents d'entretien, de maintenance, veilleurs de nuit), de par leurs occasions de contacts auprès des jeunes, qu'il s'agisse du ménage, de l'entretien, des réparations, de la gestion locative, etc. Le co-portage de cet accompagnement s'exprime à deux niveaux : dans le repérage des difficultés des jeunes, et dans l'apport « éducatif » lors de leur séjour.

Des actions individuelles et collectives complémentaires

L'accompagnement socio-éducatif mis en place pour chaque jeune dans les Fjt est la résultante d'une « combinaison » unique d'accompagnement individualisé et d'activités collectives, de procédures standardisées et d'adaptation à la situation individuelle. Cela nécessite, pour les équipes socio-éducatives, non seulement une adaptation constante des pratiques et des savoirs, mais aussi un travail en réseau avec de nombreux partenaires (missions locales, services sociaux des communes ou des départements, service logement de la commune, associations, équipements socio-culturels, etc.), qui apportent des réponses complémentaires aux actions développées par les Fjt.

L'accompagnement individuel se met en place dès l'entrée en Fjt autour de l'accueil des résidents⁴, une étape privilégiée pour mobiliser les jeunes autour d'un projet, tenant compte de ses compétences et aspirations comme de ses difficultés. Le projet est en effet la condition de la présence en Fjt et le contrat de séjour le support de réalisation de ce projet. Commun à tous les Fjt, il permet de poser les bases d'un accompagnement individualisé puisqu'il définit, en accord avec le jeune, des objectifs de séjour et un projet d'insertion sociale et professionnelle. L'intensité de l'accompagnement proposé et l'utilisation du contrat de séjour varient ensuite selon les besoins. Le suivi est notamment effectué de manière régulière et renforcée avec les publics « spécifiques », accueillis dans le cadre d'une convention avec un tiers institutionnel. Pour les autres, la plupart des Fjt s'appuient *a minima* sur le renouvellement du contrat de séjour pour faire le point avec le jeune sur sa situation et, le cas échéant, réévaluer son projet et ses objectifs.

Complémentaires de l'accompagnement individuel, les actions collectives portent deux objectifs non exclusifs : l'animation et la création d'une ambiance conviviale d'une part et la sensibilisation/information sur des thématiques qui touchent à la vie quotidienne des jeunes et à leur avenir (logement, santé, citoyenneté, etc.). Si certaines activités vont être plus orientées vers la création de lien et d'autres vers la sensibilisation à une thématique particulière, les deux objectifs se combinent souvent au sein d'une même action : ainsi la soirée cuisine ou la sortie culturelle vont avoir aussi une visée pédagogique (lutte contre la malbouffe, connaissance culturelle du territoire...), et les ateliers

4 La procédure d'accueil en Fjt comprend plusieurs séquences, que l'on retrouve peu dans tous les Fjt : état des lieux du logement ; explication sur le fonctionnement du foyer et le règlement intérieur ; signature d'un contrat de séjour ; remise d'un livret d'accueil et selon les cas, visite accompagnée du Fjt et présentation à l'équipe éducative ; accompagnement à la constitution des dossiers administratifs (ouverture de droits Caf, aides Locapass, et, en Ile-de-France, dépôt de demande de logement social ; etc

thématiques une visée ludique et de création d'une ambiance conviviale au sein du foyer (soirée jeux sur la sexualité, ...). Le Fjt va également rechercher à travers les actions collectives, le plus souvent animées par des intervenants extérieurs, le décroisement de la structure et l'ouverture des jeunes vers les opportunités offertes par l'environnement local.

La complémentarité entre l'approche individuelle et collective est ainsi à la base de l'accompagnement socio-éducatif proposé dans les Fjt enquêtés. Les « moments conviviaux » sont une opportunité pour créer du lien avec des jeunes *a priori* réticents vis-à-vis de types d'accompagnement plus « traditionnels », et veiller à l'évolution des situations individuelles de certains résidents dont « on n'entend peu ou jamais parler ». Convaincus de la plus-value d'une action socio-éducative qui fait encore la part belle aux animations collectives, les équipes et réseaux de Fjt alertent aujourd'hui sur les risques et la « facilité » apparente qu'il y aurait à privilégier et valoriser un accompagnement individuel, perçu comme plus lisible pour les partenaires dans la mesure où il est possible de détailler et quantifier les démarches effectuées.

Une approche globale facilitée par la proximité de l'équipe avec les résidents

La pluralité des compétences de l'équipe et sa présence renforcée auprès des jeunes permet d'élargir les champs d'interventions dans une logique d'approche globale des jeunes accueillis, au sens où toutes les problématiques des jeunes vont être abordées. Au-delà de leurs missions « classiques » d'aide à l'accès au logement autonome, à l'insertion professionnelle et plus largement aux démarches administratives de la vie quotidienne, les Fjt enquêtés se sont ainsi progressivement saisis de toute une série de problématiques touchant à la vie quotidienne des jeunes et à leur place dans la société, notamment la santé, la culture et la citoyenneté.

L'approche multidimensionnelle de l'accompagnement proposé au sein du Fjt est permise et favorisée par la fonction même d'hébergement du Fjt, dans la mesure où le logement représente à la fois un support de l'accompagnement et un cadre qui favorise, par la proximité quotidienne des équipes et jeunes, la prise en compte de l'ensemble des besoins et difficultés, y compris celles qui pourraient être « dissimulées ».

Souvent présentée comme « porte d'entrée » vers l'accompagnement, la dimension logement permet en effet d'engager un travail autour des différentes dimensions de la vie quotidienne (gestion du budget et des démarches administratives, hygiène, entretien du logement, alimentation...), ainsi que sur la préparation de l'accès au logement autonome.

La continuité de présence de l'équipe au sein du lieu de vie que représente le Fjt permet quant à elle d'établir un rapport différent avec les jeunes, propice aux échanges. Les interactions ne sont pas limitées à des temps de rencontre prédéfinis et les sujets susceptibles d'être abordés ne sont pas catégorisés et déterminés à l'avance, à la différence des rendez-vous de l'action sociale « classique ».

L'accompagnement socioéducatif au sein des Fjt se fonde donc à la fois sur l'articulation de l'individuel et du collectif, mais aussi sur l'articulation du formel et de l'informel. Cet état d'esprit permet aux équipes de susciter la demande d'accompagnement éventuelle plus que de l'imposer et aux jeunes de bénéficier d'une écoute attentive.

« En dehors de l'aspect administratif, je trouve qu'il y a un réel accompagnement des professionnels. Moi je n'étais pas bien car je ne voulais pas partir de chez mes parents au début, j'avais du mal à rester, j'ai été vachement accompagnée, soutenue par les professionnels. Il y a une dimension

*d'accompagnement un peu social un peu psycho... il n'y a pas que l'aspect administratif, les papiers »
(Femme, 22 ans, vit au Fjt, n° 10 depuis 1 an).*

L'implication et la participation des résidents : un défi majeur des Fjt

La valorisation du potentiel des jeunes et leur mobilisation sont au fondement du projet socio-éducatif porté par les Fjt, avec l'objectif de leur émancipation en tant qu'adultes et citoyens autonomes. Ils entendent offrir aux jeunes la possibilité de s'investir, même temporairement ou ponctuellement, dans la vie de la résidence, et bien au-delà, sur leur environnement local et leur territoire de vie. L'enquête menée auprès des jeunes résidents montre que leur intégration à la vie collective du Fjt passe avant tout par la participation aux moments conviviaux et aux activités collectives. 63 % des jeunes enquêtés ont déjà participé à un temps collectif, principalement sous la forme de moments conviviaux (pots de bienvenue, barbecue, sport, sorties...). Les équipes jugent essentiel d'associer et d'impliquer les jeunes dans la définition de ces dernières. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont régulièrement confrontées à la faible participation des jeunes. La tendance à l'individualisation des modes de vie, la grande diversité et le renouvellement du public accueilli les obligent à réinterroger leurs pratiques et à renouveler continuellement leurs modes d'intervention et de communication pour mobiliser au mieux les jeunes.

Un équilibre à trouver entre réponse aux besoins immédiats et accompagnement vers l'autonomie

L'accompagnement socio-éducatif en Fjt repose sur un équilibre délicat, qui n'est pas exempt de tensions et de paradoxes. Comment concilier la nécessité de rendre les jeunes autonomes dans leurs démarches et leurs parcours, tout en leur proposant au fil de leur séjour une disponibilité, une présence et une aide quasi-quotidiennes ? Comment les préparer au mieux à la sortie ? La réflexion sur la séparation et sur « l'après-Fjt » se trouve, au-delà de l'accès au logement, au cœur des questionnements des professionnels des Fjt.

Les équipes sont confrontées à la nécessité de poser des limites à leur intervention, de mieux la « doser » afin de proposer de l'aide sans être dans l'assistanat, d'aider les jeunes à « faire » sans faire à leur place. Le travail à accomplir autour de la sortie du Fjt n'est donc pas seulement fondé sur les démarches permettant d'obtenir un logement autonome, mais il porte également pour objectif la prise de conscience et l'acceptation par les jeunes des contraintes, des règles et des responsabilités auxquelles ils feront face une fois sortis du Fjt. À bien des égards, l'action socioéducative en Fjt s'apparente ainsi à l'accompagnement d'une transition vers l'âge adulte, une transition plus ou moins complexe à accompagner en fonction du parcours antérieur du jeune accueilli, de son degré de stabilité affective ou de sa vulnérabilité, de sa capacité à se saisir des outils qui lui sont proposés et à se projeter sereinement dans l'avenir.

1.3 L'inscription des projets Fjt dans l'environnement partenarial : un ancrage local à conforter

Une action socio-éducative étayée par le partenariat

L'étayage du Fjt par le partenariat et son ouverture vers l'extérieur sont déterminants pour faire vivre le projet socio-éducatif dans toutes ses dimensions. La plupart des partenariats recensés, en particulier avec les Missions locales, les services sociaux des communes ou des départements, ou les services logement communaux, visent ainsi à étayer l'accompagnement socio-éducatif dispensé en Fjt.

Il s'agit d'une part, d'orienter les jeunes du Fjt vers les structures du territoire identifiées sur un champ spécifique (formation, emploi, santé, logement, etc.) les plus à même de leur apporter une réponse et un suivi adapté et d'autre part, de mener des actions au sein du Fjt (sous forme d'ateliers collectifs, de réunions d'information, éventuellement de permanences, etc.) en mobilisant les ressources du territoire. Le partenariat participe alors de l'action socio-éducative du Fjt en ce qu'il permet de mettre en commun un certain nombre de compétences et de « créer une synergie dans la conception et l'accompagnement des projets⁵ » .

Souvent fragile à défaut d'être suffisamment formalisée, cette dimension partenariale est favorisée par :

- la dynamique portée par l'équipe du Fjt : celle-ci peut éventuellement prendre appui sur des moyens mutualisés (outils ou postes dédiés au partenariat) au sein de l'organisme gestionnaire, en particulier dans les associations de taille importante ;
- l'implantation du Fjt dans un environnement disposant d'un réseau d'acteurs locaux riche et d'un contexte institutionnel porteur et dynamique.

Aussi, l'inscription des Fjt dans leur environnement est-elle diversement perçue par les acteurs locaux interrogés. Un certain nombre de partenaires, opérationnels le plus souvent, estiment que les Fjt assument leur fonction « généraliste » tout en veillant à travailler en lien et en complémentarité avec des partenaires spécialisés. Ils soulignent à cet égard la plus-value de l'accompagnement socio-éducatif prodigué en Fjt dans le parcours d'insertion des jeunes et plus largement du regard porté par l'équipe sur les jeunes accueillis. *A contrario*, certains Fjt peuvent apparaître comme des établissements isolés, au fonctionnement autarcique, au sein desquels les jeunes pourraient trouver tout à la fois un logement et une aide pour les nombreuses démarches administratives auxquelles ils sont confrontés.

Un défaut de lisibilité qui nuit à l'inscription des projets Fjt dans les politiques locales de la jeunesse et de l'habitat

Force est de constater que, faute de compréhension de ce qui fait la plus-value de l'action socio-éducative, la fonction « logement » des Fjt demeure prépondérante dans les représentations des acteurs institutionnels. Dans un contexte de fortes tensions sur les secteurs de l'hébergement et du logement, ces derniers sont d'abord et avant tout considérés comme une offre de logement accessible et adaptée aux jeunes avant qu'ils ne se stabilisent et accèdent à un logement autonome. En outre, le défaut de pilotage et de coordination des politiques locales de la jeunesse et de l'habitat conduit les partenaires à émettre des attentes voire à formuler des injonctions parfois décalées et souvent contradictoires à l'égard de ces derniers, entre accueil des plus démunis et/ou volonté de conserver une « image » attractive pour des jeunes plus qualifiés.

2. Rôle et fonction du FJT dans le parcours des jeunes vers l'autonomie

2.1. Des attentes et perceptions à l'égard du Fjt et de l'équipe influencées par les parcours et profils des jeunes

Les jeunes accueillis en Fjt se caractérisent par la diversité de leurs parcours socio-professionnels et résidentiels antérieurs. Ils ont néanmoins tous en commun d'être confrontés aux difficultés liées à

⁵ Selon les termes employés par un Fjt dans son rapport d'activité.

une insertion sociale et professionnelle incertaine. L'enquête réalisée auprès de 170 jeunes accueillis dans les 10 Fjt étudiés, sans être strictement représentative de l'ensemble des jeunes accueillis en Fjt, permet d'obtenir un éclairage intéressant sur leurs profils et leurs parcours. Les chiffres fournis sont donc à considérer comme des tendances générales et non pas comme des données précises pouvant être extrapolées à l'ensemble des résidents en Fjt.

Une diversité de parcours avant l'arrivée en Fjt

La quasi-totalité (95 %) des résidents rencontrés ont un diplôme, généralement de niveau CAP ou BEP (21 % des interrogés), Bac général, technologique ou professionnel (26 %) ou Bac + 2 (21 %). Environ un quart des jeunes rencontrés ont obtenu ou préparent l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur : un Bac + 3 ou + 4 (10 %) ou un Bac + 5 ou plus (17 %). Si la grande majorité des jeunes rencontrés ont suivi un parcours scolaire et de formation « classique », de manière linéaire, quelques jeunes ont rencontré plus de difficultés.

La majorité des jeunes rencontrés lors de l'enquête sont en emploi ou en formation. Près de la moitié des résidents rencontrés travaillent (22 % en CDD ou en intérim et 25% en CDI) et près d'un tiers des interrogés sont en contrat d'apprentissage ou d'alternance. Les autres jeunes enquêtés sont étudiants ou en formation (13 %) ou en recherche d'emploi (6 %).

L'arrivée dans le Fjt constitue la première expérience résidentielle après une décohabitation familiale pour environ un tiers des jeunes enquêtés.

Les autres jeunes ont connu plusieurs étapes (jusqu'à 4 différentes) dans leur parcours résidentiel :

- 18 % d'entre eux sont passés par une institution, généralement une structure ou famille d'accueil de l'Ase, témoignant de la proportion relativement importante de jeunes bénéficiaires ou sortant de l'Ase parmi le public accueilli en Fjt ;
- 17 % des jeunes interrogés ont connu l'hébergement au sein d'un autre Fjt, dont 14 % juste avant l'arrivée dans le Fjt actuel ;
- 17 % des jeunes ont fait l'expérience d'un logement autonome (le plus souvent dans le parc locatif privé), dont 11 % juste avant d'entrer dans le Fjt ;
- 15 % des jeunes ont connu la résidente étudiante dans leur parcours, dont 7 % juste avant d'intégrer le Fjt ;
- Enfin, 12 % des enquêtés ont dû recourir à l'hébergement chez un tiers à un moment ou l'autre de leur parcours résidentiel.

La diversité des parcours antérieurs explique la pluralité des attentes et motivations à l'entrée dans le Fjt entre solution pratique de logement, souhait de rencontrer d'autres jeunes ou seule solution logement... Dès lors, selon que le séjour au Fjt correspond à un choix délibéré ou à une solution par défaut, le rapport des jeunes à l'équipe et à l'action socio-éducative ne sera pas le même.

Un accompagnement et une dimension collective globalement appréciés par les jeunes

Le plus souvent apprécié voire recherché par de nombreux jeunes qui n'hésitent pas à solliciter régulièrement l'équipe notamment pour une aide dans leurs démarches administratives et/ou pour bénéficier simplement d'une écoute attentive, l'accompagnement peut être vécu comme une

contrainte par une minorité de résidents, généralement plus diplômés et/ou ayant déjà vécu dans un logement autonome, estimant pouvoir se « débrouiller seuls » à la différence des « plus précaires ».

Aspect central du projet des Fjt, la vie en collectivité et le partage de temps et d'espaces collectifs sont globalement très appréciés par les résidents : 83 % des jeunes interrogés sont très satisfaits de la cohabitation avec d'autres jeunes au sein du Fjt. Ils sont par ailleurs nombreux à mettre en avant l'esprit convivial et solidaire qui existe : les jeunes s'entraident, s'échangent de la nourriture ou partagent des repas, accueillent les nouveaux résidents...

2.2. Un rôle pluriel et positif du séjour en Fjt dans le parcours des jeunes

L'hébergement en Fjt apparaît, aux yeux de la majorité des jeunes interrogés, comme une étape particulière et bénéfique dans leur vie, propice, à des degrés divers, à la réflexion et à l'expérimentation. Ils expriment la pluralité des apports du Fjt en réponse à des besoins et aspirations pourtant diversifiés.

Une stabilité et un cadre sécurisant pour mener à bien sa formation ou son entrée dans la vie professionnelle

Dans une période de transition tel qu'un début de formation ou d'emploi, la stabilité du logement offerte par le Fjt permet aux jeunes en plein essor professionnel et social de consacrer toute leur attention aux nombreux choix qu'ils doivent faire et qui seront décisifs pour leur avenir. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes ayant connu un parcours relativement chaotique (conflits familiaux, difficultés liées au logement, parcours migratoire, etc.).

« C'est un état constant d'être inquiète, d'être dans l'urgence (...) Le Fjt m'a permis de stabiliser ma situation et de pouvoir me concentrer sur mes objectifs professionnels » (Femme, 24 ans, depuis 18 mois au Fjt n° 1, en CDD)

Un premier pas vers l'autonomie résidentielle

Les jeunes rencontrés ont été nombreux à décrire le Fjt comme un « tremplin », une étape essentielle dans le parcours résidentiel où ils apprennent progressivement, et avec l'aide de l'équipe si nécessaire, à gérer seuls leur vie quotidienne. Ils y découvrent comment entretenir leur logement, faire les courses et la cuisine, leurs lessives... mais aussi et surtout gérer leur budget. Ils acquièrent progressivement leur indépendance financière, élément clé de la perception de leur autonomie, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé qui leur permettra d'obtenir de l'aide en cas de besoin.

« Je suis arrivée à 18 ans tout pile, en sortant de chez mes parents donc j'ai appris à faire le ménage, la cuisine, à vivre en communauté, faire attention aux autres, gérer ses lessives... Prendre sa vie en main » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années, en CDD, CAP)

Un temps pour se tester

Au-delà de ces connaissances et savoir-faire utiles à la vie de tous les jours qu'il permet d'acquérir, le séjour au Fjt participe également de la construction de l'identité des jeunes résidents en leur permettant d'expérimenter, de « tester » leurs capacités et d'apprendre à avoir confiance en eux et prendre ainsi leurs propres décisions.

« Ça m'aide énormément. Déjà je suis sortie de ma chambre, ça m'a permis de me ressourcer, de

retrouver un sentiment de liberté. Ça aide à déployer mes ailes » (Femme, 24 ans, depuis 3 mois au Fjt n° 2, difficultés familiales et financières)

Un lieu convivial où rencontrer d'autres jeunes

De nombreux jeunes considèrent leur séjour en Fjt comme autant d'occasions de faire des rencontres et de s'enrichir au contact de jeunes d'autres cultures et origines sociales. La mixité sociale est à cet égard appréciée par les jeunes les plus précaires comme par les plus diplômés. La cohabitation avec d'autres jeunes aux parcours variés permet également de se constituer un réseau amical et social, qui perdurera après leur séjour au Fjt.

« Apprendre la vie en collectivité. Pour que ça marche il faut que chacun y mette du sien. On est confronté à d'autres modes de vie, d'autres façons de penser... Ça permet de s'ouvrir un peu » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis près d'1 an, en CDI Bac + 5)

Une offre de logement accessible financièrement et pratique

Parce qu'ils aspirent à l'autonomie ou qu'ils ne se projettent dans le Fjt que pour une faible durée, une petite proportion de jeunes considèrent principalement le Fjt comme une offre de logement pratique (quand elle n'est pas choisie par défaut) dont ils apprécient néanmoins le faible coût. Le Fjt demeure, pour ces jeunes, une solution logement transitoire utile mais qu'ils investissent peu dans sa fonction socio-éducative. Il s'agit principalement de résidents relativement diplômés et/ou qui ont déjà vécu dans un logement autonome ou encore qui disposent d'un soutien de leur entourage par ailleurs.

« Ce que je retiens c'est le dévouement de l'accompagnement, l'aide de l'Etat pour l'insertion des jeunes. Les choses d'ici me concernent très peu, avec mon CDI je pense avoir besoin le moins d'aides » (Homme, 21 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 8, en CDI)

2.3. Les projets à la sortie du Fjt : des aspirations diverses, des inquiétudes qui demeurent

À la sortie du Fjt, la très grande majorité des résidents souhaitent emménager dans un logement autonome, majoritairement dans le parc privé (parfois en colocation avec leurs amis rencontrés au Fjt ou lors de leur formation) et pour certains dans le parc social. Les résidents interrogés considèrent globalement le Fjt comme un logement provisoire, qui ne correspond pas à une installation durable. La plupart d'entre eux expriment l'envie d'avoir leur « chez soi ». Parce qu'ils ont déjà vécu seuls et se sentent « prêts » notamment grâce à l'accompagnement de l'équipe ou parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de leur famille en cas de difficultés, ces derniers n'expriment aucune inquiétude à l'idée de quitter le Fjt pour un logement autonome tout en ayant conscience des exigences du marché du logement en matière de stabilité des ressources.

D'autres se montrent en revanche beaucoup moins optimistes et redoutent les difficultés pour trouver un logement qui corresponde à leur budget ou encore pour gérer les factures et charges associées à un logement autonome. Peu sûrs d'eux, ces jeunes témoignent de nombreuses inquiétudes qui les conduisent à préférer rester en Fjt le temps que leur situation se stabilise suffisamment. Ils souhaitent préserver les liens sécurisants procurés par leur « ancrage dans un lieu de vie, un cercle amical et familial ». Pour ces jeunes, les injonctions à la mobilité entrent alors en contradiction avec leur volonté de préserver ces attaches précieuses qui leur confèrent un sentiment de stabilité⁶.

6 Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, Rapport d'étude année 1, 2014, p. 22.

L'accompagnement socio-éducatif en Fjt repose sur un équilibre délicat, qui n'est pas exempt de tensions et de paradoxes. Les équipes s'interrogent ainsi sur ce que doit être le « juste » niveau d'intervention du Fjt auprès des jeunes. À bien des égards, l'action socioéducative en Fjt s'apparente à l'accompagnement d'une transition vers l'âge adulte. Cette transition est plus ou moins complexe à accompagner en fonction du parcours antérieur du jeune accueilli, de son degré de stabilité affective ou de sa vulnérabilité, de sa capacité à se saisir des outils qui lui sont proposés et à se projeter sereinement dans l'avenir.

INTRODUCTION

I. Les Fjt aujourd'hui : un enjeu de visibilité de leur fonction socio-éducative

Conçus pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes travailleurs, dans un contexte, après-guerre, de crise du logement et d'exode rural massif, les Foyers de Jeunes Travailleurs, fédérés en 1955 au sein de l'Union Française des Foyers de Jeunes Travailleurs (UFFJT), visaient à assurer un lieu de transition entre deux étapes de vie pour les jeunes actifs en partant. Au-delà de la question du logement, ils portaient une attention particulière à un ensemble de problématiques spécifiques aux situations de jeunesse : « l'hygiène, la santé, l'apprentissage de la lecture, la culture, etc... ». Dans les années 1970, la crise économique durable conduit l'Etat à reconnaître le rôle spécifique des FJT avec une circulaire⁷ précisant leur fonction :

« ce sont des établissements à vocation sociale, dont l'utilité en matière d'hébergement des jeunes est incontestable, mais doit être complétée par une action éducative et socioculturelle, favorisant la formation professionnelle, la promotion et l'insertion sociale des jeunes ».

Les Fjt disposent désormais d'un mode spécifique de financement de leur fonctionnement⁸, puisqu'ils bénéficient de la prestation de service « Fjt » versé par les Caf, qui finance leur fonction socio-éducative. Soumise à l'élaboration d'un projet socio-éducatif et à la présence effective d'un personnel qualifié, chargé de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, elle vise à

« favoriser l'accès des jeunes adultes à l'autonomie et à la socialisation par l'habitat et par différentes formes d'incitation et d'actions

« dans les domaines où se forge leur qualification sociale : l'accès à l'emploi et à la formation, l'accès aux droits et à la citoyenneté, la santé, la vie quotidienne, les loisirs, la culture, etc ».

L'accompagnement socio-éducatif proposé par les Fjt vise donc à prendre en charge un ensemble de problématiques spécifiques aux situations de jeunesse. Ils logent un public jeune (18-25 ans et 16-30 ans dans certains cas) mais également mixte, en voie de socialisation, en cours de formation ou disposant d'un premier emploi.

Les Fjt présentent par ailleurs la particularité de relever de deux réglementations :

- en tant que logements-foyers conventionnés⁹, ils sont soumis aux articles L. 351-2 et L. 353-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).
- en tant qu'établissements sociaux, ils sont également inscrits au 10° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles résultant de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les règles du Code de l'action sociale et des familles en matière de droit des usagers, de projet d'établissement, d'auto-évaluation, d'évaluation, de contrôle et de fermeture leur sont ainsi applicables.

Cette double réglementation témoigne d'une double vocation : une réponse à un besoin de logement et un moyen d'action au service de la socialisation et de l'accompagnement des jeunes sur un territoire.

Dans un contexte de fortes pressions sur le secteur de l'hébergement et du logement, le modèle spécifique des Fjt est aujourd'hui régulièrement bousculé et la tentation est grande de le réduire à sa fonction « logement ». Dans le même temps, les Fjt doivent faire face aux évolutions de la jeunesse :

« l'allongement du temps de la jeunesse se caractérise notamment par une insertion profes-

7 Circulaire n°14 du 18/05/1971 relative aux FJT.

8 Réformée par la circulaire Cnaf n°2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des Fjt.

9 Les Foyers de Jeunes Travailleurs (Fjt) constituent une modalité particulière des résidences sociales, établissements qui logent, dans des immeubles, comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés, des personnes éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant.

sionnelle beaucoup plus tardive, longue et jonchée de ruptures et de bifurcations, mais aussi par des décohabitations parentales plus tardives et des allers retours au domicile familial. Les difficultés financières vécues par une partie conséquente des jeunes, mettent à mal leur indépendance et leur désir d'autonomie, et exacerbe un sentiment d'incertitude. Les schémas se modifient, les repères classiques de l'entrée dans la vie adulte (études, insertion professionnelle, mise en couple, fondation d'une famille, accès à la propriété...) ne sont plus les signes avérés d'une stabilité et d'une réussite sociale »¹⁰.

Ces constats ne sont pas nouveaux mais ils continuent d'interroger fortement les Fjt dans leur fonctionnement et leur vocation avec la nécessité de s'adapter quasi continuellement à des situations et des parcours pour le moins instables.

C'est pourquoi la Cnaf, financeur de la prestation socio-éducative a souhaité à travers cette étude mieux rendre compte de la spécificité des FJT en matière d'accompagnement et in fine de leur plus-value en matière d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Cela nécessitait d'une part, de mieux qualifier l'accompagnement proposé au sein des Fjt qui souffre aujourd'hui d'un manque de lisibilité, notamment parce qu'il allie des actions et des temps formels et informels.

D'autre part, cela demandait de mesurer l'adéquation de cet accompagnement aux besoins des jeunes logés, en appréhendant leurs parcours antérieurs, leurs difficultés et leurs ressources, leurs besoins et leurs attentes au regard du logement, mais aussi plus largement de l'emploi, de la vie sociale et familiale.

II. Méthodologie d'enquête

1. Le choix d'investiguer des contextes territoriaux très différents

L'enquête a été menée sur 4 départements, répartis sur 3 régions¹¹, sélectionnés de manière à représenter une certaine diversité du point de vue des caractéristiques sociodémographiques et urbaines des territoires, de l'offre de service institutionnelle et associative et des politiques publiques mises en place en direction de la jeunesse. En accord avec le comité de pilotage¹² de l'étude et suite aux échanges préalables avec les URHAJ, ont ainsi été retenus :

- deux départements (n° 1 et n° 2) au sein d'une même région, caractérisée par l'acuité des tensions sur le secteur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées. Chacun de ces deux territoires présente néanmoins des spécificités. L'un est tout particulièrement attractif et concentre une population jeune très importante quand l'autre est plutôt marqué par des contrastes importants entre le rural et l'urbain et souffre globalement d'une faible accessibilité.
- un département dynamique et attractif pour les jeunes (n° 3) qui voit se développer de nombreuses solutions de logement en direction des jeunes. Au sein de ce département, deux territoires ont été investigués : un pôle urbain important et une zone littorale.
- un département à dominante rurale (n° 4) où l'offre Fjt contribue à l'attractivité territoriale dans un contexte de déclin démographique.

Sur chacun des quatre départements retenus, des entretiens ont été systématiquement réalisés avec, *a minima*, la Caf, le Conseil Départemental et la DDCS avec pour objectif de :

10 Union régionale pour l'habitat des jeunes en Aquitaine, Observatoire de l'Habitat des jeunes de Gironde, rapport d'étude année 1, juin 2014. http://www.urhajaquitaine.fr/fichier/p_actualite/34/actualite_image_rapport_observatoire.habitat.des_jeunes.annee1.pdf.pdf

11 Dans le présent rapport, les départements enquêtés ont été numérotés de 1 à 4 par souci d'anonymat à la demande de la Cnaf.

12 Le comité de pilotage de l'étude était composé de représentantes du commanditaire, la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Cnaf et de représentantes de la Direction des politiques familiale et sociale de la Cnaf. Une réunion de restitution et échanges a été organisée avec des représentant.e.s des 4 Caf départementales du terrain d'enquête avant bouclage du rapport final.

- décrire et analyser le paysage institutionnel autour du logement des jeunes et des politiques jeunesse en général ainsi que les ressources partenariales existantes sur les départements ;
- recueillir le point de vue des partenaires institutionnels sur la fonction jouée par les Fjt et plus spécifiquement l'accompagnement qui y est dispensé et rendre compte de la lisibilité/visibilité de ce segment ;
- échanger sur les besoins et les évolutions possibles et souhaitables.

2. Une enquête auprès de dix établissements représentatifs de la diversité des Fjt

Les 10 établissements enquêtés ont été choisis de manière à représenter la diversité des Fjt¹³. Ainsi les différences de culture et d'organisation sont relativement marquées entre les divers organismes gestionnaires des Fjt sélectionnés. Au sein de notre échantillon on peut ainsi distinguer :

- Des associations créées *ad hoc* pour développer et gérer une offre à destination des jeunes, issues des congrégations religieuses (Fjt n° 2, n° 7), du Mouvement d'Education Populaire (n° 10), de l'histoire institutionnelle (Fjt n° 1, n° 3) ou indépendantes, émanations d'un territoire spécifique (Fjt n° 4, n° 8).
- Des associations ayant un champ d'intervention plus large : protection de l'enfance et de la jeunesse, insertion (Fjt n° 5), une offre de formation (Fjt n° 6).
- Une collectivité (Fjt n° 9).

La taille et le périmètre d'intervention des organismes gestionnaires enquêtés peuvent également considérablement différer :

- Au sein de notre échantillon, un organisme gère plus de 6000 logements répartis sur l'ensemble d'une région quand, à l'opposé, un organisme ne gère qu'un seul établissement de 68 logements implanté sur une commune.
- Le rayonnement géographique de l'organisme peut être régional ou restreint à l'échelle d'une

commune ou d'une agglomération.

- Les grosses associations (Fjt n° 1, n° 3) ont développé des fonctions support importantes, (effort de capitalisation, développement d'outils, etc.) quand les plus petites mutualisent les équipes, qui interviennent dans différentes résidences (Fjt n° 8).

Enfin, la configuration des bâtiments (nombre de logements, surfaces collectives, foyers soleil¹⁴, etc.), l'ancienneté de l'établissement et son implantation géographique (accessibilité, zone d'emploi, densité du tissu partenarial, etc.) ont également été prises en compte.

Dans chacun des 10 Fjt enquêtés, des entretiens ont été systématiquement réalisés avec la direction du Fjt et de l'organisme gestionnaire et avec l'ensemble de l'équipe du Fjt avec pour objectif :

- d'obtenir un retour qualitatif sur les publics accueillis et leur évolution et de faire état des décalages en termes de niveaux de prestations par rapport aux besoins réels ressentis ;
- de mettre en valeur et d'établir la spécificité et la plus-value de l'accompagnement socio-éducatif mené dans les établissements et de faire le point sur les modalités d'accompagnement actuelles, leurs points forts et leurs limites et sur les partenariats développés avec les acteurs locaux.

L'enquête a permis de rencontrer près de 170 jeunes en entretien individuel semi-directif, répartis dans les 10 Fjt enquêtés (entre 10 et 24 jeunes enquêtés par Fjt).

Parmi les résidents rencontrés, on trouve une majorité d'hommes (56 %). L'âge moyen des résidents interrogés est de 22,3 ans. Ils sont âgés de 15 ans à 30 ans et 44 % d'entre eux ont entre 21 et 24 ans.

L'ancienneté dans le FJT des résidents enquêtés est en moyenne de 13,5 mois. 21 % des jeunes interrogés vivaient dans la résidence depuis moins de 6 mois, 34 % entre 6 et 12 mois, 30 % entre 1 et 2 ans et 15 % depuis plus de 2 ans.

Dans 7 des 10 Fjt enquêtés des entretiens collectifs ont également été organisés, avec des groupes de 5 à 10 jeunes, dans l'objectif de les faire interagir sur leur vision du Fjt en général et plus particulièrement de l'accompagnement dispensé.

13 Dans le présent rapport, les Fjt enquêtés ont été numérotés de 1 à 10 par souci d'anonymat, à la demande de la Cnaf.

14 Contrairement au foyer logement de type classique qui regroupe des logements dans un même ensemble de bâtiments, les logements du foyer soleil sont répartis dans des immeubles autour d'un foyer central.

3 à 5 entretiens individuels complémentaires ont ensuite été réalisés avec **les partenaires locaux de chaque Fjt** (Service Jeunesse et/ou logement du territoire, Mission locale, CLLAJ¹⁵, Espace Info Jeunes, organisme HLM...) afin de **recueillir le point de vue des partenaires sur la spécificité et la plus-value du Fjt** et de l'accompagnement qui y est dispensé dans le parcours vers l'autonomie des jeunes.

3. Des entretiens semi-directifs auprès de 170 jeunes logés

Pour apprécier la plus-value et l'impact de l'accompagnement proposé en Fjt auprès des jeunes logés, il semblait essentiel de recueillir la perception de ces derniers. Aussi, une enquête a-t-elle été menée par questionnaires semi-directif auprès d'un échantillon suffisamment conséquent pour rendre compte de la diversité des parcours et des profils de jeunes accueillis.

15 Comités locaux pour le logement autonome des jeunes.

L'ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE EN FJT : PRINCIPES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

La fonction socio-éducative des Fjt se caractérise par un certain nombre de principes et modalités d'interventions, réactualisés et encadrés par la circulaire Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des Fjt (voir encadré ci-après) et auxquels l'ensemble des Fjt financés dans le cadre de la prestation de service adhèrent aujourd'hui largement. Les rapports d'activité des FJT reprennent ou s'inspirent très largement de ces différents thèmes et registres d'intervention pour présenter leur activité.

- un contexte d'intervention qui renvoie à l'environnement partenarial avec lequel le Fjt interagit.

I. Les conditions d'accueil en Fjt : un support du projet socio-éducatif

A. Un habitat semi-collectif assorti d'une gestion locative adaptée aux jeunes accueillis

Une définition partagée du sens et des pratiques de l'action socio-éducative (circulaire Cnaf 2006)

Le projet socio-éducatif doit répondre à cinq principes fondateurs :

- l'ouverture à tous et brassage de populations d'origines diverses ;
- l'inscription du projet dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat favorisant l'accès au logement autonome ;
- l'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté (règlement intérieur et contrats de séjour explicités, responsabilités confiées aux jeunes, ...);
- la valorisation des potentiels des jeunes et des ressources du territoire ;
- l'accompagnement individualisé (pour les cas particuliers en complément des actions d'animation collective).

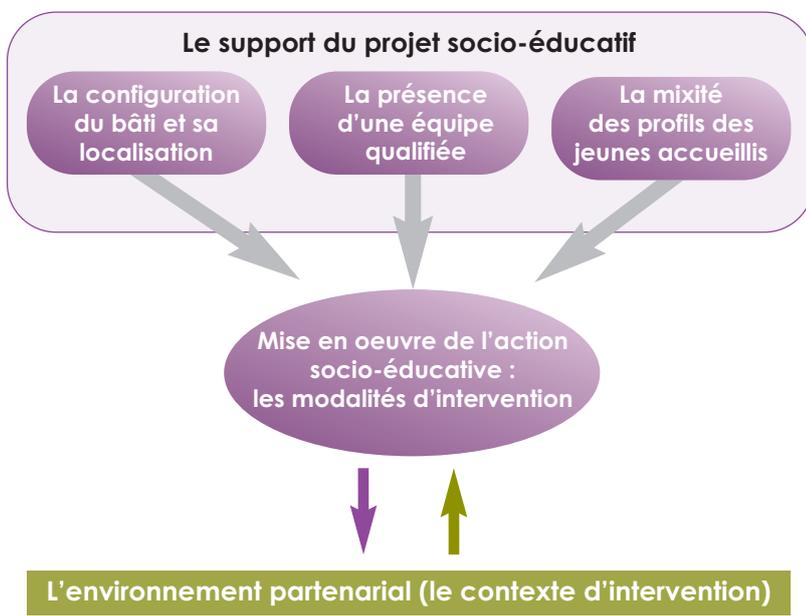
Le projet socio-éducatif doit obligatoirement comporter trois éléments constitutifs d'une offre de service adaptée :

- l'accueil, l'information, l'orientation ;
- l'aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome ;
- l'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

À l'instar des résidences sociales, dont ils constituent une modalité particulière, les Fjt sont caractérisés par un habitat semi-collectif comportant à la fois des locaux privés et des locaux communs meublés. Ce faisant, ils visent à favoriser l'émergence d'une vie collective tout en permettant à chacun de vivre de manière autonome au sein de son logement. Aussi, la conception architecturale de la structure revêt-elle une importance particulière en tant qu'elle participe de la mise en œuvre du projet social.

Au-delà de ces principes, il demeure nécessaire, et c'est tout l'enjeu de cette étude, de donner à voir et mettre en lumière les fonctions, les pratiques, les tâches que recouvre concrètement la fonction socio-éducative en Fjt. Comme le montre le schéma, celle-ci peut être appréhendée dans un système plus global qui fait intervenir :

- un « support » à l'action socio-éducative constitué d'un habitat semi-collectif, d'une équipe et d'un public ;
- des modalités d'intervention qui recouvrent les pratiques d'accompagnement et d'animation mises en œuvre ;



« Au plan de la conception architecturale, c'est l'établissement qui matérialise le mieux l'ambition pour les jeunes. Il y a la lumière, l'environnement, la proximité du centre-ville, les salles d'animation, les bureaux pour accueillir les personnes, les espaces verts et le jardin partagé » (Direction Fjt n° 4).

1. Un logement à bas coût, « prêt à habiter »

Soumis à la réglementation des logements-foyer, la plupart des Fjt proposent désormais un logement autonome meublé et assorti de services sous la forme de prestations obliga-

toires (comprises dans la quittance) ou facultatives - et donc « prêt à habiter ».

Les résidents bénéficient de garanties proches des régimes locatifs de droit commun (contrat d'occupation, quittances, ouverture de droits APL). Ils s'acquittent chaque mois d'une redevance « tout compris » couvrant l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement (loyer, charges locatives forfaitisées couvrant notamment les fluides, le mobilier et les prestations obligatoires) et bénéficient d'une APL majorée : l'APL foyer¹⁶.

Tableau 1 : Caractéristiques des 10 FJT enquêtés

	Date de création	Capacité d'accueil	Type de logement	Surfaces collectives
FJT n° 1	2015	128 logements	58 studettes individuelles, 63 studios individuels dont 8 pour familles monoparentales 7 logements pour personnes à mobilité réduite (PMR)	Salle polyvalente équipée d'une cuisine collective avec accès libre
FJT n° 2	1974	93 places	90 chambres réparties en 7 unités de vie, comptant chacune 12 à 13 chambres, 1 cuisine collective, 4 douches individuelles, 4 toilettes et une buanderie. 3 studios meublés constituant le « foyer soleil »	2 salles TV, 1 salle polyvalente avec cuisine américaine, cyberspace, bibliothèque, 1 salle de fitness, 1 grand jardin arboré
FJT n° 3	2007	58 places	40 logements T1 + 18 studios T1' répartis sur 2 immeubles	1 salle d'animation en sous-sol et 1 jardin
FJT n° 4	2015	100 places	90 logements (80 T1 et 10 logements pour couples) meublés et équipés en électroménager + 5 logements meublés pour couple en foyer soleil	Salle polyvalente avec cuisine américaine Salle de sport Jardin
FJT n° 5	1965	130 places	60 T1 et 22 T1' dont : 60 logements en « modules » comprenant 5 chambres individuelles et 1 cuisine partagée	Salle collective avec canapés, bar, espace bibliothèque et espace jeux pour les enfants Salle de sport Jardin
FJT n° 6	1953	146 places	70 chambres partagées (2 personnes) et 1 dortoir	Salle à manger, salles de cours, salle de détente (billard...)
FJT n° 7	2004	82 places	82 logements (25T1, 46 T1' et 11 T1 bis)	Une salle polyvalente avec cuisine américaine, espace internet dans le hall, 1 patio, une cuisine collective qui peut être réservée pour recevoir
FJT n° 8	2009	67 places réparties sur 3 sites	Résidence 1 : 32 logements (27 T1' et 5 T1bis) Résidence 2 : 20 logements (15 T1' et 5 T1 bis)	Résidence 1 : une salle polyvalente avec cuisine américaine, un jardin, une salle informatique Résidence 2 : une salle polyvalente avec cuisine, une salle informatique
FJT n° 9	1970	75 places, 68 logements	12 petits T1 (environ 12 m ²); 43 grands T1 (environ 15 m ²); 7 T1' (environ 23 m ²); 6 T1' (environ 21 m ²)	Cuisine, espace multimédia, espace TV et surface ouverte mêlant présentoirs de documentation diverse, jeux (billard, baby-foot, table de ping-pong), panneaux d'affichage et tables
FJT n° 10	1972	179 places réparties sur 3 sites	Site 1 : 114 logements (chambres de 12m ² ; studios de 18m ² ; studios de 20m ²) Site 2 : 24 studios de 20m ² environ Site 3 : 4 T2 de 30-35m ²	Site 1 : salle TV, salle multimédias, laverie, espaces verts, cuisines collectives à chaque étage, cafétéria Site 2 : salle jeux/TV, cuisine collective (prochainement) Site 3 : aucun espace collectif

16 Cf. Guide AFFIL « Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective. Repères et préconisations », Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement, Juillet 2017.

- **Une majorité de logements « autonomes »**

Si deux des Fjt de notre échantillon proposent encore des chambres partagées et/ou organisées en unité de vie intégrant une cuisine collective, la majorité des Fjt de notre échantillon (récemment construit et/ou réhabilité) propose désormais une offre de logements avec kitchenette et bloc sanitaire répondant ainsi à une demande forte de la part des jeunes. La capacité d'accueil des Fjt enquêtés varie entre 58 et 179 places (réparties sur 3 sites dont l'un ne comporte que 4 logements). Les bâtiments semi-collectifs sont parfois complétés d'une offre de logements en diffus (Fjt n° 2, 3, 4 et 7) qui s'adressent à un public jeune jugé plus proche de l'autonomie, la présence de l'équipe y étant moins importante :

Le Fjt n° 4 compte ainsi 5 logements pour couples dans le diffus. Néanmoins, l'association a progressivement et volontairement diminué son offre en diffus depuis sa création, car cette offre pose plusieurs difficultés au plan de l'accompagnement socio-éducatif, de la gestion ou du management d'équipe, l'absence de proximité quotidienne avec les résidents rendant difficile leur accompagnement tant au plan collectif qu'individuel, la multiplication des déplacements pour l'équipe d'animateurs, la difficulté à maîtriser les charges des logements individuels, etc.

Juxtaposés au foyer, le Fjt n° 2 propose trois studios en foyer-soleil pour les jeunes les plus autonomes, avec un contrat d'un an. Les trois dernières années, une dizaine de jeunes ont profité de ces logements passerelles pour un accompagnement progressif vers l'autonomie.

D'autres établissements plus récents se distinguent par une adaptation progressive de certains logements à l'évolution des besoins (logements « adaptés » à l'accueil de familles monoparentales, de couples, etc.). Les Fjt tentent ainsi de diversifier l'offre de logements au sein d'un même établissement (en termes de typologie) pour répondre à la diversité du public jeunes et de ses besoins (durée de séjour et moyens financiers). Faute de candidats, l'offre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) est cependant le plus souvent

« détournée » de sa vocation d'origine, au profit de jeunes (seuls, en couple ou avec un enfant) souhaitant disposer de plus d'espace. Au Fjt n° 9, les plus petits logements (sous comble), initialement conçus pour les courts séjours permettent d'apporter une réponse aux séjours dits « fractionnés », c'est-à-dire pour les jeunes en alternance auxquels le parc privé peut difficilement répondre.

- **Un montant de redevance « maîtrisé » en adéquation avec les capacités financières des jeunes**

Une spécificité des résidences sociales est de proposer une redevance toutes charges comprises intégrant ainsi les charges locatives récupérables, les fluides (eau, énergie), les services rendus (mobiliers notamment). En outre, l'APL foyer est plus solvabilisatrice pour les résidents que l'APL classique en logement social.

Selon les Fjt le montant des redevances (calculé sur la base d'une redevance plafond définie par type de logement et par zone) couvre cependant des prestations obligatoires (généralement l'amortissement du mobilier et le blanchissage) ou facultatives (la restauration collective le plus souvent) variées. Au Fjt n° 1, par exemple, la redevance inclut le coût des prestations annexes obligatoires que représentent la fourniture et le changement des draps. Au Fjt n° 6 sont inclus dans la redevance le petit-déjeuner et le blanchissage du linge de lit.

Pour les résidents, cela permet de faciliter considérablement la gestion d'un budget souvent très serré. Les résidents interrogés ont d'ailleurs relativement bien conscience que le coût de la redevance inclut l'ensemble des charges liées au logement, un aspect à la fois pratique et sécurisant.

« C'est moins cher, c'est tout compris, c'est pas mal pour débiter, c'est rassurant. Tu ne te demandes pas qu'est-ce que tu vas devoir payer en plus à la fin du mois, il n'y a pas de surprise » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 8 mois)

Il n'est pas rare par ailleurs que ces derniers bénéficient d'une certaine souplesse doublée d'une attention particulière de la part de l'équipe

dans le règlement de la redevance et en cas de difficultés financières temporaires (retard de versement des APL et/ou changement de situation). La prévention des impayés demeure d'ailleurs un enjeu fort en matière d'accompagnement (voir partie suivante sur les modalités d'intervention).

- **Une durée et des conditions d'occupation qui s'adaptent aux parcours et à l'évolution des situations des jeunes**

La durée de séjour en Fjt fait l'objet d'un accord écrit entre le gestionnaire et le résident formalisé dans le contrat de séjour. Celui-ci est généralement contracté pour une durée de 1 à 6 mois renouvelable et renégociée en fonction de la situation du jeune.

La vocation temporaire ou transitoire des Fjt est affirmée dès l'accueil du jeune et bien souvent formalisée dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour qui établit que « la durée d'hébergement n'excèdera pas 24 mois ». Cette pratique, qui n'est pas encadrée juridiquement, est le reflet de la préoccupation des gestionnaires (et de leurs partenaires) de fluidifier les parcours et d'accompagner les jeunes vers l'accès à un logement autonome, vocation première des Fjt. Dans leur politique de gestion locative, les Fjt de notre échantillon se montrent néanmoins relativement souples dans l'application de cette règle avec la volonté de s'adapter autant que possible à la réalité du parcours et des difficultés rencontrées par les jeunes.

« La limite théorique c'est 1 an. C'est une bonne moyenne. Ce n'est pas rigide mais ça leur met une limite, certains ont besoin de ça, d'une échéance pour la recherche de logement » (Fjt n° 7)

« Les durées de séjour sont entre 10 et 16 mois en moyenne. Mais il y a de grosses disparités, des jeunes qui restent 3 mois pour un concours et d'autres qui restent 2 ans voire 3 ans. On est alors hors cadre Caf mais est-ce qu'on abandonne le jeune au milieu du gué ou est-ce qu'on l'accompagne ? » (Fjt n° 4)

« Nous on est là pour les accompagner dans la construction d'un projet. Certains ont

besoin de temps donc ils passent par plusieurs Fjt » (Fjt n° 1)

Sur certains territoires, l'enjeu d'attractivité auprès de publics spécifique (en formation, etc.) a également conduit les gestionnaires à adapter leur politique locative, en matière de courts séjours notamment :

« Toutes les formes d'alternance sont possibles. Donc évidemment les jeunes sont contraints de passer d'un territoire à l'autre. Les jeunes vont et viennent, on les accueille parfois deux ou trois fois dans la même année. Il a fallu s'adapter en termes de gestion locative. À un moment on a décidé de garder 20 logements que pour l'alternance rapide : les jeunes qui viennent qu'à la semaine. C'est une évolution inévitable pour s'adapter à l'évolution du public. C'est plus de travail et de gestion mais on a décidé de le faire. On s'est organisé de façon à avoir une gestion de planning plus dynamique. On s'est organisé pour être réactif : le jeune qui nous téléphone le vendredi car il vient d'être embauché et commence le lundi, ce n'est pas rare. Donc il faut être réactif. C'est ça la demande des jeunes. C'est tout de suite. Notre réactivité est vraiment un atout (...) Et puis on est propriétaire donc les annuités de remboursement sont moins importantes que si on était locataires d'un bailleur social. Donc ça permet aussi de prendre ce type de décision : certains n'ont pas le choix. 20 chambres comme ça vont rapporter moins qu'une chambre louée à l'année. Mais si on le fait pas ces jeunes-là ne trouvent pas de réponse adaptée » (Fjt n° 10)

- **Une volonté de sécurisation et de régulation de l'accès aux bâtiments**

Les Fjt ont pour beaucoup longtemps bénéficié de la présence de veilleurs de nuit (voir partie suivante) qui, dans un contexte de réduction des moyens, laissent place progressivement à la mise en place de vidéosurveillance et de contrôles d'accès. Au Fjt n° 3 par exemple, les entrées des immeubles sont sécurisées. La résidence, dans son fonctionnement, s'apparente à un habitat autonome et par conséquent sans aucune contrainte horaire. Il est fait appel à une société de gardiennage quelques heures par

semaine sur les plages horaires sensibles et l'établissement est sous vidéosurveillance et téléalarme 24 h sur 24.

« On est très vigilants sur l'extérieur aussi car l'environnement s'est beaucoup dégradé. La drogue s'est implantée d'une façon dure sur

Une satisfaction globale des jeunes à l'égard des conditions de logement mais une aspiration à l'intimité contrariée

Les conditions d'accueil des Fjt sont globalement très appréciées par les jeunes rencontrés lors de l'enquête. Ils sont particulièrement satisfaits de la localisation des résidences (94 % d'enquêtés très satisfaits) et la présence d'une équipe (96 % de très satisfaits). Seuls quelques motifs d'insatisfaction reviennent à plusieurs reprises dans le discours des jeunes interrogés.

Ainsi, le principal reproche formulé à l'égard des conditions de logement en Fjt est le fait de « ne pas se sentir chez soi » et ce d'autant plus que le jeune aura connu auparavant le logement autonome et/ou, plus âgé, aspire désormais à une plus grande indépendance. Ce sentiment renvoie majoritairement aux règles imposées en matière de droit de visite et d'hébergement d'un tiers ainsi qu'à l'impossibilité de meubler son logement.

« Au début c'est petit quand même. Je passais d'une grande maison à une chambre, c'est pas facile. Et puis ce qui m'énerve c'est qu'on peut pas emmener qui on veut, un veilleur nous surveille et pour le moindre truc ils viennent toquer à ta porte... Moi je dis pas que je suis en foyer, je dis que je suis en résidence étudiante. Car sinon après les gens ils confondent avec le foyer de l'enfance à côté... » (Femme, 20 ans, depuis 18 mois dans le Fjt n° 10, ASE)

« On n'a pas le droit de recevoir. C'est bizarre. On n'a pas l'impression d'être chez nous » (Homme, 33 ans, vit au Fjt n° 4 depuis plusieurs années) « Tu dois payer 5 euros par nuit pour que ta copine viennent dormir. C'est surtout ça qui fait que tu ne te sens pas chez toi ici. » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n°10 depuis 6 mois)

« Ce qui me dérange beaucoup ici c'est de ne pas pouvoir inviter des gens. On n'a pas 17 ans ! » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 6 mois).

Les propos de cette jeune femme témoignent par ailleurs de la relative inadaptation des conditions d'habitat en Fjt à l'accueil de familles monoparentales, malgré les efforts réalisés en ce sens.

« Avec deux enfants c'est compliqué [elle dort avec son enfant de 2 ans en plus de son mari dans le même lit, et son autre enfant de 5 mois est dans un berceau à côté], avec un ça va car il peut y avoir le lit à côté (...) Ici c'est pas du tout adapté, car les enfants ont pas d'espaces pour jouer, même si je sais qu'ils essayent d'agrandir » (Femme, 25 ans, depuis 24 mois au Fjt n° 5, sans emploi)

D'autres points du règlement comme le changement des draps ou les visites des chambres par des agents sont source de mécontentement pour certains jeunes qui jugent ces pratiques intrusives ou infantilisantes :

« Après 1 an, on se sent comme chez nous. Donc le fait que les femmes de ménage rentrent dans nos chambres trois fois par semaine c'est infantilisant » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« Le fait que tous les 15 jours ils viennent changer les draps... On ne se sent pas vraiment chez nous C'est bien ici mais on ne peut pas ramener nos meubles et on ne peut pas héberger. C'est contraignant mais c'est la contrepartie » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 6 mois)

« Je ne me vois pas trop rester ici, on ne se sent pas trop chez soi, ils viennent voir nos chambres... » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois)

« Ce qui m'énerve c'est qu'on peut pas emmener qui on veut, un veilleur nous surveille et pour le moindre truc ils viennent toquer à ta porte... » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 18 mois)

Enfin, le partage d'une cuisine collective (Fjt n° 9, Fjt n° 2, Fjt n° 7 pour certains logements) voire même de salles de bains collectives (Fjt n° 2), associé généralement à l'occupation d'une chambre de petite surface est également critiqué et peut être source de tensions.

« Il y a un manque de cuisines, il y a 2 plaques pour tout le monde, c'est un peu problématique avec la vaisselle, même si maintenant ça va mieux » (Homme, 28 ans, depuis 7 ans au Fjt n° 9)

« C'est encore les années 50 dans notre chambre mais ça va. Je n'en peux plus du collectif, on entend tout, on partage la cuisine, la douche... » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 3 ans)

« Les cuisines et salle de bain sont collectives, il y a peu d'intimité. Au début je me lavais chez une amie, j'avais du mal avec ça, je suis habituée à avoir un chez-moi » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois)

« La cuisine collective c'est un problème, pour le respect des règles d'hygiène c'est compliqué. Tu ne vois pas trop de gens dans la cuisine mais c'est toujours sale. Avant de faire à manger tu dois tout nettoyer. Sinon il faut payer plus cher pour avoir ta propre cuisine » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 4 mois)

le secteur, il y a des règlements de compte. Cela nous oblige à être vigilants sur qui fait partie du Fjt. Si une personne rentre et fait son deal ici, on ne la laissera pas faire. Il y a un règlement très strict pour les résidents, avec une carte nominative » (Fjt n° 5)

Une différence importante réside également dans les règles de fonctionnement et notamment le « droit de visite » qui fait l'objet de fortes attentes de la part des jeunes qui pour la plupart d'entre eux s'attendent à pouvoir recevoir des amis ou de la famille. Pour répondre à ces attentes tout en veillant à réguler les allers et venues, plusieurs solutions sont mises en place par les Fjt. Le Fjt n° 2 met à disposition une chambre double leur permettant de recevoir un membre de leur famille venant leur rendre visite. D'autres Fjt ont fait le choix d'autoriser l'accueil, pour la nuit, d'un visiteur en contrepartie du versement d'une petite somme (5 ou 6 euros la nuit). Enfin, certains Fjt n'autorisent les visites que dans la limite des horaires fixés dans le règlement (jusqu'à minuit).

2. Un cadre semi-collectif support d'échanges avec l'équipe et de rencontres entre jeunes autour du « vivre ensemble »

Les espaces et équipements collectifs font partie intégrante d'une structure d'habitat adapté. Ils favorisent la convivialité et sont le support d'animations collectives qui peuvent être organisées avec des partenaires extérieurs. A minima, les Fjt disposent d'une salle polyvalente qui peut être équipée d'une cuisine, d'une télévision, d'une bibliothèque, etc. La plupart des Fjt mettent à disposition, dans ces salles, une documentation diverse dans tous les domaines intéressant les jeunes (formation emploi, santé, culture et loisirs, etc.), des jeux, des panneaux d'affichage et des tables... Certains Fjt bénéficient en outre d'autres espaces de type jardins, buanderie, « bars », espace bibliothèque... Enfin, ils disposent tous d'au moins un bureau dédié à l'équipe et permettant d'accueillir les résidents dans le cadre d'entretiens individuels et confidentiels.

L'agencement, la configuration, l'équipement de ce(s) espace(s) collectif(s) peuvent cependant

varier d'un Fjt à l'autre et conditionner leur « utilité ». Parce qu'ils sont peu accueillants, peu visibles ou accessibles, certains espaces sont ainsi délaissés par les jeunes. Dès lors, l'équipe peut faire le choix d'utiliser d'autres espaces communs, en particulier des lieux de passage comme les halls d'entrée, pour amener les jeunes vers l'accompagnement :

« On fait pas mal de choses dans le hall, pour les capter. Des petits goûters où on rencontre des nouvelles personnes qui n'ont jamais poussé la porte de notre bureau... C'est un lieu de passage, plutôt que dans une pièce où on peut se sentir un peu piégé » (Fjt n° 7)

« Le foyer ne proposant pas de restauration collective ni d'espace convivial, les résidents se rencontrent peu et il est difficile de réunir un groupe pour des actions a priori peu attractives. C'est pourquoi nous avons testé l'utilisation du hall d'entrée en le pensant comme une pièce fonctionnelle à part entière. Et nous avons constaté qu'il est plus aisé d'interpeller et de capter l'attention du public à cet endroit que dans une salle d'animation au sous-sol » (Fjt n° 3)

De même, la localisation du ou des bureaux de l'équipe au sein du Fjt dans un lieu de passage facilitera les occasions de rencontres et les contacts informels avec les jeunes :

« On les voit entrer et sortir devant nos bureaux, on sait qu'on va les croiser dans la semaine si on a besoin de leur parler » (Fjt n° 7)

« Par exemple, on a eu un débat sur l'installation de boîtes individuelles de courrier. Pour l'instant on le réceptionne et ils viennent le récupérer au bureau. On a décidé de garder ce système, car comme ça ils sont obligés de passer, donc ça entretient un lien minimal pour ceux qu'on ne voit jamais » (Fjt n° 9)

Une autre différence réside dans les règles de fonctionnement édictées par le gestionnaire et qui ont pu évoluer avec le projet socio-éducatif et les attentes des publics accueillis. La disponibilité des espaces collectifs (et leur libre accès en dehors de la présence de l'équipe) peut être

Des espaces collectifs qui favorisent la convivialité plus qu'ils n'occasionnent de nuisances

Malgré leur aspiration à davantage d'intimité, les jeunes interrogés se montrent plutôt positifs quant à la vie collective permise par le partage d'espaces collectifs (83% des jeunes se disent très satisfaits de la cohabitation avec d'autres jeunes). L'appréciation de la vie en collectivité est cependant très variable en fonction du parcours (et de la personnalité) des jeunes mais aussi des conditions d'accueil et de logement au sein de l'établissement. Certains résidents revendiquent ainsi leur besoin de tranquillité, soit parce qu'ils souhaitent s'investir dans leur formation/travail, soit parce qu'ils sont d'un tempérament « solitaire » et ne veulent pas ou plus avoir affaire au collectif (c'est par exemple le cas de certains jeunes Ase ayant connu la vie en foyer et ne souhaitant pas exposer leurs difficultés aux autres) :

« Je suis plutôt réservé, je sors des fois. J'ai vu qu'il y a des résidents qui se connaissent bien, qui mangent ensemble » (Homme, 22 ans, depuis 3 mois au Fjt n° 1, ex-ASE)

« Je n'aime pas trop le concept de foyer, ça ne me correspond pas. J'aime bien avoir mon chez-moi même si je suis sociable » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines)

« C'est un peu jeune par rapport à moi, un peu bruyant parfois. Je ne suis pas venu là pour rencontrer du monde » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 4 mois)

D'autres, ayant déjà des attaches sur le territoire, privilégient une sociabilité en dehors du Fjt (au travail, avec la famille, avec des amis, etc.).

« La plupart du temps je le passe avec ma famille en dehors du Fjt » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 3 depuis 2 ans)

« Je m'absente assez souvent Ma vie sociale est en dehors du Fjt. J'ai beaucoup d'amis. J'ai mon copain » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

La taille et la configuration architecturale de la structure peut également jouer de ce point de vue, en étant plus propice à positionner le jeune dans un réseau d'interconnaissances plutôt que dans un tissu de relations amicales. Certes, le partage de cuisines collectives peut être source de nuisances et de tensions entre les résidents confrontés à des modes de vie trop différents et/ou avec lesquels ils n'ont pas d'affinité particulière... C'est plus particulièrement le cas au Fjt n° 2 qui propose des chambres en unité de vie et le partage de cuisines et salles de bain communes.

« Ce ne sont pas mes meilleures potes mais ça va. Je suis représentante de ma cuisine, c'est à moi de motiver les troupes pour le ménage mais c'est toujours les mêmes, sur les 13 il y en a 3 qui ne font jamais rien » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 8 mois)

« Ça dépend. Là on se connaît bien mais avant y avait que des mots agressifs sur le tableau de notre cuisine. Quand je voulais aller vivre à Strasbourg j'étais dégoûtée de vivre ici, les filles me saoulaient, c'était sale, je ne pouvais inviter personne. Maintenant je me suis fait 2 super copines donc ça va » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis environ 1 an)

Malgré les tensions et aussi parfois l'inconfort occasionnées, la plupart des jeunes interrogés (Fjt n° 2, n° 7 et n° 9) reconnaissent néanmoins que la présence de cuisines collectives favorise les rencontres entre résidents et la création de liens amicaux. D'ailleurs, ceux qui en ont fait l'expérience n'hésitent pas à comparer deux types de foyer : des foyers récents, proposant tout le confort moderne attendu mais finalement moins conviviaux avec une tendance de chacun des jeunes à se replier sur son logement vs des anciens foyers qui offrent parfois des conditions de logement peu satisfaisantes mais au sein desquels l'ambiance était tout particulièrement conviviale...

« Les logements sont nickels, c'est propre, c'est beau, c'est bien agencé. J'étais dans un autre Fjt avant, il y avait une super ambiance mais c'était horrible, il y avait des souris, tout était cassé... Mais on avait une cuisine commune donc du coup tu connaissais tout le foyer, on faisait tout le temps des soirées. Ici ils font des événements mais il n'y a que 5 personnes qui viennent et c'est toujours les mêmes » (Femme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois)

« Pour avoir vécu les deux, c'est très pratique d'avoir sa propre cuisine, car pour la cuisine collective il faut faire des aller-retour jusqu'à chez soi quand on a oublié un truc, un saladier... Mais c'est très sympa la cuisine collective car ça permet de rencontrer nos voisins, les premières soirées j'ai rencontré plein de personnes comme ça parce qu'on se retrouvait pour faire la cuisine, ça crée des liens aussi » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 10)

« On rencontre des personnes de notre âge. Ça fait un peu internat. On n'est jamais seul. On peut toquer à côté. Mais ici c'est une grosse structure donc je ne croise jamais les mêmes personnes. J'ai des connaissances mais pas de liens. Les seules personnes que je vois c'est celles rencontrées en activités. Le précédent Fjt était plus petit, plus convivial. On était plus à l'aise. On se sentait en famille » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 16 mois, auparavant dans un autre Fjt de l'agglomération)

Dans les Fjt où les logements possèdent des cuisines individuelles, le partage d'autres espaces collectifs est alors un élément clé de la sociabilité entre résidents. Au Fjt n° 7, quelques résidents ont ainsi insisté sur les conséquences négatives de la fermeture de la salle d'animations en dehors des heures de présence des l'équipe à la fois en termes de convivialité (les résidents se connaissent peu) et de participation aux animations (cet espace étant peu approprié par les résidents, ils s'y rendent moins spontanément quand une activité y est organisée).

« Plutôt que de faire des événements ils feraient mieux de créer des lieux de rencontre. Ici la salle d'animations est fermée le week-end. Le week-end il n'y a rien ici, c'est mort, il n'y a pas d'ambiance. C'est une belle salle mais on n'y a pas accès, ce n'est ouvert que la journée en semaine donc ça ne correspond pas à nos horaires quand on travaille » (Femme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois)

considérée comme un levier favorisant l'investissement « spontané » de ces espaces par les jeunes quand d'autres gestionnaires estiment au contraire devoir réguler l'utilisation de ces espaces pour éviter tout « débordement » :

« C'est important pour la cohésion du groupe de créer des zones neutres où ils peuvent se retrouver en dehors de leur chambre, leur zone d'intimité : la salle à manger, la salle de détente... » (Fjt n° 6)

« Les salles polyvalentes sont ouvertes 24h / 24, les résidents n'ont pas besoin de demander pour les utiliser. Ça se fait spontanément, avec ou sans les animateurs » (Fjt n° 8)

« Au niveau des lieux collectifs il y a un côté très ouvert. Pour lutter contre ce qui est attaché au terme « foyer » qui renvoie à lieu de contrainte, éducatif... » (Directeur, Fjt n° 10)

« C'est plutôt un plus que le foyer soit non-mixte. Les jeunes femmes se sentent beaucoup plus libres et sereines. Elles peuvent investir autant qu'elles le souhaitent les espaces collectifs comme des espaces semi-privatifs (en chausson, en robe de chambre, etc.). Elles se sentent chez elles dans tout le foyer. On utilise cet aspect-là comme facteur de convivialité » (Fjt n° 2)

Enfin, la présence d'une cuisine collective au sein des Fjt les plus anciens est à bien des égards considérée par les équipes comme un levier intéressant pour favoriser la convivialité et travailler le vivre ensemble : « Le projet est véritablement axé sur le collectif du fait que les résidentes ne bénéficient pas d'un logement autonome mais d'une chambre ». Précisons à cet égard que la disparition progressive de la restauration collective est en partie regrettée :

« C'est vrai que les cuisines collectives favorisaient la rencontre autour de la nourriture. C'était un lieu qui permettait de capter les jeunes » (Fjt n° 1)

« Le restaurant a été un outil très fort de l'association, il a permis d'assurer son développement et d'ouvrir le foyer sur son quartier en accueillant aussi des employés des entreprises environnantes mais ça se casse

la figure, il n'y en a pas dans les nouveaux projets » (Fjt n° 7)

3. Des Fjt implantés dans un environnement plus ou moins attractif

Les 10 Fjt enquêtés sont insérés dans des territoires diversifiés du point de vue de leur accessibilité, des aménités urbaines, de la densité du tissu partenarial, etc.

- Dans le département n° 1, les 3 Fjt sont insérés dans des quartiers dynamiques et accessibles, relativement populaires, bénéficiant de toutes les aménités urbaines (commerces, transports en commun, bars et restaurants) et de nombreux équipements socio-culturels, services publics et lieux de sociabilité pour les jeunes. Ces derniers peuvent ainsi facilement développer une vie sociale hors du Fjt et profiter des services et dispositifs existants pour entreprendre leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle en autonomie et/ou aidés par l'équipe.
- Dans le département n° 2, les 2 Fjt retenus sont implantés dans des secteurs très différents :
 - un quartier prioritaire de la Politique de la Ville jugé très « difficile » et relativement excentré ;
 - un quartier résidentiel pavillonnaire disposant d'une offre de commerces et de services réduite, mais situé à 10 minutes à pieds d'une gare. Dans ce territoire, les résidents vivent à plein ce qui pourrait être considéré comme un mode de vie « péri-urbain », une partie d'entre eux effectuant chaque jour plusieurs dizaines de kilomètres en transport en commun pour aller travailler à un autre point de la région. Le fait d'habiter ce Fjt peut résulter d'un choix, ou d'une option prise en rapport avec les contraintes du territoire mais finalement assez bien vécue, de la part de jeunes actifs qui souhaitent se couper d'un environnement très urbain, bruyant et au rythme intense, en rentrant chez eux le soir ;
- dans le département n° 3, les territoires d'im-

Une localisation d'autant plus appréciée qu'elle facilite l'accès aux services et équipements

Les résidents sont globalement très satisfaits de la localisation de leur Fjt et apprécient la proximité des transports et services. Seuls les Fjt n° 5 et n° 9 sont moins appréciés par les jeunes de notre échantillon. Le premier est situé dans un quartier enclavé et qui connaît des problématiques de violence.

« Le quartier est dangereux, on entend des balles. Il y a des jeunes qui peuvent t'agresser comme ça. La dernière fois, hier ils ont explosé les bonbonnes d'eau incendie, il y avait de l'eau partout. J'ai vu des petits voyous habiter ici, mais la directrice est très intelligente, elle sait leur parler. Je connais beaucoup de personnes qui sont parties au bout de 15 jours... »
(Homme, 25 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an)

« On n'ose pas trop sortir, quand on nous livre quelque chose, on reçoit en bas pas dehors, on va avoir peur des agressions. Les gars en bas avec leur musique, on ne sait pas trop ce qu'ils font, ce qu'ils veulent »
(Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an)

Le Fjt n° 9 souffre quant à lui de son isolement géographique et du manque de dynamisme du territoire environnant :

« Le problème ce n'est pas le Fjt, c'est l'isolement [de la ville]. Quand on arrive ici, on tourne vite en rond si on ne connaît personne » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 9 depuis plusieurs années)

plantation sont très différents : cœur de ville, zone d'activité en banlieue proche et littoral ;

- dans le département n° 4, les Fjt sont implantés dans des villes moyennes insérées dans un environnement rural. L'offre (de loisir, d'activité, etc.) en direction des jeunes y est très peu développée. L'un des Fjt est situé à côté d'une offre de formation. En conséquence, les jeunes accueillis espèrent en arrivant, sans doute plus fortement qu'ailleurs, trouver au sein du Fjt un réseau de sociabilité.

La localisation des établissements aura un impact important en termes d'attractivité auprès des jeunes et d'ouverture du Fjt sur son environnement. Du côté des gestionnaires, le premier risque est évidemment celui de la vacance lié au positionnement de la résidence dans le marché immobilier local :

« Lorsque l'on est sollicité par un bailleur, une collectivité locale, un promoteur, on s'intéresse d'abord à la localisation (desserte en transports en commun, bassin d'emploi et présence d'écoles de formation, les perspec-

tives de développement du site, l'image du territoire). L'objectif est de veiller aux éventuelles difficultés de remplissage de la résidence, au risque vis-à-vis de l'environnement, autant d'éléments qui peuvent impacter et coûter cher en terme d'exploitation »
(Fjt n° 1)

L'inscription du Fjt dans un environnement bénéficiant d'un tissu partenarial dense facilitera par la suite le développement d'actions partenariales au bénéfice de la fonction socio-éducative du Fjt (voir partie « partenariat »).

B. Une mixité des publics réelle et recherchée

1. Une mixité sociale considérée comme un élément intrinsèque du « modèle » Fjt

En posant comme l'un des principes fondamentaux de l'action socio-éducative « l'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses », la Cnaf réaffirme, dans sa circulaire de 2006, sa volonté de faire des Fjt des lieux de rencontre et de mixité sociale. Cette idée est fortement défendue par les différents réseaux de Fjt qui appréhendent le temps de la jeunesse comme un moment unique et opportun pour promouvoir les valeurs de l'éducation populaire en faisant se rencontrer des jeunes d'horizons sociaux et culturels très différents :

« La jeunesse est le moment où jamais de faire de la mixité sociale, de promouvoir les projets entre pairs et apprendre les uns des autres »
(acteur national)

« La volonté n'est de ne pas s'occuper uniquement de ceux qui vont le plus mal mais de tous. Elle est de préserver cette idée de mixité sociale, de brassage et de friction des publics. Les jeunes ont une communauté de rythme et de vie. C'est porté en termes de discours mais pas en pratique sous les injonctions des autres acteurs institutionnels »
(URHAJ)

a. Un principe encadré réglementairement

Ce principe est encadré réglementairement par le décret du 31 juillet 2015 qui précise que « les

Fjt s'adressent principalement à la population des jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle (exerçant une activité professionnelle, en recherche d'emploi, en stage ou en formation) âgés de 16 à 25 ans, notamment à l'issue d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ». Ils ne sont pas autorisés à accueillir des jeunes âgés de plus de 30 ans. Toutefois, précise la circulaire Cnaf de 2006, « *les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie ayant tendance à se prolonger et à se complexifier, les Fjt soutenus par les Caf sont autorisés à héberger des jeunes de 26 à 30 ans sous réserve que ces jeunes représentent une fraction de l'effectif total et que l'accueil en Fjt constitue une période transitoire dans leur parcours résidentiel* ». En conséquence, l'éligibilité des Fjt à la prestation socio-éducative est conditionnée au respect d'un certain nombre de critères visant à alerter les Caf sur d'éventuels détournement de la vocation sociale des Fjt. Parmi ces critères d'évaluation, les Caf peuvent s'appuyer sur les seuils d'alerte suivants :

- jeunes de plus de 25 ans à partir de 25 % du public accueilli ;
- jeunes immatriculés au régime de sécurité sociale des étudiants à partir de 25 % du public accueilli ;
- jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel ou en recherche d'emploi, moins de 60 % du public accueilli.

L'instruction de la DGCS du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des Fjt précise quant à elle la diversité des situations accueillies au sein des Fjt : actifs occupés, demandeurs d'emploi ou en formation sous divers statuts ; situations de rupture sociale et familiale, de décohabitation ou de mobilité ; le cas échéant, des jeunes couples avec ou sans enfants ou des familles monoparentales. En outre, elle rappelle que « la politique d'accueil doit être fondée sur le brassage social, tout en garantissant une priorité d'accès aux jeunes, avec ou sans emploi, qui disposent de faibles ressources et rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement et notamment aux jeunes qui cessent d'être pris en charge par le service départementale de

l'aide sociale à l'enfance au titre de l'article L. 222-5 du CASF ».

Conformément à la circulaire Cnaf de 2006, les Caf comme les gestionnaires des Fjt portent ainsi une attention spécifique au peuplement des Fjt de leur territoire et veillent ainsi à ce que le cadre soit respecté, tant en termes d'âges que de profils des publics :

« La mixité sociale est importante. Les réservataires envoient des jeunes plus précoces, mais il ne faut pas que ce soient des jeunes trop déstructurés, sinon on est sur un CHRS. Le Fjt, c'est une solution de logement pour les jeunes à un moment donné. J'axe beaucoup là-dessus. On vérifie que ce sont bien des jeunes et des travailleurs. Quand le Fjt s'est mis à accueillir des parents isolés, je leur ai dit attention à ne pas devenir un home maternel et à rester sur des parents travailleurs. Mais c'est un besoin sur certains secteurs... » (Caf)

b. Une condition et un support de l'action socio-éducative en Fjt

Cette attention est largement partagée par les équipes présentes au sein des Fjt qui conditionnent la réussite du projet socio-éducatif à l'équilibre du « peuplement ». La mixité au sein des résidences Fjt est ainsi mise en œuvre et organisée pour permettre l'enrichissement de chaque résident. L'étayage du collectif est facilitée par cette diversité : les plus autonomes vont guider et soutenir ceux qui rencontrent des difficultés ; les uns vont pouvoir apprendre des autres, certains pourront même servir d'exemple ou de référence pour le groupe.

« Au niveau des étages on veille aussi à la mixité. Quand à un étage ou dans une cuisine il y a beaucoup de problèmes, on fait attention au profil qu'on va choisir pour la prochaine résidente qui va s'y installer. Ça peut être lié à plein de facteurs. Par exemple si une jeune nous paraît assez fragile on va la mettre dans un étage où elle se sentira en sécurité » (Fjt n° 2)

Aussi, le collectif apparaît-il comme d'autant plus

porteur et source d'enrichissement que les jeunes accueillis présentent des profils et origines sociales divers.

« Le rôle des Fjt c'est de favoriser cette rencontre entre un jeune ingénieur et un bénéficiaire de l'ASE (...) Face à l'injonction à loger les plus démunis il faut maintenir cette mixité car c'est une richesse. Il s'agit de produire une micro société qui ressemble à celle du « dehors ». C'est une manière de se confronter à la vraie vie » (Fjt n° 1)

« Ici elles peuvent rencontrer des personnes différentes, qui viennent d'autres mondes. D'ailleurs l'idée serait d'en faire un vrai réseau, de partage de compétences... On voudrait développer ce réseau avec les résidentes et les anciennes pour la recherche de logement, de stage, d'apprentissage... » (Fjt n° 2)

« La richesse des Fjt, c'est que l'on ait cette mixité, des gens qui travaillent et des gens au chômage, des jeunes en couple et des enfants » (Fjt n° 5)

« Avec le collectif il y a des gens qui se rencontrent ici qui ne se seraient jamais rencontrés ailleurs, des personnes aux profils très différents. Ça apporte une vraie ouverture d'esprit (...) Il faut contrecarrer l'évolution de la société vers l'individualisme en valorisant le collectif. La mixité entre jeunes est toujours bénéfique » (Fjt n° 7)

L'équilibre de peuplement conditionne également la capacité des équipes à proposer un accompagnement d'intensité variable et adapté à la singularité du parcours

La cohabitation avec d'autres jeunes : un aspect de la vie en Fjt fortement valorisé

Aspect central du projet des Fjt, la vie en collectivité et le partage de temps et d'espaces collectifs sont globalement très appréciés par les résidents : 83 % des jeunes se disent très satisfaits de la cohabitation avec d'autres jeunes au sein du Fjt. Les résidents sont ainsi nombreux à témoigner de l'esprit convivial et solidaire qui existe entre jeunes de leur structure : les jeunes s'entraident, s'échangent de la nourriture ou partagent des repas, accueillent les nouveaux résidents...

« Il y a beaucoup d'entraide avec les autres résidents. Admettons, il nous manque quelque chose pour faire à manger, on se dépanne. Je connaissais personne et au final on s'entend super bien, c'est ça qui est bien. On mange tous ensemble, il y a une bonne ambiance. On essaye d'intégrer au mieux les nouveaux quand ils arrivent. Et après eux ils font pareil quand il y en a d'autres qui viennent » (Homme, 21 ans, au Fjt n° 9 depuis 6 mois)

« Dans les résidences étudiantes c'était plutôt anonyme, ici il y a un certain esprit, on se parle, parfois on s'entraide, les filles sont vraiment gentilles » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 1 an et demi)

Le type de public accueilli détermine cependant le degré d'interconnaissance des résidents. Ainsi, dans les Fjt accueillant majoritairement une population d'apprentis (ou de saisonniers), le « turn over » des jeunes fragilise les liens entre les résidents et les plus anciens regrettent parfois le renouvellement de la population des jeunes accueillis.

« Il y a une rotation des résidents, j'aime rencontrer de nouvelles têtes, faut pas trop s'attacher, on sait que le foyer c'est temporaire. Il y a des couples qui se font, ici c'est secret story » (Homme, 28 ans, vit au Fjt n° 9 depuis plusieurs années)

« Avec les premières personnes, on était tout le temps ensemble pour manger, boire. Maintenant moins avec les nouveaux, je veux plus trop m'attacher, ça fait mal de voir partir » (Femme, 17 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 mois)

Beaucoup mettent par ailleurs en avant la richesse des rencontres que permet la cohabitation avec des jeunes de tous âges et de tous horizons sociaux et culturels.

« On a remarqué en animant les ateliers-débat et en faisant des petits points avec la psychologue qu'il y a vraiment de tout, des gens en CDD, en CDI, des intérimaires, des étudiants, il y a vraiment de tout entre 18 et la trentaine. Il y a des gens qui vivent en couple en F2 là-bas, il y a des boulangers, des pâtisseries, des grands banquiers (rires), des ingénieurs, il y a vraiment de tout. Absolument » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans)

« Apprendre la vie en collectivité. Pour que ça marche il faut que chacun y mette du sien. On est confronté à d'autres modes de vie, d'autres façons de penser... Ça permet de s'ouvrir un peu » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis près d'1 an, en CDI bac + 5)

« Vivre tout seul ça crée du stress. Ici tu peux partager tes problèmes, prendre des meilleurs, copier ce qui est bien pour moi et éviter ce qui est mauvais » (Homme, 24 ans, depuis 3 mois au Fjt n° 5, a eu un parcours en CHU)

Si la diversité des profils et des parcours est globalement décrite par les jeunes comme source de richesse, elle peut aussi être source d'incompréhensions lorsqu'émergent des problèmes liés aux modes de vies, etc. Il n'est pas rare alors que les affinités se créent en fonction d'expériences communes (la même formation, la même origine géographique, les mêmes « problèmes » à l'instar des mères seules avec enfant, etc.) *« Une sociabilité se développe avec les autres mamans, on a les mêmes problèmes » (Femme, 24 ans, depuis 22 mois au Fjt n° 1, mère seule avec enfant)*

et des besoins de chacun dans un contexte de moyens limités :

« L'objectif d'un Fjt est de mixer les situations, pour qu'une situation lourde ne soit pas plus lourde qu'elle ne l'est déjà, et qu'une situation stable puisse donner l'exemple et profiter à une situation difficile. Notre travail, c'est l'accès à l'autonomie. Si on accueille uniquement des publics avec des carences fortes, on ne peut pas créer ce mélange et cette alchimie » (Fjt n° 4)

« Il faut être attentifs à la cohabitation, à ce qui se passe entre eux. Il faut mesurer ce qu'on peut apporter ici : si on accueille plus de la moitié de résidents en difficulté, on ne pourra plus aider les autres » (Fjt n° 5)

« On ne peut pas avoir que des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement parce qu'on en n'a pas les moyens et que ce n'est pas le principe des Fjt » (Fjt n° 7)

« XXX n'est pas un éducateur, son expérience lui permet de jouer un rôle de travailleur social mais il n'en est pas un ! Donc on est vigilants sur la capacité des jeunes à vivre seuls. Le Conseil Départemental va vous dire, " ah j'ai pas l'impression qu'ils prennent 15% des jeunes de l'ASE ! " mais c'est pas si simple. On ne peut pas prendre toute la misère du monde. Il faut qu'on soit vigilants » (Fjt n° 9)

« Ce sont les jeunes bien intégrés et sans problèmes qui nous permettent de mieux accompagner les autres. C'est l'importance de la mixité, qui permet aux professionnels de se concentrer sur les jeunes les plus en difficulté » (Fjt n° 4)

Cette nécessité est d'autant plus soulignée que les Fjt doivent aujourd'hui faire face à la pression de partenaires qui, conscients des contraintes économiques des Fjt, n'en appellent pas moins à accueillir davantage de jeunes précarisés pour lesquels les réponses tendent à manquer :

« Les redevances ont tendance à augmenter (hausse des charges...), ce qui n'est pas le cas

des aides au logement et des subventions qui ont, elles, tendance à diminuer. Donc pour équilibrer le budget, les Fjt risquent de prendre surtout des jeunes « favorisés » ou qui travaillaient » (Partenaire institutionnel)

« Ca a été un choix de la structure d'aller dans le sens des 15 % maximum de public en difficulté pour des raisons économiques afin de limiter les impayés et aussi parce qu'ils n'ont pas de professionnels pour les suivre » (Caf)

« On a une pression des partenaires qui augmente pour qu'on accueille dans les Fjt des jeunes en grandes difficultés, comme les publics ASE ou du SIAO mais en même temps on fait face à une baisse des moyens humains et financiers. L'enjeu c'est de préserver la mixité dans les Fjt, c'est ce qui fait la réussite du projet. Sinon on a des problèmes de solvabilité, de comportement... Et nos équipes ne sont pas formées pour gérer ces publics en grande difficulté ! » (URHAJ)

2. Un modèle mis en tension par les évolutions sociales et institutionnelles

Les Fjt évoluent au sein d'un contexte social et institutionnel mouvant et incertain qui impacte fortement les jeunes en matière d'accès au logement. Leurs parcours, à l'instar de l'ensemble des individus aujourd'hui, sont ainsi de plus en plus marqués par la précarité et l'imprévisibilité :

- Les jeunes résidents hébergés présentent ainsi des statuts socio-professionnels de plus en plus perméables (étudiants, stagiaires, apprentis salariés, indépendants, etc.), ainsi que des périodes de transition floues et hachées. L'allongement des études, l'entrée et la stabilisation dans la vie professionnelle se fait de plus en plus tardivement et difficilement.

« La grande nouveauté depuis 4/5 ans, ce sont les jeunes en CDI à temps partiel précaire. Même en ayant un CDI, ce n'est plus une garantie de trouver un logement » (Caf)

« Les jeunes font des études de plus en plus longues, ils sont jeunes de plus en plus longtemps. (...) Il y a des jeunes qui ont besoin de

plus de temps. Pour se réorienter vers une formation par exemple » (Fjt n° 2)

« C'est difficile pour les jeunes aujourd'hui d'avoir un parcours professionnel stable pour avoir un parcours résidentiel stable. Sinon ils ont des impayés, des dettes. Le nombre de contrats précaires pour les jeunes a beaucoup augmenté, ils sont dans une instabilité sociale et financière » (acteur national)

Ils sont de plus généralement contraints par le marché du travail à effectuer des mobilités qui se heurtent à un marché du logement rigide et exigeant les obligeant, pour certains, à recourir à des solutions d'hébergement multiples et coûteuses, économiquement et socialement.

« Les jeunes n'ont plus trop d'accroches, ils bougent beaucoup, y compris en termes d'emploi et de logement » (Partenaire local)

« Les jeunes viennent trouver un emploi sur des zones tendues où le logement est très cher et sans avoir toujours les parents derrière (...) Sur 24 000 jeunes suivis par la Mission locale, 1 sur 2 n'habitent pas chez leurs parents et 30 % habitent chez un tiers (...) 1 jeune sur 5 se déclare en difficulté d'hébergement et beaucoup ont une domiciliation administrative » (Mission locale)

« On a dû s'adapter à l'évolution de la demande du public. Les deux tendances lourdes des 10 dernières années c'est, d'une part, que le turn over qui augmente parce que les périodes de travail raccourcissent, et d'autre part que l'accueil de jeunes en alternance a beaucoup augmenté, car l'offre de formation a augmenté. Et c'est des alternances très variées en termes de fréquence » (Directeur, Fjt n° 10)

- Aussi, leurs ressources sont par extension faibles et fluctuantes, avec le risque de se retrouver démunis lorsqu'ils ne peuvent pas bénéficier du RSA et que la solidarité familiale s'épuise.

« On a de plus en plus de parcours un peu chaotiques avec une précarité économique et des revenus fluctuants pour les jeunes qui sont

en CDI, en stages... C'est difficile pour eux de se projeter » (Fjt n° 7)

« De plus en plus de jeunes rentrent avec une situation et connaissent une rupture qui les fragilise. » (Fjt n° 3)

Dans le même temps, les Fjt doivent faire face à des injonctions de plus en plus fortes au logement des plus démunis dans un contexte d'engorgement et/ou d'inadaptation des dispositifs d'hébergement, au risque de conduire à des orientations par défaut. Le discours des principaux partenaires institutionnels des Fjt est à cet égard éloquent et témoigne de fortes attentes en la matière, attentes qui peuvent entrer en contradiction avec le modèle défendu par les Fjt.

« Les Fjt ont peur de ne plus se remplir s'ils ont une image négative. La réputation d'un Fjt ça peut aller très vite, avec une fuite des jeunes les plus stabilisés. Aujourd'hui, si une difficulté apparaît, on fait partir le jeune en CHRS ou en sous-location avec un suivi en dehors, pour éviter qu'il y ait un effet sur le reste du Fjt, sur le collectif. Nous on voudrait l'inverse, que le Fjt participe à l'accompagnement de publics défavorisés » (Partenaire institutionnel)

« Comme il n'y a pas de place en logement temporaire hormis en Fjt, les réponses c'est faute de mieux. C'est des gamins qui devraient être concernés par le service logement du CHRS – mais il n'y a plus de place – et du coup ils sont orientés vers un Fjt » (Conseil départemental)

« L'accès au logement est un peu le point faible chez nous. Les jeunes vont beaucoup en Fjt alors qu'on aimerait qu'ils puissent avoir un logement autonome, les installer. Malheureusement c'est très compliqué, il manque de places. S'ils l'obtiennent (un logement social) c'est dans des quartiers très défavorisés, avec beaucoup de délinquants, et c'est pas la peine de tenter le diable, qu'ils retrouvent leurs vieux démons, avec beaucoup de jeunes qui ont un passé de deal ou de consommation de drogues » (partenaire local)

À l'instar des résidences sociales, les Fjt doivent ainsi faire face à l'émergence de « nouveaux besoins » qui sont le reflet de l'évolution de la société et du contexte politico-économique – familles monoparentales qui peinent à se loger, jeunes souffrant de troubles de santé mentale, jeunes en parcours migratoire, etc. – sans que les Fjt ne soient toujours dotés de ressources supplémentaires pour y répondre convenablement et/ou pour lesquels cela implique de développer de nouveaux partenariats. Ainsi, par exemple, les Fjt rencontrés ont témoigné des difficultés à l'égard de l'accueil, de plus en plus fréquent, de jeunes en situation administrative complexe (réfugiés et mineurs isolés étrangers) qui relèvent bien souvent d'un accompagnement spécifique (notamment sur un plan juridique) qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer.

« Il y a de plus en plus de mineurs isolés étrangers. Les associations s'en occupent uniquement jusqu'à 18 ans. C'est compliqué parce qu'elles nous préviennent au dernier moment et au départ ils n'ont pas d'APL... » (Fjt n° 7)

« Le Conseil Départemental a pris la disposition de ne plus donner de contrats jeunes majeurs aux jeunes mineurs non accompagnés. Ca va nous faire beaucoup de places vacantes. Mais c'est très négatif. Ca va être un boom pour le domaine de l'insertion. C'est une mesure purement financière qui n'a rien d'éducatif, tous les dispositifs d'urgence et d'insertion vont être saturés » (structure ASE)

« Le changement législatif sur l'accueil des réfugiés a modifié la donne. Les temps d'attente pour le titre de séjour ou son renouvellement sont considérablement allongés. Durant ce temps, certains jeunes restent 18 mois avec un récépissé ce qui peut suspendre la perception de l'APL » (Fjt n° 1)

« Parfois on se sent démunis face à certaines situations. (...) Aujourd'hui on a des jeunes où l'enjeu c'est de pouvoir les mettre en situation régulière, c'est nouveau. C'est préoccupant » (Fjt n° 9)

La création de nouveaux dispositifs, à l'instar de la Garantie Jeunes, peut également être à l'origine de ce type de difficultés. Entrée en vigueur en 2013 pour 10 départements puis étendue à l'ensemble du territoire national en 2017, la Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi. Mis en œuvre par les Missions locales, cet accompagnement doit permettre de lever les obstacles à l'insertion professionnelle et aider les jeunes à résoudre leurs difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. avec les partenaires du territoire. Le dispositif est assorti d'une allocation d'un montant de 461,72 euros mensuels. La montée en charge du dispositif conduit aujourd'hui les Missions locales à se tourner notamment vers les Fjt pour répondre aux besoins en logement des jeunes accompagnés.

« La garantie jeune c'est un accompagnement intensif, les jeunes doivent avoir envie de s'engager (...). Avec la garantie jeune ils ont une allocation, même quand ils ne sont pas en activité, qui donne une certaine stabilité. C'est important pour le Fjt ! » (UNML)

« Il y a une cohérence pour le jeune entre ce qui lui est demandé dans le cadre de la Garantie Jeune de la part de la Mission locale et notre accueil. En donnant un logement à ce jeune, on lui permet de travailler sur son projet » (Fjt n° 8)

Mais face à ce nouveau public, tous les Fjt de notre échantillon ne peuvent répondre de la même manière. Tout d'abord, le montant de l'allocation, qui est le même sur tout le territoire métropolitain, rend les conditions d'accès à un logement en Fjt très inégales en fonction de la zone d'implantation de la résidence¹⁷ (avec un écart constaté de plus de 100 € des montants de redevance pour un petit T1).

« La Garantie Jeune permet aux jeunes qui sont proches de l'emploi de bénéficier d'une allocation de 450 par mois pendant 1 an. Ils peuvent se stabiliser plus facilement pour le

¹⁷ Conformément au CCH, les FJT sont soumis, en tant que logements foyer conventionnés, au plafonnement des redevances. La fixation des redevances maximum est définie chaque année et dépend : du type de financement du logement (PLA-I, PLUS) ; de la taille du logement ; de la zone géographique du logement.

logement. Mais en Fjt cela reste un peu juste parfois, le loyer est parfois trop cher » (Partenaire local)

Mais ce sont aussi et surtout les difficultés sociales associées aux jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes qui entraîneraient quelques réticences du côté de certains Fjt :

« Sur les 12 jeunes (en garantie jeunes suivis par la Mission locale, ndlr) il y en a 10 qui ont connu la violence, l'abandon familial... C'est des solides quand même en garantie jeunes. Sûrement certains sont moins compliqués mais il faut quand même travailler. C'est pour ça que, pour les jeunes en garantie jeunes, l'offre Fjt n'est pas adaptée. Dans le département, il y a le dispositif xx, sinon le CHRS. C'est la seule solution. Sinon y a rien. Il y a quand même des jeunes costauds quoi. Si ces jeunes-là se retrouvent en Fjt ça va pas le faire. Le problème c'est qu'il y a eu des mauvaises orientations du coup Fjt s'est crispé » (Circonscription d'action sociale)

« Peu de jeunes de la Mission locale sont pris au Fjt. La faiblesse de l'accompagnement socio-éducatif dans la structure explique que « les jeunes à problèmes, on n'en veut pas ». Il n'y a personne pour les gérer le W-E. Le Fjt est braqué pour les jeunes en Garantie Jeunes. 3 ou 4 avaient intégré le Fjt et cela se serait mal passé. Ils ne veulent plus en prendre maintenant » (une Mission locale)

3. Une mixité qui prend des formes variables en fonction des besoins identifiés sur le territoire, du projet associatif et des partenariats noués

a. Une adaptation de la politique d'accueil et de peuplement aux besoins identifiés sur le territoire

Au-delà de ces principes et/ou difficultés, les Fjt veillent cependant à définir ou préciser des publics cible et adapter leur politique d'accueil en fonction des besoins des jeunes exprimés et perçus sur les territoires. Cet effort d'adaptation répond à la nécessité d'ancrage territorial et ce d'autant plus, dans les contextes plus détendus, qu'il demeure impératif de limiter la vacance.

« La question c'est d'être suffisamment implantés et connus pour susciter la demande d'entreprises. Un exemple : à XXX dans le département Y, ce sont des artisans qui ont sollicité les élus car ils disaient "on accueille des apprentis et on sait pas où les loger" » (URHAJ)

Pour cela, les Fjt se fondent sur un diagnostic préalable réalisé à partir, a minima, des données socio-démographiques du territoire, lors de l'élaboration ou de la réactualisation du projet socio-éducatif. À cette occasion, certains partenaires peuvent faire valoir des besoins spécifiques ou émergents, non ou insuffisamment couverts par les dispositifs existants. Sans mobiliser à proprement parler de contingent, ces derniers peuvent ainsi conditionner leur soutien financier à l'accueil d'un public spécifique selon des objectifs fixés en amont. C'est par exemple le cas de certains Départements (pour l'accueil conventionné de jeunes bénéficiaires de l'ASE) ou des Régions au titre de leur soutien à la formation des jeunes et à l'accueil d'apprentis en Fjt.

• L'accueil de jeunes bénéficiaires de l'ASE

Un point commun aux Fjt réside dans l'accueil spécifique de jeunes bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, prévu dans la circulaire Cnaf de 2006¹⁸. Les conditions de cet accueil et les modalités de son financement sont cependant différentes d'un département à l'autre, les Fjt étant susceptibles d'accueillir des jeunes pris en charge par l'ASE de départements différents. Dans le département n° 4 par exemple, les Fjt accueillent principalement des jeunes de l'ASE du département n° 1. Dans ce département, l'accueil des jeunes en contrat jeune majeur sur des places réservées occasionne un financement supplémentaire (outre l'hébergement) pour assurer l'accompagnement des jeunes bénéficiaires en lien avec le référent ASE du territoire. Les publics orientés vers les Fjt sont des jeunes qui relèvent d'une dernière étape avant l'autonomie :

« Notre souhait de partenariat avec les Fjt est de sortir les jeunes des dispositifs de protection de l'enfance pour aller vers le droit commun. Et de le faire de façon suffisam-

18 Circulaire Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des FJT.

ment anticipée pour éviter une prise en charge supplémentaire. J'ai pris contact avec l'URHAJ et xx (l'association gestionnaire) pour travailler à une définition commune de nos attentes en matière d'accompagnement des jeunes ASE. On n'attend pas des Fjt qu'ils fassent le travail de l'ASE mais qu'ils accompagnent plutôt les jeunes sur les volets autonomie dans la vie quotidienne, gestion budgétaire, accès aux droits, sortie vers le logement autonome, etc. (...) On a commencé par simplifier la procédure d'accès. Avant, les prescriptions étaient réalisées par les secteurs ASE. Maintenant on centralise davantage grâce à l'utilisation d'un logiciel qui permet d'avoir en temps et en heure la disponibilité des places ASE (450 places au total). Dans le même temps, on essaie d'améliorer l'orientation sur un plan qualitatif grâce à notre connaissance des Fjt via les fiches descriptives dont on dispose » (Conseil départemental)

Par ailleurs, hors convention, nombreux sont les Fjt à accueillir des « sortants » l'ASE, ce qui n'est pas sans interroger les équipes sur le maintien d'une mixité sociale, nécessaire au bon fonctionnement du Fjt :

« Nous accueillons 10 jeunes dans le cadre d'une convention ASE. Mais c'est la part « officielle ». En réalité, 1/3 de nos résidents sont passés par l'ASE à un moment ou à un autre de leur parcours » (Fjt n° 5)

- **L'accueil d'apprentis en lien avec les besoins des centres de formation du territoire**

Avec le développement de l'apprentissage, nombreux sont les désormais les collectivités et/ou acteurs du secteur économique à faire valoir les besoins spécifiques en matière d'accueil des apprentis qui rencontrent des difficultés particulières en matière d'accès au logement (des ressources mensuelles qui ne peuvent excéder le SMIC et la nécessité d'effectuer des allers et retours entre leur centre de formation et l'entreprise qui les emploie). Ces besoins trouvent une déclinaison opérationnelle dans les politiques d'accueil des Fjt qui, dans le département n° 4 notamment, ont souhaité adapter leur gestion locative aux séjours fractionnés.

« A un moment on a décidé de garder 20 logements que pour l'alternance rapide : les jeunes qui ne viennent qu'à la semaine. C'était inévitable pour s'adapter à l'évolution du public. C'est plus de travail et de gestion mais on a décidé de le faire. (...) 20 chambres comme ça vont rapporter moins qu'une chambre louée à l'année. Si on ne le fait pas, ces jeunes-là ne trouvent pas de réponse adaptée (...) » (Fjt n° 10)

« On a 5 à 6 logements réservés à l'alternance, pour des jeunes qui viennent pendant des périodes courtes et qui sont en situation de double logement donc ne peuvent pas ouvrir de droits. On répond comme ça à une problématique importante des jeunes. D'où un taux d'occupation de 87 % car il y a une vacance interstitielle dans ces logements » (Fjt n° 9)

Sur d'autres territoires, cela se traduit par la signature de protocoles ou conventions passées à l'échelle régionale ou départementale. Dans un des départements enquêtés par exemple, trois conventions de partenariat coexistent qui visent à favoriser l'accueil des apprentis en Fjt :

- Une convention triennale conclue par l'URHAJ avec le Conseil Régional visant à accroître et harmoniser la qualité d'accueil des apprentis et à la mise en œuvre d'un système d'accueil d'urgence dans les Fjt en prévention des risques de rupture d'hébergement pour les apprentis (dispositif d'urgence géré par l'URHAJ)
- Un partenariat conclu en 2013 entre la Mairie, l'association gestionnaire et la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour la mise à disposition chaque année de 40 logements dans son contingent de réservation à destination de jeunes en apprentissage dans un CFA relevant de la CCI
- Une convention de partenariat signé en 2015 par la Mairie avec l'Union Professionnelle Artisanale, la Chambre des métiers et de l'artisanat la ville et l'URHAJ pour la mise à disposition de 60 logements sur son contingent dont 30 en Fjt.

- **L'accueil de couples et/ou de familles monoparentales (Fjt n° 1 et 5)**

L'entrée de plus en plus tardive dans la vie professionnelle et la difficile stabilisation des parcours professionnels conduit certains jeunes à investir la vie affective et familiale plus précocement et/ou sans attendre que leur situation professionnelle ne soit stabilisée. Une étude INSEE datant de 2009¹⁹ souligne les difficultés particulières rencontrées par ces jeunes familles monoparentales dans leur insertion sociale et professionnelle : « 17 % des pères de famille monoparentale et 9 % des mères résident avec d'autres personnes, en plus de leurs enfants (contre 3 % pour les couples), soit 178 000 familles. Parmi ces parents, 18 % sont des jeunes de moins de 30 ans, dont la plupart vivent avec leurs enfants chez leurs propres parents. (...) Les mères et les pères de familles monoparentales qui cohabitent avec d'autres personnes sont plus souvent inactifs ou en difficulté sur le marché du travail en termes de chômage ou d'emploi. »

En effet, les familles monoparentales de moins de 30 ans font en quelque sorte l'objet d'une double discrimination dans l'accès au logement : en tant que famille monoparentale, elles disposent de revenus souvent insuffisants pour faire face au coût d'un logement autonome ; en tant que « jeunes », elles sont considérées comme un public à risque n'ayant pas connu d'expérience locative autonome. Dans ce contexte, eu égard aux fortes tensions dans l'accès au logement social sur de nombreux territoires, nombreux sont les Fjt à devoir faire face à une demande croissante de la part de ce type de ménage. Face à ces constats, certains Fjt ont progressivement adapté leur politique d'accueil répondant ainsi également à la demande de certaines collectivités locales²⁰.

« Le projet d'accueil de familles monoparentales est arrivé plus tardivement alors que la mairie faisait remonter des besoins sur l'arrondissement avec un très fort taux de jeunes et de familles monoparentales. Mais il est également issu de notre propre réflexion. Il y a beaucoup de demandes de la part de jeunes femmes. C'est le premier Fjt de notre associa-

tion qui formalise l'accueil de familles monoparentales dans son projet social. Ici, il y avait des studios assez grands pour les accueillir et mettre un lit bébé... » (Fjt n° 1)

- **Les jeunes en situation de handicap (Fjt n° 1, Fjt n° 8 et Fjt n° 10)**

Trois des Fjt de notre échantillon se sont saisis de l'obligation réglementaire d'application des normes handicap pour mettre en place un partenariat avec des associations spécialisées pour l'accueil d'une partie de leur public, pour de courts ou longs séjours. Le Fjt permet à certains de ces jeunes de réaliser un projet professionnel, de prendre leur autonomie et/ou de découvrir un autre environnement. Cet accueil participe fortement de la mixité sociale des établissements.

- **Les saisonniers (Fjt n° 8)**

Certains territoires sont confrontés avec une acuité particulière à la problématique du logement des saisonniers. C'est en particulier le cas, dans notre échantillon, sur un territoire littoral au sein duquel un Fjt a été créé afin, notamment, de répondre à ces besoins spécifiques que faisaient remonter les entreprises du secteur.

« Le logement d'été est forcément un problème. Moi je n'embauche un saisonnier que s'il a un logement mais son salaire mensuel est équivalent au prix d'un studio à la semaine ici » (Partenaire local)

Cela ne va pas sans poser question aux équipes des Fjt concernés qui soulignent la difficulté de proposer un accompagnement adapté à ce type de courts séjours et/ou la difficile intégration de ces des derniers dans le collectif. Et ce alors même que beaucoup, parmi ces jeunes saisonniers, connaissent de réelles difficultés d'insertion durable.

« Beaucoup de jeunes ne viennent que un mois ou 2 pendant l'été. Pour ceux qui restent 2 mois il y a une rencontre à l'accueil puis une vigilance sur la qualité de leur séjour mais pas de vrai accompagnement engagé, sauf si pen-

¹⁹ Insee Première n° 1216 - janvier 2009.

²⁰ Dans un des départements enquêtés, suite à une étude sur le logement des jeunes qui avait fait émerger la question de l'accueil des jeunes parents isolés de moins de 30 ans en FJT, la Communauté d'Agglomération avait souhaité, en 2013, faire le point sur les types de difficultés de logement rencontrées par les familles monoparentales de 18-30 ans vivant sur son territoire. Elle désirait mieux connaître ces familles et leurs modes d'habitat actuel, afin de déterminer la pertinence de la création d'une offre nouvelle, et le cas échéant, d'en définir la nature, les publics cibles, ainsi que les conditions de mise en œuvre et de faisabilité.

dant un séjour court des problèmes émergent mais c'est rarement le cas. Les saisonniers viennent surtout pour le logement, ils participent peu aux animations collectives, il y a déjà beaucoup de choses proposées en été dans nos communes » (Fjt n° 8)

« La solution Fjt n'est pas la mieux adaptée pour les saisonniers, ce qui explique pourquoi il y en a de moins en moins dans les résidences même si elles ont été pensées pour eux. Les saisonniers ont un mode de vie particulier et il n'y a pas toujours besoin d'accompagnement sur ces publics... Et puis il faut savoir ce qu'on va faire de la résidence en dehors de la saison ? » (URHAJ)

b. Des organismes gestionnaires qui disposent encore de marges de manœuvre pour réaliser le « peuplement » des Fjt

Théoriquement, le mode d'orientation des jeunes au sein des Fjt devrait assez fortement influencer le type de public accueilli au regard des compétences des différents réservataires et/ou partenaires orienteurs (contingent prioritaire Etat, protection de l'enfance pour le Département, salariés en mobilité pour Action Logement, jeunes en formation pour la Région, etc.). En tant que résidence sociale (excepté le Fjt n° 2 qui n'en n'a pas le statut), les Fjt sont en effet soumis à des contingents réservataires en contrepartie des aides financières dont ils bénéficient au premier lieu desquelles celles de l'Etat, d'Action Logement et des collectivités (communes le plus souvent)... Localement, des relations peuvent également être établies de manière formelle ou informelle avec d'autres partenaires pour l'orientation des publics qu'ils reçoivent (CLLAJ, Missions locales, etc.)

« On a proposé des places contingentés en Fjt. On a demandé que soit mise en place une passerelle entre la DLH, la Mission locale et les AS de secteur pour proposer des jeunes sur ces places-là, depuis 2008-2009. Aujourd'hui il y a deux ou trois mois d'attente pour le jeune que l'on présente. On connaît les conditions d'admission et on ne présente que des jeunes qui ont des ressources supérieures à 750 €. Si le jeune a de faibles ressources, on l'orientera sur l'AS de

secteur qui lui fera une demande au SIAO insertion » (une Mission locale)

Mais malgré des besoins qui se font de plus en plus pressants et la mise en place des SIAO, la reprise en main des contingents par les réservataires demeure en pratique très progressive voire quasi inexistante sur les territoires les plus tendus, à l'instar du département n° 4 :

« Il n'y a pas de contingent Etat dans les Fjt. Le SIAO n'oriente pas vers le Fjt, il ne participe pas à l'offre car c'est trop compliqué pour eux à gérer » (DDCS)

« On a entre 20 et 30 réservations sur tout le département. Mais on ne propose jamais de jeunes. C'est compliqué pour nous de proposer des candidats » (Action Logement)

« On n'a pas de droit de réservation. D'ailleurs dans la convention on avait d'abord mis 15 % des jeunes issus de l'ASE, mais ils ne voulaient pas car ça équivalait à dire que le conseil départemental réservait des logements. On a bataillé, et finalement on a convenu 15 % de jeunes en difficulté sociale, donc pas forcément en emploi » (Conseil départemental)

Dans les territoires les plus tendus comme, les Fjt voient quant à eux sensiblement évoluer les publics qui leur sont présentés, notamment sur le contingent Etat dont les priorités fluctuent en fonction des urgences et de l'actualité.

« 30 % de nos places sont réservées à l'Etat. Ce sont des jeunes qui sortent de CHU ou CHRS avec un besoin fort d'accompagnement sur toutes les dimensions. (...) Il y a aussi des profils plus complexes, liés à l'actualité. Par exemple, on est sollicité par la DDCS pour loger des migrants. Là, c'est flagrant, on a aussi des structures qui nous contactent en direct pour loger des jeunes migrants, des CHU » (Fjt n° 4)

Pour faire face à cette nouvelle donne, des conventions ont été passées, sur un certain nombre de territoires, visant à fluidifier les entrées et limiter la vacance. Les réservataires sont soumis à des délais de présentation des candidats (en général 8 jours) au-delà desquels le Fjt reprend

le logement et procède lui-même à l'admission.

« Le SIAO n'a jamais fait le plein de ses réservations. Ils ont 8 jours pour nous proposer quelqu'un mais on a le dernier mot, on dit oui ou non » (Directeur Fjt n° 5)

Soumis à un afflux important de candidatures en lien avec leur territoire d'implantation et soucieux de leur visibilité auprès des jeunes et/ou des orienteurs, près de la moitié des Fjt de notre échantillon ont par ailleurs mis en place un système de gestion des candidatures informatisé visant à accélérer et rendre plus fluide le traitement des demandes. En conséquence, nombre de candidatures reçues par les Fjt proviennent directement des jeunes eux-mêmes sans passer par un « prescripteur ». Pour les Fjt, cela leur permet de conserver encore quelques marges de manœuvre dans le peuplement de leur résidence et ce malgré l'existence de résidences désormais quasi entièrement contingentées. Ainsi, par exemple, le Fjt n° 1 indique dans son rapport d'activité²¹ que près d'1/3 des candidatures proviennent directement de demandes réalisées en ligne sur le site internet de l'association quand 22 % sont orientés par un collecteur 1 %, 14 % par la commune et 2 % par la préfecture.

Le recrutement du Fjt est ainsi influencé par le contexte territorial, tant en ce qui concerne les profils des jeunes présents sur le territoire qu'en ce qui concerne le maillage de dispositifs d'hébergements et la « tension » s'exerçant sur ce secteur. Le degré d'autonomie des Fjt dans leur recrutement semble cependant variable au sein d'un même département. Certains Fjt ont ainsi le poids et la capacité d'affirmer leur indépendance en matière de peuplement, alors que d'autres sont davantage tributaires des institutions et partenaires locaux :

Le bouche-à-oreille et les démarches personnelles continuent de primer dans l'orientation des Fjt...

Soumis à un afflux important de candidatures en lien avec leur territoire d'implantation et soucieux de leur visibilité auprès des jeunes et/ou des orienteurs, près de la moitié des Fjt de notre échantillon ont mis en place un système de gestion des candidatures informatisé visant à accélérer et rendre plus fluide le traitement des demandes.

En conséquence, la majorité des résidents rencontrés (62 %) ont connu le Fjt à travers une démarche personnelle (ex : une recherche internet) ou grâce à une connaissance. Le nombre d'orientations de résidents par des partenaires demeure globalement assez faible, témoignant d'un partenariat qui se met très progressivement en place entre les Fjt et structures jeunesse. Notons par exemple qu'aucun jeune rencontré lors de l'enquête n'a été orienté par un CLLAJ tandis que seulement 7 jeunes (4 % de l'échantillon) ont été orientés par une Mission locale et 3 par un Bureau information jeunesse (BIJ) ou Point information jeunesse (PIJ). La majorité de ces jeunes résidaient dans les Fjt du département n° 3, au sein duquel les orientations par des partenaires semblent légèrement plus fréquentes. Le partage de locaux entre la Mission locale et le Fjt dans un des établissements enquêtés est notamment de nature à renforcer le partenariat entre les deux structures.

« Comme la Mission locale est juste à côté, je me suis rendue compte qu'il y avait aussi le logement » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 9 mois, inscrite dans le dispositif Garantie Jeune)

Dans le département n° 4, le nombre important de jeunes orientés vers le Fjt par leur employeur ou à travers leur formation (23 % enquêtés contre 12 % total dans l'ensemble de l'échantillon), est représentatif du lien étroit qui existe entre les entreprises ou instituts de formations locaux et les Fjt sur ce territoire. La présence d'un Fjt renforce en effet l'attractivité de ces établissements, qui peuvent proposer une solution de logement adéquate aux jeunes apprentis et étudiants qu'ils souhaitent accueillir.

Dans le département n° 2, la part des jeunes envoyés par un tiers institutionnel est la plus élevée (34 % contre 16 % en moyenne sur les quatre départements). Il s'agit le plus souvent de jeunes bénéficiaires de l'ASE.

Dans le département n° 1, ce sont les démarches personnelles qui semblent largement primer, et ce d'autant plus que les Fjt enquêtés au sein de ce territoire ont pour la plupart d'entre eux développé la possibilité de réaliser une demande en ligne. Dans son rapport d'activité, le Fjt n° 1 indiquait ainsi que près d'1/3 des candidatures provenait directement de demandes réalisées en ligne sur le site internet de l'association quand 22 % étaient orientées par un collecteur 1 %, 14 % par la Ville et 2 % par la préfecture.

« Beaucoup de Fjt ne sont pas décisionnaires de leur peuplement et les difficultés arrivent à cause de cela. Je n'ai pas de pressions particulières, contrairement à d'autres collègues qui ont des difficultés liées à l'accueil de réfugiés. Ici, l'admission n'est pas prononcée avec le maire adjoint de la ville, contrairement à d'autres Fjt. Pour les Fjt, certaines difficultés peuvent être politiques, locales, liées à l'association qui le porte ou le fait d'être sous tutelle d'un département par exemple. Parce que cela influence beau-

²¹ La plupart des rapports d'activité des FJT enquêtés ne donnent pas d'information sur la manière dont les jeunes accueillis ont été orientés au sein de la résidence.

coup... Moi, ma force, c'est de ne rien avoir qui me soit imposé, d'avoir la maîtrise des publics accueillis. Je décide que moi, ma mixité est encadrée, et que mes missions n'iront pas au-delà des missions des Fjt jeunes. Je ne ferai pas de rééducation, ni de soin, ni de réadaptation sociale et fonctionnelle » (Directeur Fjt n° 5)

« Et puis on a pas en jeu la subvention de la collectivité car c'est son budget propre. Et la subvention du département...ce n'est que 9000 euros ce qui est peu sur 330 000 € de budget ! Donc quand ils nous disent accueillez 15 % de nos publics...eh bien on peut leur dire que de leur subvention, on n'en a pas besoin, si vous voulez qu'on accueille 15 % de vos publics donnez-nous 15 % de notre budget !! » (Directeur, Fjt n° 9)

c. Un équilibre qui demeure malgré une pression de plus en plus importante

Le plus souvent, un tri préalable des candidatures est opéré par l'un des professionnels de l'équipe qui, si besoin, contactera le candidat par téléphone ou le recevra en entretien de pré-admission pour échanger davantage sur son projet et s'assurer de la bonne compréhension par ce dernier des conditions d'admission et de logement en Fjt. La décision d'admission est ensuite, selon les cas, prise par le responsable d'établissement ou collégialement par l'équipe lors de commissions d'admission internes. Les critères d'appréciation sont relativement peu définis (mis à part l'ancienneté de la demande et l'étude du reste à vivre) et le tri semble réalisé au fil de l'eau avec une attention toujours portée à l'équilibre de peuplement grâce à la bonne connaissance de l'occupation dont dispose l'équipe.

« On a une vigilance accrue du fait de la configuration de l'équipe. Mais en même temps ça reste aussi une volonté, celle de conserver une mixité. Au départ, lors de la réouverture, on avait beaucoup de jeunes liés à l'école d'infirmière ou l'entreprise XXX, ou des jeunes scolarisés. C'est un public très propre sur lui.

Ça a été aussi un point de vigilance par rapport à l'agrément Caf. Donc ça a été un rééquilibrage naturel. Plutôt positif pour l'instant pour les jeunes logés. Ça tire vers le haut mais l'équilibre est tenu » (Directeur, Fjt n° 9)

« Comme on fait très attention à garder la mixité il n'y a pas tellement un profil plus que l'autre. La seule difficulté c'est qu'on a un préavis de 8 jours au départ d'une résidente donc il faut être très réactif. Parfois les jeunes s'inscrivent sur le site mais le temps qu'une place se libère elles ont déjà trouvé autre chose. Mais sinon on arrive facilement à préserver cette mixité » (Fjt n° 2)

« On se base sur des premiers critères comme l'âge et les ressources du jeune puis on organise une rencontre physique ou téléphonique pour avoir des informations complémentaires ou mettre à jour la situation du jeune. Quand un logement se libère il y a une réunion de l'équipe sur le choix d'admission. On prend en compte l'antériorité de la demande, le caractère d'urgence ou non du logement et l'équilibre de la population par rapport aux groupes qui existent » (Fjt n° 7)

Comme en témoignent les données issues des rapports d'activité²² des Fjt et celles recueillies auprès des jeunes enquêtés, la mixité des profils et des parcours est ainsi réelle au sein des établissements même si elle prend une « tonalité » différente qui témoigne globalement d'une relative adaptation aux besoins du territoire. Les spécificités liées à l'histoire et/ou l'identité de l'association peuvent également influencer sur le type de public orienté et/ou admis²³. On observe ainsi comme principales distinctions :

- des jeunes globalement plus âgés dans les Fjt des grandes agglomérations (jusqu'à 33 % de jeunes âgés de plus de 25 ans dans un Fjt) et une proportion plus importante de mineurs dans les Fjt accueillant des apprentis notamment ;
- un recrutement plus local en Ile-de-France

22 Ces données sont recueillies de manière systématique conformément au « dossier vert » selon des indicateurs prédéfinis. Le « dossier vert » est un dossier Unique envoyé par les FJT à tous leurs partenaires et faisant état de l'activité annuelle du FJT. Des différences de recueil et de présentation des données dans les rapports d'activité rendent parfois difficiles les comparaisons.

23 Historiquement dédié à l'accueil des jeunes femmes venues travailler, le FJT n°2 est un foyer non-mixte. Le FJT n°6 se distingue quant à lui par un processus d'admission qui s'apparente à un recrutement fondé sur l'intégration d'une formation. Les candidats remplissent un dossier en ligne et doivent effectuer un test de lettres et de mathématiques. Ils sont ensuite convoqués avec leurs parents pour une journée d'information sur la formation.

Une diversité des profils et parcours des jeunes accueillis qui témoigne de l'adaptation des Fjt aux besoins du territoire

Dans le département n° 1, des profils très hétérogènes mais une proportion importante de jeunes très qualifiés :

- Les jeunes sont plus diplômés : 37,5 % d'entre eux ont un diplôme de niveau bac + 5 ou plus contre 16,1 % en moyenne dans l'ensemble des départements.
- Les enquêtés étant actuellement en CDI sont également surreprésentés sur ce territoire (47 % des jeunes contre 26 % dans l'échantillon global).
- Les niveaux de revenus des résidents sont plus élevés avec 33 % des enquêtés qui perçoivent plus de 1500 € par mois (dont 11 % plus de 2 000 €) contre 20 % dans l'ensemble des départements.

Le recrutement est plus local que dans les autres départements de l'enquête : 45 % des résidents vivaient déjà dans la commune avant l'entrée au Fjt et 30 % dans l'agglomération, pour respectivement 24 % et 13 % dans l'ensemble de l'échantillon. Néanmoins l'origine géographique des enquêtés (assimilée ici au lieu de résidence de leurs parents) est relativement diversifiée : 32 % des jeunes interrogés sont originaires d'une autre région de France et 23 % d'un pays étranger hors Union Européenne pour respectivement 22 % et 17 % dans l'échantillon global. Enfin, les parcours résidentiels des jeunes rencontrés sur ce département sont très variés, ils ont souvent déjà connu un Fjt ou une résidence étudiante.

Dans le département n° 2, des jeunes plus « précarisés » avec :

- une part relativement faible de jeunes ayant obtenu ou préparant un diplôme de niveau supérieur au Bac (37% contre 47% sur l'ensemble des territoires) ;
- une proportion importante de jeunes en recherche d'emploi (17 % contre 7 % dans l'ensemble de l'échantillon) ;
- une part importante percevant des prestations sociales de type RSA ou prime d'activité (21 % pour 10 % dans l'ensemble de l'échantillon).

Les Fjt recrutent par ailleurs principalement à l'échelle du département : 38% des résidents enquêtés y vivaient avant leur entrée au Fjt contre 13 % dans l'ensemble de l'échantillon. Par ailleurs, les jeunes originaires des Dom Tom sont surreprésentés sur ce territoire : ils représentent 14 % des enquêtés pour 6 % en moyenne dans l'ensemble des départements et les résidents originaires d'un pays étranger hors Union Européenne représentent eux 32 % des jeunes de l'échantillon pour 17 % en moyenne.

Dans le département n° 4, des jeunes en formation, en première décohabitation familiale dans le cadre d'une mobilité géographique importante :

- Le taux de jeunes ayant obtenu ou préparant un diplôme de niveau supérieur au Bac avoisine la moyenne globale mais la part de jeunes n'ayant aucun diplôme est particulièrement élevée : elle s'élève à 11,9 % contre 4,6 % sur l'ensemble de l'échantillon.
- Les jeunes étudiants ou en contrat d'apprentissage sont surreprésentés sur ce territoire : ils représentent 54 % des enquêtés pour 44 % en moyenne.
- Les résidents bénéficient par ailleurs plus fréquemment d'une aide financière de la part de leurs parents ou famille que dans les autres départements : 12 % des jeunes l'ont citée comme l'une de leurs sources de revenus pour 2 % dans le département n° 1 et 0 % dans le département n° 2.
- Les jeunes enquêtés sont particulièrement nombreux à être originaires de la région ou d'une région proche géographiquement (52 % pour 31 % dans l'ensemble de l'échantillon) mais ils ont plus rarement grandi dans la commune, l'agglomération ou le département du Fjt : 13 % des jeunes sont originaires de la même commune, de la même agglomération ou du même département contre 18 % pour l'ensemble de l'échantillon.

On retrouve cette présence importante de jeunes en formation (également 54 % des enquêtés) dans le département n° 3, où les résidents en contrat d'apprentissage sont particulièrement nombreux au sein de l'échantillon (46 % pour 31 % sur l'ensemble des départements). Comme dans le département n° 4, les résidents sont plus nombreux à être soutenus financièrement par leurs parents ou famille (13 %) que dans les autres territoires. Le département n°3 est enfin caractérisé par la présence importante de jeunes en mobilité : 31 % des résidents interrogés vivaient dans une autre région de France métropolitaine avant leur arrivée au Fjt, pour 19 % dans l'ensemble de l'échantillon. Néanmoins, une part relativement élevée des enquêtés est originaire de la même région ou d'une région proche (44 % pour 34 % dans l'ensemble des territoires).

avec une majorité de jeunes originaires (avant l'entrée en Fjt) de la commune du Fjt ou du département quand les départements n° 3 et 4 accueillent une proportion plus importante de jeunes en mobilité dans le cadre de leur formation et originaires d'une autre région ;

- un niveau de ressources plus élevé et une majorité d'actifs en emploi sur le département n° 1.

Sur les territoires les plus tendus, certains Fjt « alertent » cependant sur l'évolution de leur peuplement dans le sens d'une plus grande précarité des publics accueillis. Dans le département n° 2, par exemple, le territoire concentre les difficultés avec des dispositifs engorgés et une proportion importante de jeunes en situation de précarité, mettant en difficulté les gestionnaires de Fjt dans le maintien d'un équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la structure et du projet socio-éducatif :

« L'équilibre est de plus en plus difficile à maintenir, on y arrive de moins en moins et on n'a pas notre mot à dire. Pour certaines situations les plus en difficulté, il faudrait développer des structures d'accompagnement avant l'intégration dans un dispositif comme le Fjt. Mais nous n'avons qu'un seul CHRS jeunes dans le département. Alors comment fait-on ? » (Fjt n° 4)

« Globalement, j'ai environ 30 % de mes résidents qui cumulent une forme de déficit social, éducatif, comportemental, qui doivent être beaucoup accompagnés. J'ai 30 à 40 % de résidents en précarité économique, mais sans difficulté particulière et qui ne doivent pas basculer. Et 30 % de personnes pour lesquels le passage en Fjt est un tremplin professionnel » (Fjt n° 5)

Dans le département n° 4, territoire au sein duquel il est encore possible de trouver un logement sur le marché privé, c'est davantage et surtout l'absence d'une offre d'hébergement (de type CHRS) adaptée aux jeunes en difficulté qui est souligné alors que dans le même temps, les jeunes les plus mobiles ont tendance à quitter le territoire. Dès lors, la mixité des publics accueillis

dans les Fjt dépend de l'attractivité auprès des jeunes en formation.

« L'offre actuelle n'est pas du tout adaptée aux besoins des jeunes. Sur les deux CHRS il n'y a pas de notion occupationnelle, pas d'activités, d'ateliers....les jeunes se retrouvent sur des CHRS sans travail, et s'ils ne sont pas en lien avec les Missions locales ils tournent en rond. Notre dispositif ne fonctionne pas pour eux. On rêve d'un " CHRS jeunes " ! » (SIAO)

« Les jeunes partent car il n'y a pas d'emplois, pas parce qu'il n'y a pas de logements. Le solde migratoire pour les jeunes est négatif. Et ceux qui restent en général sont en difficultés. Du coup pour le public Fjt, l'offre existante suffit. Par contre pour les jeunes en difficulté, il y a moins d'offre » (Caf)

C. Les équipes en Fjt : composition et modalités d'organisation

1. Des équipes plurielles, présentes sur de larges amplitudes horaires

Les équipes des Fjt comprennent généralement des personnels d'encadrement et de direction (directeurs, directeurs adjoints et assistants de direction), des personnels socioéducatifs (animateurs et travailleurs sociaux) et des personnels techniques (agents d'entretien, agents de maintenance, etc.). En fonction des Fjt, les missions liées à la gestion locative et administrative peuvent être attribuées à des intervenants spécifiques (chargé de gestion, chargé de clientèle, responsable hébergement...), être intégrées à des fonctions transverses (secrétaire comptable, secrétaire et agent d'accueil) ou encore prises en charge par l'équipe socio-éducative.

En dehors des principes évoqués ci-dessus, le tableau de synthèse plus loin souligne la diversité des configurations existantes en matière de composition et d'organisation des équipes. Dans les associations de taille importante qui gèrent plusieurs Fjt répartis sur le territoire (Fjt n° 1 et n° 4), les fonctions d'encadrement peuvent être mutualisées et les fonctions « supports » de type

Une présence en continu généralement appréciée par les jeunes rencontrés

La plupart des jeunes rencontrés décrivent la présence de l'équipe du Fjt comme « rassurante ». Ils savent qu'ils seront soutenus et accompagnés en cas de difficultés :

« Il y a quelqu'un en permanence ici, qui est là quand on en a besoin. On peut toujours compter sur quelqu'un » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 3 mois)

Par sa présence au sein même de la résidence, l'équipe peut en effet s'adapter au rythme de vie des jeunes, à leurs contraintes horaires mais aussi à leurs capacités personnelles. Cette disponibilité représente un atout considérable pour les jeunes par rapport aux services publics de manière générale.

« Ils sont arrangeants, le contact est tout de suite passé, ils sont hyper dispos. Ils sont hyper flexibles, les animateurs, c'est un point de repère » (Homme, 26 ans, depuis 18 mois au Fjt n° 9, a connu plusieurs Fjt)

« Si je ne comprends pas quelque chose je viens les voir et ils sont tout le temps disponibles » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 1 an et demi)

« C'est très rapide, là pour ma recherche de logement, j'ai eu un écrit le lendemain pour les attestations. Je ne me rends pas compte de sa charge de travail mais elle est beaucoup là » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 3 depuis 2 ans)

La présence de l'équipe est également jugée essentielle au bon fonctionnement de la résidence (relations entre jeunes, résolution d'un problème technique...).

« C'est rassurant, on n'est pas tout seul, si j'ai un problème avec une résidente je peux aller les voir, pour un problème technique aussi... » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 4 mois)

« C'est indispensable. Quand leur boulot est mal fait ça ne va pas, dans cette résidence c'est le top » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 8 mois)

Pour des jeunes pour qui le Fjt représente la première expérience résidentielle suite à une décohabitation familiale, l'animateur est parfois perçu comme un repère affectif :

« N., c'est notre seconde maman » (Femme, 18 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 10, première décohabitation)

« Quand on a un problème on va les voir, c'est un peu nos seconds parents » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 1 mois)

« J'ai des rdv individuels avec C., je vais la voir souvent. J'ai l'impression que c'est ma grande sœur, vu que je ne connais personne ici » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois, première décohabitation)

Néanmoins, parmi les jeunes interrogés quelques-uns apprécient moins la présence d'une équipe et ont le sentiment de devoir « rendre des comptes » ou encore d'être suivis de manière « trop intrusive ». Il s'agit notamment de jeunes relativement diplômés et/ou qui ont le sentiment d'être autonomes dans leurs démarches.

« L'équipe ils sont très discrets. Cela ne me dérange pas et on sait qu'ils sont là, ça rassure mais je trouve ça un peu intrusif parfois » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi, en CDI, diplôme niveau CAP ou BEP a déjà vécu dans un logement autonome)

« Si on a pris un appart c'est pour avoir sa tranquillité. Moi ça me va très bien qu'ils soient tout le temps dans l'autre résidence » (Femme, 17 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 mois, en alternance, prépare un diplôme de niveau Bac)

Ainsi, d'un résident à l'autre, selon la personnalité du jeune, son parcours, ses besoins et attentes, la relation à une même équipe peut être très différente, comme en témoigne ces propos de résidents du Fjt n° 10 :

« Je vais les voir plus pour payer le loyer ou si c'est un problème des machines à laver. Sinon je ne suis pas spécialement en confiance avec eux. Je ne parle pas trop aux autres quand c'est des trucs perso. L'éduc spé je la vois une fois par semaine environ, quand c'est des inquiétudes par rapport à comment je vais me gérer plus tard » (Femme, 18 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 10, ASE)

« Avec l'équipe il n'y a pas de problèmes. Ils sont tous à l'écoute. On peut discuter de choses, pas que de la Caf. Par exemple, j'avais eu un problème pour un choix de vie et j'ai pu en discuter avec une animatrice, me confier. Elle a été très compréhensive, pas dans le jugement » (Homme, 24 ans, 22 mois au Fjt n° 10)

RH, gestion administrative ou comptable, se trouvent localisées au siège. Dans ce cas, seules les équipes socio-éducatives et les agents techniques assurent une présence continue (ou sous forme de permanences) dans le Fjt.

« Dans les résidences, on s'occupe des jeunes uniquement. Tout l'aspect administratif, comptable, RH, communication est géré au siège » (Fjt n° 1)

En fonction de la taille des établissements et des moyens dont ils disposent, les Fjt opèrent également des choix variables concernant les temps de présence des professionnels au sein du Fjt ainsi que les plages horaires choisies.

Les équipes socio-éducatives (animateurs et travailleurs sociaux) sont généralement présents tout au long de la semaine dans des amplitudes horaires souvent larges (du matin jusqu'à 22h

Tableau 2 : Les équipes des 10 FJT enquêtés

	Capacité d'accueil	Nombre ETP, profils et fonctions	Horaire de présence
FJT n° 1	128 logements	0,25 ETP responsable de résidence 2 chargés de suivi clientèle/accueil conventionné (CESF et science éduc.) 1 chargé de vie résidentielle (BPJEPS) 1 technicien de maintenance	Présence jusqu'à 22h00 en semaine et minuit le WE
FJT n° 2	93 places	1 directrice (éducatrice spécialisée) ; 1 agent assistant administratif (BTS assistante de direction) 1 responsable gestion locative et bâti (DESJEPS) 1 éducatrice spécialisée ; 1 animatrice sociale (BPJEPS) 3 agents d'accueil (dont 2 la nuit) 1 technicien de maintenance à mi-temps	Présence 24h/24h
FJT n° 3	58 places	1 directeur mutualisé sur deux établissements 1 responsable résidentielle chargée de la gestion locative et des actions socio-éducatives 1 agent de maintenance et 1 agent d'entretien à temps partiel Société de gardiennage quelques heures par semaine	
FJT n° 4	100 places	1 directeur / 2 animateurs socio-éducatifs (moniteur éducateur et BPJEPS), 1 CESF, 1 assistant de gestion (gestion locative et accueil), 4 agents techniques Permanence d'un psychologue	Présence en semaine 9h00-21h00 Le soir : astreinte externalisée
FJT n° 5	130 places	1 directeur, 1 directrice adjointe Equipe socio-éducative: 3 CESF, 2 animateurs (BPJEPS et moniteur éducateur), 1 agent d'accueil à mi-temps 2 surveillants de nuit	Présence 24h/24h CESF : 10h00-20h00 Animateurs : 17h00-23h00 Surveillants : 22h00-7h00
FJT n° 6	146 places	1 prévôt (ancien apprenti, accompagnement sur l'emploi), 1 maîtresse de maison (intendance + accompagnement sur autres thèmes, BTS économie sociale et familiale et gestion / organisation d'entreprise). 1 assistante 1 équipe de bénévoles sur l'accompagnement (environ 10 personnes, anciens compagnons et leurs compagnes) + personnel de restauration et entretien	Journée
FJT n° 7	82 places	1 directrice, 1 assistante de direction (accueil, gestion locative et comptabilité) 3 intervenantes socio-éducative (CESF, assistante sociale, DESJEPS) dont 2 à temps partiel (2,5 ETP sur accompagnement) 1 technicien de maintenance (propose quelques animations) 1 agent entretien	Présence du lundi au jeudi de 9h00 à 22h00 et le vendredi de 9h00 à 20h00
FJT n° 8	67 places réparties sur 3 sites	1 directeur, 1 secrétaire comptable 2 animateurs socio-éducatif (1,5 ETP) : 1 CESF, 1 DUT Carrières Sociales	Permanences hebdomadaires sur les trois sites
FJT n° 9	75 places, 68 logements	1 directeur 2 agents sur les missions d'animation collective et d'accompagnement socio-éducatif (DUT carrières sociales) 1 agent sur les missions d'accueil et secrétariat 1 agent sur les missions d'entretien 1 agent sur les missions de maintenance/veille/entretien	En semaine de 8h30 à 20h00 (hors animations spécifiques), le dimanche de 18h00 à 20h00 Astreinte 24h/24 et 7j/7 Veille de nuit par service de médiation sociale de l'agglomération
FJT n° 10	179 places réparties sur 3 sites	1 directeur; 1 secrétaire 1 responsable hébergement (DEFA) 2 animatrices sociales (CESF et bac pro comptabilité gestion) 1 agent d'entretien, 4 agents de service	24h/24h du lundi au jeudi en période scolaire ; de 9h00 à minuit hors périodes scolaires et vendredi ; 10h00 à 17h00 le samedi ; 17h00 à minuit le dimanche

voire 23 heures), permises par des systèmes de rotation au sein de l'équipe. Le Fjt n° 8 s'avère atypique sur ce plan : la présence des équipes éducatives s'opère sous forme de permanences hebdomadaires en soirée, ce qui s'explique par la configuration de ce Fjt comprenant 3 petites résidences distinctes. Les équipes socio-éduca-

tives sont également présentes le week-end au sein des Fjt, dans des plages horaires toutefois plus réduites, les pratiques étant relativement hétérogènes sur ce plan (cf. tableau 2).

Les équipes éducatives ne sont pas les seuls membres du personnel du Fjt à assurer cette

continuité de présence au sein des établissements. Plusieurs Fjt disposent ainsi de gardiens de nuit, alors que d'autres ont fait le choix de systèmes d'astreinte, voire d'une veille nocturne assurée par un dispositif de médiation communal (Fjt n° 9). Quelles que soient les options choisies, l'objectif visé est celui d'une disponibilité et d'une présence la plus large possible des équipes socioéducatives au sein des Fjt, afin de s'adapter au rythme de vie des résidents, qui pour la plupart sont peu présents en journée, eu égard à leurs contraintes professionnelles ou de formation.

« La disponibilité, c'est le premier item dans notre contrat de projet Caf : on s'astreint à un accueil de 9 h à 21 h tous les jours de semaine plus à un accueil simple le week-end. Le jeune peut venir voir quelqu'un à ces heures-là pour n'importe quoi. On peut répondre à l'urgence, le conseil de bon sens. Et c'est aussi la garantie pour le jeune de voir quelqu'un quel que soit son problème. Les jeunes le savent » (Directeur, Fjt n° 10)

« La force de ce foyer, c'est cette présence quasi 24h sur 24. Les jeunes mères apprennent à être mères, elle vont parfois avoir des moments d'angoisse, et tout ce travail-là, ce lien, cette disponibilité, cela rend les choses possibles » (Directeur, Fjt n° 5)

2. Des équipes socioéducatives composées de professionnels qualifiés

La fonction socio-éducative, qui conjugue accompagnement individuel et actions collectives, est mise en œuvre par des équipes aux profils variés, composées généralement de salariés qualifiés, répondant en cela aux prérequis de la subvention accordée par la Caf²⁴. Dans notre échantillon, seul le Fjt n° 6 se distingue par l'emploi de personnels bénévoles. Les autres Fjt mobilisent dans leur ensemble un personnel qualifié, titulaire de diplômes de l'animation sociale et/ou du travail social dont la présence est plus ou moins affirmée puisque selon les Fjt enquêtés, elle varie entre moins de 2 ETP à plus

de 4 ETP pour 100 logements. Ainsi, les équipes socioéducatives des Fjt agrègent généralement :

- **Un ou plusieurs animateurs sociaux**, titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire et Sports (DESJEPS - niveau II), du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BEPJEPS - niveau IV).
- **Un ou plusieurs travailleurs sociaux**, titulaires du diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF), d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé, de Moniteur éducateur ou encore d'un DUT carrières sociales.

Pour certains directeurs de Fjt, le recrutement de travailleurs sociaux diplômés pour l'accompagnement des résidents est une nécessité en raison des connaissances techniques requises en matière de dispositifs et d'ouverture de droits sociaux. Le profil de CESF peut être plus spécifiquement ciblé par certains responsables lors de leurs recrutements, car ce diplôme comprend des savoir-faire spécifiques en matière d'accompagnement à la gestion de la vie quotidienne, une ressource jugée utile en raison des profils et des besoins des résidents.

« Les meilleurs profils, ce sont les CESF, car la partie gestion du budget et démarches administratives représente la plus grande carence de la population que l'on reçoit » (Direction Fjt n° 5)

« On assiste à un changement important de la culture professionnelle et à une féminisation des équipes avec le recrutement de CESF » (URHAJ)

Dans notre échantillon, certains intervenants des équipes socio-éducatives se distinguent par des profils et des parcours professionnels plus « atypiques ». Ce ne sont pas des travailleurs sociaux diplômés (Bac pro comptabilité, médiateur social...) mais ils ont pour caractéristique un parcours professionnel antérieur varié, marqué par des expériences dans le champ du « social »

24 « La contribution de l'action sociale des Caf au soutien de la fonction socioéducative des FJT traduit la volonté politique de faciliter l'accès des jeunes adultes à l'autonomie par une aide aux foyers qui, au-delà de la fonction habitat, développent un projet socio-éducatif de qualité confié à un personnel qualifié.(...) » Lettre-circulaire Cnaf n° LC-2006-075 du 22 juin 2006 sur l'action sociale des Caf en direction des foyers de jeunes travailleurs.

(ex. passage dans une structure d'hébergement, de type Cada ou CHRS). Des formations dispensées par certaines URHAJ à l'ensemble des professionnels des Fjt favorisent l'acquisition et l'actualisation en continu des compétences des intervenants, notamment au plan de la connaissance des dispositifs d'action sociale et des démarches administratives.

« Il faut aussi des connaissances techniques sur les démarches. On fait beaucoup de formations, notamment via le réseau URHAJ. Notre directrice est très là-dedans » (équipe éducative, Fjt n° 2)

Les plus grosses associations ont par ailleurs développé une panoplie d'outils pour outiller les professionnels dans leur pratique : référentiel des pratiques d'accompagnement, annuaire des partenaires et capitalisation d'expériences en matière d'animation, pages intranet dédiées aux équipes. Ces échanges entre professionnels peuvent être facilités dès lors que l'association atteint un seuil critique permettant d'organiser un management :

« On travaille beaucoup avec les autres Fjt de l'association. On partage des outils, des expériences sur des situations individuelles. On parle surtout beaucoup du collectif. Il y a des personnes ressources, on peut s'informer sur un dispositif qui change par exemple » (professionnel Fjt n° 7)

Dans certaines régions, l'URHAJ joue également un rôle d'animation des échanges entre professionnels de Fjt, organisant par exemple des « commissions socioéducatives » d'échanges de pratiques avec l'ensemble des équipes, et accompagne les associations dans l'évaluation de l'accompagnement (en réalisant, par exemple, des audits croisés tous les 2 ans sur la base du référentiel de l'URHAJ) ou en mobilisant un évaluateur externe.

Qu'il s'agisse d'animateurs/travailleurs sociaux diplômés ou de profils plus atypiques, les professionnels rencontrés s'accordent sur la spécificité de l'intervention en Fjt, qui incite nécessairement à élargir ou enrichir sa formation de base et à se remettre sans cesse en question à l'épreuve du terrain :

« Pour moi, entre les diplômés et le poste c'est

parfois le grand écart. Ça a pu m'être utile mais je me suis plus formée sur le tas. La santé par exemple c'est un domaine où je ne me sens pas légitime dans le conseil, j'avais peur de dire une bêtise » (équipe éducative, Fjt n° 10)

« Comme CESF en Fjt, il y a une grosse part d'écoute et de polyvalence car il faut être sur plusieurs terrains. Le locatif, le professionnel, le personnel. Et il faut activer un réseau, faire intervenir des partenaires » (équipe éducative Fjt n° 4)

Travailler en Fjt n'est en effet pas neutre pour les équipes éducatives rencontrées. Le Fjt représente à leurs yeux un cadre professionnel particulier, dont ils soulignent parfois la richesse et la variété. Certains mettent ainsi en avant la proximité et le temps passé avec les jeunes, le travail d'équipe, la dimension multidimensionnelle de leur intervention. Pour certains travailleurs sociaux, l'intervention en Fjt relève d'un choix professionnel, voire d'une forme de « militantisme » liée à la volonté de travailler auprès des jeunes et de les accompagner dans la transition vers l'âge adulte.

« Lorsqu'on choisit de travailler en Fjt, c'est aussi pour tout ce qui est lié à l'esprit de l'éducation populaire. On a cette envie quelque part, d'être proche de cette transition qui représente la jeunesse. Cela englobe une dimension citoyenne aussi, car on est au contact direct des jeunes, pas dans un bureau assis avec une relation qui passerait par des dossiers administratifs » (équipe éducative Fjt n°4)

3. Une action socioéducative fondée sur la transversalité, qui mobilise toute l'équipe du Fjt

a. Un faible cloisonnement des interventions et une polyvalence recherchée

La mission des intervenants de l'équipe éducative s'organise selon la taille et le projet de la structure, de façon plus ou moins spécialisée. Plusieurs cas de figure sont possibles.

Dans certains Fjt, l'accompagnement socio-éducatif est réparti sur un binôme travailleur social / animateur, le premier étant chargé de l'accompagnement individualisé des résidents, le se-

cond ayant à charge la réalisation d'actions collectives et d'animation au sein de la résidence. Dans plusieurs Fjt de notre panel, les animateurs et travailleurs sociaux sont par ailleurs désignés comme « référents » dans l'accompagnement d'un certain nombre de résidents. Dans le Fjt n° 4, par exemple, chaque animateur ou travailleur social a un panel de résidents à accompagner (environ 50). Le ciblage des suivis se fait alors en fonction des situations : les jeunes identifiés comme les plus en difficulté sont plutôt orientés vers la CESF, les autres vers l'un des deux animateurs.

« Certains jeunes ne sont pas suivis par la CESF car on travaille sur le relogement mais pas sur l'aspect social ou budgétaire. Ce sont des jeunes plus autonomes et insérés » (Direction Fjt n° 4)

Dans d'autres Fjt, le principe qui prédomine est celui de la multifonctionnalité : les animateurs et les travailleurs sociaux contribuent indifféremment à l'accompagnement individuel et aux actions collectives, sans spécialisation particulière sur un type d'intervention. Quel que soit le « modèle » choisi, cependant, la polyvalence est un principe d'intervention dans l'ensemble des Fjt enquêtés. Dans les sites où se trouvent réparties les fonctions d'accompagnement individuel et collectif entre animateurs et travailleurs sociaux, les passerelles sont nombreuses entre ces deux modes d'intervention. Les travailleurs sociaux sont ainsi amenés à contribuer à la conception des actions collectives et y participent au même titre que les animateurs.

« On fait des activités communes entre travailleurs sociaux et animateurs le dimanche. Cela nous permet à nous, assistantes sociales, d'être dans des moments différents que dans l'individuel. Par exemple, lors d'ateliers cuisine, on va faire des courses et on travaille le budget » (équipe éducative Fjt n° 5)

Cette polyvalence permet aux membres de l'équipe éducative d'être repérés par les jeune-

Le rôle du « référent » au Fjt (extrait du contrat de projet du Fjt n° 5)

« L'attribution d'un référent se réalise après étude du premier entretien (LOCA PASS, FSL et Caf). La désignation se fait en fonction des disponibilités des travailleurs sociaux mais aussi des problématiques identifiées des résidents a posteriori. L'attribution du référent se fait lors de la réunion d'équipe qui suit l'admission.

Le référent sera la personne ressource pour le résident et aura connaissance de la situation personnelle et socio-professionnelle de celui-ci.

Le référent est avant tout une courroie de transmission, et une personne ressource pour l'usager ; il doit pouvoir :

- Répondre de la situation du jeune, de son état d'esprit, des difficultés rencontrées ;*
- Centraliser les informations, les classer et au besoin les transmettre ;*
- Chercher et capitaliser l'information auprès de ses collègues pour ajuster sa posture d'intervention suivant les événements survenus.*

C'est un acteur important du dispositif du projet individualisé du résident. Il est l'interface potentielle entre le résident, les animateurs ou travailleur social et tous les intervenants ».

comme des interlocuteurs pertinents quelles que soient leurs demandes, dans la mesure ces derniers ont tendance à solliciter les intervenants, non pas en fonction de leurs qualifications ou compétences, mais en fonction des affinités ressenties ou des liens de confiance établies avec une personne en particulier. Lorsqu'un référent n'est pas officiellement désigné, c'est souvent la première personne rencontrée lors de l'accueil dans la résidence qui sera investie par le jeune d'un rôle de « référent » au long de son séjour et sera ensuite plus volontiers sollicitée en cas de demande.

b. Un co-portage de l'accompagnement par l'ensemble des membres de l'équipe du Fjt, y compris les agents techniques et administratifs

Si les animateurs et travailleurs sociaux sont les principaux acteurs de l'accompagnement en Fjt, cet accompagnement englobe plus largement les fonctions « supports » présentes au sein de l'établissement (administratives, techniques,

entretien...). Ainsi, l'accompagnement est « porté » à des degrés divers par l'ensemble des intervenants, de par leurs occasions de contacts auprès des jeunes, qu'il s'agisse du ménage, de l'entretien, des réparations, de la gestion locative, etc.

« Il y a une polyvalence que l'on ne peut pas toujours faire transparaitre dans le projet socio-éducatif. Chacun a son rôle dans l'écoute et l'accompagnement, y compris

l'agent d'entretien, qui peut être une maman, une grand-mère... Chacun peut être identifié par des résidents différents »
(Directeur Fjt n° 9)

Les agents du Fjt qui n'appartiennent pas à l'équipe socioéducative se conçoivent ainsi comme partie prenante de l'accompagnement et mettent en avant la dimension sociale de leur poste de travail, au regard d'autres contextes professionnels où prédomine la fonction gestionnaire, administrative ou technique. Cela représente pour plusieurs d'entre eux un intérêt supplémentaire et une source de gratification importante dans l'exercice de leur métier.

La connaissance des équipes par les jeunes interrogés lors de l'enquête

Dans le cadre de l'enquête, 39 % des jeunes interrogés semblent connaître toute l'équipe de leur Fjt et les fonctions de chacun, tandis que 24 % des résidents connaissent l'ensemble de l'équipe sans identifier les différentes fonctions de ses membres. Leur degré de connaissance du personnel varie en fonction de plusieurs facteurs.

Le premier réside dans le degré de présence de l'équipe sur site : dans les Fjt n° 5, 6 et 9, l'équipe est ainsi particulièrement bien identifiée. Dans le Fjt n° 5, la proximité de l'équipe avec les jeunes accueillis s'étend aux fonctions de direction, très présentes au sein de la structure :

« La directrice connaît très très bien les résidents, elle intervient bien, elle sait tout, elle peut même savoir ce que tu as chez toi »
(Homme 25 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an)

La configuration et les usages du bâti jouent également un rôle important en étant plus ou moins propices aux rencontres entre équipe et résidents :

« Dans mon ancien foyer les agents d'accueil avaient un petit local avec une télé, on regardait avec eux, on dînait ensemble. C'était très familial, tous les soirs je passais les voir, il y avait tout le temps des jeunes dans leurs bureaux » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines, ASE)

Près de la moitié des jeunes (47 % des répondants) s'adressent indifféremment à l'un ou l'autre des membres de l'équipe et 38 % d'entre eux ont un interlocuteur privilégié. Il s'agit généralement de leur référent (quand on leur en a attribué un) ou de la personne qui les a accueillis à leur arrivée au Fjt :

« Celle que je connais le plus c'est A., qui m'a fait l'état des lieux et m'a tout expliqué à l'arrivée. Je connais un peu la secrétaire »
(Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 6 mois)

« Pour l'équipe, je fais confiance à tout le monde mais si je dois parler à quelqu'un c'est O. car quand j'ai fait la visite c'est elle qui était là » (Homme, 18 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 9 mois)

« Celui avec qui j'avais le plus de contacts c'est N. Car c'est lui qui m'avait reçue en entretien d'admission. J'avais pris l'habitude de le contacter. Mais il est parti... » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« Si c'est pour la Caf on va voir V., pour les APL je n'ai pas besoin de chercher le dossier on me le donne, on me conseille sur comment le remplir... Là je vais faire le dossier avec elle demain. Pour les contrats etc. il y a M. C'est bien d'avoir un cadre, chacun à une place définie, on ne nous renvoie pas à droite à gauche » (Homme, 22 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 1 mois).

« Maintenant je vois tout avec C., avant je gérais ça avec mon assistante sociale mais c'était devenu compliqué, elle est dans le 91 » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 3 mois)

« Je suis arrivé au Fjt un peu par hasard mais j'ai vu que c'était plutôt riche, avec un aspect humain important. C'était très différent des HLM car ici, on participe à l'insertion des résidents, à leur autonomie. On peut apporter quelque chose à un résident qui a besoin de grandir, de connaître tout ce qui touche au logement et à différentes choses »
(assistant de gestion, Fjt n° 4)

« J'ai adoré l'arrivée dans ce foyer-là. Car dans les autres foyers les rôles sont bien distincts. Mais ici on doit être capable de tout faire. Autant X (agent de maintenance) et moi-même contribuons à l'écoute, autant X et Y (animateurs sociaux) peuvent faire le ménage ! » (Agent technique, Fjt n° 9)

Le co-portage de cet accompagnement des résidents s'exprime à deux niveaux : dans le repérage des difficultés des jeunes, et dans l'apport « éducatif » lors de leur séjour.

Une fonction d'alerte dans le repérage des difficultés des jeunes : Les agents d'entretiens et de maintenance peuvent ainsi, à l'occasion de leur intervention dans les logements, constater des difficultés spécifiques dont ils peuvent ensuite faire part à l'équipe éducative. De même, les

agents d'entretien jouent parfois le rôle de confident et peuvent recueillir la parole des jeunes qui ne souhaitent pas d'emblée recourir à un travailleur social.

« L'agent d'entretien peut aussi intervenir. Par exemple on avait un jeune avec des cafards chez lui. Quand on a poussé le lien, on a pu faire intervenir la psy. Tout un travail a été fait sur l'hygiène, sur l'appropriation du logement » (Fjt n° 5)

« L'agent de maintenance peut repérer des problèmes chez un jeunes lors des visites de logement tous les 2 mois. S'il voit un logement en très mauvais état ou un jeune qui dort à 15 h il va nous le dire (...) Il croise beaucoup les résidents, peut-être même plus que nous » (direction Fjt n° 7)

« Ils savent où me trouver. Ils me voient tout le temps. Ils me font remonter leurs demandes, leurs problèmes. Et moi je peux voir si le logement est mal occupé » (Technicien de maintenance Fjt n° 1)

A cet égard, la disparition des surveillants de nuit au sein des établissements et leur remplacement par des systèmes d'astreinte ou de vidéosurveillance est souvent regrettée, ces derniers jouant un rôle d'écoute non négligeable auprès de jeunes en situation de mal être psychique.

« On sait des choses par les surveillants de nuit. Beaucoup de gamins descendent à 2 ou 3 h du matin parce qu'ils ne se sentent pas bien, ils font des insomnies » (Direction Fjt n° 5)

« Les agents de nuit sont dans le lien, les angoisses, les confidences, la nuit c'est un moment particulier. C'est là qu'on voit la résidente qui n'arrive pas à dormir dans sa chambre et qui dort dans le salon, celle qui revient très régulièrement alcoolisée... » (Fjt n° 2)

« Il y a des années où on avait des jeunes en souffrance, en mal-être psy et la nuit ça exacerbe les angoisses, il y a eu quelques astreintes un peu rock'n roll qui auraient peut-être été plus simples avec un veilleur de nuit » (Fjt n° 8)

« 18-25 ans c'est l'âge où toutes les fragilités

Rôle et fonction d'un agent d'accueil de nuit en FJT

M. est agent d'accueil de nuit dans un Fjt depuis 2012. Il est présent de 22h à 8h du matin 3 jours par semaine et 1 week-end sur 2 en alternance avec sa collègue. Des caméras de vidéosurveillance permettent de surveiller les espaces collectifs et les sorties de secours. Selon M., son rôle au sein de l'établissement conjugue des fonctions de veille et d'écoute, c'est la raison pour laquelle la porte de son bureau reste toujours ouverte lors de ses permanences.

M. conçoit sa présence à la fois comme un moyen de rassurer les résidentes, mais aussi comme le moyen de poser un cadre voire de réaliser une forme de prévention, sur un registre bienveillant :

« Elles sortent entre copines. Je leur donne quelques conseils. "Prenez soin de vous. Revenez comme vous êtes partie !" » .

« C'est un réconfort pour les résidentes. Elles ne se sentent pas seules. Elles peuvent demander de l'aide à n'importe quel moment de la nuit. Elles savent aussi qu'elles ne peuvent pas faire n'importe quoi ».

Peu à peu, une familiarité s'établit avec les résidentes de la structure, favorisant les confidences, même si ses dernières préfèrent généralement se confier à sa collègue femme :

« On se familiarise avec le temps. Certaines parlent de tous leurs problèmes y compris personnels mais ça, c'est surtout avec ma collègue parce que c'est une femme ».

M. et sa collègue sont associés aux réunions d'équipe, ce qui leur permet de signaler les difficultés éventuelles perçues chez certaines résidentes :

« Si on repère des signaux d'alerte, on en discute entre nous ensuite en réunion d'équipe. C'est le cas par exemple de cette résidente qui ne dort pas bien et reste souvent jusqu'à 2 ou 3h du matin devant la TV en salle collective ».

ressortent. Avoir une équipe dispo 24h sur 24 ça aide s'il y a un problème. La nuit il y a des agents d'accueil, ils n'ont pas forcément fait d'études spécifiques liées à l'accompagnement mais ils y sont sensibilisés, ils peuvent avoir des formations via l'URHAJ aussi. Ils font partie intégrante de l'équipe, on fait des réunions avec eux... » (Fjt n° 2)

- **un rôle éducatif, « à la marge », mais complémentaire des interventions de l'équipe socio-éducative**

Les agents de service ou de maintenance peuvent être mobilisés dans la mise en œuvre d'actions socio-éducatives. W., technicien de maintenance au sein du Fjt n° 1, est parfois sollicité pour participer à des ateliers bricolage.

Certains organismes ont d'ailleurs intégré ces missions dans les fiches de poste, reconnaissant et formalisant ainsi l'apport des agents techniques dans la mise en œuvre de l'action socio-éducative du Fjt : « *dans ses missions, le technicien de maintenance doit aussi contribuer aux actions de sensibilisation des résidents sur l'entretien, suivre les consommations d'énergie, alerter en cas de comportement anormal des résidents, etc.* » (extrait d'une fiche de poste).

Dans le Fjt n° 4, la fonction d'accompagnement repose avant tout sur la CESF et les 2 animateurs mais elle est investie par l'ensemble des membres de l'équipe, y compris les personnels administratifs et agents techniques. Les assistants de gestion font ainsi partie de l'accompagnement et travaillent ainsi en lien avec les autres membres de l'équipe sur ce qui relève de l'apprentissage du rapport locataire / bailleur, la gestion du budget, etc.

« Une autre dimension importante de l'accompagnement, c'est la gestion locative. La majeure partie des jeunes, c'est la première fois qu'ils quittent leur domicile. Comment leur faire expérimenter l'autonomie en tant que locataire ? Quand il y a un problème d'impayé, on est au cœur du dispositif d'accompagnement. Les personnes expérimentent ces problèmes en Fjt et repartent dans un logement définitif avec ces apprentissages. Savoir, par exemple, qu'en cas d'impayé il faut prévenir le bailleur, etc. » (assistant de gestion, Fjt n° 4)

Par ailleurs, les situations d'impayés abordées par ces derniers avec les résidents font parfois apparaître des problématiques nécessitant un accompagnement social spécifique :

« Il faut voir pourquoi la personne est en impayé, si c'est un problème caché, ou alors une difficulté de gestion. Par exemple, une personne qui travaille et qui a un petit arriéré, on en discute et on construit un plan d'apurement en fonction de sa situation. On explique les démarches à suivre. Cela permet souvent de découvrir derrière toute une histoire. Et on leur explique aussi comment les choses fonctionnent, les enga-

gements, les règles. On peut avoir un rôle éducatif. » (Assistant de gestion, Fjt n° 4)

c. La complémentarité des regards « croisés » sur une même situation

L'accompagnement en Fjt est souvent présenté comme le fruit d'un travail d'équipe et de la complémentarité des regards et des approches autour de la situation d'un résident.

Les profils différenciés des membres de l'équipe permettent de multiplier les potentiels interlocuteurs pour les résidents. En fonction de leurs affinités ou de leurs inhibitions, certains jeunes se confieront plus volontiers à un animateur ou à un travailleur social. Il appartient alors ensuite à ces derniers de faire le lien avec les autres membres de l'équipe, de partager les informations recueillies et d'activer si besoin les compétences de ses collègues à bon escient.

« C'est important qu'on travaille ensemble car on est complémentaires. Tout le travail n'est pas fait par l'AS ou par l'animateur. Certains jeunes auraient plus de liens avec un membre de l'équipe ou un autre. La force, c'est qu'on s'interpelle et qu'on en discute entre nous » (Fjt n° 5)

« On a beau avoir un poste bien défini, nos missions se croisent, on prend le relais quand c'est nécessaire, ce n'est pas ultra hiérarchisé.(...) L'équipe doit être unie, tout le monde est nécessaire, c'est complémentaire et potentiellement une jeune peut aller voir n'importe qui, d'où la nécessité d'avoir des réunions. Tout le monde doit tenir le même discours sinon on les perd » (Fjt n° 2)

La pluridisciplinarité de l'équipe est souvent présentée comme une richesse, chaque formation initiale apportant ses caractéristiques spécifiques, bien identifiées par les jeunes. Le croisement des regards enrichit la connaissance des situations individuelles et permet souplesse et cohérence dans l'accompagnement des jeunes :

« Dans certains Fjt, je ne suis pas sûre qu'ils aient conscience de l'importance d'une

équipe à l'intérieur. J'ai rencontré pas mal d'animateurs tout seuls dans des Fjt, un peu dépités. On a tous des formations qui apportent quelque chose, même les jeunes ici connaissent nos petites spécialités, et viennent en bénéficier. Et on apporte quelque chose d'avant aussi, de notre expérience en dehors du Fjt » (Fjt n° 5)

« La diversité des formations et des profils des professionnels permet la pluralité des regards et la richesse des échanges, la diversité des prises en charges (...) Cela permet aussi aux jeunes de changer d'interlocuteur y compris en fonction de son affinité et au sein de l'équipe de passer le relais en cas de blocage dans la prise en charge » (Fjt n° 1)

d. Une cohésion d'équipe jugée nécessaire, qui se matérialise dans des temps d'échanges réguliers

Dans ce contexte où l'accompagnement socio-éducatif repose sur un travail d'équipe et sur la complémentarité des regards, les échanges d'information sont nécessaires.

« On communique beaucoup entre salariés. Il y a des temps de travail, de réunion, de partage, de communication de projet. Il y a aussi un compte Facebook pour les animateurs » (Directeur Fjt n° 3)

Aussi, les temps de partage d'information et de réunion sont réguliers et fréquents, qu'il s'agisse :

- **de liaisons écrites** : un cahier de liaison pour l'équipe socio-éducatrice et les surveillants de nuit permet de tenir informés les professionnels entre eux de l'avancement des situations, des nouveaux arrivants ou des difficultés particulières.

« On se parle beaucoup. On a un cahier de liaison donc on sait ce qui se passe. Si on est là le soir, on marque ce qui s'est passé pour celles qui sont là le lendemain matin » (Fjt n° 7)

- **de réunions de l'équipe éducative ou associant plus largement les personnels du Fjt administratifs et techniques.** Par exemple, dans le Fjt n° 4, les réunions d'équipe éducative ont lieu toutes les semaines, et des réunions mensuelles sont également organisées autour des situations d'impayés.

« Une fois par mois on fait une réunion avec les deux animateurs pour parler de situations précises par rapport aux jeunes, des « réunions de suivi social » (Fjt n° 4)

Par ailleurs, des réunions de supervision avec un psychologue sont également mises en place dans plusieurs foyers et sont jugées nécessaires, tant pour évoquer des situations que pour réinterroger ses pratiques, dans un contexte où la dimension de l'accompagnement éducatif dans la relation individuelle avec le jeune a pris, selon certains animateurs, une importance croissante.

« On est dans une relation de gestion sociale et familiale. Il y a des réunions de supervision mensuelles avec la psy sur les situations. La pratique professionnelle a beaucoup changé depuis les années 90, les Fjt ont changé. On n'est plus dans l'animation seule, mais aussi dans le volet éducatif et social » (Fjt n° 4)

L'organisation des temps de réunions d'équipe dans le Fjt n° 5

Le Fjt établit dans son contrat de projet le système d'information et de communication au sein de l'établissement :

« - Une réunion hebdomadaire de l'équipe socio-éducative (animateurs médiateurs et travailleurs sociaux), en présence du surveillant de nuit deux fois par mois. La réunion est divisée en trois temps :

- Un premier temps concernant les informations générales données par le directeur et la directrice adjointe, fixant les enjeux institutionnels auxquels les professionnels peuvent intervenir concernant une question spécifique relative au fonctionnement, le lien avec les résidents et/ou partenaires.
- Un troisième temps consacré au suivi des résidents, sous la responsabilité de la directrice adjointe ; notamment, en direction des entrants et futurs sortants. Un point particulier est réalisé sur les jeunes présentant des difficultés importantes.

- Un compte rendu est systématique et accessible sur le fichier commun. Un exemplaire est imprimé et agrafé sur le cahier de liaison pour permettre à chacun une lecture rapide. Cette réunion établit la feuille de route du Fjt sur le court et moyen terme.

- Une réunion bi-annuelle institutionnelle sous forme de séminaire, où sont réinterrogées nos pratiques professionnelles, c'est aussi l'occasion de travailler sur les orientations que nous souhaitons donner, associées aux souhaits et envies des résidents sur l'animation. Elle permet l'actualisation des procédures et l'avancée en matière de bonnes pratiques professionnelles, à partir du référentiel de l'ANESM. Avant validation, nous consultons le Conseil de Vie Sociale.

- Une réunion mensuelle regroupant l'équipe administrative-comptabilité, sous la responsabilité de la directrice adjointe ».

L'accompagnement en Fjt repose pour beaucoup sur la cohésion de l'équipe en place. Pour qualifier leur rôle et la fonction d'accompagnement dans le Fjt, certains intervenants utilisent ainsi l'expression « c'est un tout », matérialisant à la fois un lieu, une équipe et une direction.

« On le ressent quand il y a de la vie et que ça avance, et cela tient en partie à une hiérarchie qui fait confiance à son équipe, et où chacun a ses compétences » (Fjt n° 5)

La cohésion de l'équipe et sa capacité à se montrer solidaire et unie devant les jeunes est ainsi présentée comme une nécessité mais participe aussi pleinement de l'accompagnement, en cela qu'elle rassure les jeunes en leur donnant l'image d'une équipe « solide » et cohérente.

« C'est complémentaire, quand on fait des activités entre travailleurs sociaux et animateurs, ils nous voient ensemble et pas derrière un bureau avec une pile de dossiers. C'est aussi une image, quelque chose d'important qu'on leur renvoie : ils nous voient faire des choses ensemble, dans un même but. L'image que nous allons renvoyer est importante. Une direction qui est proche du terrain aussi, c'est important » (Fjt n° 5)

II. L'accompagnement socio-éducatif en Fjt : des approches plurielles et complémentaires

« L'aide à l'insertion sociale et professionnelle passe par un accompagnement individuel et collectif qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans les domaines de la vie quotidienne. Elle comprend notamment un soutien dans les relations des jeunes avec les diverses administrations. » (extrait de la circulaire Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des Fjt).

La complémentarité entre l'approche individuelle et collective est à la base de l'accompagnement socio-éducatif proposé dans les Fjt enquêtés, conformément à la circulaire Cnaf. Ainsi, dans la pratique quotidienne, l'accompa-

gnement socio-éducatif mis en place pour chaque jeune est la résultante d'une « combinaison » unique d'accompagnement individualisé et d'activités collectives, de temps de rencontre formels et informels, de procédures standardisées et d'adaptation à la situation individuelle.

Cela nécessite, pour les équipes socio-éducatives, non seulement une adaptation constante des pratiques et des savoirs, mais aussi un travail en réseau avec de nombreux partenaires, qui apportent des réponses complémentaires aux actions développées par les Fjt. Le partenariat permet ainsi non seulement d'orienter les résidents vers les acteurs les plus à même de leur apporter une réponse, un suivi, mais aussi d'organiser des actions collectives thématiques au sein ou l'extérieur du Fjt, grâce à l'intervention de professionnels expérimentés ou spécialisés.

De plus, la pluralité des compétences de l'équipe et sa présence renforcée auprès des jeunes permet d'élargir les champs d'interventions dans une logique d'approche globale des jeunes accueillis, au sens où toutes les problématiques des jeunes vont être abordées, et le jeune accompagné soit en interne soit grâce à l'intervention de partenaires. Au-delà de ses missions « classiques » d'aide à l'accès au logement autonome, à l'insertion professionnelle et plus largement aux démarches administratives de la vie quotidienne, les Fjt enquêtés se sont progressivement saisis de toute une série de problématiques touchant à la vie quotidienne des jeunes et à leur place dans la société, notamment la santé et la citoyenneté.

A. Une combinaison unique d'accompagnement individualisé et d'actions collectives

1. Les étapes et supports de l'accompagnement individuel

a. L'accueil du résident : les entretiens de pré-admission et d'entrée

L'accompagnement individuel se met en place dès l'entrée en Fjt autour de l'accueil des résidents, une étape privilégiée pour mobiliser les

jeunes autour d'un projet, tenant compte de ses compétences et aspirations comme de ses difficultés.

La procédure d'accueil est assez standardisée d'un Fjt à l'autre. Elle comprend plusieurs séquences, que l'on retrouve peu ou prou dans tous les Fjt : état des lieux du logement ; explication sur le fonctionnement du foyer et le règlement intérieur ; signature d'un contrat de séjour ; remise d'un livret d'accueil ; accompagnement à la constitution des dossiers administratifs (ouverture de droits Caf, aides Locapass, et, en Ile-de-France, dépôt de demande de logement social ; etc.) et, selon les cas, visite accompagnée du Fjt et présentation à l'équipe éducative. Elle vise plus globalement à poser les bases d'une relation de confiance mutuelle, en repérant d'emblée le projet du jeune et ses éventuelles difficultés. L'accueil est donc crucial pour initier la dynamique de l'accompagnement individuel du jeune, et cela d'autant plus qu'il se base sur des temps d'échange formalisés : les entretiens de pré-admission et d'entrée.

« L'accueil du résident est un moment essentiel et privilégié afin de préparer au mieux le séjour » (Fjt n° 1)

« Déjà pendant le premier rendez-vous, on peut repérer les difficultés et ils peuvent se confier à nous » (Fjt n° 5)

Ces entretiens visent deux objectifs qui sont liés : cadrer les conditions de séjour et mobiliser le jeune dans son projet. Le projet est en effet la condition de la présence en Fjt et le Fjt le support de réalisation de ce projet. Cela permet aux équipes d'être à la fois dans une posture d'appui bienveillant tout en responsabilisant le jeune à ses droits et devoirs. Ces entretiens sont aussi l'occasion d'évaluer le « niveau d'autonomie » et de « mieux repérer les situations sensibles » qui pourraient faire l'objet d'une attention particulière et/ou d'un accompagnement personnalisé ou renforcé.

« C'est aussi avant tout un projet, quand les jeunes arrivent on les informe sur tout l'administratif et après elles doivent pouvoir

se construire, avoir un projet. Le Fjt est un tremplin vers ce projet, vers l'autonomie. Le travail et la formation c'est la base mais ça peut être aussi en termes de santé, de bien-être, de logement... » (Fjt n° 2)

« Ils rentrent chez nous pour un projet, ils ne peuvent pas être là juste pour être là (...). S'il n'y a pas d'évolution dans les objectifs on peut le réorienter, le jeune n'est pas prêt » (Fjt n° 7)

« Si un jeune arrête son projet on le requestionne, si elle arrête tout c'est qu'il y a un problème. C'est un accompagnement attentif, respectueux mais exigeant » (Fjt n° 8)

« On renvoie toujours la personne devant une responsabilité légitime : c'est le contrat de résidence. Quand on a des jeunes majeurs de l'ASE, ils nous parlent comme à des éducateurs, et on leur dit : " non, c'est ta responsabilité, il y a un contrat avec des droits et des devoirs " » (Fjt n° 5)

Cette démarche commence dans certains Fjt dès l'entretien de « pré-admission » avec le jeune. Dans certains Fjt, il n'est effectué qu'avec les jeunes orientés par un tiers institutionnel (ASE, Mission locale...) pour s'assurer que le profil et le projet du jeune correspond à l'offre Fjt. Dans d'autres, tous les jeunes sont concernés : ainsi, au Fjt n° 1, le processus d'accueil débute dès l'entretien de pré-admission au cours duquel est présenté la résidence et le règlement intérieur : « cet entretien préalable a pour objet de cerner au mieux le projet du jeune, ses motivations et ses attentes. Il permet de confirmer la viabilité du séjour au sein de la résidence et peut être l'occasion, le cas échéant, de réorienter le jeune sur une solution mieux adaptée à sa situation ». A minima, dans de nombreux établissements, un contact téléphonique de pré-admission est prévu avec le jeune, pour mieux caractériser sa demande et le dossier.

« Quand ils candidatent, on les a au téléphone, on les oriente. On joue la proximité dès le départ » (Fjt n° 3)

Une fois le jeune admis en Fjt, un entretien d'entrée (ou d'admission) est effectué dans tous

les Fjt. Lors de cette rencontre, le contrat de résidence/de séjour est signé par les deux parties (cf. partie ci-dessous), et le règlement de fonctionnement est remis et expliqué au jeune. Le règlement permet de cadrer les règles de la vie collective au foyer et de s'assurer que le jeune y adhère dès le départ, c'est pourquoi certains Fjt prévoient un focus spécifique sur le règlement lors des entretiens d'accueil. Le Fjt n° 1 prévoit ainsi que le règlement soit lu dans son intégralité, à haute voix, dès l'entretien de pré-admission, et une deuxième fois lors de l'entretien d'entrée. Le Fjt n° 3 envisage quant à lui de traduire le règlement de fonctionnement en anglais et espagnol pour les candidats étrangers, et de le transmettre par mail aux nouveaux résidents en amont de leur arrivée afin qu'ils puissent le lire et préparer leurs éventuelles questions. L'information fournie sur les règles de fonctionnement du Fjt puis sa signature sont l'occasion de poser les bases d'un apprentissage des règles de vie collective d'une part et de vie dans un logement autonome d'autre part.

Selon le Fjt, un livret d'accueil, comprenant les principales informations pratiques relatives au fonctionnement du Fjt lui est également remis. De plus, ce premier entretien est souvent l'occasion de compléter le dossier d'inscription du jeune par le recueil des pièces et justificatifs manquants et la constitution des dossiers APL et Locapass en vue de la solvabilisation du résident.

b. Le contrat de séjour/de résidence : un contrat de projet entre le jeune et le Fjt

Le contrat de séjour permet de poser les bases d'un accompagnement individualisé avec les jeunes. À l'issue de l'entretien d'accueil ou d'admission, sont définis, en accord avec le jeune, des objectifs de séjour et un projet d'insertion sociale et professionnelle. Ces objectifs sont inscrits dans un article dédié du contrat de séjour, proposant généralement des réponses multiples et ouvertes pour expliciter les démarches entreprises/à entreprendre par le jeune et ses projets.

Dans le Fjt n° 2, par exemple, les objectifs du séjour en Fjt sont définis dans le contrat de séjour signé par chaque résident dans les

15 jours suivant l'admission, et ce depuis 2015. Ce projet personnalisé vise à accompagner et aider les jeunes dans l'élaboration d'un projet et aux moyens dont il dispose ou à mobiliser dans différents domaines (emploi et formation ; logement ; santé ; budget ; administratif). Il clarifie les démarches que les résidents ont à faire, définit les étapes durant le séjour en Fjt, identifie des personnes ou des lieux ressource.

Le Fjt n° 10 évoque, dans l'article 2 de son contrat de résidence, les « supports et objectifs de la résidence » : lors de l'entretien d'entrée et pendant l'échange avec le personnel, le jeune est amené à expliciter quelles sont les démarches d'ouverture de droits qu'il compte mener, ainsi que les autres démarches d'insertion socio-professionnelles en cours ou à venir. Les contrats de séjour sont signés pour des durées variables selon les Fjt, entre 3 mois et 1 an. Des entretiens sont généralement prévus à chaque renouvellement de séjour – qui se fait par avenant au contrat – pour faire le point sur la situation du jeune. En général, la décision de renouvellement du contrat de résidence n'est pas automatique : elle passe par un entretien préalable avec le jeune qui permet de faire le point sur son projet, une discussion avec l'équipe et une décision de la direction, même lorsque la situation du jeune n'a pas fondamentalement changé (par exemple, pour un apprenti resté 1 an, sans changement notable dans son parcours et comportement).

« Le contrat de résident constitue un outil de l'accompagnement socioéducatif : il permet de cadrer la relation, de poser les limites » (Fjt n° 5)

« Il y a des objectifs fixés au départ, elles ont un rdv avec l'éducatrice spécialisée et la directrice à l'arrivée pour tout ce qui est APL, contrat de séjour, spécificité du Fjt et on fait le point sur leur situation » (Fjt n° 2)

Le contrat de séjour est donc un véritable support de l'accompagnement proposé aux jeunes. Il permet à l'équipe d'identifier d'emblée les besoins et projets du jeune, d'adapter son intervention en fonction, et d'engager le jeune dans une démarche valorisante de projet.

Les dimensions de l'accompagnement individuel dans le Fjt n° 5

Dans le foyer n°5, l'accompagnement individuel se décline sur trois dimensions : l'accès aux droits, l'accompagnement dans le parcours résidentiel, l'accompagnement dans l'insertion professionnelle. Les tâches réalisées pour chacune de ces dimensions sont définies dans le contrat de projet.

Accompagnement social : accès aux droits

- Aide à la constitution des documents administratifs nécessaires dès l'admission des résidents (constitution du dossier de demande d'APL, dossier de demande de dépôt de garantie/garantie de loyer, Locapass, FSL) ;
- Veille et suivi des situations administratives (carte de séjour, autorisation de travail) ; Constitution des dossiers CMU-CMUC ;
- Constitution des dossiers MDPH ;
- Aide à la constitution des déclarations d'impôts ;
- Aide à la constitution des dossiers d'inscription pôle Emploi ;
- Aide à la gestion du budget ;
- Demande d'aides d'urgences (CASU) ;
- Inscription épicerie sociale (Melisa-resto du cœur) ;
- Partenariat avec la PMI (intervention sage-femme, puéricultrice) ;
- Partenariat avec la MDS, permettant de solliciter les dispositifs de protection de l'enfance et de droits communs ;
- Animations des actions de prévention santé, en lien avec le BIJ, l'ANPAA, CIJ ;
- Recherche et accompagnement vers des modes de garde des enfants.

Accompagnement social : parcours résidentiel

- Dispositif de maintien dans le logement (FSL) ;
- Constitution du dossier de demandeur de logement ;
- Constitution dossier DALO ; Participation au réseau SIAO ;
- Participation au réseau fluidité de la DDCS ;
- Participation à la CLC ;
- Demande d'aides financières à l'installation (CAF) ;
- Accompagnement vers le logement autonome (ouverture EDF, demande garantie de loyer, adhésion assurance multirisques habitation).

Accompagnement social : insertion professionnelle

- Accompagnement dans les recherches d'emploi ;
- Animation d'un atelier et techniques pour recherche d'emploi ;
- Réalisation des CV et lettres de motivation ;
- Partenariat avec la Mission locale (aide à la mobilité, aide financière, atelier recherche d'emploi, suivi des offres d'emplois, garantie jeunes...).

Source : rapport d'activité, Fjt n°5

c. Le suivi du projet du résident : un accompagnement dans la durée, adapté à chaque situation

L'engagement pris lors de la signature du contrat de séjour peut prévoir un suivi régulier tout au long de son séjour. Pour réaliser le suivi du projet du jeune, les pratiques des Fjt diffèrent assez largement en fonction des moyens et des outils dont ils disposent en interne. Par exemple, pour la saisie et le suivi des dossiers d'accompagnement, certains Fjt utilisent leurs logiciels de gestion locative (CERI-Foyer, Bredea, etc.).

« On utilise un outil informatique (Bredea) pour notifier toutes les rencontres ou les événements par rapport à la personne pendant son séjour, ça forme une sorte de fil conducteur » (Fjt n° 8)

La mixité des publics accueillis comme la pluralité des compétences de l'équipe permet ensuite de faire varier l'intensité de l'accompagnement proposé et d'adapter l'outil du contrat de séjour selon les besoins. À titre d'exemple, le Fjt n° 2 (93 places) a réalisé ainsi 273 entretiens individuels en 2016 dont 84 avec des jeunes bénéficiaires de l'ASE.

« Le projet personnalisé n'est pas nécessaire pour tout le monde, et matériellement ça serait difficile, on est obligés de filtrer. On a des rdv fixes surtout avec celles suivies par l'ASE, celles en recherche d'emploi et plus soutenu au moment du renouvellement du contrat » (Fjt n° 2)

Le suivi est notamment effectué de manière régulière et renforcée avec les publics « spécifiques », accueillis dans le cadre d'une convention avec un

tiers institutionnel. Ces jeunes ne sont jamais admis « sur dossier », avec un simple échange téléphonique, mais en général les Fjt exigent un entretien en face à face de pré-admission, pour vérifier la compatibilité du projet du jeune et de son comportement avec la vie en collectivité. De plus, des points réguliers sont effectués avec le jeune, et une attention particulière est portée sur les engagements de l'institution « tutrice » du jeune. Le contrat de résidence est mobilisé pour renforcer la démarche d'accompagnement conjoint. Ainsi, dans le Fjt n° 10, lorsqu'un jeune est orienté par un tiers institutionnel un avenant au contrat de résidence est prévu. L'avenant précise les points de vigilance particuliers auxquels doit veiller l'équipe éducative du Fjt et détaille la fréquence et les modalités d'échange avec l'institution. Il prévoit également les modalités de suivi éducatif qui sont prévues par l'institution, afin qu'elle reste partie intégrante de l'accompagnement du jeune et que l'équipe du Fjt ne se retrouve pas à devoir gérer seule des situations parfois compliquées, qui nécessitent les compétences des éducateurs spécialisés.

« Les jeunes de l'ASE, on regarde plus. On est plus clair avec la personne quand elle arrive, sur le fonctionnement, et ce qu'on propose ici. On regarde aussi la progression de son contrat de résident, si il n'y a pas de démarches pour aller vers l'emploi, etc. » (Fjt n° 5)

« Quand c'est une demande par un tiers institutionnel on a une signature tripartite. Mais pas de convention tripartite. C'est plus un engagement moral. Et un entretien préalable à l'admission, ce qu'on fait pas avec les jeunes « classiques ». On impose de les rencontrer avant, 2 fois. On essaye, dès l'entretien, de déceler les fragilités. Et puis dans le réseau local tout le monde se connaît. On va facilement avoir de l'info sur l'environnement familial » (Fjt n° 9)

« Il y a d'autres publics qui ont un contrat signé avec un partenaire qui définit des objectifs, donc l'accompagnement est bien défini et formalisé. Ce sont parfois des gens en carence éducative pour lesquels l'insertion par le logement est un test, par exemple les gens qui nous sont orientés par les SAVS. (...) Pour les jeunes orientés par l'ASE, il y a une attention particulière qui est mise en place en termes de rencontres périodiques pour voir si tout va bien » (Fjt n° 4)

Pour les publics qui ne sont pas orientés par une institution, la plupart des Fjt s'appuient *a minima* sur le renouvellement du contrat de séjour pour faire le point avec le jeune sur sa situation et, le cas échéant, réévaluer son projet et ses objectifs. A l'exception du Fjt n° 6, le rythme des rencontres s'adapte ensuite à la situation et aux besoins du jeune. Qu'ils aient été ou non sollicités par le résident et quel qu'en soit l'objet, ces rendez-vous « formels » sont autant d'occasion pour les équipes de suivre l'évolution de la situation du jeune et de repérer d'éventuelles difficultés.

« Le renouvellement du contrat de résidence peut constituer le début d'un accompagnement. En effet, si un jeune souhaite le renouveler, un rendez-vous est pris pour faire le point sur sa situation (changement de statut professionnel, besoins précis...), les modalités de l'hébergement et des objectifs d'accompagnement sont établis pour la période de résidence à venir (...). Après c'est du cas par cas, il y a des jeunes qu'on voit toutes les semaines, d'autres beaucoup moins » (Fjt n° 7)

« Un mois après l'entrée d'un résident on fait systématiquement un entretien avec son référent. Il y a un compte rendu écrit qui est accessible par le résident. A l'issue de la première rencontre soit un contrat d'accompagnement est mis en place soit la personne dit qu'elle n'a besoin de rien. On le note, mais parfois en cours de séjour on constate que quand même il y a des difficultés dans l'autonomie donc on repropose un accompagnement. Dans tous les cas le rythme des rencontres est adapté et non défini à l'avance afin de respecter au mieux l'évolution de l'autonomie du jeune adulte » (Fjt n° 8)

Le cas du Fjt n° 6 (compagnonnique)

L'accompagnement individuel mis en place dans le Fjt compagnonnique enquêté dénote, comme dans bien d'autres domaines, la particularité de ce type de Fjt. Le jeune bénéficie tout d'abord d'un suivi obligatoire, contrairement aux autres Fjt où le suivi du projet, quel que soit son niveau de formalisation, est toujours basé sur une démarche volontaire du jeune et en aucun cas contraint (à l'exception des jeunes suivis par un tiers institutionnel). Dans le Fjt compagnonnique, ce suivi obligatoire prend la forme d'un rendez-vous tous les 6 mois non pas avec l'équipe du Fjt, mais avec des anciens « compagnons » bénévoles, qui se sont installés dans la même ville/région après leur parcours compagnonnique et qui jouent désormais le rôle de « tuteurs » et conseillers auprès des jeunes. L'entretien est basé sur une grille de questions formalisées, portant à la fois sur la formation, la vie en communauté et le parcours personnel et professionnel du jeune.

Un accompagnement (ou la possibilité de) positivement perçu par les jeunes à condition qu'il ne soit pas vécu comme imposé ou trop formalisé

La vision qu'ont les résidents de l'accompagnement socio-éducatif et de l'équipe des Fjt varie selon de nombreux facteurs, dont leur profil, leur parcours et le degré d'autonomie qu'ils jugent avoir acquis. Ainsi, parmi les résidents interrogés, certains sollicitent fréquemment l'équipe, notamment pour leurs démarches administratives (« les papiers ») par « manque de confiance en soi » et avant d'apprendre à les gérer seuls. Les jeunes ayant connu un parcours résidentiel en institution (principalement l'ASE), les jeunes peu diplômés et/ou qui quittent le domicile familial pour la première fois auront notamment tendance à davantage solliciter l'équipe :

« Souvent c'est oui oui je suis dispo. Elles m'aident. Si elles sont occupées elles me disent de repasser. Pour les papiers souvent : la Caf pour ma demande à l'IUT... C'est des trucs que je peux faire mais j'ai un peu de doutes là-dessus... ma lettre de motivation... C'est les trucs officiels pour lesquels je n'ai pas vraiment confiance en moi-même. Au début pour faire les demandes de bourse elles m'ont aidé. Là maintenant je sais faire et pour refaire la demande je l'ai faite moi-même sur le PC. Maintenant c'est souvent au niveau de la Caf. Ils envoient tel et tel papier » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 10 depuis plusieurs années, en CDI, Bac + 2, ex ASE)

« Le suivi permet de rendre aux gens les choix plus accessibles pour certains domaines. Pour les administrations notamment. Moi pour bosser au resto ou je n'aurais jamais pu faire les questions administratives sinon » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 1 an, étudiant niveau Bac + 2)

D'autres résidents au contraire ne sont pas en demande d'accompagnement et préfèrent se « débrouiller » seuls, pour plusieurs raisons :

- Parce qu'ils estiment qu'ils sont assez autonomes ou qu'ils n'ont pas de besoins particuliers. Il s'agit notamment de résidents relativement diplômés et/ou qui ont déjà vécu dans un logement autonome²⁵. Ces derniers reconnaissent néanmoins la plus-value de l'accompagnement proposé pour « ceux qui en ont besoin » dont ils veillent parfois à se distinguer.

« Pour l'instant je n'ai pas encore fait appel à l'équipe mais je sais que si j'ai un problème je peux aller voir A. et ça sera simple. Mais je ne pense pas en avoir besoin pendant ces 2 mois » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines, a déjà vécu dans un logement autonome, en stage niveau Bac + 2)

« Je sais que c'est utile pour des jeunes de 18 ans qui sortent tout juste du foyer familial » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 9 mois, a vécu dans d'autres Fjt et résidences étudiantes et dans un logement autonome, Bac + 2, en CDD)

« J'ai eu un rdv à chaque fois qu'il était question de renouveler mon contrat mais sinon je n'ai pas eu d'accompagnement, j'ai jugé que ma situation ne le nécessitait pas. (...) C'est plus une aide pour des personnes précaires » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 2 depuis près de 2 ans, Bac + 6, en CDI)

- Parce qu'ils sont soutenus par d'autres personnes, notamment par leur famille.

« Je n'ai pas demandé d'aide pour l'instant (arrivé il y a 3 semaines). Je me débrouille tout seul. J'ai fait ma déclaration de changement d'adresse, tout tout seul. Mes parents ont fait ma déclaration d'impôts. Ils ne sont pas loin » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines)

« On peut avoir des rendez-vous avec eux pour les papiers. Moi je demande toujours à ma mère. C'est juste au début où je leur ai demandé de l'aide » (Homme, 18 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 1 an et demi)

- Ou parce qu'ils « n'aiment pas demander » ou « dépendre des autres »

« Je n'aime pas dépendre des autres » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 8 mois)

« J'ai fait le dossier Caf avec eux mais sinon je ne pense pas utiliser l'accompagnement. On ne m'en a pas trop parlé pendant l'arrivée et c'est mon caractère, je ne demanderai rien, je me suis toujours débrouillée toute seule » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines)

Les modalités d'accompagnement définies par le Fjt jouent également un rôle important dans la vision que les résidents en ont. Certains jeunes aiment ou aimeraient bénéficier d'un suivi relativement cadré, tel qu'il est proposé dans certains Fjt par le biais d'entretiens réguliers avec un membre de l'équipe.

« On fait un point tous les 6 mois où ils te demandent où tu en es dans ta vie. Je vois les objectifs atteints et ça me fait du bien » (Femme, 24, vit au Fjt n° 1 depuis environ 1 an et demi)

« C'est une préparation à la vie autonome, le point faible c'est que l'on est un peu paumé des fois, si on ne va pas voir les accompagnateurs, on reste un peu seule » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an et demi)

Au contraire, pour quelques résidents, un suivi trop formalisé voire parfois imposé est vécu négativement. Ils considèrent alors l'accompagnement comme une contrainte plutôt que comme une possibilité et préfèrent n'être accompagnés que de manière ponctuelle et à leur demande s'ils rencontrent une difficulté particulière. Le soutien de l'équipe dans de nombreux domaines est alors ressenti comme une « intrusion » dans leur vie privée et la participation à des rendez-vous réguliers est redoutée par certains jeunes (dont un certain nombre de sortants ASE) qui souhaitent s'affranchir du « contrôle parental ».

« J'aimerais avoir plus d'indépendance pour tout ce qui est administratif, le dossier Caf par exemple. Moi j'ai attendu 1 mois pour avoir un rendez-vous pour faire le dossier avec l'éducatrice alors que je n'en n'avais pas besoin, je savais comment faire. Je lui ai dit mais elle m'a fait prendre le rendez-vous. On m'assiste ou quoi ? Pourquoi on ne m'a pas laissée faire ça toute seule, moi j'aime faire les choses, toute seule » (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis quelques mois, étudiante)

« Moi quand j'étais arrivée j'avais du mal à gérer un budget, on avait parlé de ça et de la recherche d'école. Puis on fixait des rdv sur ça mais je n'étais pas très assidue, ça m'a saoulée. Au bout d'un moment j'ai arrêté d'y aller. Je n'aime pas trop y penser, en parler. Maintenant je gère différemment, j'ai compris comment ça marchait » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis environ 1 an, étudiante en stage, bac + 5, a déjà vécu dans un logement autonome)

« On m'a proposé un suivi mais comme je leur ai dit ça fait peur «suivi», avoir un rendez-vous tout le temps... Je préfère venir quand j'ai besoin d'aide avec un papier » (Homme, 20 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines, prépare un diplôme de niveau bac + 2 en alternance – ex DU / ASE)

²⁵ Ainsi, 64 % des résidents enquêtés ayant ou préparant un diplôme de niveau Bac + 5 ou plus déclarent ne pas ou rarement solliciter l'équipe (contre 43 % pour l'ensemble des résidents) et 62 % des résidents ayant vécu en résidence étudiante et 50 % des résidents ayant vécu dans un logement autonome du parc privé ne sollicitent pas ou peu l'équipe contre 43 % en moyenne.

« Déjà pendant le premier rendez-vous, on peut repérer les difficultés et ils peuvent se confier à nous. Après on a tous les rendez-vous pour gérer la Caf, Proclia... Et là on a des indicateurs sur leur capacité à gérer le côté administratif. Après cela, je travaille avec les animateurs car ils vont parfois venir soit vers l'un, soit vers l'autre » (Fjt n° 5)

Le degré de formalisation de l'accompagnement individuel varie ainsi considérablement en fonction de la situation du jeune accueilli mais également des choix et pratiques des équipes. Ces dernières s'interrogent d'ailleurs continuellement sur l'approche et les modalités les plus adaptées (modalités et fréquence des rencontres, degré de formalisation, outils et supports, etc.). Une fois le cadre posé les professionnels s'accordent néanmoins à penser qu'il est nécessaire d'accorder du temps et une forme de souplesse dans l'accompagnement proposé.

« Ce n'est pas le jour où on fait l'état des lieux, le Locapass et la CAF qu'on peut faire un point avec le jeune sur l'accompagnement. On laisse le jeune poser ses valises, découvrir ce que c'est de vivre seul, parfois loin des parents, puis on demande comment ça va » (Fjt n° 8)

Le Fjt n° 2 a ainsi mis en place une démarche formalisée (le « projet personnalisé »), mais d'avis de l'équipe même, il s'agit d'une approche inadéquate pour bon nombre de résidents très autonomes, qui témoignent ainsi d'une forme de résistance à entrer dans une démarche qui leur apparaît trop lourde ou infantilisante. De plus, le processus de signature de ces contrats s'est avéré complexe et chronophage, c'est pourquoi le Fjt réfléchit actuellement à une version allégée de l'outil, qui ne concernerait que les résidents qui nécessitent et demandent un accompagnement. Le Fjt n° 7 indique quant à lui que la signature d'un « contrat » n'est pas forcément très rassurante pour les jeunes. Le Fjt préfère alors assurer un suivi régulier des résidents sans toutefois les amener à s'engager formellement.

« Il y a des jeunes qui viennent nous voir toutes les semaines et on le formalise avec un suivi régulier mais parler de contrat de suivi ça peut faire peur à certains, ils pensent qu'ils ne seront pas libres » (Fjt n° 7)

2. Les supports de l'accompagnement collectif

Les actions collectives viennent en complément des entretiens individuels et portent deux objectifs non exclusifs : une visée d'animation et de création d'une ambiance conviviale, ainsi qu'une visée éducative sur des thématiques qui touchent à la vie quotidienne des jeunes et à leur avenir (logement, santé, citoyenneté...). Certaines actions collectives sont planifiées par l'équipe, d'autres mises en place au gré des envies des jeunes et/ou des besoins ponctuellement repérés. L'organisation d'actions ou d'animations collectives permet ainsi de favoriser les relations entre les résidents ainsi que les relations avec l'extérieur. Le Fjt va en effet rechercher, en sollicitant des intervenants extérieurs, le décroisement de la structure et l'ouverture des jeunes vers les opportunités offertes par l'environnement local. En effet, comme le rappelle le rapport d'activité du Fjt n° 9, « le Fjt n'est pas une maison d'activités. L'objectif ne sera donc pas de créer en propre un programme égayant la vie au sein de la structure, mais bien d'inscrire celle-ci dans son environnement, en s'appuyant notamment sur les différents équipements gérés par la collectivité ».

Si certaines activités vont être plus orientées vers la création de lien et d'autres vers la sensibilisation à une thématique particulière, les deux objectifs se combinent souvent au sein d'une même action : ainsi la soirée cuisine ou la sortie culturelle vont avoir aussi une visée pédagogique (lutter contre la malbouffe, connaissance culturelle du territoire...), et les ateliers thématiques une visée ludique et de création d'une ambiance conviviale au sein du foyer (soirée jeux sur la sexualité, ...). Les résidents vont pouvoir se rencontrer et échanger sur leurs parcours respectifs par le biais d'actions collectives en interne (que ce soit des actions pédagogiques ou purement ludiques).

« Le collectif permet à la fois de répondre collectivement à une problématique repérée chez plusieurs jeunes et de créer du lien, de valoriser les compétences des résidents » (Fjt n° 8)

Quels que soient les objectifs et/ou le thème des actions collectives envisagées, les équipes des

Tableau 3 : Nombre et répartition par thème des actions collectives menées en 2016

	Nombre d'actions collectives	Thèmes des actions collectives	Participation
FJT n° 1	78	30 % vie de la résidence 18 % santé 15 % logement 15 % culture et loisirs 13 % emploi 9 % citoyenneté	733 soit 9 en moyenne
FJT n° 2	97 (réparties en 58 actions collectives et 39 animations)	44 % citoyenneté / culture / loisirs 39 % animation/convivialité 9 % santé 1 % emploi 4 % logement	368 pour les « moments conviviaux » soit 6 en moyenne 490 pour les actions collectives soit 8 en moyenne
FJT n° 3	12 ²⁶	3 action santé / bien être 8 actions convivialité 1 sortie culturelle	Entre 7 et 14
FJT n° 4	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
FJT n° 5	71	39 % lien social 22 % sport 17 % droits, emploi, logement 11 % culture 11 % prévention	668 participants soit 9 en moyenne
FJT n° 6	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
FJT n° 7	NR	53 % Sports et loisirs 19 % Citoyenneté 15 % Santé et bien-être 9 % Culture 4 % Mobilité	63 % Sports et loisirs 18 % Citoyenneté 9 % Santé et bien-être 7 % Culture 3 % Mobilité
FJT n° 8	33	60 % vie collective 28 % citoyenneté 12 % santé	NR
FJT n° 9	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
FJT n° 10	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>

Source : rapports d'activité des FJT enquêtés

Fjt veillent à organiser ces actions autour de moments conviviaux et à développer des supports ludiques.

a. Le repas et l'alimentation comme pivot d'une dynamique pédagogique et conviviale

Secteurs de plaisir et de convivialité, le repas et l'alimentation sont un support pédagogique idéal pour sensibiliser les jeunes à l'équilibre alimentaire, à la santé, au bien-être et au développement durable. Ainsi, le repas partagé est utilisé comme prétexte à de nombreuses actions collectives en Fjt, avec plusieurs objectifs : de la simple création de liens, de convivialité (pots d'accueils pour les nouveaux résidents, soirées

de Noël, Chandeleur, Aïd...) à la découverte d'une culture culinaire et par ce biais, d'un pays (soirées repas à thème...) ; de la promotion des circuits courts à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'apprentissage d'une cuisine saine à petit budget.

« On fait pas mal de choses autour de l'alimentation : des ateliers cuisine, des repas ensemble... Sinon chacun a sa kitchenette mais ils mangent souvent des plats préparés » (Fjt n° 7)

« Si les jeunes proposent une soirée « Un dîner presque parfait » on en profite pour parler d'équilibre alimentaire, les amener à se questionner sur leur santé » (Fjt n° 8)

26 L'année 2016 correspond, pour ce FJT, à une année de mouvement pour l'équipe ce qui explique aussi le faible nombre d'actions menées.

Les activités autour de l'alimentation sont également une opportunité de participation des jeunes à la vie du foyer : nombreuses sont celles, en effet, qui sont directement proposées et organisées par les résidents eux-mêmes, en fonction de leur savoir-faire, affinités et parcours de vie.

Action « Journée espagnole » au Fjt n° 1

Une résidente du Fjt étant espagnole et professeure d'espagnol, une journée dédiée à son pays a été organisée dans l'établissement. Après un déjeuner de dégustation de tapas et de plats typiques, un cours d'initiation à l'espagnol a été proposé aux résidents par la jeune femme. 12 résidents ont participé à cette animation.

b. Le jeu, support d'un apprentissage actif

De nombreux ateliers collectifs sont menés grâce à des supports ludiques développés par des organismes spécialisés. Le jeu est le support pédagogique privilégié, à la fois pour désamorcer la gêne que peuvent susciter certains sujets (sexualité, addictions...) et le « sérieux » renvoyé par d'autres (citoyenneté, vivre-ensemble...).

« Les activités collectives sont toujours sous forme ludique. Les petits jeux par exemple, ils adorent ça » (Fjt n° 9)

« On a fait un jeu «un appartement presque parfait» sur comment chercher un logement social ou privé. C'était ludique et intéressant, elles nous ont donné un petit dossier à la fin qui résumait tout » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 10 mois)

Le Fjt n° 1, par exemple, a noué un partenariat avec une association d'éducation populaire qui développe des jeux pédagogiques sur des thèmes de société : médias, santé, droits, économie, démocratie... Nombreux sont les jeux qui sont mis à disposition (à titre gratuit ou facturés). Les Fjt n° 9 et 10, quant à eux, ont recours aux prestations de l'association Les

petits débrouillards pour l'animation de soirées autour du jeu « Sex Breizh ». Exposition interactive et ludique développée par l'association, Sex Breizh permet aux jeunes de « sex'plorer et de sex'primer », comme l'indique son slogan.

c. Le sport, vecteur de mieux-être et de cohésion

La promotion du sport dans les Fjt se fait à la fois dans une visée d'animation et de lien social, mais c'est aussi, comme l'alimentation, un support d'accompagnement collectif et de participation. Les activités physiques et sportives sont le support de la sensibilisation des jeunes autour de l'hygiène de vie et la santé, tout en favorisant également la cohésion du groupe et l'ouverture sur l'extérieur (mobilisation d'équipements locaux, rencontres et compétitions avec d'autres groupes...).

Ainsi, les activités sportives sont régulièrement organisées dans les Fjt enquêtés, à l'intérieur ou à l'extérieur du Fjt selon le sport et la configuration des locaux. Le Fjt n° 9 propose par exemple du sport en salle toutes les semaines, ainsi que des sorties VTT et équitation. Le sport est également utilisé comme un outil de sensibilisation au bien-être et à la santé, comme au Fjt n° 3, où pour lutter contre la sédentarité plusieurs soirées d'initiation au yoga ont été proposées. De plus, les activités sportives sont souvent animées par des résidents, selon leurs compétences et passions : au Fjt, un footing nocturne est organisé régulièrement par un jeune, et au Fjt n° 10, c'est un résident qui anime toutes les semaines une séance de gym dans l'établissement, très appréciée des autres jeunes. Le sport est également l'occasion de s'ouvrir sur l'environnement local : au Fjt n° 4, des matchs de football sont par exemple organisés avec les prisonniers d'un centre de détention voisin.

d. Les ateliers ou stands animés par des intervenants extérieurs

Le format plus « classique » de l'atelier de prise de parole autour d'un professionnel n'est pas délaissé par les Fjt, qui invitent souvent dans leurs murs des intervenants extérieurs pour échanger avec les jeunes sur des thématiques spécifiques. Les partenaires peuvent également être amenés à animer des stands thématiques au sein du Fjt,

Action « Kijoulou », Fjt n° 1

« Kijoulou » est un jeu de plateau créé par la Caisse des dépôts et consignations et Emmaüs solidarité, pour faire vivre aux joueurs un premier mois fictif dans un logement autonome. Un profil est attribué à chaque joueur (famille monoparentale, personne seule, couple, etc.) ainsi qu'un budget, avec lequel le joueur devra réussir à meubler son logement voire à mettre de l'argent de côté. Le Fjt n° 1 a utilisé cet outil pour animer plusieurs soirées dédiées au logement.

le plus souvent dans des lieux stratégiques (hall d'entrée...), pour interpeller et sensibiliser les jeunes de passage. Ces supports d'accompagnement ont l'avantage de se présenter comme une approche plus « neutre » pour les jeunes, notamment sur certaines thématiques pour lesquelles ils pourraient avoir des réticences à se confier aux équipes (sexualité, addictions...). Souvent, les ateliers et stands sont couplés à d'autres supports d'animation, notamment le jeu, le repas ou l'activité artistique.

« La réunion d'information sur le budget ça m'a permis de mieux gérer, je fais plus attention, c'est moi qui gère. On rentre dans la vie active, avant je ne savais pas du tout comment faire. J'économise environ 100 euros depuis qu'on a fait cette réunion. J'ai appris à faire les comptes, à économiser. Si à une date je dois payer quelque chose j'économise le mois d'avant » (Femme, 16 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 8 mois)

e. Les forums thématiques : la rencontre du réseau partenarial

Selon la configuration de leurs locaux, les Fjt organisent également des forums thématiques où un grand nombre de partenaires se réunissent dans leurs murs, pendant un temps limité, en installant en général des stands. Ces forums permettent aux partenaires d'aller à la rencontre des jeunes sur leur lieu de vie, ce qui peut faciliter la prise de contact lorsque l'orientation du jeune vers l'extérieur se révèle inefficace. La présence d'un grand nombre d'intervenants extérieurs au cours d'un laps de temps limité permet également de « créer le buzz » autour d'une thématique - ce qui est parfois fait en lien avec des journées nationales ou internationales dédiées (journée de lutte contre le sida, contre les discriminations...). Enfin, le format « forum » présente l'avantage de réunir et mobiliser le réseau partenarial, ce qui contribue à son animation.

3. Une complémentarité des approches individuelles et collectives à préserver

Convaincus de la plus-value d'une action socio-éducative qui fait encore la part belle aux animations collectives, les équipes et réseaux de Fjt alertent aujourd'hui sur les risques et la « faci-

lité » apparente qu'il y aurait à privilégier et valoriser un accompagnement individuel, il est vrai plus lisible pour les partenaires et dont on percevrait mieux l'impact auprès des jeunes.

« Il y a une tendance à renforcer les équipes sur le travail social aux dépens de l'animation. Les travailleurs sociaux sont trop positionnés sur l'accompagnement individuel. La tendance est à la valorisation de l'acte individuel car cela est plus traçable et évaluable » (Acteur national)

« Ce qui se développe beaucoup en Fjt, c'est l'approche personnalisée du jeune. Mais on veille à ce que les équipes préservent l'équilibre entre approche individuelle et collective » (Caf)

Cette tendance serait renforcée par l'accueil de publics de plus en plus en difficulté, mettant en péril les conditions de fonctionnement des Fjt au regard des contraintes budgétaires. Un Fjt signale ainsi dans son rapport d'activité (2016) qu'en raison de l'accroissement de l'activité d'accompagnement social, lié notamment à l'arrivée de mineurs étrangers isolés, les actions collectives ont été moins nombreuses.

Aussi, les équipes insistent-elles sur la nécessaire complémentarité des approches individuelles et collectives : « l'accompagnement vers l'autonomie ça passe par l'individuel et le collectif, l'un ne va pas sans l'autre ; l'individuel induit le collectif et inversement » résume ainsi un professionnel.

« L'accompagnement individuel est ce qui aura un impact sur l'insertion professionnelle. Le collectif sert à intégrer les jeunes dans l'établissement. Souvent l'organisation du collectif se fait spontanément par pairs. Il y a énormément d'entraide spontanée » (association gestionnaire)

Les « moments conviviaux » sont ainsi considérés par les équipes comme une opportunité pour créer du lien avec des jeunes *a priori* réticents vis-à-vis de types d'accompagnement plus « traditionnels ». Ils sont autant d'occasions de suivre et de veiller à l'évolution des situations individuelles de certains résidents dont « on entend peu ou jamais parler ».

« Avec les animations N. noue un lien, c'est la plus connectée aux résidentes, elle repère celles qui ne travaillent plus et pour qui on ne le savait même pas, celles qui ont des problèmes... » (Fjt n° 2)

« Sur les soirées, on peut « détecter » des choses qu'on ne verra pas forcément pendant un rendez-vous individuel » (Fjt n° 7)

« Quand il y a besoin d'approfondir, par exemple lorsqu'il y a une perte d'emploi, l'animateur intervient auprès du jeune. Les problèmes sociaux sont souvent plus profonds qu'on peut le croire. Par exemple on est confrontés aux difficultés psy des jeunes qui peuvent être destructrices. Si le jeune se confie spontanément, la première chose c'est d'avoir une porte ouverte à l'écoute, pour éviter les basculements plus profonds. Quand il vient nous voir, la deuxième chose, c'est de lui proposer s'il veut être accompagné par une permanence psychologique. (...) Les autres problèmes, non formulés, mais que l'on voit émerger au fil du temps, on essaie de les travailler avec l'animation, le vivre-ensemble et le collectif » (Fjt n° 4)

Pour les professionnels, naviguer du collectif à l'individuel et inversement implique une forte capacité d'adaptation à l'égard d'un cadre d'intervention mouvant et de leurs compétences d'origine (animateur versus travailleur social). Dès lors que l'encadrement et le collectif de l'équipe est suffisamment soutenant, cela est vécu comme une richesse voire un soulagement, celui de sortir de « son rôle », de son « étiquette ».

« On les voit en individuel et en collectif, on n'est pas uniquement « la chieuse derrière le bureau », on partage aussi des moments conviviaux ensemble, on laisse ce qui se passe dans l'accompagnement individuel dans le bureau et ça ils le voient bien » (Fjt n° 7)

« Avoir un référent unique c'est plus simple pour le jeune mais avoir la double casquette, le collectif où on fait le clown et l'individuel où on parle de choses sérieuses c'est parfois compliqué. Il faut organiser des temps séparés, si on fait un entretien individuel sur un problème

repéré on ne peut pas inviter le jeune au barbecue juste après, mais c'est une vraie richesse d'avoir une vision des deux pour faire réfléchir sur certaines choses lors des temps collectifs, où on peut apaiser des tensions qui ont émergé pendant les rendez-vous individuels » (Fjt n° 8)

B. L'hébergement en Fjt : un levier d'accompagnement multidimensionnel

1. Les thématiques de l'accompagnement

Au-delà de leurs objectifs « cœur de métier », inhérents à leur mission, à savoir l'accès au logement autonome, l'aide aux démarches administratives et l'insertion professionnelle, les Fjt se saisissent également de nombreuses autres thématiques qui concernent la jeunesse (santé, culture et loisirs, citoyenneté, ...).

a. L'accès au logement autonome : permettre de se projeter dans l'avenir

L'accès au logement des jeunes pour favoriser leur insertion et autonomie est la raison d'être des Fjt. C'est pourquoi tous les Fjt enquêtés mettent en place un accompagnement systématique des jeunes sur les démarches liées au logement, et ce dès leur arrivée dans le foyer (lors de l'entretien d'entrée, ou dans les jours qui suivent). Par exemple, dans un des départements enquêtés, la demande de logement social fait également partie des démarches systématiques effectuées lors de l'entrée dans les lieux. L'accompagnement individuel et collectif autour de l'accès au logement vise en effet à fluidifier les parcours, notamment en territoire tendu, où les Fjt peinent à répondre à toutes les demandes. La sortie du Fjt va donc être préparée depuis le début, en aidant les jeunes à chercher un logement autonome puis, le cas échéant, à s'y installer en l'accompagnant dans la réalisation de toutes les démarches d'arrivée dans un logement.

« Sur le plan du logement c'est compliqué. Il y a une échéance, certaines sont prêtes et d'autres non. Il y a des angoisses sur ça. Et elles ne sont pas forcément prêtes à accepter un logement qui ne correspond pas à ce qu'elles veulent (ex : en banlieue). Ici elles

ont eu accès à un appartement en pleincentre-ville, après c'est difficile de s'imaginer ailleurs. Mais elles n'ont pas les revenus qui correspondent à cette vie... » (Fjt n° 2)

« On vient avec eux faire l'état des lieux ou ouvrir les compteurs. On peut les accompagner dans l'aménagement de leur logement. On aide à la sortie » (Fjt n° 8)

« La thématique à travailler le plus, c'est l'après, le tremplin. Préparer la sortie avec un maximum d'outils. Les démarches de recherche de logement, le choix de la ville et du logement, etc. » (Fjt n° 4)

Des outils pour la recherche d'un logement sont également développés et mis à disposition des jeunes : l'association gestionnaire du Fjt n° 1 a par exemple développé un site internet qui explique les démarches liées au logement et recense des petites annonces proposées par des partenaires et accessibles uniquement aux résidents qui font une demande d'accès à l'équipe du Fjt. Le Fjt n° 10 a quant à lui élaboré un guide « ludique » visant à sensibiliser et former les jeunes aux droits et devoirs des locataires. Si l'accès au logement autonome est travaillé individuellement avec chaque jeune, et ce dès son arrivée, les actions collectives sont également mobilisées sur cette thématique. Ainsi, de nombreux ateliers/activités ont été organisés par les Fjt enquêtés :

- atelier sur le rapport prix/surface du logement ;
- atelier « techniques de recherche d'un logement » ;
- soirée jeu sur la recherche, l'entretien et le départ du logement *via* le jeu « Un appart presque parfait » ;
- « apéros logement » d'aide aux diverses démarches liées au logement ;
- soirées jeu « Kijoulou » sur le budget nécessaire au logement autonome ;
- « forums logement » avec plusieurs intervenants extérieurs (Caf, Adil, mairie, Crous, Urhaj...) et ouverts au public ;
- tables rondes avec le Point d'accès aux droits sur la signature et la rupture d'un bail et sur le DALO ;

Action « Le code du locataire », Fjt n° 10

Le Fjt n° 10 a développé un outil, en format power point, qui aborde toutes les thématiques liées au logement :

- technique de recherche de logement
- le bail
- le loyer
- les charges locatives ou récupérables
- les charges liées aux consommations personnelles
- les taxes
- les assurances
- les réparations locatives
- le budget logement...

L'outil se présente comme le code de la route. Il est utilisé par les équipes du Fjt n° 10 pour animer des ateliers sur les techniques de recherche d'un logement. Lors de ces ateliers, le partenaire du Fjt Action Logement est également sollicité pour présenter ses prestations.

(source : rapport d'activité, Fjt n°10)

- installation d'un « logement témoin » pour sensibiliser aux gestes d'entretien et d'hygiène dans le logement.

b. L'insertion professionnelle : aider à la réalisation d'un projet

En matière d'insertion professionnelle, le suivi est en général plus régulier, pour évaluer et appuyer la recherche d'emploi du jeune. En la matière, la plupart des Fjt affichent des offres d'emploi dans leurs locaux. Mais les équipes aident aussi les jeunes à rédiger des CV et des lettres de motivation, ou à préparer des entretiens d'embauche. Certains Fjt ont également institué des rendez-vous hebdomadaires avec les jeunes en recherche d'emploi, auxquels ils doivent se tenir.

« Un jeune qui ne vient pas aux rendez-vous cela peut remettre en question sa présence ici (...). Pour les demandeurs d'emploi il y a un rendez-vous chaque semaine et ça fait partie des conditions donc s'il ne vient pas c'est compliqué » (Fjt n° 7)

« Le soutien au projet professionnel a pour objectif d'accompagner et de maintenir les jeunes dans une dynamique de projet professionnel. Selon les situations, cet accompagnement est défini par des objectifs de rendez-vous, d'assiduité à des stages/ formations, et des temps de recherches actives d'emploi ou de formation. » (Rapport d'activité, Fjt n° 8)

Accompagner les jeunes dans la construction d'un projet socio-professionnel « *en tenant compte du contexte économique et de la réalité du marché de l'emploi* » requiert des compétences spécifiques que les équipes sollicitent au sein de l'environnement partenarial, notamment auprès des Missions locales. Selon les territoires, les liens avec celles-ci peuvent être plus ou moins étroits : orientation sur les services proposés par la Mission locale, rencontres et contacts téléphoniques réguliers avec le conseiller professionnel du jeune, etc.

« Le foyer oriente les résidents en recherche d'emploi ou de formation vers la Mission locale qui leur propose des services professionnels complémentaires à ceux proposés au sein du foyer » (Rapport d'activité, Fjt n° 3)

c. L'aide aux démarches administratives et à la gestion du budget : rendre autonome au quotidien

Au delà des démarches liées au logement et à l'insertion professionnelle, le Fjt veille également, de manière globale, à l'accès aux droits du jeune. Tout d'abord, les dossiers de demande d'APL sont systématiquement instruits dès l'admission dans tous les Fjt enquêtés, ainsi que les aides Loca-Pass et Mobili-jeunes d'Action logement pour les jeunes qui y ont droit. Pour les Fjt, il s'agit non seulement de préparer les jeunes à la vie en logement auto-

nome, mais aussi d'éviter les impayés en solvabilisant les jeunes. Ces démarches impliquant donc un enjeu financier, les équipes des Fjt ont parfois tendance à les effectuer d'office à la place du jeune, sans réellement le responsabiliser sur l'importance de la démarche.

« Le jeune lambda va venir surtout pour les aides mobilisables autour du logement. Ce diagnostic-là est fait à l'entrée. Et puis on vérifie qu'il n'y a pas de difficultés au niveau de la santé, sécu... On fait "avec". Les laisser faire, il y a un enjeu financier, car ça serait pas fait et du coup il y aurait des risques d'impayés. Parfois on fait "à la place de", quand on n'a pas assez de temps, clairement. Mais toujours avec la notion de la pédagogie derrière » (Fjt n° 9)

« L'accès aux droit est un des 4 axes de notre contrat de projet Caf. L'administration n'aime pas la mobilité, les droits ne suivent pas les jeunes, donc c'est absolument nécessaire. Souvent ça concerne les jeunes les plus modestes. On fait avec eux, on essaye de faire faire le plus possible mais parfois on se substitue à eux. APL, demande FSL, CMU... Crous, action logement... on regarde tout ce à quoi ils peuvent prétendre. Dès l'accueil on l'a inscrit dans le contrat de résidence temporaire : différents dossiers à traiter avec le jeune y sont inscrits » (Fjt n° 10)

L'insertion socio-professionnelle au Fjt n° 3 : un accompagnement conjoint Fjt / Mission locale

Actions mises en place dans le foyer :

- affichage d'offres d'emploi envoyées par les partenaires
- aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation et orientation vers nos partenaires spécialisés sur la question de l'emploi des jeunes (Mission locale et Pôle emploi)
- préparation aux entretiens d'embauche
- mobilisation pour des journées thématiques (babysitting, jobs d'été, formation Bafa de la Mission locale, forum emploi du CRIJ, divers forums étudiants...)

Actions mises en place par la Mission locale :

- atelier de recherche d'emploi avec accès direct aux offres de Pôle emploi en présence d'un conseiller
- ateliers « découverte des métiers » contacts directs avec l'ensemble des centres de formation de la région, avec accès notamment aux plateformes de mobilisation
- parrainage de bénévoles (démarches en entreprises) aides financières (chèque mobilité transport, Fonds d'insertion jeunes)
- permanence juridique
- entretiens psychologiques

Suivi régulier des résidents inscrits à la Mission locale :

- rencontres et contacts téléphoniques entre le foyer et le conseiller professionnel de la Mission locale pour chaque résident inscrit
- dossiers de demande d'aides financières (FIJ, chèque mobilité)

(Source : rapport d'activité, FJT n° 3)

Plus globalement, il s'agit, pour les équipes, d'accompagner les résidents dans toutes les démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'impôts, assurance...) répondant ainsi à un besoin important. Un CLLAJ indique ainsi que la moitié des jeunes reçus ne sont pas à jour au niveau des impôts et n'ont donc pas les pré-requis pour accéder au logement social de droit commun. Le Fjt n° 2 organise ainsi 2 « permanences impôts » au mois d'avril pour aider les résidentes dans leur déclaration d'impôts. De plus, les jeunes méconnaissent souvent leurs droits, comme par exemple la prime d'activité qui permet pourtant de les solvabiliser et pour laquelle les Fjt constatent beaucoup de non-recours.

« Un jeune qui arrive, souvent, ne sait pas ce que c'est qu'une assurance... Même s'il est à la fac. Avoir un dossier chez soi avec ses papiers, cela ne rentre pas dans leurs représentations. Un courrier arrive, on ne l'ouvre pas... Il y a un gros travail à faire là-dessus. Cela marche car il y a un lien direct avec le logement et l'argent. Ici, ils prennent conscience des risques de ne pas être à jour dans leurs papiers » (Fjt n° 5)

« On travaille beaucoup sur la notion du budget. Les apprentis qui ne paient presque rien avec les APL et Mobilijeunes c'est bien mais peu éducatif pour leur autonomie à la sortie du logement » (Fjt n° 8)

« Il y a un besoin d'accompagnement qui est toujours très important. De plus en plus de jeunes sont peu éduqués sur les démarches administratives, ils ne les connaissent pas bien ou ils s'en fichent. Il y a beaucoup de jeunes qui ne sont pas à jour sur ça et qui ratent des aides ou des dispositifs. Les Fjt sont une antenne, un point d'ancrage pour ces jeunes-là » (URHAJ)

« On aiguille les jeunes, on leur explique des choses, on leur montre pour qu'elles puissent s'en occuper seules, être autonomes dans leurs démarches (CMU, APL, emploi...) (...) On a un rôle de communication, presque d'apprentissage de cette vie d'adultes dans l'autonomie. Déjà de connaître leurs droits, savoir comment faire, comment les suivre (ouvrir un compte Ameli...), connaître les

droits liés au travail en cas de litige, ou à la situation administrative (demande de titre de séjour, de naturalisation...) » (Fjt n° 2)

d. La santé et l'accès aux soins : répondre à des besoins visibles et invisibles

Parce qu'ils se sentent « invincibles » et/ou par manque de moyens, les jeunes se préoccupent parfois peu de leur santé. Ils sont en outre mal ou peu informés sur les enjeux relatifs à leur santé. Un rapport d'activité indique ainsi qu'« il a été constaté que les résidentes du foyers étaient mal informés ou avaient des idées fausses sur de nombreux sujets de santé ».

La proximité des équipes avec les jeunes leur permet d'être en première ligne face aux éventuelles difficultés rencontrées en matière de santé ou d'accès aux soins, et ce, bien que de nombreux jeunes n'en fassent pas spontanément état. Ainsi, déséquilibre alimentaire, problèmes de sommeil, addictions (alcool, drogues), sexualité à risque et mal-être psychique sont les problématiques principales repérées par les équipes des Fjt concernant la santé des jeunes. Certains jeunes sont ainsi attirés par les conduites à risque du fait de leur caractère illicite, risqué et valorisé par le groupe de pairs, au risque de développer des addictions. Les conditions de travail de plus en plus précaires peuvent également être une source de stress et d'incertitudes, avec un impact sur leur santé mentale.

« Il y a de plus en plus de problématiques psy ou d'addictions. Là on est démunies, parfois c'est difficile à détecter au moment de l'admission et en plus ça peut avoir un effet sur le collectif à côté » (Fjt n° 7)

« On a orienté notre programme d'animation sur le bien-être, on a de plus en plus de personnes qui viennent nous voir pour nous dire que ça ne va pas, il y a des attentes sur la santé mentale » (Fjt n° 8)

« Les Fjt doivent gérer des addictions, des publics très précaires ou marginalisés... Parfois on n'est pas loin d'un CHRS ! Il faudrait presque des éducateurs spécialisés dans certains Fjt, parfois ils vivent des situations assez dures » (Partenaire, Fjt n° 7 et 8)

« On a de plus en plus de situations qui demandent un accompagnement psychologique. On aimerait proposer quelque chose de l'ordre de l'écoute, avec une permanence au Fjt d'un psychologue par exemple parce que sinon en dehors c'est trop cher » (Fjt n° 8)

« On a de plus en plus de jeunes qui consomment des drogues, y compris des jeunes mères. Cela s'est beaucoup banalisé et on le voit davantage. On ne peut pas laisser et ne rien faire. On en discute dans l'équipe, mais on n'est pas policiers. Notre relation et la proximité libèrent la parole, on leur présente les risques, et il est essentiel de faire un rappel à la loi. On leur dit que ce n'est pas possible de fumer avec un enfant dans la même pièce, et que si on constate que ça continue, on fera un signalement. On travaille aussi sur l'orientation vers les partenaires (...) Je vais rencontrer les partenaires pour travailler sur un forum santé avec l'ANPAA, le BJI les associations spécialisées dans les conduites à risques » (Fjt n° 5)

Pour faire face à ces situations, les Fjt enquêtés répondent avec un accompagnement individuel renforcé selon les situations, et des actions de prévention et sensibilisation collectives. Celles-ci vont par exemple être des soirées thématiques sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la prévention des addictions liées à l'alcool et aux drogues, sur le bien-être et l'alimentation. Forum santé, interventions du Planning familial, soirées « smoothies » pour prévenir la consommation excessive d'alcool, sophrologie, ateliers sur la gestion du stress, yoga, interventions de diététiciennes sur comment manger sain et pas cher : les modalités d'intervention proposées par les Fjt enquêtés sont multiples.

Ces problématiques questionnent beaucoup les équipes dans leurs pratiques : non seulement certains se sentent peu outillés pour savoir répondre à un jeune qui fait face à des problèmes de santé, mais se demandent aussi comment détecter les difficultés et comment aborder ces questions « intimes » avec les jeunes sans être intrusifs. Dans une approche non moralisatrice et « positive », l'atelier de prévention organisé au Fjt n° 1 a par exemple été axé sur la notion de plaisir, plutôt que sur la prévention des risques.

De fait, l'accompagnement sur les questions de santé, qu'il soit collectif ou individuel, repose beaucoup sur partenariat et les interventions d'associations spécialisées dans la prévention des conduites à risque. Des formations peuvent également être dispensées aux équipes sur comment aborder la santé dans les entretiens individuels ou comment communiquer, échanger avec les jeunes en souffrance psychique :

« La santé par exemple c'est un domaine où je me sens pas légitime dans le conseil, j'ai peur de dire une bêtise » (Fjt n° 10)

« On a un réseau de psychologues, d'associations, sur lesquels on peut s'appuyer » (Fjt n° 3)

« On a un partenariat avec Migration santé, avec une mise à disposition de bénévoles sur des thèmes définis à l'avance (dépistage, bien-être...). En équipe on se disait qu'il y avait un besoin d'une écoute psy, anonyme, avec une personne extérieur à l'équipe. A partir de mai il y aura une psychanalyste présente tous les jeudis. On le présente aux jeunes en disant qu'il y aura un point écoute. Il faudra prendre rdv avec elle et s'il y a un réel besoin à elle de réorienter vers quelque chose de plus poussé. Après s'il y a un réel problème avec une jeune, qui est en danger etc. on doit pouvoir le savoir, s'y préparer, avoir une attention particulière. C'est un âge où on peut décompenser très rapidement, on a pu le voir. Même si on est très à l'écoute, on réoriente vers des CMP ce n'est pas toujours simple, on n'a pas les codes, on est pas psy. Le CMP il faut faire la démarche, sortir, c'est connoté, il y a des a priori. Là on avec une première démarche facilitée pour voir après si c'est nécessaire de faire plus. Et c'est plus simple de discuter avec quelqu'un d'extérieur, pas une personne qu'on voit tout le temps » (Fjt n°2)

e. La culture : faire connaître le territoire et le patrimoine, ouvrir les horizons culturels

Les sorties et actions en dehors du Fjt visent à inciter les jeunes à se tourner vers l'extérieur, à décroquer le Fjt. Non seulement ces actions permettent d'accompagner les jeunes vers l'offre du territoire, notamment culturelle (sorties

culturelles groupées à prix réduit, visites du patrimoine...) mais également de promouvoir le patrimoine culturel et/ou naturel d'une région et rendre ainsi attractif le territoire pour les jeunes.

« Il y a quelques mois on a fait une visite à Paris, à la Tour Eiffel, c'était plein d'émotion car parmi notre public il y a des gens qui ne l'avaient jamais vue. Ces moments forts font avancer une personne » (Fjt n° 5)

« Par rapport à des sorties sur la promotion du territoire on va en faire une dans l'année et puis les jeunes vont s'organiser pour en refaire entre eux. C'est propice à la création de lien. On sait que chaque fois qu'on fait quelque chose, derrière il va y avoir des barbecues plus fréquents sur la terrasse... » (Fjt n° 9)

Les jeunes du Fjt n° 9 ont ainsi pu visiter le Cotentin et le Mont Saint-Michel. Les URHAJ organisent également des journées inter-Fjt, généralement à la fin de l'année scolaire, comme cette URHAJ qui a organisé, en juin 2017, une sortie à l'île Chausey. Les sorties collectives sont également l'occasion de favoriser l'intégration des nouveaux résidents dans le groupe, de renforcer la cohésion du collectif et de tester d'autres règles de vie collective dans un nouvel environnement.

« Comment dépasser le 'ça n'est pas pour moi' ou 'j'ai d'autres priorités' récurrents dans les discours de nos publics ? », s'interroge le rapport d'activité du Fjt n° 1. Pour répondre à ce questionnement, les Fjt ont développé des partenariats avec des établissements culturels afin de favoriser la pratique culturelle collective ou autonome. Les partenariats visent en général à proposer des tarifs préférentiels aux jeunes, soit à des dates pré-définies et pour des sorties groupées, soit individuellement, pour des sorties autonomes. Le partenariat du Fjt n° 1 avec le Secours Populaire, par exemple, prévoit que le Fjt puisse afficher des offres promotionnelles de dernière minute pour des spectacles et concerts. Les Fjt situés dans des grandes agglomérations disposent bien entendu d'un environnement partenarial et de ressources diversifiées (en matière d'équipements culturels) pour offrir une

Action partenariat avec un établissement culturel, FJT n° 1

L'association gestionnaire du FJT n° 1 est le partenaire d'un établissement culturel pour son projet de billetterie solidaire et ce depuis 2015, année de sa mise en place. Ce projet permet l'accès aux représentations et activités de l'établissement à un coût symbolique (1 à 2 €) pour des publics en situation de précarité.

Au FJT, des nouveaux outils de communication ont également été mis en place autour de ce projet. Les spectacles concerts et expositions faisant l'objet d'une communication dans le FJT ont été sélectionnés avec la chargée de liens avec les publics du 104, et la communication par affiches, flyers et via l'équipe du FJT a été améliorée. Par ailleurs, pour favoriser la pratique culturelle autonome, des propositions de spectacles en billetterie individuelle ont également été développées dans le FJT.

Le FJT n°1 de conclure que « avec le concours des équipes culturelles (de l'établissement culturel) à l'écoute du champ social et promptes à proposer de nouvelles formes innovantes de rapport aux œuvres, les représentations de nos résidents évoluent et l'espace culturel, considéré comme une forteresse infranchissable, devient un espace public accessible».

(source : rapport d'activité, FJT n° 1)

palette d'activités à leurs résidents. Mais les Fjt situés en zones plus « rurales » ne sont pas en reste. Le Fjt n° 9 a ainsi mis en place un partenariat avec la Scène nationale du département pour que 4 fois par an, les jeunes puissent aller à des spectacles de danse, théâtre ou musique à tarif préférentiel.

f. La citoyenneté, le développement durable, la solidarité : former les citoyens de demain

La fonction socio-éducative des Fjt vise également à former les jeunes à la citoyenneté, à une époque où l'individualisme prend parfois le pas sur la dynamique collective, et où des jeunes en quête de sens et de repères peuvent se laisser séduire par des idéologies extrémistes. Les Fjt recherchent ainsi l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du territoire par la participation à la vie locale et de quartier, par l'engagement associatif et politique : l'ouverture sur l'extérieur, sur le monde, la tolérance, le respect de l'environnement et des autres, la solidarité sont parmi les thématiques abordées par les Fjt enquêtés qui contribuent à former les citoyens de demain.

En la matière, le jeu est, encore une fois, fréquemment utilisé comme support : une association est par exemple intervenue dans le Fjt n° 2 pour animer une soirée autour du jeu Sudestan, créé par l'association SCI Belgique : les joueurs y incarnent les principaux dirigeants du monde en 3 périodes charnières de l'histoire contemporaine (1945-1968,

Action « Prévention don du sang », FJT n° 7

Constatant que les jeunes sont peu informés de la possibilité de donner son sang, un stand a été mis en place en fin de journée dans le hall du Fjt, animé par des animatrices et des membres de l'association France Adot. A travers des échanges et la remise de flyers informatifs aux jeunes, facilités par l'offre d'un goûter convivial, 31 jeunes ont été sensibilisés à l'importance de la donation de sang.

1969-1979, 1980 à 2001). Au Fjt n° 8, les équipes s'appuient sur les jeux développés par la société Jok'cœur, notamment « Cité OK » et « Ensemble, à part Ted ? ». Dans « Cité OK », les joueurs incarnent un personnage caricatural, dans une situation ayant trait au transport, au logement/voisinage, à la voie publique, à la sécurité, au civisme. Pour développer la communication non-violente et la résolution des conflits, les joueurs doivent désamorcer ces situations, et le mur qui les entoure au début du jeu est progressivement déconstruit. Dans « Ensemble, à part Ted », les joueurs simulent des situations de discrimination, incarnent à tour de rôle des personnages discriminés et apprennent les sanctions encourues pour discrimination.

Les sujets de société sont régulièrement débattus au sein des Fjt sans forcément le support d'un jeu : ainsi le Fjt n° 2, accueillant uniquement des jeunes filles, a organisé un atelier sur le rapport hommes/femmes, pour libérer la parole des résidentes sur leurs éventuelles difficultés ou questionnements quant à leur positionnement dans la société en tant que femmes.

La citoyenneté est également promue à travers ses aspects relatifs à la santé et à la prévention, en sensibilisant les jeunes au don du sang et d'organes, avec l'association France Adot (Fjt n° 7) et aux premiers secours, en partenariat avec la Croix-Rouge Française (Fjt n° 3). Dans le Fjt n° 7, les jeunes ont aussi eu l'opportunité de participer à un projet avec une radio locale en réalisant un reportage radio sur la sécurité routière lors d'une soirée de prévention qui avait comme objectif de « décoder le code de la route » avec un sapeur-pompier, un comédien et une auto-école. Ce projet a rendu possible la découverte du monde de la radio pour les jeunes impliqués, et la transmission d'un message de prévention à la sécurité routière « entre pairs ».

La sensibilisation à l'engagement civique et politique ne sont pas en reste : cette thématique

a été particulièrement développée au cours de l'année 2017, pour pousser les jeunes à aller voter aux élections présidentielles et législatives. En novembre 2016, le Fjt n° 3 a ainsi organisé un « apéro » dans le hall du foyer pour interpeller les jeunes au passage sur la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales et d'aller voter. Quelques jeunes sont ensuite venus demander un appui à l'équipe pour la réalisation des démarches d'inscription en ligne. En 2017, pendant la campagne présidentielle, le Fjt n° 7 a organisé une soirée autour de la transmission d'un débat entre les candidats.

L'association gestionnaire du Fjt n° 1 a quant à elle organisé un Printemps de la citoyenneté de mars à mai 2016 dans toutes ses résidences avec plusieurs évènements : visite groupée d'une exposition, course pour l'égalité hommes/femmes, débat sur les discriminations. Trois élus de sensibilités politiques différentes sont également venus débattre avec les jeunes dans ce Fjt sur les partis, l'engagement politique, les enjeux de société...

Enfin, d'autres thématiques sont également investies par les Fjt : la solidarité, avec l'organisation de collectes alimentaires et vestimentaires pour des associations caritatives ; et le respect de l'environnement avec la sensibilisation au tri des déchets, la sensibilisation aux éco-gestes, et la participation à l'opération de ramassage des déchets « nettoyage de printemps ».

2. Une approche globale facilitée par la proximité de l'équipe avec les résidents

Les responsables et membres des équipes des Fjt rencontrés insistent ainsi sur l'approche multidimensionnelle de l'accompagnement social proposé au sein du Fjt, fondée sur une compréhension globale du parcours de chaque jeune et de ses éventuelles difficultés.

« Il y a 15 ans, on faisait de l'insertion par le logement. Aujourd'hui, les parcours et profils des jeunes sont plus complexes nous incitant à avoir une approche plus générale qui tienne compte de son histoire, de son parcours » (Fjt n° 3)

Un accompagnement multi-thématique qui porte avant tout sur les démarches administratives en réponse aux besoins et attentes des jeunes

En réponse aux nombreuses sollicitations de l'équipe par rapport aux démarches administratives, les résidents sont principalement accompagnés sur le thème de l'accès aux droits et aux divers dispositifs d'aides et d'insertion : 62 % des enquêtés ayant bénéficié d'un accompagnement déclarent ainsi avoir été accompagnés dans ces démarches au sein du Fjt. Ce suivi est essentiel pour un certain nombre de résidents des Fjt : il leur permet d'appréhender progressivement le fonctionnement de ces démarches, de découvrir des aides qu'ils ne connaissaient pas, de rester à jour...

« J'ai des rdv individuels avec C. (...) On a fait les démarches pour la CAF, Locapass, la CMU et la Sécu.... Chaque semaine on se voit pour valider les dossiers, elle me donne les documents et on les complète ensemble » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois)

« Pour la prime d'activité j'ai ramené mes bulletins de paie et elle l'a fait avec moi. Ça a été proposé par l'équipe, je ne savais pas du tout que je pouvais la toucher » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 1 mois)

« Dès que je reçois un papier CAF je vais les voir et aussi quand j'ai reçu mon arrêt de travail. (...) Dans la résidence où j'étais avant il n'y avait pas d'animateur il n'y avait rien, j'avais eu du mal au début pour tout ce qui est paperasse et tout mais ça m'avait convenu. J'appelais mes parents pour les papiers, il faut vérifier un peu alors que ici c'est contrôlé derrière, ils font attention et si on a des questions ils sont là » (Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 6 mois)

« On peut avoir des rendez-vous individuels pour les démarches administratives. Par exemple pour monter mon dossier Mobilij jeunes j'ai été les voir, c'est plus simple avec eux. Si je ne peux pas trouver tout seul je vais les voir je dis j'ai un problème, je suis bloqué, qu'est-ce que vous me conseillez ? » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 4 mois)

« Ils nous forcent à avoir tous nos documents administratifs à jour, en règle. Ils nous relancent. C'est bien, il y a un gros suivi administratif » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n°1 depuis 1 an et demi)

37 % des jeunes interrogés qui ont été accompagnés par l'équipe du Fjt ont bénéficié d'une aide pour accéder à un emploi et à une formation ou plus rarement par rapport à des difficultés rencontrées dans le cadre de leur emploi. Les résidents ont été aidés pour rédiger des CV ou des lettres de motivation, pour chercher des offres d'emploi, pour obtenir des rendez-vous à la Mission locale, pour résoudre des conflits liés au droit du travail, ou tout simplement soutenus et motivés tout au long de leur recherche.

« Toutes les semaines on parlait pour faire un peu la mise au point lorsque j'étais en recherche d'emploi. Est-ce que je pourrais trouver quelque chose de meilleur en termes de salaires, d'emploi... ils m'orientent là-dessus et ils me posaient des questions sur ma recherche » (Femme, 31 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 4)

« Il y a eu un réel accompagnement avec un suivi au moment où j'étais licenciée. Ça m'a portée pour me mettre en valeur et faire un bilan de compétences » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« J'avais des rendez-vous quand j'étais en intérim. Ils m'ont conseillé le BIJ, j'ai eu le déclic. J'ai passé un test écrit et ils ont transmis mon CV aux entreprises » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 6 mois)

Enfin, environ un tiers des résidents accompagnés par l'équipe du Fjt l'ont été sur des questions pratiques et techniques liées à l'accès à un logement à la sortie du Fjt et un tiers sur des questions liées à la vie quotidienne (gestion et entretien du logement, gestion du budget...).

« Au premier rendez-vous quand tu signes le contrat de séjour on te parle de toutes les possibilités à la sortie du foyer, il y a de l'aide pour l'après. Ils te disent comment tu dois chercher. Par exemple moi je n'ai pas de garant en France, on m'a dit que je pouvais faire Locapass. J'avais déjà essayé avant de venir ici et on m'avait refusé mais maintenant on m'a mieux expliqué ici comment ça fonctionnait pour pouvoir négocier, comment le présenter » (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs mois)

« La France c'est compliqué administrativement parlant, parfois tu as droit à quelque chose mais tu ne le sais pas. Par exemple tout ce qui est logements sociaux. Tu ne sais pas si tu y as droit, comment faire la demande... Moi je n'aurais jamais cru y avoir droit en étant salariée donc je n'avais pas fait de demande avant. Ici tu as accès à plein de petites astuces sur les aides et tout ça » (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs mois)

« On a fait un jeu «un appartement presque parfait» sur comment chercher un logement social ou privé. C'était ludique et intéressant, elles nous ont donné un petit dossier à la fin qui résumait tout » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 10 mois)

« Je vais bientôt partir à la fin de l'année et j'étais inquiète. Je me disais comment je vais faire. Et au final, les accompagnateurs, on se tourne vers eux, et on leur fait part de nos inquiétudes et ils sont totalement là pour nous rassurer, ils vont nous dire si t'as besoin de trouver un logement, il y a telles et telles démarches à effectuer, dans tels délais. Si t'as un besoin ou une question, tu reviens vers nous, on t'aiguillera vers d'autres personnes. Et au final, je ne suis absolument pas inquiète du tout, bien au contraire » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans)

Les autres thèmes de l'accompagnement évoqués par les résidents rencontrés sont les loisirs et la culture (notamment à travers les sorties organisées par l'équipe du Fjt), la santé ou encore la citoyenneté (ex : débats de société, soirées sur les élections...). L'accompagnement sur ces sujets est principalement réalisé par le biais d'actions collectives, dont les jeunes semblent bien percevoir le double objectif d'information ou sensibilisation et de renforcement des liens entre résidents :

« Soirées, cinémas, sorties, ateliers cuisine, échange avec le maire : ils font des choses pour nous, on n'en a pas forcément conscience et quand on y va on apprend plein de choses. Ils proposent des produits innovants pour un très faible prix : sorties, théâtre, opéra, des choses réservées à la classe aisée française » (Homme, 26 ans, vit depuis 22 mois au Fjt n° 1)

« Même si je n'ai pas le droit de vote je suis venu à la soirée présidentielle, ça donne des idées sur comment ça se passe, c'est intéressant » (Homme, 19 ans, vit depuis 6 mois au Fjt n° 7)

« Ils ramènent souvent des intervenants extérieurs, il y a un coach sportif, une diététicienne quand on fait les ateliers cuisine maintenant, et pour les ateliers débats, il y a une psychologue. Ça permet de voir d'autres personnes, de ne pas être qu'entre nous. Il y a des gens de toutes cultures, c'est un enrichissement, on apprend pleins de choses » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans)

Thèmes / domaines de l'accompagnement	Effectifs	Fréquence
Accès au droits	78	62 %
Accès à l'emploi et à la formation	46	37 %
Logement	43	34 %
Vie quotidienne	40	32 %
Loisirs, culture	31	25 %
Santé	29	23 %
Citoyenneté	13	10 %
Autre	6	5 %
Total / répondants	125	229 %

Pour cela, le Fjt dispose d'un outil singulier qui fait sa plus-value et sa spécificité : le logement. L'approche globale est en effet permise et favorisée par la fonction même d'hébergement du Fjt, dans la mesure où le logement représente à la fois :

- **Un support de l'accompagnement :**

Souvent présentée comme « porte d'entrée » vers l'accompagnement, la dimension logement permet en effet d'engager un travail autour des différentes dimensions de la vie quotidienne (gestion du budget et des démarches administratives, hygiène, entretien du logement, alimentation...), ainsi que sur la préparation de l'accès au logement autonome.

« L'accompagnement à l'autonomie est très intéressant, on se saisit du parcours des jeunes pour leur permettre de se projeter et on utilise le logement comme support pour cela » (Fjt n° 8)

« Dans d'autres structures, l'accueil n'est pas fondé sur un besoin vital. Nous, si. Le besoin de logement. Et à partir du logement, beaucoup d'autres paramètres vont venir se greffer. On part d'un besoin primaire, le logement, et on s'en détache pour travailler plusieurs axes » (Fjt n° 4)

- **Un cadre qui favorise, par la proximité quotidienne des équipes et jeunes, la prise en compte de l'ensemble des besoins et difficultés, y compris celles qui pourraient être « dissimulées » :**

La continuité de présence de l'équipe au sein du lieu de vie que représente le Fjt permet d'établir un rapport différent avec les jeunes, propice aux échanges. Les interactions ne sont pas limitées à des temps de rencontre prédéfinis et les sujets

susceptibles d'être abordés ne sont pas catégorisés et déterminés à l'avance, à la différence des rendez-vous de l'action sociale « classique ». Cette souplesse permet aux jeunes d'aborder avec les professionnels les thématiques qu'ils souhaitent, et à leur propre rythme.

« On se vit comme des généralistes. Et on considère le Fjt avant tout comme un lieu de vie. Ce qui fait notre différence c'est que nous, on travaille sur le lieu de vie des jeunes : ça crée un rapport différent. L'équipe éducative qui vit et travaille sur le lieu de vie des jeunes, ce n'est pas le jeune qui doit se déplacer sur le lieu de travail du professionnel : ça permet une intervention différente » (Fjt n° 10)

« On est là au quotidien, on voit des choses différentes en étant toujours là, pendant le collectif... Pendant un rendez-vous on peut

Action « Les gestes de la vie quotidienne », Fjt n° 5

« A travers les animations ou quand on passe dans les modules il y a des liens qui se tissent. Ils m'invitent à rentrer chez eux et je vois que ça déborde de poubelles, que les draps sont sales. On a fait un beau projet qui a abouti sur un échange sur la façon d'en faire quelque chose, avec une mise en scène.

On a utilisé un logement témoin dans le foyer et on a reproduit les mêmes gestes que ceux qu'on avait repérés : le kebab sur le lit, le linge qui s'accumule, la sécurité pour les enfants... l'idée était de le mettre en place juste avant, pour garder l'effet de surprise. On les faisant entrer par groupes et on leur disait en redescendant : vous allez m'indiquer ce que vous avez remarqué, et on leur donnait un questionnaire. Pour que ça marche, il faut qu'ils soient acteurs, dans l'observation. C'est un jeu et ils le prennent comme un jeu. Pour que ça marche, il faut que ça leur parle et que l'équipe puisse œuvrer à la réussite de ce projet. Il ne faut pas que ce soit moralisateur, mais participatif, et que par le jeu, on puisse amener du concret ». (Fjt n° 5)

bloquer le truc, alors que là, on les voit tous les jours. On repère très rapidement les problématiques, il y a une proximité avec l'équipe et une globalité, c'est un accompagnement transversal » (Fjt n° 7)

La présence de l'équipe dans le lieu de vie des jeunes permet également d'aller au-devant des résidents qui seraient peu en demande d'accompagnement par timidité ou réticence à parler de leurs difficultés. Dans certains Fjt, par exemple, des passages réguliers à l'accueil (pour récupérer le courrier, le badge d'entrée...) sont obligatoires, ce qui permet aux équipes de voir tous les jeunes régulièrement, même ceux qui ne les sollicitent jamais, et être pour ces derniers dans une posture de « veille ». D'autres équipes s'appuient sur leur présence quotidienne auprès des jeunes ou les entrées dans les logements pour déceler toute sorte de « signaux d'alerte » sur des difficultés quelconques et prendre les devants en cas de doute.

« Une fois par mois, les jeunes doivent venir chercher leur badge d'entrée. Cela permet de nous assurer d'avoir au moins une fois par mois une rencontre avec chaque jeune » (Fjt n° 4)

« Parfois un regard plus appuyé sur la personne nous incite à aller le voir pour demander si ça va. Par exemple un résident, je m'aperçois que je l'entends parler tout seul. Ce sont des signes qui montrent qu'il y a quelque chose qui se passe. Cela peut être une décompensation psychiatrique. On les côtoie quotidiennement, donc on a des signes qui vont nous alerter » (Fjt n° 5)

« On devrait être un peu plus préventifs que curatifs. On prend n'importe quel prétexte pour faire du porte à porte. Et puis il y a un certain nombre de personnes qui pénètrent dans le logement pour des raisons diverses. Et là on découvre pas mal de choses » (Fjt n° 10)

Ainsi, l'accompagnement socioéducatif au sein des Fjt se fonde à la fois sur l'articulation de l'individuel et du collectif, mais aussi sur l'articulation du formel et de l'informel.

Au-delà des rendez-vous réguliers et du suivi des objectifs du contrat, les équipes du Fjt soulignent toutes la nécessité d'être à l'écoute à tout moment, dans le bureau comme au détour d'un couloir, lors d'une soirée collective ou d'une pause-café. La présence visible de l'équipe sur place rend possibles ces échanges informels avec les jeunes et permet d'instaurer, au fur et à mesure, une relation de confiance avec eux. Cet état d'esprit permet aux équipes socio-éducatives de susciter la demande d'accompagnement éventuelle plus que de l'imposer.

« C'est bien, on a une épaule sur laquelle se poser, eux ils savent, ils connaissent. Mais il ne faut pas en faire trop, il faut laisser les gens aller vers. » (Homme, 19 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 8, BTS en alternance, auparavant en résidence étudiante)

« J'avais peur que ce soit intrusif l'accompagnement. Le jour où je suis arrivée je me suis dit « waouh ». J'avais l'habitude d'être seule, je ne voulais pas me retrouver à avoir quelqu'un sur mon dos comme ma mère ou même en pire ! Le guide d'accueil fait un peu peur, on dirait que ça va être intrusif, qu'on a des comptes à leur rendre pour tout. Alors qu'en vrai ça va, elles te laissent tranquille, sauf peut-être si tu ne paies pas ton loyer. Sinon c'est toi qui fais la démarche, qui vas vers eux si tu as besoin d'aide » (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs mois)

« En fait ce qui est bien c'est qu'ils sont disponibles, ils sont pas trop là, ils ont leur bureaux en bas, et on peut aller et venir comme on veut, et quand on a besoin d'eux ils sont là quoi qu'il arrive. Ils ne sont pas non plus trop dans nos vies. On vit pas non plus avec eux, on vit à côté d'eux, et ça c'est bien » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans, en alternance niveau Licence)

Ces moments d'échange, qui ne peuvent être comptabilisés et dont on peut difficilement évaluer l'impact de manière quantitative, peuvent être pour le jeune l'occasion de bénéficier d'une simple écoute attentive mais aussi de conseils et d'aides dans les démarches et d'une orientation vers les partenaires le cas échéant. Les équipes

Des équipes sollicitées par les jeunes pour des motifs variés

50 % des jeunes enquêtés ont déclaré solliciter l'équipe du Fjt, de manière plus ou moins fréquente. Le recours à l'équipe du Fjt augmente avec l'âge et avec l'ancienneté dans le foyer, sans doute parce que la confiance envers l'équipe s'accroît avec le temps, mais aussi parce que les besoins d'aide se font plus importants lorsque la sortie du foyer est imminente : 31 % des résidents interrogés de 25 ans et plus déclarent solliciter régulièrement l'équipe (contre environ 20 % pour les plus jeunes) et 37 % des jeunes vivant au Fjt depuis 18 à 24 mois déclarent solliciter souvent l'équipe contre 11 % des jeunes y vivant depuis moins de 6 mois.

L'aide aux démarches administratives (APL, Locapass, Mobili-jeune...) représente le principal motif de recours à l'équipe, évoqué par 71 % des jeunes. Les questions techniques liées au logement occupé (petites réparations...) dans la résidence représentent le deuxième motif de sollicitation de l'équipe (37 % des répondants), suivies par les démarches ou conseils liés à l'emploi et à la santé (26 % des répondants). Enfin, l'équipe est parfois amenée à jouer un rôle d'écoute et de soutien psychologique auprès des résidents (pour 21 % des enquêtés l'ayant déjà sollicitée) :

« Quand elles ont vu les difficultés du petit, elles m'ont posée, elles m'ont écoutée, elles m'ont orientée. Avec le père, on nous a dirigés vers un service de médiation, parce qu'on arrive pas à communiquer » (Femme, 25 ans, depuis 12 mois au Fjt, mère seule avec un enfant de 3 ans et demi, Fjt n° 5)

« En dehors de l'aspect administratif, je trouve qu'il y a un réel accompagnement des professionnels, moi je n'étais pas bien car je ne voulais pas partir de chez mes parents au début, j'avais du mal à rester, j'ai été vachement accompagnée, soutenue par les professionnels. Il y a une dimension d'accompagnement un peu social un peu psycho... il n'y a pas que l'aspect administratif, les papiers » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 1 an)

« On peut avoir besoin d'elle (une membre de l'équipe) quand ça peut aller mal, si on a un petit coup de blues, si notre famille nous manque ou quoi » (Femme, vit au Fjt n° 6 depuis plusieurs mois)

interrogées sont nombreuses, d'ailleurs, à privilégier cette informalité dans l'approche du jeune, jugée plus pertinente et efficace que les rencontres régulières imposées dans un bureau.

« Les résidents vont descendre pour tout et n'importe quoi... Donc il faut une latitude de présence, de 9h à 21h. Certains jeunes peuvent venir se confier à un membre de l'équipe à un moment. Tout le monde est à l'écoute. En Fjt, notre outil, c'est de fonctionner à la demande, on ne fait pas de diagnostic social de la personne, c'est adapté au public » (Fjt n° 4)

« Le jeune qui n'en a pas besoin, n'a aucune obligation. Il est au courant, il sait quelles sont les sorties et après, c'est à lui de s'en saisir. Si on perçoit un gros souci, on ira le voir et on l'encouragera à venir discuter avec nous autour d'un café. Parfois, le café est l'occasion de nous parler d'une difficulté sans venir à un entretien » (Fjt n° 5)

« Pour l'accompagnement plus poussé, ce n'est pas formalisé. C'est pas forcément dans un bureau, mais autour d'un café, sur la terrasse... il faut que s'instaure une relation de confiance. On peut se passer de formalisme. L'appropriation est nécessaire » (Fjt n° 9)

C. L'implication et la participation des résidents : un défi majeur des Fjt

La valorisation du potentiel des jeunes et leur mobilisation sont au fondement du projet socio-éducatif porté par les Fjt. Observateurs privilégiés de la jeunesse, ces derniers entendent offrir aux jeunes la possibilité de s'investir, même temporairement ou ponctuellement, dans la vie de la résidence, et bien au-delà, sur leur environnement local et leur territoire de vie. L'engagement des jeunes est en effet considéré comme un vecteur essentiel de leur émancipation en tant qu'adultes et citoyens autonomes.

« Le projet socio-éducatif réunit les conditions permettant aux jeunes de s'exprimer, de prendre part à la vie de l'établissement, de s'affirmer, d'échanger avec l'environnement extérieur au foyer, de s'engager civiquement et d'initier ou consolider un projet d'insertion dans la vie active » (extrait de la circulaire de la Cnaf n° 2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des Fjt)

La tendance à l'individualisation des modes de vie, la grande diversité et le renouvellement du public accueilli obligent cependant les équipes à réinterroger leurs pratiques et à renouveler continuellement leurs modes d'intervention et de communication pour mobiliser au mieux les jeunes.

« Quand on parle d'implication des jeunes de quoi on parle ? Les lieux et les moments de friction entre les jeunes ne sont plus les mêmes en l'absence de salle TV ou de restauration collective mais on peut faire autrement » (URHAJ)

« On ne peut pas savoir à l'avance qui va venir. Il faut se remettre en question, s'adapter pour que ça fonctionne la prochaine fois. (...) Il y a une espèce d'écart entre leur adhésion et ce qu'on met en place. On cible le problème, ce qui leur faut mais parfois elles ne viennent pas. C'est comme les rendez-vous, il y en a plein où elles ne se présentent pas. Du coup ça questionne l'adéquation à leurs besoins, même si on a l'impression que ça y répond. Par exemple quand on fait une animation sur la recherche d'emploi il y a des filles qui sont concernées mais qui ne viennent pas. Parfois aussi elles repoussent, elles ne veulent pas s'attaquer aux problèmes... L'envie du moment prend le dessus » (Fjt n° 2)

« Comment faire pour que ça fonctionne ? Déjà il faut qu'il y ait un besoin... Et ne pas s'attendre à ce que ça marche ! Il faut considérer que les choses vivent et meurent. Un projet d'animation n'est jamais figé dans le temps. Il faut partir des personnes elles-mêmes, de leurs besoins et de leurs attentes. Cela peut venir de quelques résidents. Et à partir de là, la proposition est de démarrer avec ces personnes et de construire un groupe moteur, qui influencera ensuite d'autres résidents. C'est la façon dont on peut construire un collectif autour d'un problème » (Fjt n° 4)

1. Une intégration à la vie collective du Fjt qui passe avant tout par la participation aux « moments conviviaux » et aux activités proposées

La participation des jeunes aux activités proposées et, *a fortiori*, à la définition de ces activités n'est possible que si le jeune est bien intégré à la vie du foyer et a de bonnes relations avec les autres résidents. La vie collective et les rencontres entre résidents ont un rôle clé, en cela qu'ils déterminent, pour certains jeunes, leur participation aux actions collectives et ainsi par exten-

sion leur lien à l'accompagnement. Or, par sa présence continue, l'équipe (au sens large) joue un rôle primordial dans l'intégration des jeunes au collectif. Elle participe à stabiliser et alimenter la vie collective en apaisant les tensions, en mettant en place des règles de vie en collectivité ou encore en encourageant les résidents les plus réservés à aller vers les autres.

« Le vivre ensemble n'est pas inné donc il faut l'accompagner » (Fjt n° 1)

« L'ambiance est bonne. L'équipe a su m'intégrer rapidement grâce aux snacks du mercredi ou jeudi soir. A peine arrivé ils m'ont proposé de participer, ça permet de rencontrer du monde. C'est des gens que je vois presque tous les jours, c'est bien. J'y vais toutes les semaines » (Homme, 22 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 5 mois)

« Ils ne m'ont pas laissée m'isoler quand je suis arrivée, ils m'ont poussée à descendre » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 1 an et demi)

C'est pourquoi les Fjt organisent régulièrement des temps conviviaux : « pots d'accueil », « soirées de bienvenue » ou autres rendez-vous conviviaux sont ainsi organisés dans la plupart des Fjt enquêtés, ce qui permet aux nouveaux arrivants de faire la connaissance des autres résidents dans un contexte convivial. Au Fjt n° 10, par exemple, le « snack » du mercredi ou jeudi soir rythme la semaine : moyennant une participation minimale (1 € par participant), un buffet à thème est organisé par l'équipe et le CVS (soirée pizza, repas asiatique, kebab, barbecue dans le jardin...), précédé parfois d'un atelier cuisine collectif pour la préparation du repas, et permet aux jeunes d'avoir un rendez-vous régulier et aux nouveaux de s'intégrer rapidement. Au Fjt n° 2, l'équipe a quant à elle mis en place un système de « marrainage » qui permet à chaque nouvelle résidente d'être accueillie par une jeune vivant déjà au Fjt.

Les résidents sont particulièrement nombreux à participer à ces animations au sein des Fjt situés dans des communes à l'offre d'animation limitée, comme le suggère cette résidente :

Une participation aux activités collectives qui reste aléatoire

La majorité des jeunes rencontrés ont déjà participé à un temps collectif, principalement sous la forme de moments conviviaux (63 % des résidents y ont déjà participé) : pots de bienvenue, barbecue, repas collectifs, sport, sorties, soirées à thèmes, petits déjeuners, brunchs, théâtre...

Les réunions d'information sont relativement moins fréquentées : 37 % des résidents interrogés y ont déjà participé. Les exemples les plus fréquemment cités concernent la prévention des conduites à risques (en matière d'addictions, de sexualité, etc.) ou le logement. Des animations sur la gestion du budget, sur la nutrition (ex : lors d'un repas collectif), les démarches administratives ou les aides, l'hygiène et la propreté du logement ou encore des débats de société ont également été mentionnées.

Les résidents qui ne participent pas aux temps collectifs l'expliquent de plusieurs manières :

- Un manque de temps ou de disponibilité (notamment pour ceux qui travaillent en horaire décalés)
 - « J'aime bien me poser, je suis fatigué quand je rentre du travail. Mais les activités sont bien pour les autres jeunes qui ont besoin de voir du monde, il y a un réel accompagnement » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 4 mois)
 - « On est en horaires décalés donc on ne peut pas aller aux animations. Les horaires ne sont pas forcément super adaptés. Ici c'est toujours le mardi et le jeudi, il n'y a rien le week-end, pourtant ça se fait dans d'autres foyers. Il faudrait varier les jours et les heures des animations » (Femme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois)
- Un manque d'intérêt pour les activités proposées ou un défaut d'information :
 - « Ça ne correspondait pas à mes besoins ou mes attentes. Par exemple il y avait très peu de sorties culturelles ou alors elles étaient annulées car il n'y avait pas assez de participants » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 2 depuis près de 2 ans)
 - « C'est agréable de savoir que l'on peut leur parler jusqu'à 22 h. J'ai beaucoup participé pendant 1 an à la vie collective mais maintenant moins à cause de mes études, les thèmes qu'ils choisissent, je ne me sens pas concerné » (Homme, 22 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)
 - « Des fois les activités je trouve ça inutile (ex : élection du délégué de la cuisine, réunion sur le tri collectif). Je n'ai pas envie d'y aller mais bon j'y vais parce qu'on est en collectivité mais je ne vois pas l'intérêt, chacun travaille ou fait ses études... » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années)
- Des résidents au caractère solitaire ou timide :
 - « Cela m'est arrivée de participer à certaines animations, mais je suis très solitaire, casanière. Avec un parent malade on n'est pas enclin à la vie sociale » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)
 - « Je ne sais pas si j'irai aux animations, ça dépend si je rencontre des gens avant. Sinon comme ça de but en blanc non je n'irai pas. Je ne sais pas si les filles sont assez ouvertes à la rencontre d'autres gens » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines)
 - « Ouais les affiches c'est évocateur. Moi ça me stressait comme je ne connaissais personne, je me disais, je ne vais pas m'incruster. Et puis en fait au final ça va » (Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 5 mois)

Certains jeunes ayant déjà des attaches sur le territoire privilégient une sociabilité en dehors du Fjt (au travail, avec la famille, avec des amis, etc.). Ces jeunes qui ont déjà des ressources extérieures s'appuient alors moins sur le Fjt et sur l'organisation de temps collectif pour rencontrer d'autres personnes.

« Je m'absente assez souvent. Ma vie sociale est en dehors du Fjt. J'ai beaucoup d'amis. J'ai mon copain » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« Je ne suis pas encore allé aux activités car j'avais beaucoup de potes qui étaient là, au final je n'ai jamais été dans les snacks qui étaient faits là et tout ça. Du coup maintenant je vais sûrement le faire car j'ai fini les cours et mes potes sont tous en entreprise ailleurs » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 10)

« Comme il n'y a pas beaucoup de choses [dans cette ville] c'est important l'animation au Fjt » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 6 mois, Erasmus).

2. Une participation des jeunes aux activités collectives encore difficile à susciter

a. Une implication importante des résidents dans la définition des activités collectives

Les équipes veillent à (re)définir régulièrement le contenu des activités collectives en fonction des retours/demandes des résidents exprimés de manière formelle (dans le cadre d'instances

27 92 % des résidents déclarant être « très impliqués » dans les animations collectives ont des relations amicales avec les autres jeunes de la résidence, contre 40 % des résidents qui déclarent n'être « pas du tout impliqués ». Ces résidents ont plutôt des relations cordiales avec les autres jeunes (pour 47% d'entre eux), voire même distantes (pour 10 % d'entre eux).

représentatives comme le Conseil de Vie Sociale) ou informelle.

« On fait un séminaire par an sur une thématique phare comme la santé, la citoyenneté. Après, on s'adapte aux besoins et on peut reporter, changer, planifier sur un trimestre les animations. Il y a aussi une boîte à idée, les rencontres avec le CVS chaque trimestre, toutes les soirées et la vie près du bar » (Fjt n° 5)

« Le CVS est bien sûr inscrit dans le projet. Mais on l'a aménagé dans la forme. On est dans l'esprit de concertation des résidents mais à notre sens, organiser une réunion de CVS telle que décrite normalement ça n'aurait pas fonctionné, pas eu les mêmes effets que l'on obtient. Les jeunes, ils n'hésitent pas à rentrer dans le bureau, s'asseoir, discuter... Le fonctionnement est beaucoup plus humain que le formalisme d'un ordre du jour ! Le collectif est ouvert à tous, ce n'est pas sous forme de bureau, mais toujours sous forme ludique. Par exemple les petits jeux, ils adorent ça. Et les jeunes contribuent complètement aux activités. Une jeune par exemple nous a sollicité pour faire une soirée à thème. Nous on n'a pas le temps des préparatifs, mais les jeunes sont complètement dedans » (Fjt n° 9)

« On veut qu'ils s'approprient le Fjt. Ils ont leur mot à dire sur le fonctionnement, sur leur lieu de vie, ils sont porteurs de projets. On a des instances où on peut en discuter » (Fjt n° 7)

« Les programmes d'animation collective ne sont pas réalisés par l'équipe. On réunit dans la semaine les jeunes pour qu'ils apportent des idées, les animations sont proposées par les jeunes et souvent elles sont mêmes animées par les jeunes. Les idées viennent de ces réunions ou des CVS où les représentants des jeunes amènent des idées » (Fjt n° 8)

En effet, certains jeunes sont force proposition pour organiser, avec l'accord de l'équipe (et en bénéficiant éventuellement d'une aide financière ou logistique), des soirées « à thème » -

plus souvent autour de la cuisine, de jeux de société ou de sorties loisir – ou encore des activités destinées aux résidents (ex : atelier sur les fruits et légumes de saison, cours d'anglais ou de CrossFit au Fjt n° 2, activité « Un dîner presque parfait » au Fjt n° 8, jeu collectif au Fjt n° 10...). Les équipes des Fjt sont aussi à l'affût d'opportunités de favoriser la participation en mettant en relation les résidents qui ont des besoins particuliers avec ceux qui pourraient y répondre, de par des compétences ou savoir-faire spécifiques (voir encadré plus bas). Cet apprentissage « entre pairs » favorise également la mise en relation des résidents et l'établissement d'une ambiance d'entraide dans les foyers.

« J'ai organisé des cours d'anglais pour les résidentes avec N. En parlant avec les filles de ma cuisine je me suis rendue compte qu'il y avait ce besoin. Au départ on faisait des cours en groupe mais maintenant c'est individuel, j'ai 3 élèves. En groupe personne ne venait parfois même si tout le monde me disait qu'il était intéressé » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 8 mois)

« Parfois les activités sont financées par l'association : on lance l'idée, la date, on achète le matériel et ils nous aident. Par exemple quand on a fait la soirée crêpes ils ont remboursés les ingrédients de base, pour la soirée barbecue ils ont payé le charbon... C'est mieux quand c'est nous qui organisons parce qu'on n'a pas de contraintes et ça peut mettre certaines personnes mal à l'aise s'il y a les responsables. Nous on se croise beaucoup, on se connaît tous alors que les animateurs ils ne sont pas toujours là » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an)

Action « Forum des langues », Fjt n° 2

Le point de départ de cette action est le constat, par l'équipe du Fjt n° 2, que de nombreuses résidentes souhaitent apprendre une langue étrangère alors que d'autres maîtrisent ces langues parfaitement. Le forum des langues visait donc à mettre en lien l'offre et la demande en matière d'apprentissage et enseignement d'une langue étrangère. 9 résidentes ont participé à ce forum, à la suite duquel des cours collectifs d'anglais hebdomadaires ont été programmés.

La promotion de l'initiative et de la « capacité d'agir » des résidents, ainsi encouragés à s'appropriier leur résidence et son mode de fonctionnement, sont en effet au cœur de la démarche d'éducation populaire des Fjt. Au-delà des animations organisées par les résidents eux-mêmes, ces derniers sont régulièrement invités à exprimer leurs attentes en termes d'activités et à participer à leur déroulement, ou encore à donner leur avis sur le fonctionnement ou l'équipement de la résidence. Le développement des animations peut aussi émerger d'initiatives proprement individuelles, comme en témoignent ces propos :

« Au début je me sentais un peu seul, et j'avais l'intime conviction que tout le monde ressentait la même chose. Il fallait qu'il y ait un esprit de solidarité, alors j'allais sonner chez tout le monde pour essayer d'organiser des événements pour ne pas manger tout seul le soir par exemple. Au début c'était compliqué de prendre, mais après au bout d'un mois il commençait à y avoir des groupes, et les groupes jouaient le jeu et sont devenus des piliers. Il fallait que personne ne se sente trop à l'écart. En France on n'est pas très solidaire avec ses voisins, et là ça pouvait faire une bonne atmosphère de proximité » (Homme, 24 ans, depuis 22 mois au Fjt n° 1)

Ainsi, la quasi-totalité des résidents enquêtés estiment que l'équipe de leur Fjt est ouverte aux propositions d'activités ou d'animations ou aux suggestions d'amélioration pour la résidence, que ce soit par le biais du CVS ou de manière plus informelle.

« Elles (les membre de l'équipe) sont assez ouvertes sur tout ce qu'on peut proposer. Il y a le CVS, les résidentes s'expriment. Elles nous accompagnent dans nos projets, par exemple il y a une résidente qui organise des cours de CrossFit en ce moment, elle est accompagnée par l'équipe pour l'idée, pour la communication, la mise en place... Elles n'attendent que ça, qu'on propose des choses » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis près d'1 an)

« Il y a un truc qui m'a beaucoup intéressé, (...) c'était la proposition d'avoir une salle de sport. Ils nous ont demandé et j'ai dit oui. Il y a tellement de jeunes qui font du sport. Tous les lundis soirs il y a J. qui propose 30 minutes de muscu. Franchement c'est bien. J'y vais » (Homme, 21 ans, depuis 36 mois au Fjt n° 10)

« Il y a vraiment la possibilité de s'investir dans les activités, l'année dernière je les aidés à préparer les snacks, le repas de Noël, c'est vraiment toujours à peu près les mêmes choses, cette année je faisais partie du CVS... il y a vraiment la possibilité de s'investir » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 10)

« Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Quand on arrive on remplit un document pour proposer des idées, ou être marraine » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines)

« Ils ne demandent que ça, qu'on participe. On propose des choses » (Femme, 16 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 8 mois)

b. Des difficultés de mobilisation des résidents qui transcendent la dimension de réponse aux besoins

Attentives à associer les résidents à la programmation, les équipes sont néanmoins régulièrement confrontées à la faible participation des jeunes aux activités collectives. Un rapport d'activité note par exemple que « il demeure parfois nécessaire d'annuler ou de reporter un événement faute d'inscrits et ce, malgré l'élaboration du planning avec les résidents ».

Pour faire face à ces difficultés, les Fjt rencontrés ont ainsi développé toute sorte d'outils pour mieux communiquer sur les actions. Les groupes et pages Facebook, notamment, se sont généralisés au sein de tous les Fjt. Mais comme l'indique le rapport d'activité du Fjt n° 2, « cela reste un outil parmi d'autres : beaucoup de résidentes ne sont pas ou peu sur Facebook, ce qui justifie de poursuivre nos réflexions sur la manière de toucher plus largement notre public ». Ainsi, les outils plus « classiques » continuent à être utilisés : affichages, tracts, communication orale en

direct. Certains Fjt communiquent sur les événements culturels au moyen d'un planning affiché dans les locaux. D'autres envoient des SMS.

« Les besoins sont repérés, après c'est plus comment les amener vers les outils : à participer aux animations... Il y a des résidentes qui même si on propose des ateliers qui correspondent à leur situation ne viendront pas. On tente des choses sur comment toucher les jeunes, on a fait une formation sur les réseaux sociaux. Il y a presque une contradiction entre un espace « institutionnel » avec des professionnels en bas et des logements normaux en haut » (Fjt n° 2)

Le Fjt n° 7 s'interroge quant à lui sur le manque de disponibilité invoqué par près de la moitié de leurs résidents n'ayant pas participé aux animations proposées et questionne l'impératif de participation au regard du public accueilli :

« Nous nous interrogeons sur la participation ou plutôt sur le nombre important de soirées proposées en oubliant parfois que leur présence au Fjt est liée à un objectif professionnel. Des temps personnels, des temps à l'extérieur, des temps pour ne rien faire peuvent aussi expliquer ces réponses. Personne d'entre nous n'a une activité tous les soirs. Une réflexion devra s'engager sur les fonctions de l'animateur pour mettre ne œuvre ses missions différemment tout en étant attentif à faire vivre le collectif mais différemment...on insiste sur comment vivre ensemble autrement, limiter le consumérisme, s'engager, s'ouvrir aux autres mais on s'inscrit dans ce schéma en proposant une multitude de choses. Contradiction ! ».

3. Des instances et modalités de représentation des résidents à renouveler constamment

a. Des Conseils de vie sociale peu investis

Instauré par décret dans le CASF²⁸, le Conseil de Vie Sociale (CVS) est obligatoire depuis 2004. Il « donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur

l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »

Le CVS doit être composé *a minima* de 4 personnes : deux représentants des résidents, un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire, ce dernier siégeant avec une voix consultative. A partir de cette base, les Fjt déterminent le nombre de membres que doit compter leur CVS, sous réserve que les représentants des résidents soient majoritaires. Les membres du CVS sont en général élus pour une période d'un an. Le corps électoral des représentants des résidents est composé de tous les résidents du Fjt ; pour les représentants du personnel, de tous les salariés de la structure.

Au-delà du dialogue qu'elle doit permettre d'instaurer entre les résidents et la structure gestionnaire, cette instance participe de la fonction socio-éducative du Fjt. Conçue comme « une forme d'apprentissage et de responsabilisation » d'après une URHAJ, elle offre la possibilité aux jeunes de s'investir et d'être force de proposition, au nom du collectif, pour améliorer la vie de leur établissement tout en découvrant le fonctionnement administratif du Fjt et les contraintes qui s'opèrent sur la prise de décision.

« Il y a des rencontres trimestrielles entre la direction et le CVS avec une personne de l'équipe : les résidents expriment leur avis, leur critique. C'est la vie du Fjt qui est posée à ce moment-là » (Fjt n° 5)

« On est sur une remise à plat du projet associatif en ce moment, on réfléchit aux modifications à faire et à un éventuel développement de notre activité. On fait participer le personnel mais aussi les jeunes du

28 Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000437022&dateTexte=20040327>

CVS : on leur demande pour eux quelles sont les valeurs de l'association, les grands principes... » (Fjt n° 8)

« On donne notre avis au CVS. C'est très bien. On vote plusieurs choses : par exemple là on a demandé un abonnement à la télévision dans nos appartements, ils ont investi dans des décodeurs.... On a demandé une table pour dehors. Souvent on va voir les résidents avant le CVS pour savoir ce qu'ils veulent et ensuite ceux qui vont au CVS le disent à la réunion. On fait un pré-CVS pour préparer. Pendant le CVS on sélectionne les points les plus importants. On va aussi voir dans les autres résidences ce qu'ils en pensent. Souvent c'est pour avoir du mobilier ou des choses comme ça, pour organiser une animation on n'a pas besoin de passer par le CVS » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an)

« Au CVS on discute de nos problèmes, de nos questions, on se rencontre. Il n'y a pas d'élus car personne ne s'est présenté. On se réunit une fois tous les trois mois, ils sont assez à l'écoute (l'équipe d'animation), j'ai évoqué le problème de l'isolation, des fentes qui laissent passer le froid et le bruit. (...) Il y a aussi eu des souris. Il y a eu une intervention une semaine après, ça a été vite réglé » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 3 depuis près d'1 an)

Symbole de la participation des résidents à la vie de leur Fjt, le Conseil de Vie Sociale est cependant peu investi²⁹ soit par manque de volontaires – en raison notamment d'une forte mobilité des jeunes qui ne restent parfois au Fjt que pour des courtes périodes et/ou d'un manque de disponibilité face à un engagement perçu comme contraignant – soit par lassitude (pour ceux, parmi les plus anciens, ayant participé à plusieurs reprises) face à des problèmes qui reviennent fréquemment et/ou une population qui se renouvelle trop souvent, obligeant à réitérer les mêmes messages.

« On en apprend plus sur le foyer, on est au courant de ce qui va se passer, on fait partie de l'organisation des cuisines et du foyer, on

est prises en compte. Mais quand on expose nos problèmes (ex: les poubelles) elles disent (les membres de l'équipe) qu'elles ont déjà essayé de les régler en sensibilisant les jeunes mais c'était peut-être avec d'autres résidentes, il faudrait réessayer. Par exemple quand on propose des actions sur la propreté des cuisines elles disent que ça a déjà été fait et que ça ne marche pas » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 8 mois)

« Le CVS ça sert mais il faut qu'il soit plus investi. Ça marche moins bien qu'avant parce qu'il y a des anciens qui en ont marre » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 8 mois)

« Dans les membres il y a des gens qui partent au fur et à mesure, des étudiants en alternance qui ne sont pas forcément là, donc on invite un peu tout le monde. Les demandes d'améliorations ne remontent pas forcément par le CVS, quand on ne sait pas que ça existe, il y a d'autres solutions, on peut parler des problèmes directement à l'équipe » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n°10)

Une minorité de jeunes déclare que cette instance ne les intéresse pas : soit parce qu'ils ne croient pas en son efficacité, soit parce qu'ils jugent qu'il est plus simple de faire remonter leurs suggestions en parlant directement aux membres de l'équipe.

« Je me pose la question de savoir si ça sert à quelque chose » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 8 mois)

« C'est un combat perdu d'avance quand tu sais que tout ce que tu vas construire va s'effondrer, que 20 % du Fjt va tout saccager. Je n'ai pas voulu m'y mettre pour voir les choses mal tourner » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans)

« On en a parlé, mais personne n'a voulu se présenter. On n'a pas envie de s'investir plus que ça au CVS, quand on a des choses à faire remonter on le fait directement à elle » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 3 depuis 2 ans)

« Ça sert pour se réunir des fois et pour

29 26 % des résidents enquêtés participent régulièrement ou de temps en temps au CVS ou à une autre instance de ce type dans leur FJT.

parler de la résidence, mais on s'en fiche. C'est légalement obligatoire, dans la pratique ça ne se fait pas trop » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 2 ans)

b. La mise en place, par les équipes, d'instances participatives alternatives

Pour faire face à cet écueil, les Fjt ont expérimenté différentes solutions : le Fjt n° 2 par exemple a modifié les modalités d'élection du CVS, en organisant l'élection d'une représentante par « unité de vie » (cuisine collective à chaque étage du bâtiment), et en réunissant toutes les représentantes au sein du CVS. Cette modalité électorale permet non seulement de désigner un relais de proximité mais aussi d'assurer une représentativité de chaque unité de vie du foyer.

D'autres Fjt ont mis en place des instances de participation moins formalisées, comme les « conseils des résidents », où tous les résidents peuvent participer sans qu'une élection soit nécessaire. Malgré une participation décevante, cette instance a permis aux jeunes du Fjt n° 7 de proposer et réaliser des changements dans la vie du foyer avec, par exemple, la mise en place d'une « cuisine d'amis » pour que les résidents puissent recevoir leurs amis sans devoir utiliser leur kitchenette individuelle ou les cuisines collectives.

« On n'a pas instauré de CVS, c'était trop compliqué avec la rotation importante des jeunes du Fjt mais on a mis en place un Conseil des Résidents où leur parole est prise en compte. Il y a un membre du CA, une personne de l'équipe socio-éducative et on échange sur leurs projets et envies. Tous les jeunes volontaires peuvent venir, il n'y a pas d'élection, c'est une instance qui est ouverte, pour ne pas figer son fonctionnement. Il y a 5-6 jeunes à chaque fois, ça tourne, il n'y a pas d'engagement donc c'est plus participatif. Il a lieu toutes les 6-8 semaines » (Fjt n° 7)

Des outils innovants et adaptés au rythme de vie et aux usages numériques des jeunes se développent aussi, pour recueillir leur avis rapidement et sans engagement : par exemple,

l'organisme gestionnaire du Fjt n°1 lance chaque année en janvier, un « baromètre de satisfaction » dans toutes ses résidences jeunes, une enquête en ligne qu'il est possible de compléter en seulement 6 minutes.

Certains Fjt vont jusqu'à proposer la mise en place de budgets participatifs, grâce auxquels les résidents peuvent présenter et faire financer leurs projets : au Fjt n° 7, le « Solifonds » a ainsi été mis en place avec les cotisations de jeunes.

Tous les mois, une rencontre est animée par l'équipe, pendant laquelle les jeunes proposent et votent des projets qu'ils souhaitent voir financer grâce à ce fonds. Le Fjt n° 1 prévoyait également de mettre en place, en 2017, un budget de 600 € mis à disposition du CVS pour la réalisation de projets collectifs, mais il s'est avéré que ce fonds n'a pas été mobilisé par les jeunes.

La commission Solifonds au FJT n° 7

« L'objectif de cette commission consiste à mettre en œuvre, avec les jeunes, une démarche de projet participatif pour développer des actions d'animation au sein des résidences ou services. (...) Les équipes d'animation ont constaté la pertinence et l'intérêt des projets quand ils sont portés et organisés par des résidents. Pour mémoire, Solifonds est abondée par une cotisation mutualiste de l'ensemble des résidents et sous-locataires de l'association. »

Fonctionnement :

- Un financement par la cotisation de chaque résident ou sous-locataire de l'association (2 € par mois)
- Des fonds qui servent à financer des demandes d'aides individuelles ou des projets collectifs
- La commission se réunit chaque moi et évalue les différentes demandes. Les fonds disponibles sont gérés par le résident avec le soutien des animateurs, leur utilisation étant validée par les membres du CA siégeant dans la Commission.

Bilan 2015 :

25 projets collectifs soutenus, 11 aides individuelles (9 dons et 2 prêts). Ex de financement : matériel nécessaire dans le cadre de l'emploi ou de la formation / frais d'inscription... »

(Source : rapport d'activité)

III. L'inscription des Fjt dans l'environnement partenarial et la réponse aux besoins du territoire

Lieux de vie collectifs caractérisés par la présence d'une équipe, les Fjt pourraient rapidement apparaître comme des établissements isolés et quasi-autosuffisants au sein desquels les jeunes pourraient trouver tout à la fois un logement et une aide pour les nombreuses démarches administratives auxquelles ils sont confrontés. Or bien au contraire, il est attendu des Fjt qu'ils soient ouverts sur leur environnement et qu'ils prennent activement part à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse et de l'habitat et qu'ils participent du développement local. De cette ouverture dépend tout à la fois l'image des Fjt et la lisibilité des actions menées auprès des acteurs locaux et en conséquence leur attractivité, condition nécessaire à la pérennité des projets. La circulaire Cnaf et l'instruction DGCS rappellent ainsi que le projet socio-éducatif doit de préférence être élaboré (puis évalué et réactualisé) dans le cadre d'une démarche partenariale et s'appuyer sur un diagnostic préalable des ressources locales et des caractéristiques des situations de jeunesse sur le territoire d'implantation permettant de connaître, a minima : le profil du public potentiel du Fjt et ses besoins ; l'offre locale de logements, d'équipements et services sociaux, sanitaires, culturels et de loisirs ; les politiques locales de la jeunesse et de l'habitat.

L'étayage du Fjt par le partenariat et son ouverture vers l'extérieur sont en effet déterminants pour faire vivre le projet socio-éducatif dans toutes ses dimensions. En effet, l'équipe d'une résidence sociale n'a pas vocation à se substituer aux services de droit commun. Elle a une mission de vigilance et d'orientation vers les partenaires en fonction des besoins et des problématiques des résidents. A minima, le recours aux partenaires de droit commun implique un important travail de décryptage de l'environnement et d'inscription de la résidence sociale dans celui-ci. Souvent fragile à défaut d'être suffisamment formalisée, cette dimension partenariale sera favorisée par :

- La dynamique portée par l'équipe du Fjt, appuyée éventuellement par des fonctions support dédiées au niveau de l'organisme gestionnaire ;
- L'implantation du Fjt dans un environnement disposant d'un réseau d'acteurs locaux riche et d'un contexte institutionnel porteur et dynamique.

A. Une action socio-éducative étayée par le partenariat local

1. Des types de partenariats variés, souvent peu formalisés et à renouveler

Tantôt utilisé pour définir une simple connaissance des autres associations et acteurs du territoire, tantôt se référant à un soutien financier, tantôt à une convention définissant le rôle de chacun, le partenariat apparaît bien souvent comme un concept flou. Au cours de l'enquête de terrain, dans les rapports d'activité, les références sont multiples mais recouvrent des réalités diverses.

Une grande partie des partenariats recensés sont ainsi ce que l'on pourrait appeler des partenariats opérationnels visant à étayer l'accompagnement socio-éducatif dispensé en Fjt. Certes, en Fjt, la qualification et la pluralité des compétences de l'équipe et sa présence renforcée auprès des jeunes permettent d'élargir les champs d'interventions dans une logique d'approche globale des jeunes accueillis. Cette approche nécessite néanmoins d'être étayée et de recourir aux compétences « spécifiques » d'acteurs locaux. Le partenariat participe alors de l'action socio-éducative du Fjt en ce qu'il permet de mettre en commun un certain nombre de compétences et de « créer une synergie dans la conception et l'accompagnement des projets »³⁰.

« Notre objectif, c'est de fournir un accompagnement global et avoir des partenaires qui traitent des domaines plus spécialisés (...) Par exemple, on pêche sur l'accès et l'accompagnement insertion. On va informer. Mais on est vite un peu dépassés, on ne va pas au-delà. On conseille mais on n'accompagne

30 Selon les termes employés par un FJT dans son rapport d'activité.

pas. On est un peu plus que le premier niveau. On pourrait par exemple avoir un partenariat avec un chantier d'insertion, pour orienter des jeunes vers eux... » (Fjt n° 10)

« Le troisième volet de notre travail, c'est la coordination avec les partenaires, par exemple pour le volet médical ou psy. On travaille avec la Mission locale, Pôle emploi, le CCAS, la mairie, les CMP, les services sociaux... Ce sont des partenaires qui nous orientent des gens, et avec lesquels on travaille autour des situations des jeunes » (Fjt n° 4)

Il s'agit ainsi principalement de :

- Orienter les jeunes du Fjt vers les structures du territoire identifiées sur un champ spécifique (formation, emploi, santé, logement, etc.) les plus à même de leur apporter une réponse et un suivi adapté : missions locales, services sociaux des communes ou des départements, service logement d'une commune, etc. *A minima*, un contact privilégié avec la structure permettra de se tenir informé de l'évolution de la situation du jeune. Parfois, un accompagnement ou un suivi conjoint pourra éventuellement être engagé :

« Par exemple une jeune du Fjt a perdu son emploi. Le Fjt a appelé, elle a été inscrite à la Mission locale. On a fait une tripartite pour voir qui allait faire quoi sur les aides etc., le lien se fait. C'est au cas par cas, on ne fait pas toujours de la même façon, ce n'est pas formalisé » (Partenaire local, Fjt n° 7)

Ce travail d'orientation participe de la préparation à l'autonomie (comprise comme la capacité à s'orienter et faire seul), à laquelle doit préparer la résidence sociale et *a fortiori* le Fjt. Le recours aux partenaires vise ainsi à préparer le jeune à s'orienter dans son environnement et à apprendre à qui s'adresser en cas de difficultés.

« On les outille pour qu'en sortant, ils puissent faire face. On envoie les jeunes vers la Mission locale et vers Pôle Emploi, ou la MDS, car ce seront les plus adaptés pour traiter les difficultés. On a conscience des limites de ce qu'on peut apporter et on

Des démarches entamées en dehors du Fjt majoritairement pour trouver un logement
Extrait de l'enquête auprès de 170 jeunes résidents

Près de la moitié des jeunes rencontrés ont des démarches en cours en dehors de l'établissement, principalement dans le cadre d'une recherche de logement (24 % des enquêtés) et dans une moindre mesure pour trouver un emploi ou une formation (17 % des enquêtés), comme cette résidente suivie par la Mission locale dans le cadre de la Garantie jeune :

« La Mission locale et le FJT sont complémentaires sur la recherche d'emploi et la formation. La Mission locale c'est plus pour ce qui est orientation professionnelle et le FJT fait tout le reste : logement, santé, administratif... Là je fais des stages jusqu'à fin mai puis je dois choisir un domaine professionnel » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 7 mois)

oriente les résidents dans leur intérêt, pour qu'ils soient armés pour la suite » (Fjt n° 5)

- Mener des actions (collectives) au sein du Fjt (sous forme d'ateliers collectifs, de réunions d'information, éventuellement de permanences, etc.) en mobilisant les ressources du territoire (associations locales, associations spécialisées sur un champ, équipements socio-culturels, réseau d'acteurs, etc.) et afin de couvrir l'ensemble des champs et thématiques : depuis le logement jusqu'à la culture et la citoyenneté ; outre qu'elles répondent à un besoins d'information ou de sensibilisation des jeunes sur diverses thématiques, ces actions menées en lien avec les acteurs du territoire permettent aussi et surtout d'ouvrir le Fjt sur son environnement et contribuent à ancrer les jeunes dans la vie locale.

Certains partenariats opérationnels sont quant à eux formalisés par une convention portant généralement sur la délégation totale ou le plus souvent partielle d'une mission d'accompagnement et/ou d'hébergement d'un jeune en lien avec la structure à l'origine de l'orientation.

En 2014, le Fjt n° 2 a répondu favorablement à la demande d'une Mission locale implantée dans une commune limitrophe de signer une convention de partenariat dans le cadre d'Un Toit pour un emploi qui vise à financer l'hébergement au Fjt sur une

période de 6 mois maximum afin d'aider la résidente concernée à se stabiliser dans l'emploi.

Ainsi, par exemple, la réponse aux besoins/demandes d'acteurs locaux en matière d'hébergement/logement de leur public conduit de nombreux Fjt à conventionner avec un certain nombre de partenaires pour l'accueil de publics dits « spécifiques » (ASE, Mission locale, CFA, IME ou SAVS, etc.) Pour les Fjt, l'accueil de ces publics répond à un besoin identifié localement

tout en participant de la mixité sociale au sein des Fjt. C'est aussi l'occasion de sécuriser et développer de nouveaux partenariats avec des structures issues de champs professionnels spécifiques et complémentaires, à l'instar du champ médico-social par exemple.

D'autres partenariats pourraient être qualifiés d'organiques c'est à dire structurés par un réseau ayant une existence propre. Leur portée est davantage stratégique plutôt qu'opérationnelle. Il s'agit, pour les Fjt, de se rapprocher de

L'accueil de jeunes souffrant de déficience intellectuelle ou sensoriel en Fjt

Le Fjt n°10 a tissé un partenariat de longue date à la fois avec l'Institut médico-éducatif (IME) et le Centre d'éducation spécialisée de la ville. L'IME prend en charge des jeunes de 6 à 20 ans avec une déficience intellectuelle légère et moyenne ainsi que la population dans le spectre autistique. L'autonomie étant un axe de travail fort au sein de l'IME avec les jeunes, un séjour en Fjt est proposé à ceux qui ont un degré d'autonomie important et qui seront amenés à être hébergés en foyer au cours de leur vie professionnelle. À travers une convention globale de collaboration, l'IME loue une ou deux chambres du Fjt à l'année et y place ses jeunes en fonction de ses besoins. Les redevances sont donc directement réglées par l'IME. Les périodes de résidence sont très variables : de une semaine à un an, selon l'adaptation du jeune à son nouvel environnement. Le nombre de jeunes de l'IME qui passent au Fjt chaque année est donc assez variable.

« Volontairement on ne dépasse pas les deux ou trois jeunes. En général c'est plutôt un ou deux. Le but ce n'est pas de faire un IME au sein du Fjt, sinon l'expérience ne va pas avoir beaucoup d'intérêt » (IME partenaire du Fjt n° 10)

L'éducateur de l'IME suit les jeunes de manière constante, en étant présent le lundi soir et le jeudi soir au Fjt et en répondant à leurs demandes à tout moment. À noter que le Fjt est dans ce cas le support d'un projet d'autonomisation, mais au regard de la particularité du public la fonction socio-éducative demeure entièrement entre les mains des éducateurs spécialisés de ces structures, et les équipes des Fjt se limitent à un rôle d'appui ponctuel ou relatif au logement.

« Le cadre c'est que normalement, eux n'ont pas de mission éducative en tant que telle. Ils ne sont pas là pour être des éducateurs. (...) s'il y a un souci, l'équipe m'appelle. C'est ce qui fait que le partenariat marche bien, car on peut répondre très rapidement à un souci quelconque » (IME partenaire du Fjt n° 10)

Le Centre d'éducation spécialisé prend quant à lui en charge des jeunes de 6 à 21 ans avec des troubles sensoriels (déficiences auditives, visuelles, troubles du langage...). 9 à 10 jeunes sont hébergés en Fjt chaque année. Au printemps de chaque année, le centre repère des jeunes de plus de 16 ans qui sont en formation professionnelle et qui pourraient bénéficier positivement d'une expérience dans le « monde ordinaire ».

« On ferait pas un groupe de 25 car plus c'est un gros groupe plus l'intégration individuelle est compliquée. L'intégration prend du temps. Pour la plupart ils ont quitté le monde ordinaire il y a longtemps donc c'est compliqué » (Centre d'éducation spécialisé partenaire du Fjt n° 10)

« L'intérêt du Fjt c'est de proposer des temps où ils peuvent rencontrer d'autres jeunes, différents d'eux, nous on pourrait jamais apporter ça. La porte d'entrée c'est souvent les activités sportives type ping-pong » (Centre d'éducation spécialisé partenaire du Fjt n° 10)

Comme dans le cas de l'IME, une convention annuelle (à reconduction tacite) précise que le Fjt met à disposition des places au centre d'éducation spécialisée, et celui-ci règle directement le montant des redevances. De éducatrices de l'équipe du centre sont présentes à temps plein au Fjt pour le suivi des jeunes. Ceux-ci sont incités à faire appel à l'équipe du Fjt pour tout ce qui relève du logement et de son entretien, par contre tout ce qui relève de leur accompagnement socio-éducatif dans toutes leurs démarches de la vie quotidienne reste du domaine des éducatrices du centre d'éducation spécialisée.

« Les jeunes et les équipes ne s'en sortiraient pas sans l'accompagnement renforcé de nous deux. Les équipes ce n'est pas leur rôle de les accompagner comme nous on le fait. Nous c'est beaucoup plus intensif. Les autres résidents, s'ils sollicitent l'accompagnement dans les démarches etc. c'est mis à disposition, mais nos jeunes n'ont pas juste besoin de ça, ils ont besoin qu'on décrypte tout avec eux de la vie quotidienne. Par exemple, on a dû faire des pictos pour un jeune pour qu'il comprenne bien toutes les étapes du ménage » (Centre d'éducation spécialisé partenaire du Fjt n° 10)

réseaux d'acteurs locaux ou régionaux et/ou de participer aux instances locales (de la jeunesse ou de l'habitat) pour contribuer aux réflexions en cours, partager un diagnostic et faire évoluer les politiques locales...

« Je sens que ça avance {la situation des jeunes sur le territoire}, en communiquant beaucoup, si on renoue des vrais contacts avec le Fjt, ça va se savoir. On est en première ligne des politiques jeunesse. On peut faire des retours aux élus là-dessus » (partenaire local, 77)

Au niveau régional, la structuration et le dynamisme des réseaux de Fjt peuvent à cet égard constituer un levier important de développement des partenariats. Dans un certain nombre de départements, les Caf ont par exemple souhaité se rapprocher des réseaux pour « impulser une dynamique régionale » et conduire des études thématiques.

Les partenariats recensés semblent à première vue relativement diversifiés et adaptés aux besoins des jeunes et aux objectifs de l'établissement.

Au sein de notre échantillon cependant, le volume et la qualité des relations partenariales dépendent fortement des capacités (financières, humaines, politiques, etc.) de l'organisme gestionnaire à s'organiser et consacrer une partie de ses ressources au développement partenarial. En effet, le travail de décryptage de l'environnement partenarial puis de formalisation et d'entretien du réseau implique une ingénierie (et des compétences) dédiée et demeure relativement chronophage. Parfois établis au gré des opportunités, le plus souvent non formalisés, la plupart de ces partenariats relèvent en outre d'une collaboration de fait et sont à renouveler constamment. Leur longévité et leur efficacité sont souvent dépendantes des personnes qui en sont à l'origine, ce qui pourrait les fragiliser au vu du *turn over* des équipes.

Un projet d'expérimentation pour répondre à la problématique du double logement

Dans un des départements enquêtés, l'URHAJ et la Caf ont souhaité mettre en avant les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer les apprentis en matière de logement.

« Selon un sondage réalisé auprès des adhérents, un cinquième des jeunes en alternance hébergés dans les résidences Habitat Jeunes de la région aurait un second logement. Pour la majorité d'entre eux, leur emploi se situe dans la commune d'implantation de la résidence Habitat Jeunes ou à proximité, et presque une fois sur deux, l'emploi et la formation sont situés dans deux régions différentes ; ce qui montre que le réseau facilite l'accès aux entreprises de la région. Au vu des rémunérations des jeunes en alternance, le logement représente pour eux un poste de dépenses très conséquent. Pour faire face à ces dépenses, ils peuvent ainsi cumuler, sous certaines conditions, l'aide personnalisée au logement (APL) et l'aide MOBILI-JEUNE®. Mais pour ceux qui ont besoin de deux logements, ce système d'aide est finalement pénalisant car les aides ne sont octroyées qu'en fonction de loyers mensuels. Ainsi, l'alternance résidentielle, la plus souvent effectuée dans des intervalles inférieurs à un mois, ne peut être prise en compte. Dans ces conditions, le système incite in fine au cumul de deux loyers mensuels et contribue à l'accroissement de la dépense des jeunes. Cette dépense finale dépasse par ailleurs leur besoin réel d'occupation du logement. Non seulement, le double logement oblige d'autant à multiplier les démarches relatives à l'entrée dans le logement (recherche, signature des contrats, assurance, etc.), mais le poids de la dépense figure parmi les facteurs qui exposent à renoncer au choix de l'alternance, aux ruptures de contrat, aux difficultés financières ».

Fort de ces constats, ils entendent plaider au niveau national sur le versement dédoublé des APL dans le cas de double logement. Un projet serait aussi d'organiser une offre de logement par alternance sur les lieux de formation et les lieux de travail en aménageant une offre régionale de logements diffus pour accompagner les jeunes dans leur parcours résidentiel.

2. Des Fjt diversement soutenus et outillés pour développer le partenariat

Les Fjt, on l'a vu, développent de nombreuses actions impliquant l'orientation vers ou la mobilisation des partenaires et acteurs locaux sur les différentes dimensions de l'accompagnement : emploi, santé, logement, insertion, culture, etc.

On remarque ainsi que la capacité à développer et formaliser un réseau partenarial varie selon le type et l'organisation des gestionnaires des Fjt enquêtés :

- La gouvernance et le poids « politique » de l'organisme gestionnaire – liés à la taille importante de l'association (Fjt n° 1, n° 3, n° 5, n° 7) ou au statut de l'organisme (une communauté d'agglomération – Fjt n° 9) vont faciliter

Un référentiel et une capitalisation d'expériences sur les partenariats autour du « Vivre ensemble »

L'association gestionnaire du Fjt n° 1 a décidé de constituer un groupe projet « Vivre Ensemble » dont l'objectif était de :

- Regrouper et optimiser les initiatives prises dans les résidences autour du thème « vivre ensemble »
- Repérer les bonnes pratiques et les difficultés
- Travailler à un projet de charte à destination des résidents, partenaires et salariés de l'association.

À l'issue de ce groupe projet, un « annuaire du Vivre ensemble » a été élaboré qui vise à :

- Recenser les actions, les partenaires intervenant sur le ce thème,
- Proposer un outil pratique, concret et facile pour utilisation courante permettant aux équipes éducatives de bénéficier d'un carnet d'adresses, de partenaires, d'idées et d'actions.

le développement de partenariats institutionnels et permettre de passer des conventions à l'échelle de l'association.

« Le système opérationnel marche bien car c'est un petit territoire où tout le monde se connaît. Et nous on n'est pas une asso. Le président de l'agglomération est le maire de XXX et le député de la circonscription. La notion partenariale change. Le rapport est différent. Si le député maire a quelque chose à dire au directeur de la structure Y, ça aura beaucoup plus de poids. Nous ça nous protège » (Fjt n° 9)

« XXX et l'agence régionale de santé ont entamé depuis 2011 un dialogue de gestion aboutissant à la reconnaissance de XXX comme un partenaire incontournable de la prévention santé des jeunes dans la région. Cette reconnaissance est assortie d'un soutien financier pour mener, chaque mois, des actions autour de la santé » (Fjt n° 1)

« Le Fjt est microscopique, quand on regarde ce que fait l'association gestionnaire. Mais cette appartenance marque la structure et surtout les personnalités qui vont avec. Le directeur est dans tous ces réseaux là et son adjointe a une façon de gérer le public qui n'est pas du tout la même que dans d'autres Fjt » (Communauté d'agglomération, partenaire du Fjt)

- Les grosses associations peuvent également mutualiser les compétences et dédier un poste au développement du partenariat (fonction support) avec une plus ou moins grande délégation laissée au responsable d'établissement. Un effort important de capitalisation des pratiques (et des partenariats) mises en œuvre au sein des différents établissements a ainsi pu être mené.

Les associations de petite taille peuvent cependant tisser des liens avec d'autres Fjt pour mettre en place des animations et actions communes.

« Pour fin 2017 nous allons mettre en place un système de gestion commune de la demande : une forme de pot commun pour que les 1200 logements des 2 associations de la commune soient traités collectivement au sein d'une même commission d'admission. C'est intéressant pour le maillage et pour ne pas être dans la concurrence, pour être équitable et transparent » (Fjt n° 8)

L'implantation du Fjt dans un territoire doté d'un tissu associatif ancien et dynamique et d'un réseau partenarial structuré autour de la jeunesse est un autre facteur déterminant dans la capacité des Fjt à travailler en partenariat.

« Cela dépend des territoires. Il y a des territoires où il y a une histoire commune, il y a beaucoup de facilités, une culture partenariale, on ne contractualise même pas » (un directeur de Fjt)

« On a des contacts privilégiés avec la mission de l'emploi et de la formation de XXX. Le Fjt appartient au réseau insertion emploi qui compte des entreprises et des agences d'intérim. Le Fjt reçoit des offres d'emploi dans ce cadre là » (Fjt n° 4)

Dans son rapport d'activité, l'association gestionnaire du Fjt n° 1 indique avoir signé une convention de partenariat avec les Antennes de Jeunes afin de partager les savoirs faire et de favoriser le travail en réseau. Plusieurs permanences se sont tenues dans l'une ou l'autre des résidences de l'association permettant d'informer les jeunes sur les dispositifs jeunes de la Ville.

Ainsi, par exemple, deux Fjt de notre échantillon (Fjt n° 1 et n° 5) sont implantés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et bénéficient en conséquence d'une dynamique déjà existante autour des enjeux de solidarité, de citoyenneté, de la jeunesse, etc. et d'un réseau d'acteurs de quartier souvent riche et diversifié. Le Fjt n° 5 par exemple entretient une collaboration très étroite avec plusieurs épiceries solidaires locales ou associations à caractère social. Elle permet la tenue de bourses aux vêtements ou de distribution d'aide alimentaire dans le Fjt et à destination des résidents, qui sont nombreux à être en situation de précarité. Le Fjt n° 1 bénéficie quant à lui de la proximité de nombreux équipements publics et culturels dans un contexte de redynamisation du quartier et d'une implication forte de la mairie.

« Parallèlement à l'aménagement du quartier, une crèche a été ouverte et une structure PMI. On n'aurait pas pu le faire (l'accueil de familles monoparentales nldr) sans le soutien de la mairie. Pour le mode de garde, on a un contrat moral avec le maire pour bénéficier d'un accès privilégié à une place en crèche. Elles bénéficient également d'un accès prioritaire au logement social » (Fjt n° 1)

3. Une complémentarité des rôles et des fonctions à clarifier et renforcer avec les acteurs locaux de la jeunesse

Selon la circulaire Cnaf, le projet des Fjt doit prendre part à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse et du développement du territoire. Il est attendu que leur action en direction des jeunes soit complémentaire de celles menées par les autres structures jeunesse du territoire à commencer par les Missions locales et les CLLAJ, lorsqu'ils existent, mais également les BIJ ou PIJ, service jeunesse, centre d'animation, etc. avec lesquels des liens doivent pouvoir être établis de manière, a minima, de faciliter les orientations et de mettre en place, le cas échéant, des suivis conjoints.

C'est par exemple le cas avec les CLLAJ avec lesquels les relations partenariales peuvent être qualifiées d'organiques. En effet, les CLLAJ font, pour beaucoup d'entre eux, partie des réseaux URHAJ et du mouvement Habitat Jeunes. Il n'est

pas rare qu'un directeur de CLLAJ soit présent au Conseil d'Administration d'un Fjt et inversement. Au quotidien, les liens établis avec les Fjt s'incarnent dans les orientations réalisées et l'expertise que peut apporter le CLLAJ sur toutes les questions liées au logement déjà fortement investies par les Fjt.

« Il y a une bonne complémentarité entre le travail réalisé en Fjt et en CLLAJ. Un quart des jeunes accueillis dans les CLLAJ environ sont orientés sur un Fjt (...) La différence c'est que les CLLAJ se sont adressés dès le départ à tous les publics jeunes d'où qu'ils viennent et quels que soient leurs parcours ou leurs profils (notamment en termes de revenus alors que les Fjt ne prennent pas les jeunes bénéficiant de la garantie jeunes par exemple) alors que les Fjt ne s'adressaient qu'aux jeunes travailleurs (...) Mais les CLLAJ accueillent en journée alors que les Fjt ont les jeunes tout le temps. C'est plus facile en termes d'accompagnement » (acteur national)

Dans le département n° 1 par exemple, le CLLAJ est une petite structure créée en 2000 avec une équipe de seulement trois salariés pour plus de 7 000 jeunes accueillis chaque année. Il réalise chaque année de nombreuses permanences au sein des Fjt sous la forme de soirées informations collectives et d'ateliers recherche logement. Il organise également, en lien avec deux associations gestionnaires de Fjt, des forums logement avec pour objectif de réunir chaque année tous les acteurs du logement des jeunes.

Dans les départements n° 2 et 4, les missions du CLLAJ sont assurées par des services habitat jeune portés par des Fjt (Fjt n° 4 et Fjt n° 10) ce qui, en fonction du périmètre d'intervention de ce dernier, peut ou non constituer une plus-value pour les jeunes du territoire.

« Il y a une rivalité avec les Fjt qui ont leur propre service logement. Certains Fjt montent leur propre CLLAJ pour accompagner la sortie de leurs résidents » (acteur national)

La complémentarité entre Missions locales et Fjt est quant à elle théoriquement inscrite dans leur ADN respectif.

Le service habitat du FJT n° 10

Le service logement est une activité développée par l'association depuis 2010 grâce à une aide au démarrage de la région dans le cadre de l'opération « un jeune, un logement ».

L'objectif principal était de mettre les connaissances et compétences de l'équipe FJT concernant le logement au service d'un public large (ne se limitant pas aux seuls résidents FJT) pour l'aider dans la recherche de logement. Au fil du temps, un partenariat privilégié s'est instauré avec le BIJ qui propose une bourse au logement pour la mise en relation entre jeunes locataires et propriétaires.

« Le Fjt s'occupe de toute la partie liée à la vie quotidienne, de ce qui est accès aux droits, loisirs, citoyenneté et la Mission locale est vraiment sur le parcours professionnel, l'emploi et la formation. C'est important qu'il y ait une complémentarité des deux modes d'intervention, ce qui nécessite une communication entre les acteurs. Par exemple, on a des Missions locales avec un référent pour les jeunes accompagnés qui sont dans les Fjt (...) Il faut accompagner le lien entre Fjt et Mission locale pour avoir une continuité, un accompagnement du jeune même avant son entrée en Fjt et après sa sortie » (acteur national)

En pratique, les relations partenariales établies entre les deux types de structures oscillent cependant, selon les territoires et les contextes locaux, entre distance et proximité, entre méfiance et confiance... Un Fjt de notre échantillon partage ainsi les locaux avec une Mission locale ce qui a largement contribué à établir des relations partenariales informelles mises en place à l'occasion de suivis conjoint de jeunes accueillis au sein des deux structures et/ou par une orientation considérablement facilitée :

« Le siège de la Mission locale est dans les locaux du Fjt ce qui permet un partenariat de proximité sur les questions du logement et d'autres thèmes. Je suis membre du CA de la résidence et le directeur du Fjt de celui de la Mission locale (...) Pour nous le Fjt nous permet de capter du public, les jeunes vont venir quand ils ont besoin d'aide pour la réalisation de CV, de lettres de motivations (...) On travaille cette année pour formaliser les choses. On échange de manière informelle

mais on manquait peut-être d'informations. Il faut qu'on se mette d'accord sur la fréquence des réunions, les dossiers qui sont abordés et ceux qui ne le sont pas... Sinon il y a des informations qui peuvent se perdre ou arriver tardivement. Par exemple un jeune dont l'entrée n'est pas validée au Fjt parce qu'ils n'ont pas assez d'informations sur lui et son projet avec un entretien alors que nous parfois on le connaît mieux, on sait s'il est prêt ou non » (Partenaire local)

Dans d'autres départements, les relations existent mais sont très fortement contraintes par des ressources budgétaires qui vont en s'amoindrisant quand le volume des bénéficiaires continue lui d'augmenter. Dès lors, certains Fjt comme certains jeunes estiment aujourd'hui difficile d'orienter vers et de travailler avec les Missions locales dans de bonnes conditions :

« Le logement intervient en périphérie des missions des Missions locales sur la thématique « Lever les freins à l'insertion professionnelle ». Lorsque le jeune reçu a des problèmes de logement, c'est un gros problème parce que cela représente un temps de travail très important pour le conseiller (...) Le conseiller, il a 30-45 minutes maximum d'entretien avec le jeune sur l'emploi, la formation, etc. Il fait un premier niveau d'information avant d'orienter sur les partenaires (...) Depuis novembre 2011, on a arrêté nos permanences logement régulières. On fonctionne aujourd'hui avec trois référents logement qui consacrent 10 % de leur temps au développement de partenariats sur le logement et vont faire de l'information collective une fois par mois auprès des jeunes suivis à la Mission locale (...). Un quatrième référent logement devrait être recruté pour travailler plus spécifiquement le réseau avec les Fjt » (Mission locale)

CLLAJ et Missions locales ne constituent pas, bien évidemment, les seules structures jeunesse avec lesquelles les Fjt sont en lien. En fonction du contexte partenarial local, l'inscription des Fjt dans leur environnement est diversement perçue par les acteurs locaux interrogés. Forts d'un partenariat établi de longue date, bénéficiant d'une solide connaissance des Fjt et des actions qui y sont menés, un certain nombre de

Une offre alternative et/ou complémentaire en direction des jeunes bénéficiaires et sortants de l'ASE

Témoignage d'une structure ASE

La complémentarité et la spécificité de l'accompagnement en Fjt sont tout particulièrement reconnus et appréciés par cette structure ASE qui témoigne de la cohérence du projet Fjt et de sa pertinence pour accompagner les contrats jeunes majeurs vers la sortie du dispositif.

« Pour nous c'est assez satisfaisant, le Fjt prend bien le relais en proposant d'autres types d'accompagnement et de compétences que l'on n'a pas (...) On est complémentaire même dans les missions, on a une mission plus éducative et le Fjt a une mission vraiment d'insertion par le logement et par l'emploi »

Avec le Fjt n° 5, elle bénéficie d'une convention financée par le Département qui porte sur deux chambres mises à disposition pour son public. Dans ce cadre, l'accompagnement socio-éducatif continue d'être mené par la structure mais avec l'apport et le regard de l'équipe du Fjt :

« J'ai un regard positif sur l'accompagnement des Fjt, je trouve qu'ils sont assez complémentaires avec nous, ils mettent bien les jeunes au travail, leur permettent d'accéder à un logement mieux que l'on sait le faire. Ils ont une connaissance des process et des dispositifs à activer pour le logement que nous n'avons pas. Les délais, les démarches, calculer les APL, toutes ces choses sont très bien effectuées. Nous on est sur l'éducatif et on ne sait pas faire l'insertion plus spécifiquement »

Pour ces jeunes majeurs ASE, ce double regard constitue une richesse supplémentaire :

« C'est riche car le jeune se présente pas toujours de la même manière d'équipe à équipe. Comme on est responsable de leur placement, nous, on est un peu leurs parents. Et on ne dit pas la même chose à ses parents qu'au coach du club de foot. Donc avec l'équipe du Fjt, ils vont s'autoriser plus de libertés, de confidences. C'est intéressant pour nous aussi de communiquer là-dessus, pour le travail avec le jeune »

Pour cette structure, le Fjt constitue également une « porte de sortie » très fréquemment sollicitée pour loger des jeunes en fin de Contrat Jeune Majeur.

« On n'oriente pas tous les jeunes vers le Fjt. S'il y en a qui peuvent avoir un logement autonome, on le privilégie, mais on a recours très fréquemment au Fjt. Sinon, il y en a qui retournent dans leur famille, il y en a qui se mettent en couple et qui vont vivre chez leur petit copain ou chez leur petite copine, ou d'autres qui font l'armée, et il y a les cas malheureux des sans-papiers qui repartent sans rien en CHRS pour le coup »

Le Fjt représente pour ces jeunes une solution transitoire et une étape parfois nécessaire, mais pas toujours, avant d'accéder à une complète autonomie :

« Ils ne sont pas seuls, si les jeunes ne veulent pas être seuls ils ont une présence, ils peuvent descendre très facilement rencontrer leurs interlocuteurs. Nous dans les appartements il y a moins de présence, il ne faut pas mettre des jeunes trop fragiles »

partenaires, opérationnels le plus souvent, estiment que les Fjt assument leur fonction « généraliste » tout en veillant à travailler en lien et en complémentarité avec des partenaires spécialisés.

« Il y a toujours les cas des jeunes à convaincre qu'il faut aller à la Mission locale. Leur rôle (aux Fjt) il est là. Ils ne peuvent pas remplacer la Mission locale mais ça va être la voix qui va pousser le jeune à y aller. Le lien qui se crée entre eux permet d'aller parler au jeune quand ils voient que ça va pas (...). L'avantage pour l'accompagnement c'est que les jeunes sont captifs dans le Fjt. Au BIJ, on n'a aucune obligation de venir ici. Ici les jeunes viennent d'eux-mêmes. C'est une vraie démarche volontaire » (Partenaire local)

Ils soulignent à cet égard la plus-value de l'accompagnement socio-éducatif prodigué en Fjt dans le parcours d'insertion des jeunes et

plus largement du regard porté par l'équipe sur les jeunes accueillis :

« Les Fjt sont là pour avoir une sorte de globalisation de la vision du jeune (par rapport à un accompagnement réalisé par les autres partenaires uniquement). Et avoir une vision du comportement du jeune dans l'établissement permet aussi de comprendre les réussites et les échecs dans le parcours d'insertion avec les autres partenaires. Par exemple si on repère des conduites addictives, un isolement... C'est là qu'est la complémentarité. Les Fjt ont un rôle de repérage des signaux d'alerte pour voir si en dehors des problèmes signalés il n'y a pas autre chose et ce repérage se fait au quotidien dans la structure » (Partenaire institutionnel)

« Nous on fait des rendez-vous ponctuels et à la demande. Au Fjt les animateurs sont toujours là, ils voient si un jeune va mal, ils n'ont

pas besoin de le convoquer. Il y a un lien permanent, il y a des choses qui se font plus naturellement. Ils ont peut-être aussi un rôle de confidentes » (Partenaire local)

A contrario, environ la moitié des Fjt de notre échantillon sont, à dire d'acteurs, insuffisamment repérés et intégrés dans un réseau partenarial. Leur fonctionnement est perçu comme autarcique au détriment d'une ouverture qui pourrait directement bénéficier aux jeunes accueillis.

« Actuellement, les Fjt ne sont pas considérés comme un acteur dans un réseau. XXX travaille en autarcie, elle n'est pas considérée comme un acteur naturel par les partenaires. J'ai du mal à voir leur ouverture sur les autres équipements. Les centres sociaux par exemple ne me font pas de retour sur le Fjt » (Caf)

« Peut-être que les Fjt sont trop focalisés sur leur structure, pas assez ouverts aux partenaires locaux. Dans certains territoires ils ne font pas assez le lien, c'est dommage. Les jeunes qui viennent dans un Fjt doivent pouvoir profiter d'autre chose que le logement et l'animation lambda. Les Fjt ont un rôle d'intégration des jeunes dans les associations, partenaires... Il faut que ces jeunes bénéficient des actions mises en place pour tous les jeunes du territoire. (ex : mobilité, sport...) » (Partenaire institutionnel)

« Il y a une tendance très nette de vouloir demander aux animateurs de jouer ce rôle d'homme-orchestre. Le problème de l'ouverture sur l'extérieur a toujours été le problème des Fjt. Certains vont jusqu'à faire attention de ne pas loger des jeunes du quartier par crainte de phénomènes de bande. » (acteur national)

Cette « faiblesse » est parfois repérée par les équipes elles-mêmes qui avancent principalement deux raisons pour expliquer ce défaut d'ouverture. D'une part, le manque de temps (et/ou de volonté parfois) pour réaliser ce travail de décryptage de l'environnement partenarial et d'autre part, les représentations parfois limitées des partenaires à l'égard des Fjt renvoyant plus globalement au manque de lisibilité de leur fonction socio-éducative.

« A XXX on aurait vite fait à ne pas aller vers les autres. A ne pas chercher l'info si les jeunes ne nous demandaient rien. A XXX c'est plus récent donc il y avait un besoin de communiquer pour la structure. A XXX ça manque, ils ont estimé qu'on avait pas notre place dans ce genre de réunion. On est identifié comme service de logement. Si on ne se forme pas par nous-mêmes on ne sait pas que des choses existent. On en apprend toujours. J'ai dû aller de l'avant pour découvrir ce qui existe. Après on peut pas être partout car on est généraliste » (Equipe)

« Les partenaires nous voient comme un logeur pur et simple donc on n'est pas forcément associés aux instances. Mais au fur et à mesure ils nous repèrent. J'ai l'impression d'avoir plus de contacts avec l'extérieur qu'avant. Ça s'est fait au fil du temps » (Equipe)

B. Une relativement faible inscription du projet dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat

Les associations gestionnaires de Fjt s'inscrivent avant tout dans les politiques du logement des jeunes et de l'éducation populaire, même si elles contribuent, pour une partie de leur activité, à la politique du logement des défavorisés. En effet, sur de nombreux territoires, les jeunes sont en première ligne des difficultés de logement : l'âge de la décohabitation recule, le parc social demeure encore relativement inadapté (par les typologies de logement proposés et les modalités d'attribution) à l'accueil des jeunes, le parc privé continue de les loger massivement malgré un coût de moins en moins soutenable. Aussi, du côté des politiques jeunesse comme des politiques de l'habitat et de l'hébergement, les attentes sont fortes et multiples à l'égard des Fjt...

1. Un défaut global de coordination entre les politiques logement/hébergement et les politiques jeunesse

Le contexte institutionnel joue en effet un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet socio-éducatif des Fjt avec des sources de finan-

cements plus ou moins diversifiées (Caf, DDCS, etc.) et majorées par l'implication des collectivités (Région, Conseil Départemental, EPCI, etc.) et un environnement partenarial autour des politiques de l'habitat et de la jeunesse plus ou moins dynamique et facilitateur.

a. Un soutien inégal et un pilotage peu affirmé des Fjt

Globalement, les Fjt enquêtés sont plus ou moins soutenus par :

- Les Caf au titre de la prestation de service ;
- La DDCS, qui peut allouer par ailleurs l'Aide à la Gestion Locative Sociale ;
- Les Régions sont diversement investies mais jouent pour la plupart d'entre elles un rôle de soutien/pilotage sur le thème de la formation des jeunes en finançant par exemple l'accueil de jeunes en alternance ;
- Les Conseils Départementaux interviennent le plus souvent au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Les EPCI peuvent contribuer à faire émerger des projets au titre de leur compétence habitat (dans le cadre des PLH) ;
- Les communes peuvent décider de soutenir ponctuellement la fonction socio-éducative au titre des politiques jeunesse...

Un point commun aux quatre départements enquêtés réside dans un défaut global de coordination entre les politiques logement/hébergement et les politiques jeunesse qui nuit au pilotage, au suivi et au développement des projets socio-éducatifs des Fjt. Contraints, par le contexte budgétaire et/ou l'enchevêtrement des échelles de compétences, dans l'élargissement de leurs compétences et dans leur organisation, chacun des acteurs a tendance à se déresponsabiliser sur l'autre ou, tout au moins, dispose d'une vision souvent cloisonnée et donc partielle (et partielle) des Fjt.

« Les Fjt sont rattachés au service hébergement mais ils sont un peu à part. (...) Les Fjt sont pour des jeunes en insertion, nous on s'occupe de personnes en difficultés d'insertion ce qui n'est pas le cas de la majorité des résidents en Fjt, ils ont déjà des ressources. Donc c'est un autre type de public et ils sont très nombreux par rapport aux jeunes en errance ou dans des CHRS qu'on accompagne par ailleurs. Globalement ce n'est pas un public en difficultés sociales, qui doit pourtant être notre cible. » (Partenaire institutionnel)

« L'implication partenariale des Fjt est plus light. C'est aussi l'histoire de la caisse, car les conseillères territoriales faisaient la partie enfance/jeunesse, sans lien avec les Fjt. Mais j'ai souhaité qu'elles reprennent ce lien, pour insérer le Fjt dans un réseau d'acteurs » (Caf)

« Il n'y a pas de chef de file pour la politique jeunesse ou sur les Fjt. Ce qui peut bloquer les projets faute de consensus. Par exemple, l'URHAJ avait identifié des besoins à côté de XXX mais la Communauté de communes n'y était pas favorable donc le projet n'a pas abouti » (Partenaire institutionnel)

Dans le département n° 1 par exemple, les Fjt bénéficient d'une implication forte et d'un soutien financier important de la Direction du Logement et de l'Habitat (sur l'investissement) et de la Direction Jeunesse (fonctionnement) mais sans concertation entre les deux services. Sur certains territoires, cette absence de vision globale et partagée des besoins peut aller jusqu'à faire obstacle au développement de nouveaux projets :

« On ne peut pas construire plein de Fjt, ça coûte cher et ça pose des questions sur la pérennité de ces équipements qui sont difficiles à transformer en autre chose si les besoins venaient à diminuer. Il faudrait avoir une vision globale sur le logement des jeunes mais nous n'en avons pas les moyens » (Partenaire institutionnel)

« A cet égard, le système d'appel à projets qui se met progressivement en place est porteur, aux yeux d'un certain nombre d'acteurs, d'amélioration :

« On a plus de lien qu'auparavant avec la ville de XXX depuis deux ans. On donne notre

« On a plus de lien qu'auparavant avec la ville de XXX depuis deux ans. On donne notre

avis sur le financement à l'investissement et au fonctionnement (...) Le principe d'appel à projets crée une nouvelle donne. On essaie de pousser une dynamique partenariale avec la Ville et l'Etat qui ne se parlent pas » (Caf)

b. Des représentations limitées et parfois contradictoires

Les Fjt sont d'abord et avant tout considérés comme une offre de logement accessible et adaptée aux jeunes avant qu'ils ne se stabilisent et accèdent à un logement autonome. Prépondérante, cette fonction « logement » est positivement perçue dès lors qu'elle participe de l'attractivité territoriale auprès d'un public de jeunes actifs, susceptible de contribuer activement à l'économie locale et, le cas échéant, de s'installer plus durablement sur le territoire :

« Nous on défend beaucoup la notion d'attractivité territoriale. Car clairement quand ils arrivent à XXX ça les fait pas triper. Mais du coup nous on rend la vie sur le territoire attrayante. On défend ça auprès des élus : on est une porte d'entrée sur le territoire. Et c'est un enjeu fort dans le département. C'est aussi pour ça qu'on a un soutien de la collectivité. Les jeunes repartent avec une vision plus positive. Après, ça veut pas dire qu'ils ne sont pas contents de retrouver la grande ville ! » (Fjt n°9)

« Je vois aussi les résultats. On leur demande des comptes car on les subventionne, et en matière de sorties vers le logement, je pense que les mêmes jeunes, dans un appartement lambda anonyme, ne s'en sortiront pas dans les mêmes conditions de réussite que les jeunes qui viennent du Fjt. Il faut considérer ces structures comme une étape dans un parcours » (collectivité)

Préoccupés par des enjeux d'accueil et d'hébergement des personnes défavorisées et/ou des jeunes fragilisés, l'Etat et le Conseil Départemental insistent quant à eux sur le rôle que devraient jouer les Fjt dans l'accueil des jeunes les plus en difficulté. En Ile-de-France par exemple, les Fjt sont, à l'échelle régionale, très fortement

appréhendés et soutenus dans leur fonction « résidence sociale » dans le cadre du Schéma Régional de l'Hébergement et de l'Habitat... Lorsqu'elle est mise en avant, cette fonction « sociale » des Fjt, souvent associée négativement au terme de foyer, outre qu'elle fragilise l'équilibre de peuplement, compromet les possibilités de développement sur certains territoires :

« Les Fjt sont reconnus comme des structures avec des travailleurs sociaux, et on voit très clairement qu'on nous oriente des jeunes de plus en plus ... qui ont besoin d'un accompagnement fort. Souvent ce sont des jeunes qui sortent de foyers, qui n'ont jamais fait leurs papiers tout seuls... Et le 115 nous envoie des jeunes en errance qui ont besoin d'un accompagnement quotidien » (Fjt n° 5)

« On n'a pas de financement de la commune. Ils avaient peur que la venue du Fjt renforce les demandes au CCAS donc ils n'ont rien voulu apporter en plus » (Fjt n° 7)

« L'appellation résidence jeunes n'est pas anodine. Le politique a voulu casser cette notion de foyer qui renvoie à quelque chose de beaucoup plus social » (Fjt n° 9)

2. ... Et de lisibilité de ce que recouvre la fonction socio-éducative des Fjt et de sa plus-value

La dimension accompagnement des Fjt peut quant à elle être méconnue, mal interprétée voire déconsidérée par certains partenaires. Certains font ainsi part de fortes interrogations sur les limites de compétence des Fjt (entre logement temporaire, animation sociale et accompagnement socio-éducatif) et sur leurs capacités à accueillir un public « carencé » :

« C'est que les Fjt ne veulent pas trop de jeunes en difficulté. Ils ne sont pas dans l'éducation spécialisée mais dans l'accompagnement socio-éducatif ou l'animation sociale, ils disent que ce n'est pas du tout la même chose. (...) Ça c'est important à faire remonter à la Cnaf: on n'a pas assez de lisibilité sur ce que c'est l'accompagnement socio-éducatif. Et on a des fausses idées sur

l'offre de service des Fjt » (Conseil Départemental)

À cet égard, le développement, sur certains territoires attractifs et concurrentiels, d'une offre pléthorique en direction des jeunes (et/ou de résidences sociales en direction des publics en difficulté) peut alimenter la confusion d'un certain nombre de partenaires :

« Les labellisations de l'Etat changent tout le temps. Et derrière la notion de résidence sociale, on n'y met pas les mêmes choses, c'est des publics en difficultés avec accompagnement renforcé. Alors qu'en résidence sociale Fjt il n'y a pas d'accompagnement renforcé. Il y a toute sorte de chose mais c'est pas ce que nous on appelle accompagnement renforcé. 'Fjt' aussi c'est dépassé comme nom. Résidence habitat jeunes c'est bien. Car l'éducatif ce n'est pas leur rôle. Ils accompagnent les jeunes mais c'est pas une obligation. Leur rôle c'est de proposer un logement temporaire à des jeunes solvables » (Conseil Départemental)

« Sur la couche traditionnelle Fjt à XXX, il y a de nouveaux opérateurs qui sont venus s'ajouter sur le créneau des jeunes actifs mais sans demander la PS Fjt (ex : Résidence Jeunes Actifs) Alors qu'a priori c'est le même public. Ça m'a un peu surpris. On nous a dit que c'était différent, que c'était des jeunes plus autonomes mais dans les bilans on ne voit pas de différence majeure » (partenaire institutionnel)

« C'est un phénomène nouveau sur le territoire, il y a une forme de concurrence qui se développe avec des sociétés qui fabriquent des résidences jeunes actifs ou des grosses associations gestionnaires qui s'étendent là où il y a de la demande (...). Dans ces résidences là il n'y a pas de mixité, ce sont les jeunes les plus solvables, ceux qui ont le moins besoin d'accompagnement qui y vont. Ils prennent le « haut du panier » des jeunes. Ils disent qu'ils ont un accompagnement haut et fort mais ils ont un ETP pour 100 contre 1 pour 30 en Fjt » (URHAJ)

« Au niveau du public, c'est aussi mal connu. Globalement, les jeunes n'ont pas de lisibilité sur les différentes formules de logement, pas plus les Fjt que les autres. C'est tellement compliqué pour tout le monde » (Collectivité)

Ce défaut de lisibilité peut fortement nuire au partenariat. Il est ainsi reproché à certains Fjt un manque de transparence en matière de peuplement et d'admission.

« On travaille avec le SIAO là-dessus et on a beaucoup de problèmes avec les Fjt. Il y a un double discours. Ils disent qu'ils n'ont pas les moyens d'accueillir les jeunes orientés par le SIAO. Ils réclament des financements pour les jeunes du SIAO insertion en plus de ceux qui existent pour le SIAO urgence. Ils disent que ce n'est pas le même type de jeunes donc qu'ils ne peuvent pas financer cela avec ce qu'ils ont. Ils disent aussi qu'ils accueillent déjà des jeunes en difficultés mais que nous ne le voyons pas parce qu'il s'agit de jeunes qui étaient dans un parcours d'insertion mais pour qui des difficultés sont apparues après l'entrée dans le Fjt (donc pas de dossier SIAO). Ils sont en train de préparer un travail pour mettre en évidence le nombre de jeunes en Fjt qui relèveraient du SIAO, ce que je trouve un peu tordu, ils ont un peu retourné la question » (Partenaire institutionnel)

« La réponse Fjt n'est pas assez définie auprès des partenaires, qui se disent, c'est une résidence sociale donc ils doivent prendre des jeunes en difficulté. Non, c'est pas ça. Il faut qu'on se lance vers la définition du profil de jeunes que leur produit logement concerne. Comme ça les partenaires sauront. Les Fjt doivent mieux communiquer sur ce qu'ils font. Et après ils se plaignent, mais ils ont qu'à l'expliquer leur offre de service. Ils ne communiquent pas assez » (Conseil départemental)

Aussi, beaucoup de partenaires relayés par les réseaux de Fjt insistent-ils désormais sur le nécessaire effort de clarification, de pédagogie, et de sensibilisation des élus en particulier sur la vocation et la plus-value des Fjt.

« La lisibilité de l'offre, c'est un point sur lequel nous insistons beaucoup auprès de nos partenaires. Certains pourraient imaginer des résidences automatisées sans personnel d'accueil ; notre enjeu et démarche c'est toujours d'expliquer l'intérêt de l'accompagnement socio-éducatif. C'est pas facile » (URHAJ)

« Leur rôle n'est pas assez visible et lisible. Moi, je vois que du côté des élus, clairement ce n'est pas le cas, car à moins d'avoir mis les pieds dans le Fjt, on en peut pas se rendre compte de ce que c'est (...) Les Fjt ont peut-être cette image un peu opaque, où on y trouve des jeunes pas très catholiques, de la part des élus et on essaie toujours d'expliquer l'accompagnement. Mais ce n'est pas assez mis en valeur, ça c'est une certitude » (collectivité)

3. Les Fjt comme levier du développement local ?

Dans ce contexte, la Cnaf et les réseaux de Fjt partagent un même objectif, celui de préserver le « supplément d'âme » des Fjt, à savoir un lieu qui, en permettant un brassage social, en favorisant la rencontre, puisse produire une certaine plus-value sociale en termes de cohésion, de solidarité, et de développement de projets communs. Cette volonté se heurte cependant aux injonctions des acteurs institutionnels et aux impératifs gestionnaires qui, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, conduiraient un certain nombre de financeurs à survaloriser l'accompagnement individuel au détriment de la dimension collective et informelle de l'accompagnement en Fjt, dont il est par nature plus difficile de rendre compte :

« On est toujours en difficulté pour savoir ce qui est réalisé en termes d'accompagnement social par rapport aux financements prévus. (...) On verse l'AGLS mais on a l'impression de donner un forfait sans voir l'impact réel de cette aide » (Partenaire institutionnel)

« Il y a une hausse de l'individualisme, une demande de prestations à la carte... (...) J'ai le sentiment qu'il y a beaucoup de difficultés

à mobiliser les jeunes sur les actions collectives. Est-ce qu'il faut continuer à se battre pour ça ? Est-ce que ça correspond aux besoins des jeunes aujourd'hui ? Pour moi il faudrait plutôt se recentrer sur l'accompagnement individuel des jeunes les plus en difficulté et pour les autres jeunes accompagner uniquement en fonction de la demande » (Partenaire institutionnel)

« Il y a ceux qui sont plutôt dans l'intervention sociale caritative ou réparatrice des difficultés des jeunes pour les accompagner vers l'autonomie et ceux qui sont dans une approche plus préventive d'animation socio-éducative (construction de soi et de sa relation à l'autre). De 1990 à 2015, les pouvoirs publics ont clairement poussé à la première approche centrée sur le social. Il a fallu qu'on résiste sur cette tendance à réduire les Fjt à du logement » (acteur national)

Or le développement de projets intégrés locaux, qui prennent en compte la globalité des attentes et des besoins des jeunes, en association avec une large diversité de partenaires, est un horizon nécessaire si l'on souhaite maintenir et renforcer l'attractivité des Fjt comme acteur incontournable du développement local.

« Pour qu'une association soit productrice de ça, il faut qu'elle participe du développement local. Il faut qu'elle soit mobile, en dialogue et en dynamique avec les besoins du territoire. Il faut aller plus loin aujourd'hui sur cette question-là. L'élaboration d'un projet implique de croiser l'analyse des acteurs locaux et des besoins. Il faut réunir les uns et les autres pour que se dégagent les priorités du territoire » (acteur national)

« Au niveau politique on a un rôle à jouer pour faire évoluer les politiques publiques par rapport aux besoins et pour faire entendre la question du logement des jeunes. On participe aux instances, on nous reconnaît comme des partenaires qui ont des choses à apporter » (Fjt n° 8)

Dans cette optique, certaines structures gestionnaires et/ou réseaux de Fjt se mobilisent pour rendre compte et valoriser l'apport d'un Fjt sur

un territoire qu'il s'agisse de développement économique, de participation des jeunes à la vie locale, d'animation ou plus globalement de réflexion.

« En fonction des régions, on est sur des dynamiques plus ou moins stimulantes. En province, dans des territoires plus détendus, ils sont obligés de se repenser par rapport au territoire et aux besoins du public (enjeu d'attractivité). Ce n'est pas forcément le cas sur des territoires plus tendus » (acteur national).

« Par exemple à XXX, dans le département de Y, où est implantée la plus grosse SCOP de France. Beaucoup de salariés allaient partir en retraite. Tout le monde s'est mobilisé pour attirer des jeunes. Les élus sont très engagés dans une approche globale de l'attractivité du territoire, qui inclut le logement. Nous on a été sollicité sur ce volet-là. Il était question de construire une résidence Fjt mais la DREAL a dit qu'il y a beaucoup de logements vacants et donc c'est un CLLAJ qui s'est monté. Nous ne sommes pas simplement des gestionnaires de structures mais des acteurs du territoire » (URHAJ)

« C'est par la démonstration qu'on peut faire

prendre conscience de ça. En procédant de plus en plus à l'ouverture sur l'extérieur, sur le territoire. XXX par exemple c'est très ouvert sur la Ville. Il y a eu un projet de création de bibliothèque aménagée dans des anciennes cabines téléphoniques en partenariat avec la ville et des associations. L'une d'entre elles est au Fjt. Les personnes peuvent aller au Fjt prendre leurs livres, ça participe de l'ouverture de l'équipement » (URHAJ)

Un effort qui porte ses fruits dès lors qu'il est soutenu par la collectivité :

« On travaille sur la mise en relation du Fjt avec les services des sports pour qu'ils aient accès aux salles de la commune. On veut que les jeunes du Fjt soient considérés comme des habitants de la ville à part entière » (Partenaire local)

« Pour nous, collectivité territoriale, on a vraiment besoin de cet outil car c'est aussi un baromètre sur la « santé » de l'accueil des jeunes sur le territoire et j'utilise aussi ce partenariat en ce sens-là : en quoi le Fjt nous donne-t-il des indicateurs là-dessus ? On pense vraiment que ces acteurs aident à formaliser l'action publique sur ces questions-là. » (collectivité)

RÔLE ET FONCTION DU FJT DANS LE PARCOURS DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

La circulaire Cnaf de 2006³¹ rappelle que l'objectif des Caf, à travers leur soutien à la fonction socio-éducative des Fjt, est de faciliter l'accès des jeunes adultes à l'autonomie. Cette ambition est au cœur des projets développés par les équipes des Fjt et guide leurs pratiques. Néanmoins, étant donné la diversité des publics des Fjt, la notion d'autonomie des jeunes pose question : qu'entend-on par ce concept ? Comment peut-on déterminer le degré d'autonomie d'un jeune ? En quoi le parcours de chaque jeune le mène-t-il à un processus d'autonomisation différent ?

L'autonomie est régulièrement associée à un statut, qu'il soit résidentiel (avoir son propre logement), financier et professionnel (avoir un emploi et ses propres revenus), familial (avoir sa propre famille). Le parcours vers l'autonomie se résumerait ainsi au franchissement de différentes étapes clés dans la vie d'un jeune.

Selon Elsa Ramos, l'autonomie renvoie toutefois à une catégorie de l'identité et non à un statut. Elle distingue ainsi la notion d'indépendance, qui peut être définie à partir de catégories objectives (le niveau de ressources, la situation professionnelle, résidentielle ou familiale) et celle d'autonomie qui « renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles »³². L'autonomie dépend ainsi de la perception que chaque personne a de soi et lui permet d'agir par elle-même et de participer à la construction du monde qui l'entoure³³. On retrouve cette vision de l'autonomie dans la définition qu'en donne le Youth Forum Jeunesse : « la situation où les jeunes ont le soutien, les ressources et les dé-

bouchés nécessaires leur permettant de vivre de manière autonome, de faire leurs choix de vie et d'avoir accès à une participation sociale et politique totale dans tous les secteurs de la vie quotidienne, ainsi que de prendre des décisions de manière autonome »³⁴.

D'après la distinction opérée par Elsa Ramos entre indépendance et autonomie, un jeune peut donc être autonome tout en étant dépendant de ses parents et en vivant à leur domicile, situations qui seraient de plus en plus fréquentes. C'est le paradoxe souligné par Vincenzo Cicchelli et Valérie Germain³⁵ : dans un contexte socio-économique qui rend les jeunes de plus en plus dépendants vis-à-vis de leur famille, voire des institutions (allongement de la durée des études, difficultés dans l'accès au premier emploi, à un logement), ces derniers aspirent fortement à obtenir une vie autonome. Ils doivent alors trouver d'autres moyens d'acquérir cette autonomie, par exemple grâce à un engagement citoyen individuel³⁶. Le nombre de jeunes engagés dans des associations portant sur des questions de société, la défense ou l'aide de groupes sociaux ou le soutien d'une cause particulière a été multiplié par trois entre 1999 et 2008³⁷.

Par ailleurs, les parcours des jeunes sont de moins en moins linéaires et sont fait de nombreux allers-retours (obtention d'un logement autonome puis retour au domicile familial, fin des études et début d'un emploi puis reprise d'une formation...). L'autonomie ne peut plus être définie par le simple franchissement des étapes classiques supposées mener à la vie adulte³⁸. Plusieurs observateurs relèvent ainsi

31 Circulaire n° 2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des Caf en direction des FJT.

32 Ramos, E., « Autonomie et indépendance des jeunes. De quoi parle-t-on ? », Dans le cadre du débat d'actualité proposé par le Collectif Jeunesse(s) de l'Essonne, le 26 juin 2013, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, p. 3.

33 Chaland, K., « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », in Singly F. de *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation*, Tome 2, Paris, L'Harmattan 2001, Logiques Sociales, 2001, pp.31-43, cité par Ramos, 2013.

34 Youth Forum Jeunesse, Prise de position pour l'autonomie des jeunes, Adoptée par le Conseil des Membres, 23-24 avril 2004, Bruxelles. Cité par Cicchelli et Germain, 2014.

35 Cicchelli, V. et Germain V. « La jeunesse française : paradoxes et polarisations », *Società Mutamento Politica - Firenze University Press*, vol 5. n° 10, pp. 87-106, 2014.

36 Cicchelli V., *L'Autonomie des jeunes*, Observatoire national de la vie étudiante / La Documentation française, 2013, 216 pages.

37 Roudet B., « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », *Jeunesses : études et synthèses*, n°4, 01/05/2011, 4.

38 Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, Rapport d'étude année 1, 2014, p. 25.

« un allongement du temps de la jeunesse » avec des parcours et des transitions entre enfance et âge adulte beaucoup plus complexes : « l'allongement « du temps de la jeunesse » se caractérise notamment par une insertion professionnelle beaucoup plus tardive, longue et jonchée de ruptures et de bifurcations, mais aussi par des décohabitations parentales plus tardives et des allers-retours au domicile familial. Les difficultés financières vécues par une partie conséquente des jeunes mettent à mal leur indépendance et leur désir d'autonomie, et exacerbent un sentiment d'incertitude. Les schémas se modifient, les repères classiques de l'entrée dans la vie adulte (études, insertion professionnelle, mise en couple, fondation d'une famille, accès à la propriété...) ne sont plus les signes avérés d'une stabilité et d'une réussite sociale »³⁹. Le sociologue Olivier Galland, spécialiste de la jeunesse, estime quant à lui que cette transition est plus choisie que subie, allant bien au-delà de déterminants purement économiques. « Le modèle de construction identitaire de l'individu, autrefois fondé sur la transmission entre générations de statuts et de valeurs quasi à l'identique, fait place à un modèle d'expérimentation. Olivier Galland propose une définition de cette période d'expérimentation comme la phase de « définition de soi [...] au gré de diverses expériences sociales, tout au long d'un processus itératif, fait d'essais et d'erreurs, jusqu'à parvenir à une définition de soi qui soit à la fois satisfaisante sur le plan de la self-esteem et crédible aux yeux des acteurs institutionnels⁴⁰ ».

La notion d'autonomie va donc bien au-delà de la situation résidentielle, professionnelle ou financière d'un jeune, puisqu'il s'agit d'un processus d'acquisition des clefs et codes qui lui permettront de jouer un rôle actif dans la société et de faire ses propres choix. Le processus d'autonomisation s'est ainsi transformé au fil des évolutions sociétales. De plus, il ne prend pas la même signification pour tous les jeunes. La jeunesse contemporaine est en effet très hétérogène et est polarisée entre jeunes actifs ou

étudiants, jeunes soutenus par leurs parents ou non...⁴¹ La principale fracture se situe entre les jeunes diplômés et les jeunes non qualifiés et s'est renforcée avec la crise économique⁴². Ces jeunes ont des parcours différents à la fois vers l'indépendance (avec une décohabitation plus tardive pour les jeunes peu diplômés) et vers l'autonomie. Ainsi, deux résidents d'un Fjt, au même statut résidentiel et potentiellement dans la même situation professionnelle n'auront pas la même perception de leur autonomie, ni la même manière d'y accéder.

Les résidents des Fjt intègrent ces structures suite à des parcours variés. Leur vécu au sein de la résidence et leur rapport à l'action éducative dépendra de leurs expériences et de leurs attentes. Enfin, la fonction jouée par le Fjt dans leur parcours correspondra également à leur propre situation, grâce à une offre d'accompagnement socio-éducatif flexible et qui couvre de larges domaines. Les apports du séjour en Fjt et leurs rôles dans le processus d'autonomisation des jeunes sont donc multiples.

I. Une diversité de parcours et de profils à l'entrée en Fjt

Les résidents des Fjt rencontrés lors de l'enquête ont des profils et des parcours très variés, aussi bien en termes de formation, de diplôme et de situation professionnelle qu'en termes de parcours résidentiels, deux types de parcours qui sont souvent étroitement liés dans l'histoire des jeunes.

A. Formation et parcours professionnels : une insertion professionnelle encore fragile pour de nombreux jeunes rencontrés

La quasi-totalité (95 %) des résidents rencontrés ont un diplôme, généralement de niveau CAP ou BEP (20 % des interrogés), Bac général, tech

39 Cavalli A. et Galland O. (dir.), *L'allongement de la jeunesse*. Actes Sud, 1993, cité dans Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, URHAJ Aquitaine, « De la condition faite aux jeunes dépend la société de demain », Rapport d'étude année 1, 2014.

40 *Ibid.*

41 Cicchelli V. et Germain V., « La jeunesse française : paradoxes et polarisations », *Società Mutamento Politica - Firenze University Press*, vol 5. n° 10, pp. 87-106, 2014.

42 Cahuc P., Carcillo, S., Galland O. et Zylberberg A., *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Eyrolles, Fondation Manpower, Paris, 2011.

logique ou professionnel (26 %) ou Bac + 2 (21 %). Environ un quart des jeunes rencontrés ont obtenu ou préparent l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur : un Bac + 3 ou + 4 (10 %) ou un Bac + 5 ou plus (17 %).

Si la plupart des jeunes rencontrés ont suivi un parcours scolaire et de formation « classique », linéaire, quelques jeunes ont rencontré plus de difficultés et ont expérimenté des ruptures dans leur parcours de formation. Celles-ci résultent parfois d'imprévus ou d'aléas dans la réalisation des stages ou périodes d'alternance nécessaires pour valider leur diplôme :

« J'ai passé un Bac secrétariat en 2013. Ensuite j'ai essayé de reprendre mes études deux fois mais il y avait toujours quelque chose. En alternance mon employeur m'a lâchée juste avant la fin de la période d'essai. Puis j'ai fait des petits jobs puis un BTS dans une école privée mais l'entreprise dans laquelle j'étais en stage a fait faillite donc mon stage n'a pas été validé » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 1 an)

« J'ai un bac secrétariat. On m'a plantée pour ma formation en stage dans mon BTS, je n'ai pas pu valider » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an)

Certains jeunes ont rencontré des difficultés plus personnelles, notamment liées à leur situation familiale, qui ont occasionné des ruptures dans leurs parcours de formation :

« J'ai fait un bac mode, j'ai arrêté avec la mort de ma mère, les études ça n'allait plus. Après j'ai validé un niveau bac dans l'entreprise » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis plusieurs années)

« J'ai quitté l'école à 14 ans. (...) J'ai commencé une formation d'agent cynophile de sécurité mais j'ai dû arrêter à cause d'une enquête de moralité, à cause de bêtises de quand j'étais jeune. Après j'ai fait une formation de mécanicien automobile, des missions d'intérim un peu partout... Là je suis en formation dans une entreprise

d'insertion, dans la construction de pièces détachées pour le ferroviaire » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 3 mois)

Dans notre panel, plusieurs jeunes ont aussi connu un parcours marqué par des réorientations successives. Pour certains jeunes, ces réorientations résultent de la prise de conscience qu'ils se sont engagés dans une filière qui ne leur correspond pas. Pour d'autres, ces réorientations sont liées à une recherche d'emploi infructueuse dans leur secteur professionnel d'origine :

« J'ai passé mon bac en 2013. J'ai fait un an de fac de droit mais ça ne m'a pas plu, ensuite j'ai fait de l'administration économique et sociale mais je suis partie. J'envisage de faire un BTS » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois)

« J'étais en terminale en Bac pro Services aux personnes et aux territoires. J'ai abandonné cette année. Ils appellent ça décrochage, je ne sais pas pourquoi. Moi ça ne me plaisait pas. Là je prépare un concours pour devenir aide médico-psychologique » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 1 an et demi)

« J'ai une licence d'histoire. J'ai passé les concours administratifs mais je n'ai rien obtenu. J'ai voulu reprendre des études mais ce n'était pas possible financièrement, j'ai contacté la Mission locale et maintenant je suis inscrite dans le programme Garantie jeune » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 7 mois)

« J'ai un BEP Carrières sanitaires et sociales. Il n'y avait pas besoin du bac pour devenir auxiliaire de puériculture donc je ne l'ai jamais passé. Mais je n'ai pas eu le concours d'auxiliaire. En 2015 j'ai voulu faire un brevet professionnel en pharmacie mais passé 20 ans c'est difficile de trouver un employeur en alternance car ils vous paient plus cher. Depuis que je suis en Fjt j'ai commencé une formation en hôtellerie, c'est rémunéré par Pôle emploi » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

Enfin, certains jeunes ont interrompu leurs études ou repoussé leurs projets de formation pour des raisons financières. C'est notamment le cas de quelques jeunes sortant de l'ASE.

« J'ai eu mon bac puis j'ai arrêté pendant 1 an. J'ai fait un an en communication, l'ASE n'a pas pu financer la deuxième année donc j'ai dû arrêter. (...) Maintenant je suis en BTS tourisme, c'est financé par l'Etat » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années)

« Je faisais un BTS comptabilité mais j'ai arrêté avec la fin du contrat jeune majeur à 21 ans, je me suis dit qu'il fallait que je travaille mais depuis je galère, je suis bloquée » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n°3 depuis 2 ans)

Malgré les difficultés qu'ils ont pu expérimenter lors de leur parcours scolaire, la majorité des jeunes rencontrés lors de l'enquête sont, au moment de l'enquête, en emploi ou en formation. Près de la moitié des résidents rencontrés travaillent (22 % en CDD ou en intérim et 25 % en CDI) et près d'un tiers des interrogés sont en contrat d'apprentissage ou d'alternance. Les autres jeunes enquêtés sont étudiants ou en formation (13 %) ou en recherche d'emploi (6 %).

Ce statut professionnel masque cependant des réalités plus complexes et plus précaires, car les jeunes enquêtés sont nombreux à être confrontés à de multiples aléas dans leur parcours vers l'insertion professionnelle. Certains font ainsi face à des difficultés dans leur recherche d'emploi ou encore à des employeurs abusifs :

« Là je fais de l'entretien des espaces verts à mi-temps, c'est un contrat de réinsertion avec la commune. Avant j'avais un patron au début j'étais en "manœuvre bûcheronage" mais ça s'est fini vite. J'ai fait de l'intérim, j'ai galéré pour trouver du boulot j'ai essayé chez Super U, Intermarché... Un exploitant turc m'a proposé mais j'ai senti le coup, ça allait être au black, j'ai dit non » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n°10 depuis 6 mois)

« J'ai terminé en juillet 2016 mon contrat

d'alternance. On m'a proposé un CDI dans la même entreprise mais ça se passe très mal. Je cherche à nouveau un emploi et je vais lancer une procédure aux prudhommes » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près d'1 an et demi)

La situation des jeunes enquêtés face à l'emploi demeure fragile et incertaine. Certains enchaînent les contrats précaires, en CDD ou en intérim. D'autres sont employés dans des fonctions qui ne correspondent pas à leur formation et à leurs compétences ; d'autres, enfin, accumulent les expériences professionnelles dans des emplois variés, sans réelle cohérence en terme de parcours professionnel :

« J'ai fait plusieurs petits CDD. J'enchaîne les CDD en 1 mois, sauf une fois 6 mois » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années)

« J'ai été agent d'accueil à Pôle Emploi, j'ai fait des emballages de salade, j'ai été serveuse... Maintenant je suis caissière à Carrefour Market en contrat pro. Tous les avantages dont on m'a parlé sont au bout d'un an, on m'avait menti, c'était un contrat signé à l'aveugle » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 1 mois)

« Je suis couvreur. Je suis en CDI maintenant depuis 1 mois, ils ne voulaient pas payer la prime du CDD. Avant j'étais en contrat de professionnalisation » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 8 mois)

« J'ai fait plusieurs CDD d'agent d'entretien. Il me manque un BTS pour pouvoir travailler dans mon domaine... » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 9 mois)

« Je fais de la manutention logistique chez un sous-traitant d'Orange. C'est une parenthèse en ce moment, après je voudrais faire une formation dans le tourisme. Je travaille en intérim mais je peux rester longtemps car je connais bien l'équipe, je forme même de nouveaux intérimaires. Ils m'appellent l'intérimaire embauché » (Homme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans)

B. Des parcours résidentiels parfois marqués par de multiples étapes

En lien avec la diversité de leurs parcours professionnels et de formation, les résidents des Fjt rencontrés lors de l'enquête ont également connu des situations de logement antérieures très variées. Ainsi, si l'arrivée dans le Fjt constitue la première expérience résidentielle après une décohabitation familiale pour plus d'un tiers des jeunes enquêtés, d'autres jeunes ont déjà connu de multiples étapes (jusqu'à 4 étapes différentes) dans leur parcours résidentiel.

Certaines trajectoires sont en effet marquées par des allers et retours fréquents entre différentes situations d'hébergement et de logement, dans un contexte où les parcours de vie de plus en plus segmentés et de moins en moins linéaires se heurtent à un marché du logement contraint et peu accessible.

« J'ai eu des soucis pour obtenir mon HLM. J'avais des dettes, des impayés, ça ferme toutes les portes. Au final, à XX, j'ai fait une coloc avec mon frère, et ils ont plutôt regardé son parcours à lui. Après je suis resté 8 mois chez mes parents pour me remettre à flots » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 10 mois)

« J'étais chez ma mère, je suis partie à cause de problèmes familiaux, mon assistante sociale m'avait trouvé un studio Adoma pendant 1 an, puis j'ai eu des problèmes financiers et je suis retournée chez ma mère avant d'aller au Fjt » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 3 mois)

« J'étais à XX chez mes parents, ensuite j'ai fait mes études à XX puis je suis retourné chez mes parents pendant 10 mois le temps de trouver du travail » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 2 ans)

Aussi, si l'on retrace le parcours résidentiel des jeunes ayant connu différentes étapes de logement avant d'intégrer le Fjt :

- 18 % d'entre eux sont passés par une institution, généralement une structure ou

famille d'accueil de l'ASE, témoignant de la proportion relativement importante de jeunes bénéficiaires ou sortant ASE parmi le public accueilli en Fjt. Ils sont 15 % si l'on considère uniquement la dernière étape de leur parcours résidentiel précédant l'arrivée au Fjt ;

- 17 % des jeunes interrogés ont connu l'hébergement au sein d'un autre Fjt ou d'une résidence sociale, dont 14 % juste avant l'arrivée dans le Fjt actuel ;
- 16 % des jeunes ont fait l'expérience d'un logement autonome (le plus souvent dans le parc locatif privé), dont 11 % juste avant d'entrer dans le Fjt ;
- 15 % des jeunes ont connu la résidence étudiante dans leur parcours, dont 7 % juste avant d'intégrer le Fjt. Si certains ne différencient pas ou peu les deux types de structures, d'autres se montrent très critiques à l'égard des conditions d'accueil en résidence étudiante, privée le plus souvent.

« J'étais dans une résidence étudiante en Ecosse avant, c'est à peu près la même vie qu'ici » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 1 an)

« La résidence CROUS, il n'y avait aucune gestion. C'était assez malhonnête, notamment sur le dépôt de garantie... » (Homme, 22 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« J'étais passée en résidence étudiante avant mais c'était horrible. Il n'y avait aucun contrôle » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 6 mois)

« Avant j'étais dans une résidence étudiante, ce n'était pas un Fjt donc il n'y avait pas du tout d'activités et moins d'aides » (Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 6 mois)

- Enfin, 12 % des enquêtés ont dû recourir à l'hébergement chez un tiers à un moment de leur parcours résidentiel

« J'étais chez ma grand-mère mais ça ne se passait pas bien, elle m'a mise à la porte. Je n'avais nulle part où aller. J'ai dormi chez des amis pendant quelques mois. » (Femme 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans)

- Quelques résidents interrogés ont également connu d'autres situations d'hébergement ou de logement avant leur arrivée au Fjt : en internat au lycée, « working holidays » en Australie dans un hôtel de jeunesse, résidence de fonction à Disneyland, centre maternel, famille d'accueil non ASE, foyer non conventionné religieux, sans-abris...

Les résidents du département n° 1 se distinguent par une bien moindre proportion à accéder au Fjt suite à une première décohabitation familiale. Ils ont plus fréquemment que les autres eu l'occasion d'être hébergés au sein d'un autre Fjt ou dans une résidence étudiante, témoignant de la moindre fluidité d'accès au logement sur le territoire.

Aux aléas éprouvés par les jeunes enquêtés dans leurs parcours d'insertion dans l'emploi fait donc écho le caractère instable et mouvant de leurs parcours résidentiels, marqués par les changements de statut et les allers-retours entre différentes formes de logement. Les difficultés d'insertion professionnelles ont en effet un impact sur le parcours résidentiel des jeunes, qui ne peuvent pas ou difficilement accéder à un logement dans le parc privé lorsque leur situation professionnelle est instable. À l'inverse, une situation de logement ou d'hébergement précaire ou des conditions de vie difficiles ne permettent pas aux jeunes de se concentrer sur leur formation ou sur leur recherche d'emploi. Les difficultés dans le parcours de logement se cumulent alors à celles du parcours de formation et se renforcent mutuellement, comme l'illustre le cas de cette résidente :

« J'étais étudiante, Je venais d'obtenir mon bac. J'habitais encore chez mes parents à B. dans un T3 avec mes 4 frères et sœur. J'avais déjà du mal à me concentrer sur mes études et puis une tante est arrivée. Elle devait venir avec mes 4 cousins. Pour moi ce n'était plus possible, je voulais partir. J'avais 17 ans à l'époque. Je me suis lancée dans un BTS en alternance pour avoir des revenus et j'ai cherché un logement. J'ai trouvé dans une résidente étudiante par internet. C'était cher (600 €) et j'avais économisé pour la caution. Je gagnais 750 €/mois à l'époque et j'avais

270 € d'APL. Les fins de mois étaient difficiles. Mes parents ne m'aidaient pas trop car ils me trouvaient trop jeune pour partir. J'y suis restée deux ans puis je suis partie à Londres en laissant l'appartement. Un an plus tard je suis revenue. J'ai été hébergée par mon frère 6 mois puis je me suis sentie de trop. Alors j'ai été hébergée dans la maison d'une amie. On dormait par terre. Je suis restée encore 6 mois. J'avais postulé dans plusieurs Fjt à l'époque mais sans réponse. Et puis j'ai trouvé un stage à 400 €. Mais je ne pouvais pas trouver de logement avec ça. Alors j'ai fait hôtesse d'accueil (1000 €) et j'ai à nouveau postulé en Fjt en appuyant ma demande par un courrier pour expliquer ma situation. L'association m'a appelée. Le lendemain j'ai pu emménager. C'était un soulagement pour moi » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près d'un an et demi)

Dans ce contexte, la recherche de logement qui a conduit les jeunes au Fjt répond souvent à l'impératif d'être mobile et de s'adapter aux réalités du marché de l'emploi. Avant leur entrée au Fjt, 50 % des résidents enquêtés recherchaient un logement pour des raisons de rapprochement géographique, principalement parce qu'une nouvelle opportunité professionnelle ou de formation les amenaient à déménager dans une autre ville ou région. La recherche de logement s'inscrit aussi souvent dans un contexte familial complexe : 26 % des jeunes interrogés étaient dans une situation d'urgence ou de rupture familiale au moment de leur recherche de logement.

Ces chiffres masquent cependant des disparités importantes selon les territoires de l'enquête. Ainsi, la recherche de logement pour rapprochement géographique concerne un nombre particulièrement important de jeunes dans le département n° 4 (68 % des enquêtés), témoignant de la proportion élevée d'apprentis dans le département, pour qui le Fjt répond à un besoin de mobilité en lien avec leur formation. Dans une des régions enquêtées, les cas d'urgence et de rupture familiale sont particulièrement nombreux (respectivement 38 % et 45 % dans les départements n° 1 et 2).

« J'étais chez mes parents à XXX mais ma sœur est arrivée avec un bébé. Il y a eu un conflit. Il fallait que je parte. Je cherchais à Y mais mes parents ne voulaient pas être garants » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 6 mois)

« C'était pour avoir une meilleure vie, et avec ma tante, ça ne collait plus. Au début c'était 115 et tout, je ne voulais pas rester là-bas et j'ai pu avoir un travail » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis plusieurs années)

« Je suis partie à cause de problèmes familiaux, pour pouvoir psychologiquement me détendre après ma dépression » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 4 mois)

II. Une fonction qui s'adapte à la diversité des parcours et des aspirations

Qu'il résulte d'un choix délibéré, contraint ou subi, l'hébergement en Fjt apparaît, aux yeux de la majorité des jeunes interrogés, comme une étape particulière dans leur vie, propice, à des degrés divers, à la réflexion et à l'expérimentation. Aussi, quel que soit leur profil ou leur parcours (jeune apprenti en mobilité géographique, jeune diplômé recherchant un premier logement autonome, jeune en rupture familiale et/ou issu d'un parcours institutionnel, etc.), les résidents semblent globalement convaincus que le séjour en Fjt aura joué un rôle bénéfique dans leur parcours. Ils expriment ainsi la pluralité des apports du Fjt en réponse à des besoins et aspirations pourtant diversifiés.

A. Un recours au Fjt avant tout motivé par le caractère pratique et économique de cette solution de logement

Le premier facteur mis en avant par les jeunes pour expliquer leur recours au Fjt⁴³ parmi d'autres solutions de logement réside dans le caractère « pratique » de cette formule de

logement (37 % des enquêtés⁴⁴). Le logement déjà meublé, l'admission rapide, les formalités administratives limitées et la durée de séjour flexible sont autant d'éléments déterminants dans leur recours au Fjt, en particulier pour les jeunes apprentis ou en mobilité géographique. Dans le département n° 3 où les jeunes en formation et notamment en contrat d'apprentissage sont particulièrement nombreux, 58 % des enquêtés ont ainsi choisi le Fjt pour son aspect pratique. La simplicité des démarches et la réactivité des équipes des Fjt sont décisives pour des jeunes actifs qui doivent déménager très rapidement suite à une embauche.

« C'était un peu en urgence, je voulais vite trouver où dormir, j'ai pris le plus rapide, ça a été très vite » (Homme, 21 ans, depuis 4 mois au Fjt n° 8, en alternance niveau BTS)

« J'avais peu de temps pour trouver, c'était compliqué en étant loin de trouver un logement et aussi d'avoir quelque chose de temporaire » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 8 mois, en CDD)

« Pour moi l'intérêt du Fjt c'est la mobilité géographique, on peut trouver facilement un logement si on a besoin de changer de ville pour un emploi. (...) Moi je n'ai pas besoin d'aide pour les papiers et tout mais l'avantage du Fjt c'est que quand on a un contrat court, quand on ne sait pas si il va être renouvelé ou pas c'est assez flexible comme logemen » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 6 mois, en CDD)

De plus, certains Fjt comme le Fjt n° 9 adaptent leurs conditions d'accueil à la situation des jeunes en alternance afin de les attirer sur le territoire et ainsi de renforcer le dynamisme des entreprises locales. Ils proposent des logements conçus pour les séjours « fractionnés » de résidents qui ont deux logements et qui effectuent plusieurs séjours dans une même année sur le territoire qui représente leur lieu de stage ou de formation.

« Comme je suis en alternance, le Fjt me

⁴³ Les jeunes enquêtés pouvaient formuler plusieurs réponses.

⁴⁴ Les réponses des jeunes du FJT n°6 n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de ces questions sur le choix du FJT, en raison de modalités particulières d'intégration de ce FJT (hébergement associé à une formation).

garde une place lorsque je ne suis pas là. Ça aide mon entreprise pour qu'ils recrutent, et je préfère être ici que seule dans un appart » (Femme, 23 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 9, en alternance niveau master)

Au-delà de son aspect pratique, les jeunes mettent également en avant le caractère économique du logement en Fjt (27 % des jeunes rencontrés). Le Fjt représente une solution logement à bas coût, un critère particulièrement important en territoire tendu, où les jeunes sont confrontés à l'inaccessibilité du marché locatif privé. C'est tout particulièrement le cas dans le département n° 1 où 32 % des enquêtés ont choisi le Fjt pour son accessibilité financière, un taux bien supérieur à celui des autres :

« A XXX c'est trop cher mais j'étais venue pour XXX, je ne me voyais pas chercher en banlieue » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 mois)

Dans ce contexte, le recours au Fjt représente pour certains jeunes un choix « par défaut ». Pour les jeunes en situation précaire, le Fjt s'impose comme la seule solution logement adaptée à leurs ressources et attentes et face à des propriétaires privés qui exigent de nombreuses garanties. Dans le département n° 2, 28 % des jeunes rencontrés ont intégré le Fjt en l'absence d'autre solution de logement (pour 19 % dans l'ensemble de l'échantillon).

« C'était ça ou la voiture » (Femme, 30 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 3 ans)

« En tant qu'étudiante c'est plus facile de trouver un logement. Mais en tant que travailleur en CDD, moi je n'y arrivais pas, même en ayant une famille pouvant se porter garant, même avec un salaire qui était plutôt bon. Mais on me demandait de gagner 3 fois plus, donc ce n'est pas évident, et même quand tu les as on ne te prend pas parce que tu as un CDD de 6 mois, on ne te loue pas. Et il y a quand même beaucoup de jeunes à mon avis dans ce cas-là à ne pas pouvoir louer. Puisque concrètement toutes les agences immobilières demandent d'avoir un CDD de 12 voire de 24 mois au minimum

pour pouvoir louer un logement » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an et demi)

Si le logement en Fjt est d'abord justifié par son accessibilité pratique et financière, d'autres motivations sont citées par les jeunes rencontrés, quoique de façon plus marginale. Certains jeunes en mobilité choisissent ainsi le Fjt afin de faire des rencontres dans leur nouvelle commune de résidence. Ce critère est particulièrement important dans le département n° 4, département à dominante rurale où la plupart des jeunes n'avaient aucune attache dans le territoire avant leur arrivée au Fjt. Ainsi, le Fjt y est perçu comme un lieu de vie collective et d'animation locale recherché par des jeunes en mobilité géographique : 32 % des résidents enquêtés ont également choisi le Fjt pour vivre avec d'autres jeunes, un taux largement supérieur à celui des autres territoires (15 % en moyenne dans l'ensemble de l'échantillon).

« Quand on arrive dans une ville où l'on ne connaît personne, c'est un bon lieu de socialisation. Je me suis vite intégré, c'est nickel avec les animateurs qui sont très arrangeants » (Homme, 28 ans, vit au Fjt n° 9 depuis plusieurs années)

« Je ne voulais pas vivre tout seul pour ne pas faire du « métro, boulot, dodo ». Et pour chercher à se rapprocher d'autres types de personnes que l'on ne côtoierait pas sinon » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 1 an)

Plus généralement, la vie en collectivité ressort comme une motivation importante dans le choix du Fjt pour des jeunes qui ont récemment quitté le domicile parental et qui ne veulent pas vivre seuls, surtout quand ils ont déménagé dans une autre région ou commune.

« Je ne voulais pas me retrouver toute seule, passer du domicile familial à toute seule. Je voulais découvrir la vie en communauté et me connaître aussi un peu mieux, on est différent en dehors de sa famille » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 10 mois, première décohabitation)

« Entre le foyer de mineurs et passer à un

appartement toute seule c'était l'angoisse, moi j'étais encore proche de mes parents donc j'avais besoin d'avoir du monde, ici j'ai des voisines » (Femme, 22 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années, ex ASE)

« Ce n'est pas cher, je n'avais pas les moyens de payer un vrai loyer et je ne voulais pas être toute seule dans une grande ville, je voulais faire des connaissances » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 3 ans)

L'accompagnement proposé ne constitue que rarement un facteur déterminant dans le choix du Fjt. Il est toutefois mentionné par quelques jeunes rencontrés, qui souhaitaient être soutenus dans leurs démarches et pouvoir se projeter dans un cadre stable et rassurant.

« C'était plus pratique parce que c'est meublé. Et tu as beaucoup de prise en charge à côté, tu as toujours quelqu'un si tu as besoin d'aide donc c'est bien, on est plus accompagnés ici pour les papiers etc. par rapport à la résidence étudiante où j'étais » (Femme, 19 ans, depuis 6 mois au Fjt n° 7)

« J'ai choisi le Fjt pour le prix déjà et le fait qu'il y ait une équipe, on n'est pas tous seuls, surtout pour les papiers, je n'aime pas ça » (Homme, 18 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an et demi)

Enfin, pour un jeune sur cinq, le recours au Fjt résulte d'une orientation et s'inscrit dans le cadre d'un parcours institutionnel. C'est le cas en particulier des jeunes déjà suivis par un travailleur social : le département n° 2 se distingue ainsi dans notre panel par une part élevée de résidents orientés vers le Fjt par un tiers (31 % des enquêtés, pour 20 % en moyenne sur l'ensemble des départements).

« J'étais à la Maison des enfants des petits Châtelets jusqu'à mes 18 ans. Ensuite on m'a demandé si je voulais venir ici. Ils ont fait une demande et après le Fjt a vérifié que je n'avais pas de soucis. Car il y a des conditions pour rentrer ici, l'éducateur a expliqué ma situation. Et ils ont accepté. C'est mon éducateur du foyer qui a fait la demande car il a l'habitude de le faire. Il y a plusieurs jeunes qui étaient là-bas et qui sont ici maintenant. Mon éducateur a expliqué que j'étais un jeune calme et tout. On lui a dit qu'il pouvait passer visiter et ça m'a

plu. C'est propre, c'est calme. Du coup j'ai accepté » (Homme, 21 ans, depuis 36 mois au Fjt n° 10, ex-ASE mineur non accompagné)

« Je suis malvoyante. J'avais une formation spécialisée pour déficience visuelle à XX et j'ai dû trouver un Fjt dans le secteur. Après ma formation, je n'avais rien trouvé comme emploi. Le SAVS m'a aidé à trouver ce Fjt. C'est comme ça qu'ils ont commencé à me suivre au sein du Fjt » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi, ancienne résidente d'un IME)

« Je suis gérée par l'ASE. C'est mon éducatrice qui m'en a parlé et mise "d'office" ici, mais bon ça me plait hein ! » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 1 an et demi)

Quelques jeunes ont également choisi le Fjt pour sa localisation avantageuse, notamment par rapport à leur lieu de travail ou de formation.

« Je voulais travailler, et en me rapprochant des transports, je me suis dit que je trouverais plus facilement » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an, mère seule avec enfant)

« C'est vraiment pour la proximité, tout est à côté » (Homme, 25 ans, tout juste arrivé au Fjt n° 7)

« Le Fjt c'est une facilité par rapport à mes études, je suis juste à côté, il y a des étudiants de l'IUT qui sont là » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10)

B. Un mode de logement peu connu avant l'entrée dans les lieux, et qui pâtit parfois d'une image négative

Le Fjt est donc souvent choisi pour son aspect pratique et peu coûteux. Il est en revanche relativement mal connu par les jeunes rencontrés, avant leur entrée dans la résidence. Dans notre panel, quelques jeunes ont volontairement choisi le logement en Fjt car ils connaissent ce type de résidence par leurs proches, amis ou parents qui l'ont déjà expérimenté et en ont une vision très positive :

« Mon père avait fait un Fjt à XX, c'était un très bon souvenir pour lui » (Femme, 18 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 8 mois)

« J'étais dans un autre Fjt à Lorient, mon petit frère aussi, mes parents aussi avaient été dans un Fjt... C'est le plus simple pour s'occuper des papiers, si on a pas les parents c'est compliqué, c'est bien d'avoir un accompagnement » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 4 mois)

« J'avais juste une idée par mes connaissances. Ça m'a donné envie » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines)

« Je connaissais les Fjt car il y en avait un à XX et j'y avais des amis. J'avais aimé l'ambiance, être avec d'autres jeunes » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

« Mon amie m'avait dit que c'était la meilleure expérience de sa vie, que c'était que des copines, pas cher... Elle vient encore donner des nouvelles à l'équipe de temps en temps » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 8 mois)

Les jeunes ayant connu un parcours institutionnel et qui ont été orientés vers les Fjt connaissent également ce type de logement qu'ils considèrent souvent comme la « suite logique » de leur parcours résidentiel. Ils y sont préparés depuis un certain temps par les professionnels qui les entourent. Certains s'en font alors une image rassurante ; pour d'autres jeunes sortants de l'ASE, la perception est plus négative car le terme de « foyer » renvoie à un encadrement institutionnel dont ils souhaitent s'extraire comme en témoignent certains professionnels.

« On m'en parlait à l'ASE, c'était la suite. Je voyais des anciennes qui revenaient et qui y vivaient, c'était en adéquation avec mon parcours » (Femme, 22 ans, vit depuis plusieurs années au Fjt n° 2)

« Quand j'avais 17 ans mon éducateur m'a dit « ça te dit d'aller aux portes ouvertes du Fjt, pour visiter ! » Après je passais tout le temps devant, je voyais que c'est calme tout ça » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 3 ans)

« Je ne connaissais pas avant, au début je croyais qu'il y avait des heures comme dans un foyer, comme dans la Maison de l'Enfance » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 9 mois)

« Certains jeunes majeurs sont très réticents à l'idée de passer en foyer après avoir connu le logement autonome parfois et parce qu'ils veulent sortir de l'institutionnel » (Partenaire local)

« Quand on dit Foyer, les jeunes de l'ASE se disent qu'ils vont avoir des éducateurs sur le dos, etc. Il y en a beaucoup qui refusent d'aller vers cette offre, ils voient ça comme une autre structure socio-éducative, souvent ils passent d'abord par une rupture ou un temps à la rue avant d'être orienté vers une RJT » (Partenaire local)

Généralement peu informés des modalités précises de fonctionnement de ce type de logement, la plupart des résidents rencontrés ont cependant une image plutôt mitigée des Fjt avant leur arrivée. Le terme « foyer » charrie ainsi des représentations souvent négatives car il renvoie dans l'esprit de certains jeunes, et surtout de leurs proches, à un lieu teinté d'une image « sociale », rassemblant des personnes en difficultés, voire des « marginaux ».

« Je ne pensais pas que les Fjt étaient comme ça. Mes parents me disaient que ce n'était pas bien, ils n'ont pas accepté au début que je sois en foyer. Ils disent c'est pour les délinquants, moi je trouve qu'il n'y a pas trop de problèmes » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an et demi)

« Vu que c'est des logements « sociaux » on a un peu l'impression qu'on va être avec des gens « craignos ». Pas forcément moi mais c'est la mentalité en général. Moi quand je dis que je suis dans un Fjt les gens disent "ouh là !" » (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs mois)

« Le mot foyer donne vraiment une mauvaise image. Même sur un CV moi je ne mettrai jamais « Foyer X ». (Femme, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs mois)

« Moi j'utilise le mot foyer des fois quand je parle à certaines personnes, et les rares fois où je le dis les gens se disent : "ah foyer !", dans le sens ils se disent le logement est minable quoi. C'est tout de suite stigmatisé. Alors que franchement moi je trouve ça

beaucoup mieux d'être ici que d'être dans un studio pas terrible quoi » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an et demi)

« Le Fjt pouvait me sembler négatif, ce serait pour ceux qui n'ont pas de moyens, le Fjt cela fait penser à "foyer d'orphelins" » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 2 ans)

Par ailleurs, le terme « foyer » renvoie également dans l'esprit de certains jeunes au modèle traditionnel et quelque peu désuet de la structure composée de chambres, de douches et cuisines partagées, qui ne correspond pas à leurs attentes :

« En visitant j'ai trouvé ça vraiment cool, des gens sympas, propres, une bonne image. Les gens restent sur une image de dortoirs, de douches communes, là on est complètement sur autre chose » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans)

« Quand on dit Fjt on pense à un foyer mais quand on dit que c'est des apparts je me suis dit que ça allait être un appartement dans un foyer » (Homme, 20 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines)

Ces *a priori* et notamment l'impact du terme « foyer » ont été repérés par les partenaires et par les équipes de certains Fjt, qui choisissent parfois de parler plutôt de « résidence », terme moins connoté.

« On a des représentations des jeunes sur les RJT (Résidences Jeunes Travailleurs), ils disent que c'est tout petit, qu'on ne peut inviter personne... Avec l'intervenante socio-éducative on voulait organiser des visites des RJT pour montrer les chambres etc. aux jeunes en garantie jeunes. (...) On ne dit jamais Foyer, sinon c'est mort, on dit Résidence » (Partenaire local)

« On parle de RJA (Résidence Jeunes Actifs), c'est plus valorisant, ça fait moins social » (Partenaire local)

« On a renommé le Fjt « résidence jeunes » pour changer l'image de l'équipement, pour avoir un vrai potentiel de mixité, avec aussi des jeunes sans difficultés particulières » (Fjt n° 9)

Arrivés dans le Fjt de façon rapide et parfois « subie », dans le cadre d'un parcours professionnel et résidentiel marqué par les changements et l'instabilité, les jeunes rencontrés n'ont pas nécessairement connaissance du fonctionnement de ce type de résidence et surtout, n'ont pas d'idée précise du type d'accompagnement qui leur sera proposé. Interrogés quelques temps (voire plus d'un an) après leur intégration dans le foyer, ils expriment néanmoins une vision toute autre du Fjt et soulignent volontiers les apports de ce dernier dans leur parcours.

C. Entre solution logement à bas coût, sécurisation d'un parcours et expérimentation : un rôle pluriel et positif du Fjt dans les parcours vers l'autonomie des jeunes

L'enquête auprès des jeunes montre que les apports de ce dernier dans leurs parcours sont extrêmement variables : tous « n'y trouvent pas la même chose » en fonction de leurs trajectoires antérieures, de leur histoire personnelle et de leurs besoins. Dans les pages qui suivent, nous qualifierons les différents types d'apport du Fjt dans le parcours des jeunes interrogés, en gardant à l'esprit que ces apports ne sont pas exclusifs les uns des autres.

Si certains jeunes ont pu trouver dans le Fjt un soutien dans la résolution d'une problématique ou d'une difficulté particulière, d'autres évoquent une expérience plus « globale », conjuguant différentes dimensions qui concourent à l'acquisition de l'autonomie. Les apports du Fjt dans les parcours des jeunes sont ainsi multi-formes et à géométrie variable, à l'image de l'accompagnement qui y est proposé.

Par ailleurs, l'apport du Fjt dans le parcours des jeunes ne correspond pas toujours aux attentes qu'ils avaient à l'égard du Fjt à leur entrée dans la résidence. C'est ce qu'illustre l'exemple de F., qui a choisi le Fjt pour son accessibilité financière et pour vivre avec d'autres jeunes et qui a largement bénéficié de l'offre d'accompagnement qu'il a découverte après son arrivée dans la résidence.

F., 19 ans, cherchait un logement peu coûteux et voulait vivre avec d'autres jeunes durant son alternance et a découvert l'accompagnement individuel

Originaire de la région du Fjt n° 8, F. a grandi à XXX puis a vécu dans un internat. Il a emménagé au Fjt il y a 8 mois pour suivre un BTS en hôtellerie-restauration, qu'il réalise en alternance. Il a choisi la résidence pour son prix et pour vivre avec d'autres jeunes : « *Au niveau du partage c'est cool, on rencontre des gens.* »

F. est très satisfait du Fjt qui est juste à côté du lycée où il fait son BTS et à la redevance raisonnable. Il souhaite néanmoins demander un studio plus grand dans la résidence car il cuisine beaucoup et n'a pas de hotte. Il apprécie également la présence de l'équipe, qu'il n'hésite pas à solliciter « *C'est un plus. On pourrait croire qu'ils te surveillent (comme quand j'étais à l'internat) mais c'est bien. Ils donnent des informations sur les choses qu'on pourrait ne pas savoir: quand j'ouvre un courrier si je ne comprends pas je vais les voir. (...) Quand je suis arrivée V. (l'éducatrice) m'a parlé des rendez-vous, du suivi et j'ai dit pourquoi pas, je suis là pour ça, pour apprendre l'autonomie.* »

Si F. est accompagné par l'équipe au niveau de ses démarches administratives, il préfère gérer tout ce qui est lié à la formation et à l'emploi seul ou avec son père « *Je prends des contacts, je vais à des salons... Avec le lycée on est allés au salon international de la gastronomie* ». Il fait partie de ces résidents qui préfèrent un accompagnement « *à la carte* » et à leur demande « *C'est bien, on a une épaule sur laquelle se poser, eux ils savent, ils connaissent. Mais il ne faut pas en faire trop, il faut laisser les gens aller vers...* ».

Dans la résidence, F. s'est fait de nombreux amis : « *Toutes les portes sont ouvertes, on est ensemble, c'est du partage* », il participe régulièrement aux animations ainsi qu'aux CVS : « *C'est intéressant que ceux qui sont là puissent donner leur avis pour améliorer les choses* ».

Après l'obtention de son BTS, F. souhaite déménager en Belgique pour faire une formation en pâtisserie - chocolaterie. À 19 ans, la sortie du Fjt et la vie en logement autonome le préoccupent peu : « *J'ai toujours voyagé, ça ne me choque pas, j'ai toujours été comme ça. J'ai de la famille en Belgique. Ça sera compliqué avec les factures tout ça (électricité...) mais je ne suis pas inquiet.* » Grâce à son séjour au Fjt il aura déjà appris à « *gérer les factures, gérer un budget, faire un planning pour ranger chez toi, prendre les rendez-vous médicaux...* ».

1. Une stabilité et un cadre sécurisant pour mener à bien sa formation ou son entrée dans la vie professionnelle, et se projeter dans l'avenir plus sereinement

Dans une période de transition telle qu'un début de formation ou d'emploi, le Fjt permet tout d'abord aux jeunes de faire abstraction de la problématique du logement et ainsi de consacrer toute leur attention aux nombreux choix qu'ils doivent faire et qui seront décisifs pour leur avenir.

« *Ca m'a aidé pour mettre le problème du logement de côté. Ça a été très utile, ça permet de se concentrer sur son travail* » (Homme, 28 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans, en CDI bac + 5)

« *En premier Fjt m'a permis de vivre seul, d'être responsabilisé, de gérer un budget, de savoir ce que l'on veut. En deuxième c'est la vie en collectivité, ça m'a appris pas mal de choses humainement. C'est aussi surtout un point de chute, j'avais besoin de me concentrer pour mon master* » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans, en CDI, projet d'achat immobilier et d'installation en concubinage)

« *Un point de repère, un carrefour qui nous présente plusieurs directions possibles sans avoir à payer de loyer* » (Homme, 24 ans, vit au

Fjt n° 1 depuis près de 2 ans, projets de mariage, d'achat immobilier et de création d'entreprise)

D'avantage que pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle, le logement constitue un enjeu central pour les jeunes ayant rencontré des difficultés dans leur parcours (précarité familiale, résidentielle...) et représente un facteur clef de la construction de leur identité⁴⁵.

L'arrivée en Fjt leur permet de se poser, de réfléchir à leurs projets d'avenir en mettant à distance les difficultés liées à leur situation de logement ou d'hébergement, qu'il s'agisse de conflits familiaux ou de tensions dans le logement...

« *Pour les questions de logement c'est plus calme que dans la famille d'accueil où l'on était 4* » (Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 6 mois, ASE, en formation, débute un CDI dans quelques mois, Bac)

« *Déjà ça m'apporte du calme, car mes parents n'arrêtent pas de gueuler. C'est pour ça que j'ai cherché un apprentissage loin de chez moi* » (Femme, 16 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 2 mois, en apprentissage niveau Bac)

« *Ca change de la maison direct ! On est tout seul, on est libre ! Je n'ai plus de pression,*

45 Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, Rapport d'étude année 1, 2014, p. 25.

plus rien, plus d'engueulades » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines, difficultés familiales, en intérim, CAP, projet de voyage)

« Je crois que c'est ce qui aurait pu m'arriver de mieux avec les soucis avec ma mère. Je suis fragile et ici je suis en sécurité, indépendante » (Femme, 17 ans, vit au Fjt n° 8, en rupture familiale, en apprentissage niveau Bac)

... ou d'une situation de logement ou d'hébergement précaire ou instable. Grâce au Fjt ils ont à la fois accès aux différentes démarches qui nécessitent une situation stable et ils peuvent « se concentrer » pleinement sur les autres aspects de leurs parcours tel que la recherche d'un emploi ou d'une formation.

« De la stabilité avec un toit pendant 2 ans, je n'étais jamais restée plus d'un an dans le même logement avant » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans, mère seule avec son enfant de 3 ans, en formation)

« Le Fjt m'a permis de stabiliser ma situation et de pouvoir me concentrer sur mes objectifs professionnels » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi, en CDD, Bac, projets de formation)

« Si j'ai pu faire une formation c'est parce que là c'est stable. Ça m'a aidé pour les

démarches, pour obtenir mon certificat. C'est tranquille ici, c'est beaucoup de choses » (Homme, 28 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 2 ans, en CDI, CAP)

« Quand je suis entrée ici, j'étais salariée, pas étudiante, j'étais entre mon BTS et ma licence, du coup je travaillais en CDD. Je ne pouvais trouver nul part ailleurs. J'étais en CDD du coup c'était un peu galère. Et quand je suis arrivée là, tranquille. Et là j'ai pu reprendre ma licence, je me suis dit enfin la porte s'ouvre, j'ai mon logement » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans, en alternance niveau licence)

Les exemples de M., jeune inscrite dans le dispositif Garantie Jeunes suite à des difficultés dans son insertion professionnelle ou encore de L., saisonnière pendant plusieurs années qui peine à trouver un emploi stable, sont représentatifs de ces situations.

2. Un premier pas vers l'autonomie résidentielle, pour apprendre à vivre et se « débrouiller » seul dans son logement, dans les démarches administratives et la gestion du budget

« C'est un pré-logement, un tremplin » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 4 mois, ex-ASE en recherche d'emploi)

M., 25 ans, peut se concentrer sur sa recherche d'emploi dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes

M. a 25 ans. Elle a grandi en Nouvelle-Calédonie avant de déménager chez sa grand-mère à X. (commune du Fjt n° 8). Elle souhaitait prendre son indépendance « vivre chez ma grand-mère, c'était compliqué » et a été orientée vers le Fjt par la Mission locale dans le cadre de la Garantie Jeune.

M. est en effet inscrite dans ce dispositif depuis quelques mois, suite à des difficultés dans son insertion professionnelle « J'ai une licence d'histoire. J'ai passé les concours administratifs mais je n'ai rien obtenu. J'ai voulu reprendre des études mais ce n'était pas possible financièrement, j'ai contacté la Mission locale et maintenant je suis inscrite dans le programme Garantie jeune (...) Depuis je suis en recherche active d'emploi. J'ai déjà fait des petits jobs. Mais je ne sais pas encore dans quel domaine je veux travailler. ».

M. participe peu aux temps conviviaux organisés dans la résidence « Je suis timide et je manque de temps, je suis fatiguée » mais elle sollicite régulièrement l'équipe « C'est rassurant quand on n'est pas chez ses parents. (...) Je les vois assez souvent, j'ai souvent des questions sur tout ce qui est administratif. » et elle trouve que l'accompagnement de la Mission locale et du Fjt sont complémentaires « La Mission locale c'est plus pour ce qui est orientation professionnelle et le Fjt fait tout le reste : logement, santé, administratif... ». Elle a également eu l'occasion d'aller à un Conseil de la Vie Sociale « C'est utile, je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas plus de résidents qui viennent participer, c'est fait pour nous, tout le monde peut venir ».

M. envisage de rester un an au Fjt, le temps de trouver un emploi et une formation, avant de déménager pour avoir son propre logement. Elle est inquiète concernant la sortie du Fjt car elle est consciente de bénéficier actuellement d'une situation de logement privilégiée, notamment par son coût réduit « C'est une angoisse. Là je suis dans une période de transition, j'ai une allocation pour le loyer mais après il faudra anticiper tous les frais de déménagement, les charges, la caution... Je dois mettre de côté avant de déménager donc c'est un petit stress au niveau financier ». En attendant de quitter la résidence, M. profite d'un cadre stable pour se concentrer sur sa recherche d'emploi et d'un accompagnement pour apprendre progressivement à vivre seule « Je suis sortie du cocon, j'ai appris comment fonctionnent les impôts, la Caf, plein de choses sur l'administratif ».

L., 23 ans, veut « s'en sortir toute seule » malgré ses difficultés pour trouver un emploi

À 23 ans, L. peine à s'intégrer au monde du travail. Travaillant dans la restauration depuis plusieurs étés, elle souffre de sa situation précaire et de conditions difficiles « *le service, je n'en peux plus* ». Après une dernière saison particulièrement intense, elle cherche à se réorienter et à obtenir un emploi stable. Aujourd'hui au chômage, les perspectives et les choix qui s'offrent à elle sont toutefois limités car elle n'a pas pu obtenir son BTS d'assistante de gestion, « *On m'a plantée pour ma formation en stage, et j'ai pas pu valider.* »

L. échange beaucoup avec l'équipe d'encadrement du Fjt sur sa situation. Son accompagnement est centré sur sa recherche d'emploi et elle estime que le Fjt est son seul recours « *A Pôle emploi ils ne m'aident pas. Je voulais qu'ils m'aident à trouver ma voie mais ils m'ont dit "démerde toi"* ». L'équipe l'aide ainsi à constituer des dossiers de candidature, à envoyer des emails pour répondre aux offres d'emploi, et la conseille sur les structures institutionnelles. Elle l'a également orientée vers la Mission locale, avec qui elle va bientôt avoir un rendez-vous.

Elle se sent en sécurité au Fjt, où elle sait qu'elle sera soutenue en cas de difficultés « *On est accompagnés, si on a un souci administratif ou autre. Ils ne nous laissent pas en plan si on a un problème au niveau du boulot, si on est un peu perdu. Par exemple ce mois-ci je ne peux pas payer le loyer, ils m'ont dit de faire le chèque et qu'ils l'encaisseraient plus tard. Ils sont très souples et ils sont à l'écoute, ils trouvent des solutions avec nous.* »

Face aux difficultés qu'elle rencontre, L. est pour l'instant inquiète quant à l'issue de son séjour : « *Il me reste un an au Fjt, et je n'ai toujours rien de concret, je suis plus saisonnière comme avant, la restauration je peux plus, je veux plus. (...) Je me vois mal retourner chez mon frère et ma belle-sœur, j'aurais l'impression de ne pas avoir réussi, ici c'est censé être un tremplin donc je ne veux pas retourner en arrière.* ». Les membres de l'équipe du Fjt l'ont accompagnée dans sa demande de logement social.

L'opportunité de logement et d'accompagnement du Fjt lui ont toutefois déjà permis d'acquérir une certaine autonomie « *Ca permet de se lancer. C'est mon premier appartement toute seule. Il faut savoir gérer son budget, il faut se débrouiller mais ils sont là aussi pour nous accompagner. (...) Le but ici c'est qu'on s'en sorte dans notre vie, c'est un moyen d'évoluer en tant que personne. Ca m'a permis d'être indépendante, de voir si je peux m'en sortir toute seule* ».

Les jeunes rencontrés ont été nombreux à décrire le Fjt comme un « tremplin », une étape dans le parcours résidentiel où ils apprennent progressivement, et avec l'aide de l'équipe si nécessaire, à gérer seuls leur vie quotidienne. Ils y découvrent comment entretenir leur logement, faire les courses et la cuisine, leurs lessives...

« *Une expérience, j'ai appris à vivre seul, je ne pouvais pas cuisiner avant, me réveiller tout seul. C'est beaucoup de choses* » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 mois, ex-ASE, en CDD, bac)

« *Personnellement, je savais même pas faire des pâtes avant de venir ici, je n'étais pas très doué. Maintenant je sais faire un peu de tout. On descend, on mange avec le voisin de chambre, on partage les frais. Après j'es-*

saye de me débrouiller au maximum » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 6 mois, ex-ASE, en CDD, Bac)

« *Ça nous apprend en douceur, ça nous prépare. J'ai appris à prendre soin des murs sinon la caution saute. Ça nous apprend à prendre soin de l'appart* » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi, en CDI, CAP)

« *Je suis arrivée à 18 ans tout pile, en sortant de chez mes parents donc j'ai appris à faire le ménage, la cuisine, à vivre en communauté, faire attention aux autres, gérer ses lessives... Prendre sa vie en main.* » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis plusieurs années, en CDD, CAP)

La gestion du budget représente également un aspect clé des apprentissages développés au Fjt. Les résidents sont amenés à payer leur redevance en tenant compte des échéances à tenir, à prévoir les frais alimentaires et l'ensemble de leurs dépenses.

« *Un départ d'autonomie : je paye mon loyer, ce que je ne faisais pas avant, je dois tout régler moi-même* » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 9 mois, Garantie Jeunes)

« *D'être tout seul c'est déjà un premier pas: se débrouiller, gérer le budget, bien calculer son coût. Je veux me débrouiller tout seul, tout calculer, m'organiser donc je ne prends pas les légumes qu'ils distribuent ici tous les mois* » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis quelques semaines, en intérim, CAP)

« *L'indépendance elle est sur le fait que ce soit moi qui paye ma redevance, que ce soit moi qui finance mes choses en fait. Je vis les choses comme une grande, je sais que j'ai une redevance à payer, que j'ai ceci à faire, je gère mes comptes ou quoi que ce soit* » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 6 mois)

Ils acquièrent progressivement leur indépendance financière, élément clé de la perception de leur propre degré d'autonomie, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé qui leur permettra d'obtenir de l'aide en cas de besoins. Ils se sentent ainsi rassurés et sont confiants concernant leur capacité à gérer ces aspects de leur vie quotidienne à la sortie du Fjt.

« Ca permet de se lancer. C'est mon premier appartement toute seule. Il faut savoir gérer son budget, il faut se débrouiller mais ils sont là aussi pour nous accompagner » (Femme, 23 ans, vit n° 8 depuis 1 an)

« C'est parfait, ça veut dire qu'après on a pas peur, parce que là on a de 20 à 26 ans, et il y en a à 28 ans ils sont toujours chez leurs parents. Et ils vont aller dans leur premier appartement, et ils n'ont jamais payé de loyer de leur vie, ça va leur faire bizarre, alors que nous c'est bon, on est préparé, on sait déjà » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans, en alternance niveau licence)

Enfin, les résidents sont accompagnés au Fjt vers une autonomie dans leurs démarches, qu'elles soient administratives ou qu'elles concernent la recherche d'un logement, d'une formation ou d'un emploi.

« Ca m'a permis d'être plus indépendante, je n'y connais rien aux démarches et je n'aurais pas pu me débrouiller dans une autre ville seule » (Femme, 19 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 8 mois, en alternance niveau Bac)

« Je suis sortie du cocon, j'ai appris comment fonctionnent les impôts, la CAF, plein de choses sur l'administratif » (Femme, 25 ans, depuis 7 mois au Fjt n° 8 Garantie Jeunes)

« On a beaucoup de chance d'avoir un encadrement pro qui peut avoir un impact réel sur ce que l'on veut faire. On peut apprendre les bases de la vie d'adulte, les impôts... » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans)

Certains partenaires observent d'ailleurs directement les effets du séjour en Fjt sur les jeunes,

qui développent une capacité à « habiter » et à gérer la vie quotidienne d'un logement que n'ont pas d'autres jeunes.

« Les jeunes qui arrivent en logement social en sortant de chez leurs parents au bout de 3 mois le service d'action sociale arrive car ils n'ont pas prévu de payer une facture ou la taxe d'habitation. Dans le Fjt il y a cet aspect sécurisant, tout est prévu et inclus mais on leur apprend qu'après il y aura autre chose. Quand les jeunes du Fjt vont dans des logements sociaux les retours sont toujours positifs, on sent qu'il y a eu quelque chose de fait, les bailleurs le voient » (Partenaire local)

Si cet apprentissage de l'autonomie nécessite parfois un temps d'adaptation, les résidents sont très fiers et satisfaits de pouvoir ensuite « gérer » leur propre vie seuls et déclarent spontanément que le Fjt leur a permis de devenir autonomes :

« Je suis arrivée ici pour mon indépendance et parce que c'était à côté de ma fac. (...) Je n'en avais pas forcément une bonne image parce que je ne connaissais pas. Dès mon arrivée, j'ai découvert que c'était vraiment une opportunité en or, on est vraiment bien encadré, on est vraiment écouté, et aidé. Je suis arrivée j'avais 21 ans, et puis je me suis sentie bien. Je suis rentrée dans la vie d'adulte et j'étais bien, payer ma redevance... s'occuper de sa maison tout seul... Franchement bonne expérience, et puis c'est bien pour la suite, quand on voudra un appartement, etc. » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 2 ans)

« L'expérience ici, ça m'a appris l'autonomie. C'est un mal pour un bien ! Car c'est compliqué de tout gérer en même temps. Mais je me sens mieux en étant autonome. Je ne pourrais pas revivre avec une famille d'accueil. Je veux prendre mes décisions et c'est comme ça que je me sens bien, que je ne stresse pas » (Femme, 18 ans, depuis 8 mois au Fjt n° 10, ASE)

« Ici j'ai appris à être autonome parce qu'au foyer XX avant il y avait tout le temps des

éducs. Je me sens bien ici » (Homme, 20 ans, depuis 6 mois au Fjt n° 5, ex-ASE Mineur non accompagné)

3. Un temps pour se tester, pour prendre confiance en soi et évoluer en tant qu'individu, devenir acteur de sa propre vie

Au-delà de ces connaissances et savoir-faire utiles à la vie de tous les jours qu'il permet d'acquérir, le séjour au Fjt participe également à la construction de l'identité des jeunes résidents en leur permettant de s'ouvrir aux autres, de « tester » leurs capacités et d'apprendre à avoir confiance en eux et ainsi à prendre leurs propres décisions.

« Un premier logement qui m'a permis d'être indépendante, de voir si je pouvais m'en sortir toute seule (...) Le but ici c'est qu'on s'en sorte dans notre vie, c'est un moyen d'évoluer en tant que personne » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an, en recherche d'emploi, Bac + 2)

« Avant je n'étais pas autonome, maintenant on peut prendre des décisions par soi-même » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 1 depuis environ 1 an et demi, en hébergement d'urgence au préalable, en CDI, pas de diplôme)

« Je n'ai pas confiance en moi pour être autonome et là maintenant je peux me démerder, franchement. Et il y a l'ambiance, on est tous frères ici. Des fois je ne suis pas bien, je rentre ici et il y a les sourires et tout, je suis content » (Homme, 20 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 1 an et demi, ex-ASE MNA, en apprentissage niveau CAP)

« Ça m'a permis de trouver la formation, de me développer avec le boulot, de m'engager dans les activités. Ça porte ses fruits, pour me sortir de ma carapace. Avant quand je travaillais à l'usine, j'étais en dépression, j'étais obèse. Le fait de trouver du travail ça me permet d'oser parler aux gens, de pas me dire que je suis une grosse nullarde » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 6 mois, en CDD, Bac + 2)

« Ca nous fait plus grandir d'être ici, on a des

responsabilités, le loyer, il n'y a pas papa maman derrière, il faut gérer notre vie » (Femme, 16 ans, vit au Fjt n° 6 depuis 5 mois)

Certains résidents racontent ainsi être devenus plus sociables et être « sortis de leur coquille » depuis l'arrivée en Fjt.

« À la base je suis un peu timide et j'ai fait pas mal de connaissances avec des gens. Et maintenant personnellement ça va, ça m'a aidé. Quand j'étais au foyer je parlais pas beaucoup aux gens. Je suis moins timide » (Homme, 21 ans, vit au Fjt 10 depuis plusieurs années)

« Au début je n'arrivais pas à aller vers les gens. Il y avait beaucoup d'activités à 19h30 mais moi je parlais tout juste du boulot. J'étais renfermée sur moi-même, moins j'étais là mieux c'était. Je ne croisais personne. Mais après quand je me suis remise dans ma recherche d'emploi je suis allée au pot d'accueil et maintenant ça va mieux » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 1 an)

Cet apport est particulièrement important pour les jeunes qui ont connu des parcours difficiles et notamment des situations de rupture familiale, comme l'illustre le parcours de C.

Enfin, l'offre de logement du Fjt permet également à certains jeunes d'aborder sereinement des périodes d'expérimentation. En effet, si les jeunes peu qualifiés sont en recherche d'une stabilisation rapide qui leur permettra d'obtenir un logement autonome, certains jeunes plus diplômés sont moins pressés de trouver un CDI et passent par des phases durant lesquelles ils se « testent » en multipliant les expériences professionnelles dans divers secteurs, en vivant dans différentes villes... L'offre de logement des Fjt est alors adaptée à ces situations, comme le montre le parcours de R, page suivante.

4. Un lieu convivial où rencontrer d'autres jeunes, où découvrir d'autres horizons et se faire un réseau.

Le séjour au Fjt participe à la construction de

C., 24 ans, en rupture familiale, a pu « retrouver un sentiment de liberté »

C. a grandi à en région parisienne. Elle a fait ses études à Paris et à l'étranger et vivait alors dans des résidences étudiantes. Elle est ensuite revenue chez ses parents mais a quitté le domicile familial suite à des tensions « *je suis partie pour pouvoir psychologiquement me détendre après avoir fait une dépression. (...) J'ai été diplômée en 2015, en 2016 j'ai pris une année de pause. J'avais fait ces études pour ma mère donc ça n'avait pas de sens pour moi. Je cherchais ce que je voulais faire de ma vie* ».

C'est son éducatrice spécialisée qui l'a orientée vers le Fjt. « Je faisais un blocage sur mes projets d'avenir, on a cherché quelqu'un pour me faire suivre, mon environnement familial n'était pas bon pour moi, mon éducatrice m'a parlé des Fjt. » Ce choix lui a permis de quitter le domicile familial tout en limitant ses dépenses de logement, alors qu'elle doit assumer des frais de santé importants : « *Ca me permet de me faire suivre à côté, mon salaire passe beaucoup dans les rendez-vous avec le psychiatre etc. donc il me fallait un truc pas cher.* »

C. aime vivre avec d'autres jeunes, même si elle a mis du temps à aller à leur rencontre « *On est dans une bulle, on a un chez-soi tout en étant connectée aux autres... J'ai mis un mois à sortir de ma chambre mais ça m'a fait du bien.* » Cette ouverture vers les autres lui a permis de prendre confiance en elle « *Pour la première fois de ma vie je me sens libre de faire ce que je veux, j'ai beaucoup de chance.* ». Elle est également rassurée par la présence de l'équipe « *On n'est pas tout seul, si j'ai un problème avec une résidente je peux aller les voir, pour un problème technique aussi...* »

Arrivée au Fjt depuis quelques mois, C. participe pour l'instant peu aux animations collectives « *Je fais des arts martiaux le soir, ça me prend du temps. Pour que je loupe un entraînement il faut vraiment que ce soit une activité qui attise ma curiosité* ». Elle a néanmoins apprécié le rendez-vous individuel avec l'éducatrice à son arrivée : « *J'ai eu un rendez-vous individuel pour savoir comment ça se passait et faire un point pour la CAF quand je suis arrivée. (...) C'était intéressant. Ça permettait de la rencontrer, moi j'ai une situation qui évolue énormément et très vite donc c'est bien de faire un point.* »

C. travaille actuellement dans une école mais elle rêve de partir au Japon pendant un an puis d'être entrepreneuse. Elle est inquiète à l'idée de devoir passer par un autre logement avant de réaliser son projet « *Si je dois trouver un autre logement avant d'aller au Japon ça me fait peur, je ne sais pas m'y prendre, c'est compliqué, le loyer... Je n'ai pas envie de me retrouver toute seule ou dans une mauvaise colocation* ». En attendant, C. se reconstruit progressivement, loin des tensions qu'elle connaissait chez ses parents. L'arrivée au Fjt a été libératrice : « *Ca m'aide énormément. Déjà je suis sortie de ma chambre, ça m'a permis de me ressourcer, de retrouver un sentiment de liberté. Ça aide à déployer mes ailes.* »

l'identité des résidents en leur permettant de s'ouvrir aux autres mais également de cohabiter avec des jeunes aux origines géographiques ou sociales et aux parcours variés. De nombreux résidents ont ainsi souligné la richesse des rencontres faites aux Fjt et ont apprécié la mixité de leur résidence.

Les résidents relativement diplômés, et aux parcours scolaires, professionnels et résidentiels plutôt « classiques » ont pu s'ouvrir à des jeunes issus d'autres milieux sociaux et être confrontés à la différence dans leur vie quotidienne. Ils ont rencontré des jeunes ayant connu de nombreuses difficultés au cours de leur parcours, ce qui leur a permis de relativiser les leurs.

« Ça m'a fait prendre conscience qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, la diversité de culture me fait sortir de ma programmation sur objectifs, c'est génial de découvrir la diversité des autres » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 1 an et demi, en CDI bac + 5)

« Au niveau de la mixité sociale c'était super, j'ai rencontré des gens de plein de pays, je suis contente d'avoir vécu ça et d'avoir vu ce qui était proposé aux jeunes en difficultés, à ceux

qui arrivent de l'étranger... » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 de depuis environ 1 an, en stage niveau bac + 5)

« Vivre avec des personnes complètement différentes de moi, qui ne font pas les mêmes études, qui n'ont pas les mêmes valeurs. Pour moi ce n'est que du positif » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 2 ans, en CDI bac +5)

« Je pensais en arrivant au cliché de rencontrer que des « cassos » mais en fait c'était tout l'inverse. J'ai relu tout le dossier d'un type qui avait du mal à s'exprimer, il y avait des gens qui étaient tombés plus bas que terre et qui ne laissaient pas tomber » (Homme, 21 ans vit au Fjt n° 6 depuis 9 mois, en CDI, Bac, a vécu dans un autre Fjt auparavant)

Pour d'autres jeunes, le Fjt leur aura principalement permis de se constituer un réseau amical et social, qui perdurera après leur séjour au Fjt. Ils ont construit des relations amicales sur un territoire où ils n'avaient parfois aucune attache avant d'intégrer la résidence et ils savent qu'ils resteront proches une fois qu'ils en seront sortis.

« L'aspect socialisation est très important. Ici on croise des gens, on se fait des amis. Je me

R., 28 ans, peut continuer à expérimenter grâce à une offre de logement temporaire

R. vient chaque été à X. (commune du Fjt n° 8), il est employé par la mairie et participe à la gestion des opérations logistiques liées aux concerts et autres événements estivaux. Le reste de l'année, il vit à Y et exerce divers emplois en intérim, allant de la manutention au prêt à porter, en passant par la vente en informatique.

C'est la sixième fois que R. passe son été à X. en tant qu'employé pour la mairie. Les années précédentes, il était hébergé chez ses grands-parents, qu'il souhaite aujourd'hui moins solliciter. Il s'est alors tourné vers le Fjt, une solution qui lui paraît totalement adaptée à sa situation « *Ici c'est simple et efficace. (...) Il faudrait qu'il y ait plus de Fjt, c'est génial pour les saisonniers* ».

À 28 ans, R. déclare apprécier cet enchaînement de petits contrats et d'expériences professionnelles multiples qui lui permettent d'expérimenter en attendant de trouver sa voie : « *Je n'ai pas forcément envie d'avoir des contrats longs. Avec un CDI tu n'évolues pas, tu n'as pas d'augmentations, mon projet ce n'est pas ça. En CDD il n'y a pas d'évolutions non plus, mais je n'ai pas d'idées précises encore sur ce que je veux faire.* » Il alterne selon la saison entre des périodes creuses et d'autres de travail intense « *C'est un peu comme si jusque là je suis tranquille l'hiver, j'ai pas de recherche intense, mais il faut de la constance quand même. Je me donne un objectif d'argent à avoir par an.* » et organise librement son année.

Malgré sa soif d'expérimentations, R. voudrait avoir une situation résidentielle plus stable, qui pourrait le pousser à abandonner son statut de saisonnier « *Je vis chez mon père. Je voudrais un truc stable, un CDI pour pouvoir acheter un appartement* ».

Diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes dans le numérique et d'un BTS en management, R. a d'importants projets, il compte dans les mois à venir monter un service de restauration et de traiteur avec trois amis : « *il y en a deux qui ont une épicerie fine déjà. On a acheté un fond de commerce. (...) Mon rôle ça va être de créer le site internet notamment.* » Par la suite, il aimerait créer son entreprise « *dans la restauration et les nouvelles technologies* ».

Bénéficiant de partenaires qualifiés et expérimentés, il est optimiste concernant ce projet entrepreneurial, « *Il y a pas mal de choses à gérer mais je suis très bien entouré. J'ai toujours travaillé avec des gens plus vieux que moi* ». En attendant, il poursuit sa découverte des potentialités multiples du monde professionnel tout en étant plus indépendant, grâce à l'offre de logement du Fjt.

suis fait des bons amis. Si j'avais été dans le privé je ne serais pas forcément sorti, je suis d'un naturel plutôt timide. Ici ça a facilité. Je vois encore des gens que j'ai rencontré ici et qui sont partis depuis » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n°10 depuis près de 2 ans, en CDD, Bac + 3)

« *Surtout du point de vue social, ça offre la constitution d'un réseau, on va voir les amis les uns des autres* » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 7 depuis 9 mois, en CDD, Bac + 2)

« *Vivre tout seul ça crée du stress. Ici tu peux partager tes problèmes, prendre des meilleurs, copier ce qui est bien pour moi et éviter ce qui est mauvais.* » (Homme, 24 ans, vit au Fjt n° 5 depuis 3 mois, en CDD, Bac)

« *Si j'étais arrivé dans un appartement ici, je*

ne serais peut être pas sorti le soir, je n'aurais rencontré personne mise à part mes collègues, là je peux repartir dans un appartement je garderai mes rencontres du foyer » (Homme, 23 ans, vit au Fjt n°10)

Cet aspect est notamment important pour les jeunes étrangers qui avaient peu d'attaches en France et pour qui ce réseau permet également une meilleure intégration, comme l'illustre le cas de K.

5. Une solution de logement adaptée à une étape clé de la trajectoire résidentielle

Enfin, pour quelques résidents, le Fjt restera une solution logement transitoire utile mais peu investie. Ces jeunes ne sollicitent pas ou peu l'équipe et participent peu aux temps collectifs, préférant construire leur réseau en dehors de la résidence. Le Fjt constitue

alors principalement une offre de logement accessible et pratique.

Elle permet à des jeunes précaires de se loger, en l'absence d'autre solution, et d'économiser pour leurs projets d'avenir.

« *Ça permis d'économiser pour faire des voyages en Inde, en Guadeloupe (...) Le Fjt est surtout un avantage de loyer* » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans)

« *J'ai bien économisé, je dis à tout le monde de venir ici, aux mamans de profiter au max* » (Femme, 25 ans vit au Fjt n° 5 depuis 2 ans, femme mariée avec deux enfants)

« *Un logement, c'est pas trop pour eux (les*

membres de l'équipe) que je suis venue, toute seule ça irait aussi bien » (Femme, 19 ans, depuis 1 mois au Fjt n° 5, ASE)

Le parcours de T. (encadré page suivante) montre ainsi comment le Fjt représente la solution logement la plus adaptée pour certains jeunes à la situation particulièrement précaire et instable.

Pour les jeunes qui rencontrent moins de difficultés, le Fjt représente une offre qui leur permet de réaliser une étape de leur parcours, professionnel ou de formation. C'est notamment le cas des résidents en alternance qui font des aller retours entre deux logements différents et ont donc besoin d'une offre pratique et accessible, comme l'illustre l'exemple de D., page suivante.

D. Les projets à la sortie du Fjt : des aspirations diverses, des inquiétudes qui demeurent

1. Une aspiration au logement autonome...

A la sortie du Fjt, la très grande majorité des résidents souhaitent emménager dans un logement autonome, majoritairement dans le parc privé (parfois en colocation avec leurs amis rencontrés au Fjt ou lors de leur formation) et pour certains dans le parc social. Les résidents interrogés considèrent globalement le Fjt comme un logement provisoire, qui ne correspond pas à une installation durable. La plupart d'entre eux expriment l'envie d'avoir leur « chez soi » : un logement plus grand, où ils pourront inviter et héberger d'autres personnes et de manière générale s'affranchir du règlement des Fjt et se consacrer à de nouveaux projets.

« J'ai envie de faire ma vie après, de vivre avec mon copain, d'avoir un animal, ce qui est interdit ici. » (Femme, 20 ans, depuis 9 mois au Fjt n° 8, en CDD)

« Le logement est un peu petit, on ne peut pas rester toute sa vie ici » (Homme, 28 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 2 ans)

K., 19 ans, s'est intégré plus facilement en France

K. a 19 ans et est d'origine malienne. Il a quitté son pays à l'adolescence pour travailler dans le bâtiment en Libye, où les possibilités d'embauches étaient supérieures à celles du Mali. Toutefois, la guerre qui y a éclaté a entraîné la fermeture des frontières et l'impossibilité pour lui de rejoindre son pays. K. a alors traversé la Méditerranée dans des conditions très difficiles *« Je suis passé en Italie donc, je me suis jeté à l'eau, c'était chaud »*. Après deux à trois semaines, les autorités Italiennes, à la vue de sa maîtrise du français, lui donnent un billet pour Paris. Il est alors recueilli par l'ASE qui l'oriente vers une famille d'accueil à Y, où il reste un an et demi. A sa majorité, l'ASE lui attribue une place au Fjt n° 9.

K. se sent particulièrement bien dans la résidence *« J'ai eu un super accueil, c'est nickel, je connais du monde et je suis très bien intégré, X. (le responsable du site) m'aide beaucoup pour les démarches, les CV, les lettres de motivation... »*.

Actif dans la vie sociale de la résidence, considérant que *« tout le monde s'entend bien et se fréquente, il n'y a personne isolé »*, K. joue au foot en salle avec ses amis du Fjt chaque semaine, et retrouve d'autres résidents musulmans, notamment pendant la période du ramadan : *« C'est tranquille de faire le ramadan au micro-ondes dans les chambres. »* Certains sont d'origine malienne comme lui et aux parcours semblables. Il a ainsi été rejoint au Fjt n° 9 par *« un pote malien que je connais depuis l'enfance et qui est venu me retrouver. Il a été placé au Fjt par l'ASE aussi. »*

K. est actuellement en CAP mécanique et réalise un stage de fin d'étude dans un garage Volkswagen à proximité de la résidence. Il passe son permis de conduire et espère décrocher un apprentissage dans un autre garage aux alentours de la commune, afin de rester au Fjt. Il est toutefois relativement inquiet à ce sujet car il vit l'expérience d'une discrimination à l'embauche, sa candidature étant rejetée par de multiples employeurs potentiels, sans véritables justifications. K. qui connaît la région parisienne (il va régulièrement y rendre visite à des amis) a le sentiment que les besoins en personnel pour les garages y sont plus importants et que la discrimination y est moins présente. Il est ainsi également en contact avec la Mission locale pour obtenir un poste l'année prochaine.

S'il ne parvient pas à trouver une place d'apprenti mécanicien, K. se retournera vers le secteur du BTP, univers qu'il connaît bien et à l'embauche plus facile, en s'engageant dans une nouvelle formation. Il sera contraint dès lors de quitter le Fjt : *« Si j'ai un bac pro je vais partir car il n'y a pas de lycée ici (...) Je suis quand même un peu inquiet, car je sais pas trop ce que je vais faire, j'espère que je vais trouver une solution, alors je cherche dans les deux secteurs (la mécanique et les travaux publics) pour avoir plus de chances. »*

« Après on a envie d'un truc un peu plus grand » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 3 depuis 2 ans)

« Quand je suis arrivée je voulais vraiment être prise. Je savais déjà qu'il y avait des règles. Je voulais un toit tranquille, pas cher, ne pas avoir peur de payer mes factures. Avoir une stabilité. Les règles ça ne m'a pas gêné au début... Par contre, par la suite, quand j'ai commencé à prendre mes racines... » (Femme, 25 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi)

T., 23 ans, a pu trouver un logement adapté à sa situation professionnelle précaire

A 23 ans, T. a connu de nombreuses situations de logement différentes au cours de son parcours résidentiel. Elle a vécu à Vannes, à Paris, à Nancy, dans un logement étudiant du CROUS et dans une chambre chez l'habitant, et dans une résidence étudiante privée, avant de revenir chez ses parents bretons. Ces ruptures et ces déménagements répétés font partie du parcours de T. : « *Je suis habituée au système des foyers* ». Aujourd'hui au Fjt n° 8, cette jeune diplômée d'un CAP « reliure » et d'un DUT « métiers du livre », effectue une vacance dans une bibliothèque jeunesse à XXX. Elle fait chaque jour de nombreux kilomètres pour aller travailler mais elle n'a pas eu le choix. « *J'ai dû appeler brusquement en novembre avec mon nouveau contrat, le Fjt de XXX était rempli, et ce n'était pas possible de trouver en agence pour un délai aussi court* ».

L'instabilité des contrats courts et la précarité de l'emploi sont les principales difficultés que rencontre T., qui a enchaîné 5 contrats de travail successifs sur une période de 9 mois : « *Je ne sais pas de quoi est fait demain, je cherche toujours du travail. Ça pèse surtout moralement, c'est usant d'être bibliothécaire, usant la façon de gérer les contrats. Dans la fonction publique [en tant que vacataire] On ne sait pas ce que l'on fait, où on va. On ne peut pas s'engager personnellement sur un territoire* ».

Par rapport aux autres types de logement qu'elle a connus, T. développe un rapport positif au modèle des Fjt, qui représente pour elle une solution salubre. « *Le Fjt c'est une grande chance, c'est un lieu où l'on peut venir dès que l'on a un besoin de logement* ».

Les résidents qui ne souhaitent pas emménager dans un logement autonome à leur sortie du Fjt correspondent principalement à des jeunes qui ne se sentent « pas prêts » à vivre dans un logement autonome avant que leur situation ne se stabilise. Ils souhaitent attendre d'avoir trouvé un CDI, terminé leurs études..... Certains d'entre eux pensent partir à l'étranger ou encore retourner chez leurs parents avant de s'installer durablement quand d'autres envisagent de

déménager dans un autre Fjt à leur sortie de la résidence actuelle.

« *Je vais rester ici jusqu'à ce qu'ils me virent. (...) Ensuite j'irai dans un autre foyer. Tant que je n'ai pas une situation fixe, fini mes études ou que je ne suis pas avec quelqu'un je ne pense pas avoir un appartement. C'est cher en plus* » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 2 depuis quelques semaines, étudiante, ex-ASE,)

D., 23 ans, a bénéficié d'une solution pratique de logement pour réaliser son alternance

D. est arrivé en septembre au Fjt n° 8, pour la rentrée de son BTS aquaculture. En alternance, il partage son temps entre son lieu de travail et son lieu d'études. Il bénéficie de deux logements : l'un sur son lieu de travail en Bretagne et le Fjt. « *J'ai un logement de fonction, je fais de l'élevage de truites, de la pisciculture* ».

Le Lycée aquaculture de D. est situé juste à côté du Fjt n° 8, et une large part de sa classe réside dans les chambres voisines. Il a donc plus l'impression de vivre avec sa promotion qu'au sein du Fjt. La plupart de ses relations et de ses sorties s'organisent autour ou avec le groupe des « aquacoles » et le Fjt était par ailleurs pour lui une solution par défaut. Il souhaitait initialement se tourner vers un logement autonome : « *on devait se mettre en coloc avec des collègues, mais on a seulement trouvé le camping* ». Ne sollicitant qu'occasionnellement l'équipe d'accompagnement, essentiellement à propos des démarches administratives, il reconnaît toutefois que le Fjt lui a permis de faire des rencontres et de « *voir la ville* ».

En parallèle de son apprentissage, il a l'habitude de travailler l'été « *chez lui* », en Mayenne, en tant qu'employé des abattoirs. À 23 ans, il a déjà connu plusieurs expériences professionnelles et a vécu de manière autonome dans différentes régions. Il a pour projet de « *voyager un peu (...) après mon BTS rien ne me retient ici, j'envisage d'aller à l'étranger et de mettre de l'argent de côté* » et il aborde l'avenir avec confiance « *je n'ai pas d'inquiétudes, on a un logement de fonction souvent en aquacole, et les embauches sont faciles* ». Il se souviendra du Fjt comme d'une solution de logement transitoire accessible et pratique.

« *Je vais rechercher un autre Fjt et si j'ai un CDI je vais chercher dans le privé* » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis 1 an et demi, en CDD)

« *Je reste au Fjt le temps de mon apprentissage, mais il y a possibilité que je reste plus car j'aime bien y être. Même si je suis embauchée, c'est mon souhait d'y rester, le temps d'avoir vraiment mon autonomie financière. Après je chercherai un appartement* » (Femme, 18 ans, vit au Fjt n° 10 depuis 1 an et demi, alternance niveau Bac)

En termes de lieu d'installation envisagé, les résidents des départements n° 3 et 4 sont relativement plus nombreux à évoquer des projets mobilité géographique, par goût pour l'expérimentation autant que pour suivre leur parcours professionnel ou étudiant. Souvent arrivés au Fjt dans cette logique de mobilité, ils se projettent moins sur un territoire précis et ont plus de facilité à se déplacer.

À l'inverse, dans le département n° 2 la plupart des enquêtés souhaitent rester dans le département, un territoire qu'ils connaissent souvent de-

puis longtemps. D'après l'étude réalisée par l'Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, les jeunes qui se trouvent dans une situation professionnelle précaire (comme c'est le cas de nombreux résidents des Fjt du département n° 2) souhaitent préserver les liens sécurisants procurés par leur « ancrage dans un lieu de vie, un cercle amical et familial ». Pour ces jeunes, les injonctions à la mobilité comme solution face au chômage entrent alors en contradiction avec leur volonté de préserver ces attaches précieuses qui leur confèrent un sentiment de stabilité⁴⁶.

Dans le département n° 1, la diversité des profils rencontrés en termes de niveaux de ressources et de qualification donne lieu à des projets résidentiels très variés à la sortie du Fjt.

2. ... contrariée par les difficultés d'accès au logement et au marché de l'emploi

Si environ un tiers (32 %) des enquêtés envisagent de quitter le Fjt dans moins de 6 mois, 36 % des jeunes interrogés ne savent pas encore pour combien de temps ils resteront dans la résidence. Cette incertitude varie selon le territoire d'implantation du Fjt dans un contexte de tensions plus ou moins aiguës sur l'accès au logement.

Les délais de sortie du logement semblent ainsi particulièrement incertains dans le département n° 2 (62 % des résidents ne connaissent pas leur date de départ du Fjt) témoignant des difficultés à se projeter des jeunes enquêtés qui lient leurs chances de sortie à une insertion professionnelle et sociale durable et aux délais d'attribution d'un logement HLM. Les résidents sont ainsi nombreux à faire part de leurs inquiétudes concernant la sortie du Fjt.

Dans le département n° 1 en revanche, les résidents sont plus nombreux à se dire prêts à quitter le Fjt dans les prochains mois (40 %) dans un contexte où la pression exercée en matière de « fluidité hébergement-logement » auprès des gestionnaires se répercute sur les résidents auxquels il est régulièrement rappelé le caractère temporaire de cette solution. Cela constitue néanmoins une source importante de

Rôle des FJT dans les parcours résidentiels des résidents - Données extraites des rapports d'activité 2016 et le cas échéant 2015 des FJT enquêtés (absence de données compatibles pour le FJT n°3)

Avant l'entrée au Fjt, 49 % des résidents des 10 Fjt enquêtés vivaient chez leurs parents. Ils sont 32% à se tourner vers le domicile familial à leur sortie de la résidence. Ce taux est relativement faible, d'autant plus que ces données ne prennent pas en compte le fait que certains résidents sont hébergés temporairement chez leurs parents avant d'accéder à un autre logement. Ce taux masque néanmoins d'importantes disparités selon les territoires : dans les départements n° 1 et 2, seuls 20 % et 16 % des résidents retournent au domicile familial suite à leur séjour au Fjt alors qu'ils sont respectivement 40 % et 49 % dans les départements n° 3 et 4. Ces données illustrent le fait que ces territoires accueillent un nombre important d'apprentis ou d'étudiants, dont le parcours résidentiel est constitué d'aller-retours entre le domicile familial et leurs différents lieux de formation.

17 % des résidents étaient hébergés chez un tiers au moment de leur entrée du Fjt, pour 7 % à la sortie. L'écart est particulièrement marqué dans le département n° 1 où 25 % des résidents entrent au Fjt alors qu'ils logent chez un membre de leur entourage et 11 % en sortent pour connaître cette même situation.

En moyenne, 41 % des résidents des Fjt enquêtés accèdent à un logement autonome à la sortie du Fjt alors qu'ils étaient 12 % à vivre dans un logement de ce type avant leur entrée dans la résidence. Dans le département n° 1 cette part s'élève à 47 %, pour 10 % à l'entrée. Sur ce territoire, les jeunes avaient néanmoins connu, pour certains, de nombreuses étapes résidentielles avant d'accéder à ce logement : seuls 32 % d'entre eux vivaient chez leurs parents à l'entrée au Fjt, pour environ 55 % sur les autres territoires. À cet égard, le Fjt représente, sur ce département, l'aboutissement d'un parcours résidentiel parfois chaotique et un véritable tremplin pour l'accès au logement autonome.

stress pour certains d'entre eux. Ils sont en outre très conscient des délais d'attente pour l'obtention d'un logement social et des conditions d'accès au parc privé très exigeantes pour des jeunes travailleurs qui, même quand ils sont en CDI et ont des revenus supérieurs au SMIC, ne bénéficient pas toujours de garanties assez solides.

« Je suis trop riche pour les allocs, trop pauvre pour le privé. Je veux un T2 pour y rester pendant longtemps, pas changer de T1 pour un autre T1. Je suis en plus très inquiète » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 1 depuis environ 1 an et demi, en CDI, 2000 euros nets mensuels)

« C'est un état constant d'être inquiète, d'être dans l'urgence, avec le frein financier, on ne peut pas avoir de réel logement »

46 Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, Rapport d'étude année 1, 2014, p. 22.

(Femme, 24 ans, vit au Fjt n°2 depuis 1 an et demi, en CDD, 1200 euros nets mensuels)

« J'espère avoir un HLM avec le DALO. Quand l'enfant a trois ans il faut quitter le Fjt, j'ai reçu une lettre recommandée pour partir. On nous dit de partir même s'il n'y a pas de solution de logement derrière » (Femme, 24 ans, vit au Fjt n° 1 depuis près de 2 ans, mère seule avec un enfant de 3 ans)

« Le prix m'inquiète. Ça coûte très cher les logements à XXX. Mes parents n'ont pas des revenus de ouf » (Femme, 21 ans, vit au Fjt n° 2 depuis environ 1 an, étudiante bac + 5)

On retrouve ce même type d'inquiétudes chez les résidents des Fjt enquêtés au sein de l'agglomération du département n° 3, un territoire attractif et dynamique qui accueille de nombreux étudiants.

« C'est la partie la plus compliquée, chercher un appartement ici, c'est cher. Je vais me mettre à chercher là mais il y a plein de tarifs différents, on ne comprend pas trop » (Homme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois, intérim)

« Sur XXX le gros problème c'est que comme c'est une ville étudiante la plupart des agences veulent des étudiants. Et pour avoir une assurance loyer impayé il faut avoir un CDI ou un CDD de 12 mois » (Femme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois, CDD de 6 mois)

Dans le département n° 4, les jeunes résidents sont souvent dans des phases « d'expérimentation » professionnelle et résidentielle et ont moins tendance à se projeter vers l'avenir. D'autres, aux parcours d'insertion les plus difficiles, ont du mal à bénéficier de l'appui des dispositifs institutionnels pour s'insérer sur le marché du travail, parce que leur situation administrative les en empêche, ou du fait d'un manque de qualifications qui limite les débouchés sur un marché du travail local restreint.

« C'est dommage que l'argent existe, ici je ne crois pas que je vais trouver, ici il y a moins de boulot et moins de monde »

(Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 9 mois, ASE, en CAP)

« C'est compliqué pour une femme, hors-la-loi et débutante » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 9 depuis 6 mois, sans-papiers, en CDD)

Sur les territoires à dominante rurale et/ou touristique, le manque d'emplois dans certains domaines ou du moins de contrats stables et les problématiques de mobilité liées à la difficulté à obtenir le permis de conduire sont particulièrement redoutés.

« La grosse contrainte est de ne pas avoir le permis, je galère pas mal pour trouver du boulot à cause du permis justement » (Femme, 20 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 9 mois, en CDD ou intérim, Garantie Jeune)

« Je ne sais pas de quoi est fait demain, je cherche toujours du travail en étant continuellement en CDD, ça pèse surtout moralement, c'est usant la façon de gérer les contrats, d'être bibliothécaire. Dans la fonction publique [en tant que vacataire] on ne sait pas ce qu'on fait, où l'on va, on ne peut pas s'engager personnellement sur un territoire » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 6 mois, CDD)

« Il me reste un an au Fjt, et je n'ai toujours rien de concret, je ne suis plus saisonnière comme avant, parce que la restauration je ne peux plus, je ne veux plus » (Femme, 23 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 1 an, en recherche d'emploi)

3. Et des freins financiers et « psychologiques » à lever

Certains jeunes n'expriment aucune inquiétude à l'idée de quitter le Fjt pour un logement autonome, parce qu'ils ont déjà vécu seuls, parce qu'ils se sentent « prêts » notamment grâce à leur séjour au Fjt et à l'accompagnement de l'équipe ou encore parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de leur famille en cas de difficultés. C'est tout particulièrement le cas des jeunes ayant profité de leur séjour en Fjt pour acquérir une indépendance financière et qui ont pu stabiliser leur situation profession-

nelle. Les données de l'enquête permettent ainsi d'observer que les résidents aux niveaux de ressources élevés sont plus nombreux à envisager un départ dans les prochains mois : 63 % des résidents ayant des revenus nets mensuels équivalents à 2000 € ou plus et 47 % de ceux ayant des revenus de 1500 € à moins de 2000 € envisagent de quitter le Fjt dans les prochains mois.

Pour d'autres, notamment de nombreux résidents en contrat d'apprentissage ou en alternance, le séjour en Fjt correspond à une « étape dans la réalisation d'un projet »⁴⁷. Ces derniers se montrent généralement confiants quand ils abordent la sortie du Fjt.

« Je ne suis pas particulièrement inquiet, j'ai toujours voyagé, ça ne me choque pas, j'ai toujours été comme ça. J'ai de la famille en Belgique. Ça sera compliqué avec les factures tout ça, l'électricité... mais je ne suis pas inquiet » (Homme, 19 ans, vit au Fjt n° 8 depuis 8 mois, BTS en alternance)

Pour d'autres au contraire, l'accès au logement autonome semble encore lointain et appréhendé avec beaucoup d'inquiétudes, comme on l'a vu. Certains résidents, parmi ceux connaissant encore des situations socio-professionnelles incertaines, se montrent ainsi moins optimistes et redoutent les difficultés pour trouver un logement qui corresponde à leur budget, un emploi stable ou une formation ou encore pour gérer les factures et charges associées à un logement autonome. Certains sont également « bloqués » dans leurs projets par leur situation administrative.

« Mais c'est juste financièrement, pour un logement on va te demander 3 fois le loyer et pour un même logement quand tu cherches en dehors des Fjt, tu as une liste d'attente. J'ai une amie dans une agence immobilière, elle me dit pour un même logement, dans une journée j'ai déjà quarante demandes, donc c'est chaud » (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an et demi)

« Il faudrait que je trouve un travail mieux payé mais comme je suis à temps partiel il faut que je puisse suivre les cours, il me reste des heures de formation. Il me faut beau-

coup de temps pour mes études et je n'ai pas de contrat doctoral. C'est galère surtout dans une ville chère comme XXX. Le loyer sera plus cher et ça m'inquiète aussi » (Femme, 26 ans, vit au Fjt n° 2 depuis 1 an et demi, étudiante)

« Je ne suis toujours pas française, et même si je me donne dans mon travail, ça me bloque. Monsieur H. [directeur du Fjt] il a vu comment je galérais, à l'époque où j'ai fait la demande, j'étais en CDI. Ma mère est morte au Congo, et je dois aller là-bas chercher le certificat de décès. Il faut faire un aller-retour en Afrique mais je ne sais pas comment ça va se passer là-bas. Il faut trouver des gens pour permettre de faire avancer les demandes de nationalité. Quelqu'un qui aurait l'autorité vis-à-vis de la préfecture pour ça. Avoir les papiers en Europe c'est la base, la liberté pour moi. On bénéficie moins de l'accompagnement, des opportunités sinon. Je me demande "Est-ce que j'avance?", mais tant que je n'ai pas les papiers, je n'ai pas le projet, et je n'ai pas ce que je mérite. En plus j'ai des gros problèmes avec la CAF, je ne peux pas avoir mes APL. Avec une situation comme ça, tu ne peux pas avancer. Ce n'est pas une vie, à la préfecture, on te considère comme un esclave. Ça m'a tellement bloquée cette année, même pour le permis, ils ne voulaient pas me le faire passer avec le récépissé de la demande de nationalité, alors que j'avais regardé sur internet et c'était possible. J'ai failli être bloquée. Et j'ai plusieurs amis ici dans la même situation » (Femme, 23 ans, depuis 30 mois au Fjt n° 4, en CDD, 800 € nets mensuels)

« Le foyer devrait avoir des partenaires à qui il dit que ça s'est bien passé ici avec le jeune, qu'on peut lui faire confiance pour avoir un logement. Là on est un peu lancés dans la nature, même avec ce qu'ils proposent pour nous aider » (Homme, vit au Fjt n° 7 depuis plusieurs mois, intérim)

Par ailleurs, un certain nombre de résidents se sentent particulièrement « protégés » au sein de leur Fjt et redoutent une arrivée « brutale » en logement autonome.

47 Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, Rapport d'étude année 1, 2014, p. 19.

« Le logement autonome c'est un peu une source d'inquiétudes quand même, c'est un changement, par rapport aux démarches et tout, on se pose des questions, je pense partir dans quelques mois, j'ai pas encore pensé à aller voir les animateurs... Le loyer comment ça va se passer et tout les clauses, qu'est-ce que je vais trouver... Ici on est tellement bien, mais au bout d'un moment il va falloir partir et on se dit qu'est-ce qu'on va trouver ? (Femme, 27 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an et demi)

« Ça m'angoisse un peu de devoir chercher ailleurs. L'année prochaine ça va faire 4 ans que je suis là. Je ne sais pas ce que je vais faire. Ça va être compliqué. Je vais demander s'ils ont des contacts et tout » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 10 depuis plusieurs années, ex-ASE)

« Je veux continuer mes études à Reims, et je me dis « où est-ce que je vais aller » ? Un Fjt comme ici, je pense que c'est rare, qu'on n'en trouve vraiment pas partout. Là on se dit « j'ai mes habitudes, c'est un cadre rassurant, pour l'ambiance comme pour les avantages », on se dit « qu'est ce que ça va être après ? » quoi, donc on ne sait pas, c'est assez inquiétant » (Homme, 21 ans, vit au Fjt n° 10)

« Moi je n'envisage pas trop la sortie pour l'instant. C'est un bon statut quo en fait, ce n'est pas cher, il y a pas de charges, c'est à côté du boulot. En fait je déteste chercher, faire les petites annonces tout ça me saoule, donc si je peux rester là jusqu'à... Tant que ma situation n'a pas changé, tant que je ne me suis pas marié ou quoi que ce soit » (Homme, 26 ans, vit au Fjt n° 4 depuis 1 an)

Le parcours de O., hébergé en Fjt depuis près de 7 ans, montre que le FJT est alors perçu comme un cocon rassurant et protecteur (économiquement et grâce à la présence au quotidien de l'équipe) difficile à quitter.

O., 28 ans, vit au FJT depuis 7 ans

O., 28 ans, est né à Mayotte. Il est initialement venu au Fjt pour suivre un BTS « assistant de gestion PME-PMI » dans la commune et bénéficier de « la solution logement la plus facile ». A son arrivée, il a d'abord vécu en colocation dans un HLM à proximité du Fjt pendant les travaux de réhabilitation de la résidence.

O. est l'un des plus anciens du Fjt n° 9, où il a emménagé il y a 7 ans et qu'il apprécie beaucoup « Le Fjt est une structure qui me plaît, j'aime l'ambiance. Les appartements ce n'est pas trop ce que je recherche parce qu'ici je peux rencontrer toutes les nationalités, il y a beaucoup de stagiaires et d'étudiants Erasmus espagnols, anglais... » Il est désormais en formation pour être éducateur et encadrer lui-même des jeunes résidents de Fjt, après avoir donné des cours de danse pendant plusieurs années pour une association locale. Il décrit les animateurs comme « d'excellents conseillers » qui sont « hyper arrangeants ». Ils l'ont aidé pour son déménagement et qui l'ont orienté vers l'association de danse et le centre de loisirs où il travaille pendant les vacances : « Maintenant, je connais beaucoup de monde à V. (commune du Fjt) ». Le Fjt est en outre « très reconnu ici », avec des réductions pour l'accès à la culture ou pour les salons de coiffure. Très impliqué dans les activités, il participe régulièrement à des repas conviviaux, où un résident cuisine pour les autres, en faisant découvrir à tous son pays d'origine et sa culture culinaire. « Les activités c'est utile pour la cohésion et tout, pour les jeunes qui n'ont pas beaucoup de temps, ça leur permet de s'épanouir. »

Après 7 ans dans la résidence, O. est particulièrement attaché au Fjt. Il envisage aujourd'hui de déménager et s'attend à un petit choc « Ma situation est exceptionnelle, le fait que je sois là depuis tout ce temps, c'est surtout en fonction de ce que j'ai fait. Je n'ai pas d'utilité perso à aller dans un appartement (...) Là je quitte le foyer dès que je finis la formation, ça va me faire vraiment très bizarre de le quitter ».

E. Un équilibre à trouver entre réponse aux besoins immédiats et accompagnement vers l'autonomie

L'accompagnement socio-éducatif en Fjt repose ainsi sur un équilibre délicat, qui n'est pas exempt de tensions et de paradoxes. Comment concilier en effet la nécessité de rendre les jeunes autonomes dans leurs démarches et leurs parcours, tout en leur proposant au fil de leur séjour une disponibilité, une présence et une aide quasi quotidiennes ? Comment les préparer au mieux à la sortie dans un nouvel environnement dans lequel ils ne bénéficieront plus du cadre rassurant du Fjt ? Dans ces conditions, la réflexion sur la séparation et sur « l'après-Fjt » se trouve, au-delà de l'accès au logement, au cœur des questionnements qui traversent les professionnels des Fjt.

Les équipes s'interrogent ainsi sur ce que doit être le « juste » niveau d'intervention du Fjt auprès des jeunes : si la disponibilité de l'équipe est souvent posée comme un principe essentiel, elle peut s'avérer contre-productive si elle consiste à maintenir le jeune dans un confort artificiel et génère une logique de « consommation » des services proposés. Certains jeunes peuvent avoir tendance à solliciter les professionnels à toute heure et pour des demandes qu'ils seraient en capacité d'accomplir seuls ; d'autres refusent de quitter le cadre du Fjt pour un logement autonome, n'y voyant que des inconvénients. Aussi, les équipes sont-elles confrontées à la nécessité de poser des limites à leur intervention, de mieux la « doser » afin de proposer de l'aide sans être dans l'assistanat, d'aider les jeunes à « faire » sans faire à leur place. Le travail à accomplir autour de la sortie du Fjt n'est pas seulement fondé sur les démarches permettant d'obtenir un logement autonome, mais il a également pour objectif la prise de conscience et l'acceptation par les jeunes des contraintes, des règles et des responsabilités auxquelles ils feront face une fois sortis du Fjt.

« On a introduit un confort un peu irréaliste pour les jeunes accueillies. Parfois, elles viennent me solliciter jusqu'à 23 h. Elles savent qu'elles vont trouver une réponse individuelle quand elles le souhaitent et donc elles ne participent même plus aux réunions collectives d'information. Comment feront-elles dans la vraie vie ? Il faut les préparer aux contraintes des services publics qui ont des horaires bien plus limités que nous. Le souhait de l'équipe aujourd'hui serait de mettre un peu plus de limites et de cadre à leurs sollicitations... » (Fjt n° 2)

« Il y a un jeune qui a stabilisé sa situation en CDI, qui a obtenu un logement social. Il avait rendez-vous lundi pour signer le bail et il n'y est pas allé, car il ne veut pas partir. Cela nous renvoie à notre façon d'accompagner certains jeunes, que l'on doit pousser à partir aussi. On touche un peu à la limite de l'accompagnement. Certains jeunes ont du mal à partir car ils sont bien ici. A nous de leur rappeler le cadre, le contrat de résidence » (Fjt n° 4)

« On n'est pas dans une démarche de présence constante à côté de ces personnes. On est pas dans une démarche de faire à la place de, car on pense à la sortie » (Fjt n° 4)

« Une personne qui ne veut pas être aidée ne peut pas être aidée. Ici, on peut amener un déclenchement. Je dis aux résidents : je te donne des billes, à toi de t'en saisir et de faire tes choix, tu as ton libre arbitre. On les prend pour des adultes, on ne les infantilise pas et on les responsabilise. On les revalorise par rapport à cela » (Fjt n° 5)

Par ailleurs, le recours des jeunes aux équipes éducatives n'est pas seulement fondé sur l'utilisation d'un service. Certains jeunes qui quittent le logement familial ou qui ont connu des carences et des situations familiales complexes trouvent dans le Fjt un cadre « contenant » et une forme de sécurité affective. Certaines demandes d'aides masquent parfois un besoin plus prégnant de proximité et de contact interpersonnel avec les membres de l'équipe.

« Parfois c'est aussi c'est un moyen de rentrer en contact avec nous, venir nous demander quelque chose. Il y en a qui n'aiment pas être seuls. C'est des demandeurs. Ils viennent le plus. Besoin de compagnie, de services...C'est le cliché de "je vais voir mon assistante sociale", pour la moindre photocopie, impression de CV, téléphoner... Il manque toujours quelque chose » (Fjt n° 10)

Le départ du Fjt peut donc s'accompagner d'angoisses liées à la solitude au sein du nouveau logement. Il n'est ainsi pas rare que certains jeunes fassent perdurer le lien et reviennent au Fjt après leur départ.

« Les résidents le disent, ici ils sont un peu cocoonés. Ils apprécient que ce ne soit pas quelque chose de rigide. C'est dur de partir d'ici pour certains, ils reviennent plusieurs fois, puis après cela s'espace. Ils disent « c'est difficile d'être seul alors qu'ici, on discute au bar quand il y a du monde, on n'est pas seul ». Alors cela leur fait peur de partir » (Fjt n° 5)

« C'est temporaire, il ne faut pas qu'ils s'attachent trop et que ce soit difficile pour eux de partir » (Fjt n° 8)

« L'accompagnement en Fjt c'est au quotidien, ils voient les jeunes tous les jours. C'est un avantage car c'est un accompagnement rapproché et avec une attention particulière pour résoudre les problèmes mais aussi un inconvénient parce que du coup les jeunes sont parfois « maternés », le passage à un logement social peut être compliqué » (Partenaire local)

Les équipes sont alors confrontées à la difficulté de faire de la sécurité affective un atout dans le parcours des jeunes, sans qu'elle ne débouche sur une forme de dépendance à l'égard du Fjt et de ses intervenants. L'une des dimensions de l'accompagnement à l'autonomie consiste donc à amener progressivement les jeunes les plus fragiles à se détacher de la structure elle-même et de son équipe, sans que ce détachement ne constitue une rupture de plus dans leur parcours.

A bien des égards, l'action socioéducative en Fjt s'apparente à l'accompagnement d'une transition vers l'âge adulte. Cette transition est plus ou moins complexe à accompagner en fonction du parcours antérieur du jeune accueilli, de son

degré de stabilité affective ou de sa vulnérabilité, de sa capacité à se saisir des outils qui lui sont proposés et à se projeter sereinement dans l'avenir. La forme de l'accompagnement et la posture de l'accompagnateur sont donc à géométrie variable et ne peuvent être ni normées ni standardisées ; en dehors des principes généraux qui encadrent leurs pratiques, les professionnels des Fjt sont en permanence confrontés à la remise en question de leur propre positionnement vis-à-vis de chaque jeune et à la recherche du « juste » registre sur lequel il leur appartient de se situer.

« Travailler en Fjt, c'est travailler sur soi-même, ses propres difficultés, ses interrogations. C'est le cheminement d'une micro-société. Tout se joue dans ce qu'on vit au quotidien ici, il faut savoir s'interroger constamment. Il n'y a pas de définition précise de la posture à adopter. Cela tourne autour de beaucoup de choses, les affects, les transferts... Inconsciemment pour eux, on peut être le père ou la mère, car n'oublions pas qu'on est une cellule familiale pour eux. Ils viennent de la quitter et elle se prolonge au Fjt, jusqu'au moment où le travail sur la fonction d'autonomie va s'opérer et que la personne va être là avec ses choix, ses décisions, et non celles de ses parents et de l'animateur » (Fjt n° 4)

G L O S S A I R E

A	ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement	D	DALO	Droit au logement opposable
	ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux		DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
	ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie		DESJEPS	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
	APL	Allocation pour le logement	DIJ	Dispositif d'insertion des jeunes	
	AS	Assistant.e social.e	F	FIJ	Fonds d'insertion des jeunes
	ASE	Aide sociale à l'enfance		IUT	Instituts universitaires de technologie
B	BIJ	Bureau information jeunesse	M	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
	BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport		MDS	Maison des solidarités
C	CADA	Centres d'accueil de demandeurs d'asile	P	PMI	Protection maternelle et infantile
	CASF	Code de l'action sociale et des familles		PMR	Personnes à mobilité réduite
	CASU	Commissions de l'action sociale d'urgence	S	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
	CCH	Code de la construction et de l'habitat		SIAO	Services intégrés d'accueil et d'orientation
	CCI	Chambres de commerce et d'industrie		U	UNHAJ
	CESF	Conseiller.ère en économie sociale et familiale	UNML		Union nationale des Missions locales
	CFA	Centre de formation des apprentis	URHAJ		Unions régionales pour l'habitat des jeunes
	CHRS	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale			
	CHU	Centre d'hébergement d'urgence			
	CIJ	Centre Information Jeunesse			
	CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes			
	CMP	Centre médico-psychologique			
	CMU (CMUC)	Couverture maladie Universelle (Complémentaire)			
	CRIJ	Centre régional Information Jeunesse			
	CVS	Conseil de vie sociale			

Annexe

Grille d'entretien - Jeunes logés

Informations générales sur le Fjt

Association :

Ville :

Nombre de logements :

1. Le parcours précédant l'arrivée en Fjt

Le parcours résidentiel

Q1. Depuis quand vivez-vous dans ce Fjt (en mois) ?

Q2. Quel type de logement occupez-vous (chambre, studio, T1, etc.) ?

 Chambre individuelle Chambre partagée T1 T1' T1 bis T2 T3 et +Q3. Où viviez-vous auparavant (statut résidentiel) – *Prévoir hiérarchisation des réponses pour décrire les différentes étapes du parcours résidentiel (en lien avec question quali) ; 1 correspondant à l'étape précédant juste l'arrivée en Fjt ; 2 celle d'avant, etc. (jusqu'à 5) ?* Hébergé par vos parents Hébergé par des amis (ou un autre membre de la famille) Locataire HLM Locataire privé Hébergé en structure (CHRS, CHU) Institution, précisez (ASE, prison, ...) Autre Fjt, résidence sociale Sous location, bail glissant Résidence étudiante Autres :

Q4. Où viviez-vous auparavant ? (1 : juste avant l'arrivée en Fjt, 2 encore avant...)

- Même commune
- Même agglomération
- Même département
- Même région
- Ailleurs en France Métropolitaine
- DOM TOM
- Union Européenne
- Autre Pays hors UE

Q5. Pouvez-vous me décrire les différentes situations d'hébergement ou de logement que vous avez connues jusqu'à aujourd'hui ; les éventuelles difficultés rencontrées ?

.....
.....

Q6. Pour quelles raisons recherchez-vous un logement avant votre arrivée en Fjt ?

- Rapprochement géographique :
 - Souhait d'indépendance :
 - Urgence ou rupture familiale :
 - Autre :
-

Le parcours scolaire et professionnel

Q7. Pouvez-vous me parler de votre cursus scolaire ? Quelle(s) formation(s) (initiale, continue) avez-vous suivie(s) / suivez-vous ?

.....
.....

Q8. Niveau de qualification obtenu (ou en cours d'obtention) :

- Pas de diplôme
- CAP ou BEP
- Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT
- Bac + 2 (DUT, BTS...)
- Bac + 3 ou 4 (licence, maîtrise...)
- Bac + 4 ou 5 ou plus (master, doctorat...)

Q9. Quel(s) job(s) / métier(s) /formation(s) avez-vous exercé au cours de votre vie professionnelle ?
Pouvez-vous me décrire vos conditions de travail, les secteurs d'activité, les types de contrats etc.

.....
.....
.....

Q10. Quelle est votre situation à l'égard de l'emploi aujourd'hui ?

- Etudiant / en formation
- En recherche d'emploi
- En contrat d'apprentissage/alternance
- En CDD, intérim
- En CDI

2. Les modalités d'arrivée et la vie depuis l'entrée en Fjt

L'arrivée dans le Fjt

Q11. Pour quelle principale raison avez-vous intégré un Fjt ?

- Pas d'autre solution logement
- Plus pratique, moins de formalités
- Moins cher
- Envoyé par un tiers institutionnel (ASE, PJJ, IME, etc.)
- Pour habiter là où vivent d'autres jeunes
- Autre

Commentaires / précisions :

.....
.....

Q12. Comment avez-vous connu /été orienté vers ce Fjt ?

- Mission Locale
- BIJ / PIJ
- CLLAJ
- Une autre structure associative (précisez)
- Un ami / une connaissance

Démarche personnelle (recherche internet, etc.)

Mon employeur / ma formation

Une institution (ASE, PJJ, IME, etc.)

Autre

Commentaires / précisions :

.....

Q13. Quelle image des Fjt aviez-vous avant votre arrivée ?

.....

Q14. Pouvez-vous me raconter comment s'est passée votre admission puis votre arrivée ?
 Qu'avez-vous ressenti ? Comment avez-vous été accueilli/accompagné à l'arrivée ?
 Quelles informations sur le Fjt avez-vous eues ?

.....

La vie dans le logement actuel, dans l'immeuble ou la résidence

Q15. Comment vous sentez-vous dans le Fjt ? Qu'est-ce que vous appréciez et n'appréciez pas ?

Satisfait Peu satisfait Insatisfait Commentaires

Les conditions de logement.....

La localisation du Fjt

Le montant de la redevance

La cohabitation avec d'autres jeunes

La présence d'une équipe.....

Commentaires / précisions :

.....

Q16. Pouvez-vous me parler de vos relations avec les autres résidents ?
Comment qualifieriez-vous globalement ces relations ?

- Cordiales (ça se limite à bonjour / bonsoir)
- Amicales (j'ai noué des relations avec d'autres, on fait des trucs ensemble)
- Conflictuelles (il y a beaucoup de disputes, de conflits)
- Distantes (je ne parle à personne, j'évite le contact et les « embrouilles »)

Commentaires / précisions :

.....

.....

Q17. Avec combien de résidents avez-vous noué des relations amicales ?

- Aucun
- 1 à 3
- 3 à 5
- 5 à 10
- plus de 10

Q18. Avant d'arriver dans le Fjt aviez-vous des attaches, des connaissances dans le quartier, la ville ?

- Non, pas du tout
- Oui grâce à mon travail, à ma formation
- Oui j'y ai des amis / connaissances
- Oui j'y ai de la famille
- Autre :

3. Le regard sur l'aide et les services proposés au sein du Fjt en matière de gestion locative et d'accompagnement social

L'équipe

Q19. Qui identifiez-vous au sein de l'équipe du Fjt ? Quelles relations avez-vous avec l'équipe du Fjt ?

.....

.....

Q20. Avez-vous un interlocuteur privilégié ou vous adressez-vous indifféremment à l'un ou l'autre dans l'équipe ?

- Un interlocuteur privilégié Plusieurs personnes identifiées : (nombre)
- L'un ou l'autre indifféremment, celui qui est disponible

Q21. Faites-vous spontanément / régulièrement appel à eux ?

- Oui, souvent Oui, parfois Non, pas vraiment Non, pas du tout

Q22. Pour quels motifs les sollicitez-vous le plus souvent ?

- Aide ou conseil pour des questions techniques liées au logement (petites réparations, etc.)
- Aide ou conseil pour le paiement de la redevance
- En cas de problèmes avec les autres résidents
- Aide ou conseil pour des démarches administratives
- Aide ou conseil pour des démarches liées à l'emploi, à la santé, etc.
- Pour une écoute, pour parler de mes problèmes personnels
- Autre :

L'animation collective

Q23. Depuis que vous êtes dans le Fjt, avez-vous participé à des animations collectives ?

- Non il n'y en a pas eu
- Non je n'ai pas le temps / je ne suis pas assez disponible
- Non ça ne m'intéresse pas
- Oui à des réunions d'information collective, précisez :
- Oui à des moments conviviaux (fêtes, etc.), précisez :
- Oui à des moments de construction / mise en œuvre d'un projet collectif, précisez :
- Autre :

Q24. Quel est votre degré d'implication dans ces dernières ?

- Très impliqué Assez impliqué Peu impliqué Pas du tout impliqué

Pourquoi ? :

.....

.....

.....

Q25. Participez-vous au Conseil de vie sociale
(ou à une autre instance participative d'expression des résidents) ?

- Oui, régulièrement
- Oui, de temps en temps
- Non, ça n'existe pas
- Non je ne connais pas
- Non, ça sert à rien, ça ne m'intéresse pas
- Non, je n'ai pas le temps

Commentaires / précisions :

.....
.....

Perception et opinion l'accompagnement socio-éducatif

Q26. Plus spécifiquement, quelles actions sont mises en place (accès à un logement autonome, emploi ou formation, accès aux droits ou citoyenneté, santé, loisirs et culture...) dans votre Fjt ?

.....
.....
.....

Q27. Sur quel(s) thème(s) avez-vous été aidé / soutenu / conseillé par l'équipe du Fjt
(lors d'entretiens individuels ou d'actions /animations collectives) ?

- Accès à l'emploi et à la formation
 - Accès aux droits
 - Logement
 - Citoyenneté
 - Santé
 - Vie quotidienne
 - Loisirs, culture...
 - Autres :
-

Q28. Comment avez-vous été accompagné dans ce(s) domaine(s) (fréquence, modalités, collectif ou individuel, interlocuteur..) ?

.....
.....
.....

Q29. Avez-vous demandé un soutien / des actions sur ce(s) thème(s) ou bien a-t-il été proposé par l'équipe socio-éducative ?

- Accompagnement proposé par l'équipe
- À ma demande
- Les deux

Q30. Quels sont les points forts de cet accompagnement ? Les points faibles ?

.....
.....
.....

Les besoins non comblés ou les attentes complémentaires en matière d'accompagnement

Q31. Avez-vous des besoins ou des souhaits particuliers en termes d'accompagnement et les avez-vous exprimés ?

- Oui et je les ai exprimés
- Oui mais je ne les ai pas exprimés
- Non je n'en ai pas

Q32. Si oui, dans quel(s) domaine(s) souhaiteriez être accompagné ? De quelle manière ?

.....
.....
.....

Q33. Si vous avez des besoins ou souhaits particuliers mais vous ne les avez pas exprimés, pourquoi ?

.....
.....
.....

Q34. Avez-vous le sentiment que les besoins que vous exprimez sont pris en compte ?
Que vous participez à la définition de cet accompagnement ?

.....

.....

.....

Q35. Avez-vous le sentiment de bien connaître vos « droits », les aides qui existent ?

.....

.....

.....

Les suivis et démarches en cours en dehors de l'établissement ...

Q36. Quelles démarches avez-vous engagées ?

- pour accéder à un nouveau logement :
- en matière de santé :
- pour trouver un emploi ou une formation :
- Autres :

Si le jeune évoque un suivi lié à la santé physique ou psychologique, approfondir sur son état de santé et sur le suivi dont il bénéficie.

Q37. Avec quelles structures (ou professionnel) êtes-vous en lien pour ces démarches, ce suivi ?
De quelle nature est ce suivi ?

.....

.....

4. Projection dans l'avenir et perspectives résidentielles

Projets pour l'avenir

Q38. À quelle échéance imaginez-vous quitter ce logement ?

- Dans moins de 6 mois
- Dans 6 mois à 1 an
- Dans plus d'un an
- Ne sait pas

Q39. Où envisagez-vous d'aller à votre sortie du Fjt ?

.....
.....
.....

Q40. Quels sont vos projets pour la suite ?

.....
.....
.....

Apport du Fjt et de l'accompagnement socio-éducatif

Q41. Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui pourraient freiner la réalisation de vos projets en termes d'accès au logement, de formation ou d'emploi...? Y a-t-il des points qui vous inquiètent ? Des difficultés que vous avez peur de rencontrer ? (ressources financières, manque de logements, modalités de sélection pour l'accès à l'offre, complexité des démarches...)

.....
.....
.....

Q42. Qu'est-ce que votre séjour en Fjt et l'accompagnement proposé vous ont apporté ? Et qui pourrait vous aider à réaliser vos projets ?

.....
.....
.....
.....
.....